

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.Africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Quatorzième session ordinaire

26 - 30 janvier 2009

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX. CL/483 (XIV)

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ACTIVITES DE LA COMMISSION POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2008

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I. RESUME ANALYTIQUE	1 - 1
II. PAIX ET SECURITE	1 - 1
III. INTEGRATION REGIONALE, DEVELOPPEMENT ET COOPERATION	2 - 38
III.1 Intégration et mise en valeur du capital humain	38
1. Education	38 - 43
2. Science & Technologie	43 - 44
3. Société de l'information	44 - 45
4. Santé et assainissement	45 - 50
5. Bien-être social et humain	50 - 55
6. Les enfants, la jeunesse et le sport	55 - 60
III.2 Intégration et développement de l'interconnectivité	60
1. Transports (routier, ferroviaire, aérien, maritime)	60 - 63
2. Energie (crise énergétique)	63 - 67
3. Télécommunications, Postes & TIC	67 - 70
III.3 Intégration, changement climatique et gestion durable des ressources naturelles	70
1. Impact du changement climatique et sujets de préoccupation d'ensemble (gestion : des ressources forestières, en eau, en sols et en élevage)	70 - 73
III.4 Intégration et développement du marché et des avoirs financiers	73
1. Les institutions financières	73 - 79
III.5 Intégration et développement des capacités de production	79
1. Agriculture (PDDAA), crise alimentaire	79 - 86
2. Développement industriel et exploitation minière	86 - 88
III.6 Intégration et renforcement des capacités commerciales	88
1. Renforcement des capacités au marché	88 - 92
2. Règles du commerce multilatéral et négociations (APE, OMC...)	92 - 95
III.7 Rôle de tous les acteurs dans le renforcement du processus d'intégration (Secteur public, privé, Société civile, Diaspora)	95 - 98

III.8	Partenariat et rapports avec le monde	98
1.	Partenariat en cours	98 - 102
2.	Coopération afro-arabe	102 - 105
3.	Bureaux de représentation	105 - 120
4.	La part de l’Afrique dans le commerce mondial	120 - 121
IV.	VALEURS PARTAGEES	121
IV. 1	Démocratie, Elections et Gouvernance	121 - 127
IV. 2	Droits de l’Homme	127 - 129
IV. 3	Affaires humanitaires	129 - 131
IV. 4	Genre et Développement	131 - 131
IV. 5	Culture	131 - 132
IV. 6	Valeurs sociales et solidarité	132 - 138
IV. 7	Questions juridiques (Structure juridique de l’Union)	138 - 140
IV. 8	Communication et Information	140
V.	RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS	140
V.1	La Commission	140
1.	Gestion des ressources administratives et humaines	140 - 143
2.	Gestion financière	143 - 145
3.	Planification, Suivi et Evaluation	145 - 149
4.	Service des Conférences	149 - 151
5.	Activités de vérification	151 - 152
6.	Intégration du NEPAD	152 - 155
V.2	L’ECOSOCC	155 - 156
VI.	CONCLUSION	156

AVANT-PROPOS

L'honneur m'échoit de soumettre à la haute appréciation du Conseil exécutif et de la Conférence ce rapport qui reflète les activités principales entreprises par la Commission au cours des six derniers mois.

Ce rapport est le deuxième que je porte à l'attention de votre auguste Assemblée depuis ma prise de fonction le 28 avril 2008. Le premier qui a été présenté à Sharm El Sheikh en juillet dernier, a donné un aperçu général de la situation dont j'ai hérité de mon prédécesseur, le Professeur Alpha Oumar Konaré auquel je voudrais rendre une fois encore hommage. Ce premier rapport a aussi versé au débat quelques idées-forces qui allaient guider notre action au cours de notre mandat.

Aujourd'hui, il me plaît de souligner que ces idées-forces ont été affinées, révisées et réactualisées sous la forme d'un nouveau Plan stratégique pour les prochains 4 ans et que je soumets à votre examen dans ce rapport.

Les 4 principaux piliers de ce Plan, à savoir Paix et Sécurité, Développement, Intégration et Coopération, Valeurs Partagées et Renforcement Institutionnel de l'Union, sont largement inspirés des expériences engrangées, positives et moins positives, dans la mise en œuvre du dernier Plan stratégique 2004-2007 adopté par votre Assemblée en juillet 2004. Notre démarche consiste à coller davantage aux réalités de l'environnement politique, économique et social du continent, de manière à avancer ensemble à un rythme soutenu, avec tous les Etats membres, tous les autres Organes de l'Union, toutes les Communautés Economiques Régionales (CER) et avec l'appui de tous nos partenaires et amis de l'Afrique, vers une intégration continentale, sur la base de réalisations concrètes, qualitatives et quantitatives qui se prêteront à une évaluation commune mesurable et crédible, grâce à des indicateurs précis de performance.

Notre Organisation est dotée en effet d'un arsenal assez complet de documents (textes juridiques, décisions et recommandations) couvrant tous les domaines de l'activité humaine, arsenal que pourraient nous envier d'autres continents. Force est néanmoins de constater que la volonté politique dont a procédé ce vaste crédit documentaire recelant nos bonnes intentions, ne s'est pas toujours traduite dans les faits. Nos populations dans leurs villages et cités, ne bénéficient pas alors desdites bonnes intentions qui restent bien souvent ramenées et confinées à l'état d'études de faisabilité, dans les tiroirs de nos bureaux.

La Commission dont vous avez bien voulu me confier la direction vous proposera tout au long de notre mandat, un certain nombre de projets, audacieux mais réalistes, afin de permettre à nos populations de s'approprier l'Union africaine dans leur vécu quotidien, sous forme de retombées positives palpables et autrement qu'un concept plus ou moins vague, au demeurant entretenu et fortement défendu par des générations successives de patriotes africains dans le passé.

Je forme le vœu que l'Union africaine puisse réaliser ses ambitions légitimes au cours des prochaines années. Je souhaite enfin qu'à l'issue de ces assises, le débat sur le Gouvernement de l'Union puisse déboucher sur une feuille de route consensuelle, avec des accélérateurs et repères précis, dans le cadre de la marche résolue et soutenue vers l'intégration de notre cher continent et l'avènement des Etats Unis d'Afrique, objectif ultime unanimement accepté, et ce pour le bénéfice de nos générations futures et pour leur participation légitime, pleine et entière à la gestion des affaires du monde.

Jean Ping

I. RESUME ANALYTIQUE

Introduction

1. Le présent rapport qui rend compte des activités entreprises de juillet à décembre 2008, est le deuxième que j'ai le privilège d'adresser à votre auguste Assemblée. Comme je l'ai déjà indiqué dans mon premier rapport de juin 2008, deux mois seulement après la prise de fonction de l'actuelle Commission, nous entendons résolument nous investir dans les actions concrètes et faire un plaidoyer pour une intégration physique du continent, à travers des projets intégrateurs comme les infrastructures de développement à vocation régionale, interrégionale et continentale, la mise en œuvre effective des positions communes adoptées par nos organes suprêmes, l'auto-évaluation sans complaisance des actions entreprises par rapport aux engagements librement pris afin d'asseoir notre crédibilité vis-à-vis de nos peuples et de l'ensemble de nos partenaires africains et internationaux. Dans son rapport sur l'audit de l'Union, en sa recommandation No.3 qui a été entérinée par le Conseil exécutif aussi bien à Arusha en mai qu'à Sharm El Sheikh en juillet 2008, le Panel de Haut Niveau a mis l'accent sur la nécessité pour le Conseil et la Conférence elle-même d'inscrire, en bonne place sur tous leurs ordres du jour, un rapport sur l'état de mise en œuvre des Décisions prises. C'est là une recommandation importante que nous mettons en œuvre dès à présent. C'est-à-dire aussi que toute nouvelle décision sur un même sujet doit nécessairement tenir compte des résultats obtenus dans la mise en œuvre des décisions antérieures.

2. Il convient de signaler que le présent rapport diffère du premier, aussi bien dans sa forme et sa présentation que dans son contenu. En effet, ce rapport brosse un tableau beaucoup mieux intégré de toutes les activités menées autour des quatre piliers définis dans notre projet de Plan stratégique 2009-2012 que sont :

- La paix et la sécurité ;
- L'intégration, le développement et la coopération ;
- Les valeurs partagées ; et
- Le renforcement des institutions de l'Union.

II. PAIX ET SECURITE

3. L'Union africaine dispose actuellement d'une architecture bien structurée en matière de Paix et de Sécurité, avec toutes les institutions mises en place dont le Conseil de Paix et de Sécurité qui est la clé de voûte de l'ensemble du système et qui jouit d'une légitimité grandissante au sein de la communauté internationale. Nous avons déjà un certain nombre de mécanismes et de moyens, aussi modestes soient-ils, qui nous permettent d'intervenir assez rapidement et de manière déterminée, bien que cela ne suffise pas pour éteindre les foyers de tension existants sur notre continent ni pour prévenir de nouveaux foyers de crise.

III. INTEGRATION, DEVELOPPEMENT ET COOPERATION

4. Il en va tout autrement pour le domaine du développement. Nous devons mettre en place une architecture semblable pour le développement intégral de notre continent. Nous en avons les moyens. Nos partenaires le savent et c'est cela qui explique la multiplication des partenariats que nous avons avec eux. Ils savent en effet que ce continent regorge d'immenses ressources largement inexploitées, d'une population majoritairement jeune et d'autres potentialités qui, mises en commun, peuvent changer le cours de l'histoire de l'humanité, comme c'est le cas d'autres continents qui disposaient pourtant d'atouts moins importants. L'Africain de ce début du siècle doit relever cet immense défi pour rendre la fierté à ce continent. Cette architecture du développement doit s'appuyer sur des plans d'action concrets et plus réalistes, basés sur le principe de subsidiarité entre les Etats membres, les CER et l'Union africaine. Elle doit, en outre, fédérer les actions déployées dans les domaines de l'intégration économique, des infrastructures, du développement des ressources naturelles, des échanges commerciaux, de la recherche scientifique et technologique, du développement social et du capital humain, ainsi que dans d'autres domaines pertinents.

5. Notre continent dispose d'une population plus jeune qu'ailleurs, ce qui est un atout majeur dans l'évolution actuelle du monde. Nous devons développer de manière optimale ce précieux capital humain, en adoptant des politiques appropriées et en entreprenant des actions concrètes en vue de la réalisation intégrale des engagements de la Deuxième Décennie de l'Education et de son Plan d'action. Au cours de ces derniers mois, la Commission a déployé des efforts pour la mise en place de réseaux d'Universités panafricaines afin de promouvoir la science et la technologie, la recherche scientifique et l'innovation au service du développement du continent. A cet égard, une campagne de mobilisation a été entreprise aussi bien au niveau des Etats membres que des partenaires au développement. Des promesses d'appui ont déjà été faites par certains de nos partenaires qui pourraient participer au financement de ces Universités panafricaines dont la répartition se ferait sur une base régionale et thématique après une large consultation entre tous les acteurs et les partenaires. Il s'agit là d'une action concrète pouvant contribuer à l'intégration du savoir et aux échanges scientifiques et technologiques aux niveaux régional et continental. Dans le même temps et dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du COMEDAF et d'AMCOST, la Commission, en collaboration avec l'UNESCO et l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique, encourage l'adoption, par les Etats membres, d'outils propres à faciliter l'harmonisation des systèmes d'enseignement et de formation favorisant ainsi les échanges de programmes et de professeurs.

6. Dans le domaine du développement social, le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose continuent de semer la désolation dans les familles africaines, malgré quelques avancées modestes dans leur prévention et leur traitement. Conformément au Plan africain sur la production des médicaments en Afrique adopté par le Sommet d'Abuja de janvier 2005, des études sont en cours pour l'identification des pôles de production de médicaments essentiels à l'échelle régionale et continentale, avec l'appui des partenaires au développement, dont l'UE. Ce projet est en voie de réalisation, notamment dans les zones de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la SADC.

7. Il me plaît de signaler l'adoption de politiques sociales communes au cours des derniers mois, dont le Cadre de Politique sociale approuvé par la Conférence des Ministres en charge du Développement social à Windhoek (Namibie), en novembre dernier. Les Etats membres sont invités à cet égard à s'inspirer d'un tel cadre pour promouvoir leurs programmes de protection sociale.

8. De même, un cadre de politique pour le développement durable des sports a été adopté par les Ministres des Sports à Accra en octobre 2008, qui devrait également inspirer nos Etats membres pour un développement intégré des sports sur le continent. La prochaine Coupe du Monde en Afrique du Sud en 2010 constitue une occasion propice pour l'ensemble du continent de capitaliser cet événement historique dans tous nos stades et soutenir les performances des sportifs africains qui, faute d'appui conséquent et d'infrastructures dignes de ce nom dans nos pays, émigrent de plus en plus dans des pays plus nantis pour y déployer leurs talents. Sur ce chapitre de l'émigration, l'Afrique risque de perdre tous ses meilleurs talents formés avec nos maigres moyens, par le biais des politiques de plus en plus accentuées d'immigration dite « choisie », au détriment de son développement.

9. S'agissant de l'interconnectivité continentale, le choix du Thème pour ce Sommet « Développement des Infrastructures » augure d'une plus grande prise de conscience des leaders africains qu'il n'y a pas d'intégration qui ne commence pas par l'intégration physique des moyens de transport multimodal (routes, chemins de fer, transport aérien et maritime, infrastructures portuaires et aéroportuaires), énergétiques, des communications et télécommunications. La Commission a fait de la préparation de ce thème une préoccupation majeure au cours de tous ces derniers mois, en mobilisant davantage les Etats membres et tous nos partenaires au développement pour une revue de la topographie infrastructurelle continentale afin d'identifier les maillons manquants et explorer toutes les ressources pouvant financer de tels investissements essentiels pour le devenir du continent. C'est là un appel pressant pour tous les Etats membres et leurs CER, enclavés ou non, pour la réalisation du plan directeur des infrastructures à dimension régionale et continentale. Une fois cette infrastructure en place, il sera plus aisé pour nos populations de créer de nouvelles richesses sur la base d'économies d'échelle sur des marchés plus vastes, de circuler plus librement avec davantage de biens et de capitaux pour soutenir le commerce intra-africain, en plus de la communion humaine que de tels échanges vont engendrer qui permettront par ailleurs d'asseoir une meilleure compréhension et une solidarité agissante et stimulante entre nos peuples.

10. La Commission est également consciente du rôle irremplaçable de la sauvegarde de notre environnement et de la gestion rationnelle des nombreuses ressources naturelles que le continent recèle. C'est pour cette raison que nous avons participé activement à tous les fora autour du développement durable, de la question lancinante des changements climatiques qui affecte gravement le continent, de la protection de notre environnement et de nos forêts qui se consomment à un rythme effréné ainsi qu'à la sauvegarde de nos ressources en eau et de nos potentialités pastorales. Dans ce cadre, nous avons activement participé au Sommet de Brazzaville sur le développement durable et nous veillerons à assurer un suivi approprié des résultats et des engagements du continent dans ce combat pour l'environnement, crucial pour la survie de l'humanité.

11. La Commission a également suivi avec toute l'attention voulue la crise financière qui assaille le monde. En étroite collaboration avec la BAD et la CEA, elle a co-organisé la réunion des Ministres africains des Finances et des Gouverneurs des Banques centrales qui s'est tenue à Tunis le 12 novembre 2008 afin de trouver une réponse africaine à la crise financière mondiale. Nous avons demandé de manière pressante que l'Union africaine soit associée à la préparation des réformes qui sont envisagées dans ce cadre, notamment sa participation en tant que telle aux réunions du G20 le 15 novembre à Washington et celle envisagée à Londres en Mars 2009. C'est aussi la raison pour laquelle la crise financière a été proposée comme sous-thème de ce Sommet afin que nos Leaders puissent apporter leur contribution personnelle à l'examen des mesures à mettre en œuvre pour sauvegarder les intérêts de l'Afrique.

12. Il convient de souligner l'importance pour l'Afrique d'augmenter ses capacités productives, à commencer par la production de sa nourriture afin de moins dépendre des importations et des aides alimentaires. En adoptant le CAADP, notre Organisation voulait mettre à profit nos immenses ressources agricoles pour éloigner à jamais le spectre des crises alimentaires cycliques. En dépit des efforts déployés ici et là, force est de constater que le continent reste très fragile et n'arrive pas à nourrir de manière décente nos populations. D'où la nécessité de recentrer nos activités sur la promotion de l'agriculture, des intrants agricoles et la formation afin de garantir l'autosuffisance alimentaire. Nous en appelons à tous les Etats membres qui n'ont pas encore élaboré des plans d'action tels que convenus dans le programme CAADP, de prendre les mesures nécessaires pour que soient mobilisés tous les moyens de développement et de réhabilitation de notre agriculture.

13. C'est fort d'un développement accéléré de toutes ses ressources de première importance, appuyé par des infrastructures physiques de qualité que l'Afrique pourra participer avantageusement aux enjeux des négociations commerciales globales comme les APE et celles du Doha Round de l'OMC. Dans cette prospective il conviendra de mettre en place des zones de libre échange et des unions douanières sous l'égide des CER qui doivent désormais développer des politiques mieux articulées et harmonisées pour atteindre les objectifs inscrits dans le Traité d'Abuja.

14. Dans tous ces efforts, l'apport du secteur privé doit être revalorisé de manière à mettre en place un pôle d'Africains capitaines d'industries dont le partenariat et l'association avec le secteur public permettront de stimuler nos économies et créer des emplois au profit de nos nombreux jeunes qui doutent de plus en plus de leur avenir et qui tentent les aventures que l'on connaît au-delà des mers, alors qu'il y a tellement à faire chez nous avec nos énormes ressources si seulement elles étaient rationnellement gérées. A cet égard, il convient tout naturellement d'associer les membres de la société civile, les femmes, les jeunes et aussi la diaspora qui est appelée à progressivement devenir une sixième région de l'Afrique. Le Sommet d'Afrique du Sud qui va se tenir dans les prochains mois a été préparé avec beaucoup de sérieux. Il s'agit pour nous de bénéficier d'une contribution de qualité que peuvent apporter ces Africains qui restent fideles à leur continent d'origine.

Valeurs Partagées

15. Pour contribuer à l'émergence d'une société résolument tournée vers le développement intégral de son environnement, nous nous devons de bâtir notre continent autour des valeurs partagées et nous soumettre aux mécanismes d'évaluation par les pairs. Il s'agit là du troisième pilier de notre Plan stratégique. Les valeurs puisées au plus profond de nos traditions les plus nobles et des aspirations légitimes de nos peuples, sont dynamiques et évolutives pour épouser les exigences du temps présent et relever les défis de demain dans un monde de plus en plus globalisé. Ces valeurs ont noms : bonne gouvernance et état de droit, démocratie, élections libres et crédibles, respect des droits humains, transparence et obligation redditionnelle dans la gestion de nos Etats et de nos Organes, respect de nos cultures et de la richesse de nos diversités, etc.. Ici encore s'impose édification d'une architecture continentale de la gouvernance démocratique, tant il est vrai que la paix et la sécurité que nous prônons pour tous et chacun ne peuvent s'épanouir que dans un environnement sain, débarrassé de la pauvreté, des maladies, de l'ignorance et de l'oppression.

16. Il convient de noter, pour s'en féliciter, que des avancées notables dans les processus démocratiques ont été enregistrées au cours de ces dernières années, avec globalement des élections qui se tiennent régulièrement et dans une atmosphère empreinte de sérénité et de transparence. Toutefois, il y a lieu également d'exprimer notre grande préoccupation sur certains processus électoraux mal conduits qui débouchent malheureusement sur des contestations violentes et l'instabilité politique. La Conférence nous a mandatés de nous occuper davantage de telles situations afin que tous les dirigeants et acteurs politiques dans nos pays puissent, autour d'une plate-forme démocratique consensuelle, organiser des élections libres, crédibles et transparentes, gage de paix et de sécurité pour tous. Le Panel des Sages étudie activement ce dossier et les conclusions auxquelles il parviendra seront sans nul doute d'un grand intérêt pour tous les Organes de l'Union africaine pour tirer les leçons qui s'imposent et amener tous les Etats membres à mettre en place des mécanismes nationaux pouvant garantir la liberté des élections qui doivent constituer un socle probant pour la stabilité de nos régimes politiques.

17. A cet égard, des normes ont été définies, à l'échelle continentale notamment à travers la Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance adoptée par la Conférence en janvier 2007. Je voudrais lancer à cette occasion un appel pressant aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et ratifier dans les meilleurs délais cet instrument essentiel, qui pourrait désormais être un outil précieux pour le Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs, pour une évaluation par nous-mêmes des progrès accomplis dans le renforcement des valeurs communément définies au bénéfice de nos sociétés.

18. Les crises humanitaires qui assaillent le continent constituent également des motifs de grande préoccupation. Parmi ces crises, les déplacements forcés de nombreuses populations africaines doivent mobiliser toute la communauté africaine et internationale. A cet égard, le Sommet spécial convoqué cette année pour traiter de cette question lancinante retient toute notre attention afin que soient définis des mécanismes

d'intervention appropriés pour faire face efficacement aux souffrances inouïes des populations victimes des déplacements forcés souvent provoqués par des conflits ou des crises qu'on aurait pu prévenir de manière concertée.

19. Les droits humains constituent un autre domaine crucial de préoccupation légitime. Notre Union dispose, d'une Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, d'une Charte africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ainsi que d'autres instruments pour la promotion et la protection des droits de l'homme aussi bien au niveau national, régional que continental. C'est dire que le moment est à l'action, pour mettre tout cet arsenal juridique au service effectif de la protection permanente des droits humains à travers tout le continent, sans attendre que les autres nous donnent des leçons humiliantes dans ce domaine. La Commémoration, le 10 décembre dernier, du 60^{ème} Anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, a été l'occasion pour notre Organisation et tous nos Etats membres de réaffirmer notre plein engagement dans la promotion et la protection des droits humains. Nous nous félicitons qu'une Grande Africaine, Madame Navanethem Pillay, que nous saluons chaleureusement, ait été choisie, il y a quelques mois, comme Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme, pour porter le flambeau de la défense des droits humains à l'échelle internationale. Ceci constitue assurément une grande marque de fierté et une reconnaissance pour notre continent. Il apparaît ainsi que nous pouvons partager avec l'humanité entière nos valeurs de respect des droits humains, de solidarité humaine et de tolérance pour la promotion de la paix et la compréhension entre les peuples dans toute leur diversité. Sachons ancrer encore plus profondément ces valeurs dans le vécu quotidien de nos villes et villages.

Renforcement des Institutions de l'Union

20. Enfin, toutes ces bonnes idées ne peuvent se réaliser que fortement soutenues et supervisées par des institutions renforcées et des mécanismes efficaces de mise en œuvre. S'agissant de la Commission, il va de soi que la bonne gouvernance que nous prônons à l'endroit de nos Etats membres, doit être vécue de manière tangible à l'interne, au niveau de la gestion des ressources humaines et financières mises à sa disposition, ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre effective et transparente des décisions prises par les Organes suprêmes de l'Union. C'est à cela que notre Commission s'est engagée. Dès notre prise de fonction, nous avons convenu de tenir des réunions de la Commission une fois chaque semaine pour que, dans le cadre du principe de la collégialité, nous puissions définir et évaluer ensemble toutes les actions entreprises et aussi donner l'impulsion politique nécessaire à l'ensemble du personnel de la Commission, avec pour mots d'ordre : une meilleure coordination et participation à tous les niveaux, une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières, un engagement à l'obligation de résultats dans les délais requis, une communication ouverte et transparente au sein du Siège et dans nos Bureaux extérieurs, l'organisation des réunions mensuelles interdépartementales au niveau des Directeurs et à tous les autres niveaux au sein des différents Départements, pour un meilleur encadrement et une implication et participation de tout le personnel dans la mise en œuvre des programmes et des activités de l'Union.

21. S'agissant des autres Organes de l'Union, il va de soi que sans un appui adéquat des Etats membres, ils ne pourront s'acquitter de leurs missions de manière satisfaisante, aussi bien le Parlement panafricain, la Cour africaine de justice et des droits de l'homme

qui attend son lancement avec le nombre suffisant de ratifications suite à l'adoption du Protocole sur la fusion entre la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine de Justice, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Conseil économique, social et culturel et le Comité d'Experts Africain sur les droits et le bien-être de l'enfant.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.206 (XI) sur le Gouvernement de l'Union, la Commission a entrepris de multiples consultations afin de présenter un rapport à ce sujet. Ce rapport est maintenant soumis à la Conférence pour examen. Il est impérieux que la Conférence, après ses multiples réunions, consultations et réflexions sur un sujet aussi crucial pour le continent, puisse prendre une décision définitive afin que tous les efforts futurs de l'Union et de ses organes soient concentrés à la mise en œuvre des programmes et projets communément acceptés.

23. Le dossier de l'intégration du programme NEPAD dans les structures et les processus de l'Union a aussi retenue toute notre attention comme l'atteste le rapport d'étape produit par la Commission à cet effet. Nous espérons que ce processus qui doit commencer dès maintenant par l'intégration des structures et du budget de ce programme au sein des processus de l'Union africaine pourra enfin connaître une intégration définitive avant la fin de 2009, à la lumière des décisions prises par la Conférence lors des différentes sessions au cours de ces dernières années.

24. Le dossier de la rationalisation des CER et le rôle grandissant que ces dernières doivent assumer dans l'accélération du processus d'intégration régionale et continentale doivent également être pris en compte dans tous nos efforts. Nous nous sommes en effet fixés comme mission de travailler très étroitement avec les CER, en participant notamment très activement à leurs Sommets de manière à avancer ensemble vers un programme minimum d'intégration pouvant permettre de mesurer de manière régulière les progrès accomplis sur cette marche vers l'intégration.

IV. PAIX ET SECURITE

25. L'état de la paix et de la sécurité sur le continent aura été particulièrement contrasté au cours des six mois écoulés. De fait, à côté du constat d'une progression méthodique dans la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, tel que reflété plus bas, la carte géopolitique de l'Afrique continue de porter les empreintes de nombreuses crises à l'état latent, ainsi que celles de multiples conflits ouverts face auxquels les efforts de paix sont souvent contrariés, quand ils ne sont pas purement et simplement tenus en échec par des paris faits, ici et là, sur des logiques de confrontation et de rapports de forces, au détriment de conceptions plus réceptives aux exigences de solutions pacifiques fondées sur le dialogue et le compromis.

26. Une des tendances majeures de cette période a trait à la résurgence du fléau des coups d'Etat que l'Afrique croyait à jamais révolu, avec les changements anticonstitutionnels intervenus en Mauritanie, le 6 août 2008, et en Guinée, le 24 décembre 2008, auxquels il convient d'ajouter l'attaque contre la résidence du chef de l'Etat bissau-guinéen, au lendemain des élections législatives du 16 novembre 2008. Il s'agit là, de toute évidence, d'une évolution particulièrement préoccupante, qui marque

une véritable régression politique et, comme telle, appelle une réponse ferme de la part des instances compétentes de notre Union, la première étape devant être de travailler plus résolument à l'entrée en vigueur rapide de la Charte de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance, dont les dispositions sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement sont de nature à dissuader tous ceux qui seraient tentés de prendre le pouvoir par la force.

27. S'agissant plus spécifiquement des situations de crise, il convient notamment de relever les développements préoccupants à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), la détérioration de la situation en Somalie, un pays confronté, depuis près de deux décennies maintenant, à une violence indiscriminée et à l'effondrement de ses structures étatiques, et l'absence d'avancées notables dans le règlement de la crise du Darfour. Les relations entre Djibouti et l'Erythrée, caractérisées par une forte tension depuis l'éclatement d'un différend frontalier en avril dernier, n'ont connu aucune amélioration. L'impasse reste persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée, impasse que symbolise le retrait de la mission de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que dans le dossier du Sahara occidental, où plusieurs rounds de négociations initiés dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies se sont succédés sans qu'aucune lueur de règlement ne se dégage. L'Accord de paix final qui doit conclure le processus de paix au Nord de l'Ouganda n'a pas été signé, en raison des refus successifs du dirigeant de la LRA. Au Zimbabwe, l'espoir de sortie de crise né de l'accord conclu par les parties en septembre 2008 ne s'est pas concrétisé, cependant que la situation humanitaire et socio-économique reste particulièrement préoccupante.

28. De façon plus encourageante, les relations entre le Soudan et le Tchad sont en cours de normalisation. Malgré les difficultés inhérentes à de tels processus et les aléas qui les caractérisent, les efforts de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit se sont poursuivis au Burundi, aux Comores, au Liberia, en République centrafricaine (RCA) et au Sud Soudan, dans le cadre de l'Accord de paix global entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée de libération du peuple du Soudan (SPLM/A). Après plusieurs années de crise, la Côte d'Ivoire semble, enfin, s'acheminer, lentement certes mais sûrement, vers une sortie de crise, dont l'impact positif se fera sentir bien au-delà des frontières ivoiriennes.

1. Mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité

29. Conformément au Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), l'architecture continentale de paix et de sécurité repose notamment sur le Système continental d'alerte rapide, le Groupe des Sages et la Force africaine en attente (FAA). Au cours de la période considérée, des progrès substantiels ont été enregistrés dans la mise en place opérationnelle de ces structures.

a) Le Groupe des Sages

30. Au cours de la période sous examen, et conformément à son programme de travail pour 2008, le Groupe des Sages a tenu trois réunions : à Addis-Abeba, le 17 juillet ; à Alger, du 12 au 14 octobre ; et à Nairobi, les 29 et 30 novembre 2008.

31. La première de ces réunions a procédé à un échange de vues sur les conflits liés aux élections, convenant, à cet égard, d'organiser un atelier à Nairobi, en décembre 2008, pour élaborer des recommandations à soumettre à la Conférence de l'Union. Le Groupe a également passé en revue l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, y compris l'évolution des efforts de médiation de la SADC au Zimbabwe et la situation au Soudan, à la lumière de la requête du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) en vue de l'émission d'un mandat d'arrêt contre le Président Omar Hassan Al Bashir.

32. Lors de sa deuxième réunion, à Alger, le Groupe a été reçu en audience par le Président Abdelaziz Bouteflika. Il a passé en revue les situations de conflit et de crise sur le continent axant, de façon plus particulière, ses discussions sur les situations en Somalie, au Darfour et en RDC.

33. La troisième réunion s'est penchée sur les situations en Somalie, en RDC et au Zimbabwe. S'agissant plus spécifiquement de la Somalie, le Groupe a rencontré le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition (TFG) et le Président du Comité central de l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS). Cette réunion a été précédée par l'atelier sur les conflits liés aux élections, auquel ont pris part les Communautés économiques régionales (CER), les Nations unies et nombre d'autres institutions africaines, y compris de la société civile. Le Groupe envisage de soumettre, à travers les instances compétentes, ses recommandations à la Conférence de l'Union lors de sa session de juin / juillet 2009.

b) Système continental d'alerte précoce (SCAP)

34. La Commission a poursuivi ses efforts dans la mise en œuvre du programme de mise en service du SCAP tel qu'approuvé par le Conseil exécutif en janvier 2007. A cet égard, et afin de promouvoir la collecte de données et la capacité analytique du SCAP, la Commission a continué de perfectionner les outils existants et d'en mettre au point de nouveaux, y compris le module des indicateurs et le portail du SCAP. La Commission a finalisé des accords pour l'acquisition du matériel nécessaire pour soutenir le SCAP, l'infrastructure des TIC ainsi que pour assurer la connectivité des systèmes d'alerte précoce des Mécanismes régionaux de Prévention, de Gestion et de Règlement des Conflits à la Salle de Veille de l'UA à travers VSAT. Enfin, et dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la coordination et la collaboration avec les Mécanismes régionaux, la Commission, conjointement avec le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), a convoqué à Lusaka, du 15 au 17 octobre 2008, la deuxième réunion technique avec ces institutions.

c) Force africaine en attente (FAA)

35. Au cours de la période sous examen, la Commission s'est employée à mettre en œuvre les conclusions de la 2ème réunion des Ministres africains de la Défense et de la Sécurité tenue à Addis-Abeba le 28 mars 2008, telles qu'entérinées par le Conseil exécutif à Sharm El Sheikh. Dans ce cadre, la Commission a organisé à Addis Abéba, du 30 au 31 juillet 2008, une réunion avec les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui a adopté la 2ème Feuille de route de la FAA portant sur la période 2008-2010. Cette dernière inclut le Plan d'entraînement de la FAA, qui a été

ultérieurement révisé par un atelier sur l'entraînement de la FAA, tenu à Addis-Abeba du 17 au 19 décembre 2008.

36. Des progrès significatifs ont été enregistrés tant au niveau régional que continental dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Il en va notamment ainsi en ce qui concerne la mise en place des composantes civile et de police de la FAA, avec la tenue à Kampala, du 10 au 12 juillet 2008, et à Alger, du 18 au 20 octobre 2008, d'ateliers portant respectivement sur la composante civile et la composante police de la FAA.

37. Il me plaît également de relever que la région Nord, qui accusait jusqu'ici un certain retard dans la mise en place de ses instruments de base, a pris nombre de mesures visant à rendre sa brigade opérationnelle. A cet égard, il convient de signaler l'établissement à Tripoli, en décembre 2008, du Secrétariat exécutif et du PLANELM de la brigade Nord, ainsi que l'adoption par les Ministres de la Défense de la région du Tableau d'effectifs et de dotation (TED) et du Plan d'entraînement régional lors de leur réunion tenue à Tripoli, du 21 au 23 décembre 2008.

38. A la suite de la validation par les Ministres de la Défense et de la Sécurité, lors de leur réunion précitée à Addis-Abeba, de l'étude sur la capacité de déploiement rapide, la Commission a organisé des ateliers techniques à Nairobi, les 8 et 9 octobre 2008, et Gaborone, les 11 et 12 décembre 2008, en vue de développer les composantes régionales de la capacité de déploiement rapide. D'autres ateliers sont prévus en 2009 pour les régions Ouest, Centre et Nord.

39. Je voudrais, enfin, informer le Conseil que, dans le cadre du plan d'entraînement de la FAA, la Conférence d'initialisation du programme EURORECAMP/AMANI AFRICA a été lancée à Addis-Abeba, le 21 novembre 2008, en présence notamment des représentants des pays membres des Troïkas de l'UA et de l'UE. Il convient de rappeler que le programme EURORECAMP a été mis à la disposition de l'UA par l'UE pour faciliter l'opérationnalisation de la FAA.

2. Prévention structurelle des conflits – Mise en œuvre du programme frontière de l'UA (PFUA)

40. Au cours de la période sous examen, la Commission a poursuivi ses efforts de mise en œuvre du Programme frontière de l'UA. Un rapport séparé est soumis au Conseil exécutif sur cette question.

3. Evolution des situations sur le terrain

41. Les paragraphes qui suivent rendent succinctement compte de l'évolution des différentes situations de conflit et post-conflit sur le continent, ainsi que d'autres développements connexes. Ils traitent également des efforts déployés depuis la dernière session ordinaire du Conseil exécutif à Sharm El Sheikh, en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. A cet égard, je voudrais indiquer que je me suis rendu à Asmara, en octobre 2008, à l'invitation des autorités érythréennes. Cette visite a permis de procéder à un échange de vues sur la situation dans la région et sur d'autres questions d'intérêt commun.

a. Comores

42. La période qui a suivi les sessions du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union, tenues à Sharm-El-Sheikh, a été marquée par la poursuite des efforts visant à consolider les avancées enregistrées dans le processus de réconciliation nationale, après la restauration de l'autorité de l'Etat à Anjouan. Le Conseil se souviendra que celle-ci a fait suite à l'opération « Démocratie aux Comores » lancée, le 25 mars 2008, sous l'autorité de l'UA.

43. C'est ainsi que mon Envoyé spécial pour les Comores, le Ministre Francisco Madeira, s'est rendu dans l'archipel en août et septembre 2008, pour discuter avec les autorités comoriennes et les autres parties concernées des modalités d'organisation d'une Conférence inter-comorienne qui doit notamment examiner la question de la rationalisation de l'architecture institutionnelle actuelle du pays. Il ressort de ces discussions que les parties comoriennes ont des points de vue divergents tant sur l'ordre du jour que sur les modalités de la tenue de cette Conférence. D'une part, et tout en réitérant son engagement à respecter l'autonomie des îles et le principe de la « tournante », au terme duquel la Présidence de l'Union devrait échoir à Mohéli en 2010 à l'expiration de son mandat, le Président de l'Union entend saisir l'opportunité de la Conférence pour lancer un processus de mise en place d'un nouvel ensemble institutionnel où les prérogatives régaliennes de l'Etat seraient préservées.

44. De l'autre, les Présidents des Iles autonomes de Ngazidja et de Mohéli, soutenus par le Président de l'Assemblée nationale et par certains partis politiques de l'opposition, affirmant redouter une éventuelle remise en cause des principes fondamentaux de la Constitution actuelle, demandent au préalable que le Gouvernement de l'Union s'engage à ne pas inscrire les réformes constitutionnelles à l'ordre du jour de la Conférence. Toujours est-il qu'en cas d'échec des discussions inter-comoriennes, le Président de l'Union envisage de recourir à un référendum constitutionnel en mars-avril 2009. Dans cette perspective, il a sollicité une assistance de l'UA.

45. Je voudrais également informer le Conseil qu'au terme du mandat de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire (MAES) de l'UA déployée sur la place depuis 2006, le contingent tanzanien a opéré un retrait définitif des Comores le 28 octobre dernier. Pour sa part, le contingent soudanais a quitté les Comores le 4 décembre 2008. Je souhaiterais saisir cette occasion pour renouveler ma gratitude à ces deux pays pour leur engagement et l'appui apporté aux efforts de réconciliation aux Comores.

46. La longue crise politique qu'a connue les Comores a eu de sérieuses répercussions socio-économiques, aggravées par la crise économique mondiale. Il me plaît, toutefois, de noter que les Comores bénéficient actuellement d'un appui renouvelé de la communauté internationale. C'est ainsi que l'archipel est désormais éligible au Fonds des Nations unies de consolidation de la paix, ainsi qu'au programme post-conflit du Fonds monétaire international. Par ailleurs, la Banque africaine de développement a récemment décidé d'apurer une partie substantielle de la dette des Comores envers cette institution. Quant à la Banque mondiale, elle étudie la possibilité de la reprise de son appui institutionnel interrompu avec la crise.

47. Dans ce contexte, enfin favorable au développement du pays, je réitère mon appel aux parties comoriennes pour qu'elles fassent preuve d'un esprit de compromis en vue de surmonter leurs divergences actuelles et procèdent à la nécessaire rénovation du cadre institutionnel de l'archipel. J'exhorte les partenaires internationaux à continuer à apporter leur appui aux efforts visant à consolider les avancées remarquables accomplies aux Comores ces derniers mois.

b) Somalie

48. La période considérée a été caractérisée par des progrès notables réalisés dans les négociations entre le Gouvernement fédéral de Transition (GFT) de Somalie et l'Alliance pour la relibération de Somalie (ARS). Le 19 août 2008, les deux parties ont signé l'Accord de Djibouti qui stipule, entre autres, la cessation de la confrontation armée ; la soumission d'une demande aux Nations Unies pour qu'elles autorisent et déploient une force internationale de stabilisation et qui demande au GFT d'agir conformément à la décision prise par le Gouvernement d'Ethiopie de retirer ses troupes de Somalie après le déploiement d'un nombre suffisant des forces des Nations Unies ainsi que la mise sur pied d'un Comité conjoint de Sécurité (CCS) et d'un Comité de Haut Niveau (CHN) pour assurer le suivi de l'application des accords de sécurité et des questions relatives à la coopération politique entre les parties, à la justice et à la réconciliation.

49. Le 26 octobre 2008, les parties ont signé un Accord sur les Modalités de mise en œuvre de la Cessation de la Confrontation armée. Le même jour, le GFT et l'ARS ont publié une déclaration conjointe annonçant la formation d'un Gouvernement d'Union et d'un Parlement sans exclusif élargi. Un mois plus tard, le CHN réuni à Djibouti, est parvenu à un accord sur un certain nombre de principes directeurs comme cadre pour le renforcement des engagements pris par les parties dans le domaine de la coopération politique. De son côté, le CCS, réuni à Naivasha, Kenya du 20 au 24 novembre 2008, a réaffirmé l'accord conclu le 26 octobre 2008 ainsi que la détermination des parties à continuer d'œuvrer pour l'accélération de sa mise en œuvre. Entre-temps, dans le cadre des efforts déployés pour soutenir le processus de Djibouti sur le terrain, les dirigeants de l'ARS ont pris des mesures pour s'installer en Somalie.

50. Cependant, la situation politique générale a été compliquée par l'aggravation de la crise qui a éclaté entre le Président du GFT, Abdullahi Yusuf Ahmed et le Premier Ministre, Nur Hussein 'Adde'. Cela a fait suite à la décision prise lors d'une réunion de Cabinet présidée par le Premier Ministre de démettre Mohamed Dheere de son poste de Maire de Mogadishu et Gouverneur de la région Benadir sur des allégations de détournement de fonds.

51. A cause du manque de progrès dans la mise en œuvre de l'accord conclu à Addis-Abeba le 26 août 2008 par les responsables des Institutions fédérales de Transition (IFT) sous les auspices du Gouvernement d'Ethiopie afin de sortir de cette impasse politique, le treizième Sommet extraordinaire de l'IGAD a été convoqué à Nairobi le 29 octobre 2008. Le Sommet a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la paralysie politique en Somalie et a décidé d'un certain nombre de mesures devant être mises en œuvre par les IFT, dont la nomination d'un cabinet et la formation de l'administration de Benadir. Réunie à Addis-Abeba le 18 novembre 2008, la trentième Session extraordinaire du Conseil des

Ministres de l'IGAD, a exprimé son indignation devant l'incapacité des hauts responsables du GFT à former un nouveau cabinet et la nouvelle administration de Benadir. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre la décision de Nairobi et décidé d'imposer des sanctions ciblées, y compris l'interdiction de voyager et le gel des biens à l'encontre de tous ceux qui ont empêché l'instauration de la paix, en demandant à l'UA et au Conseil de sécurité des Nations Unies d'appliquer les mêmes sanctions.

52. C'est compte tenu de ce qui précède que le Président Abdullahi Yusuf a annoncé le 14 décembre 2008 sa décision de démettre le Premier Ministre, Nur 'Adde', de ses fonctions. L'annonce a été rejetée par le Premier Ministre. Le Parlement fédéral de transition (PFT) a par la suite approuvé le cabinet proposé par le Premier Ministre tout en engageant une procédure de destitution contre le Président du GFT. Le 29 décembre 2008, ce dernier annonçait personnellement sa démission.

53. L'un des principaux événements intervenus durant la période considérée concerne la décision du Gouvernement d'Ethiopie de retirer ses troupes de Somalie avant la fin de 2008. Dans une lettre qui m'a été adressée le 25 novembre 2008, le Ministre des Affaires étrangères d'Ethiopie a indiqué que la présence des troupes éthiopiennes en Somalie pendant presque deux ans n'avait jamais été souhaitée mais qu'elle avait été dictée par le désir d'éviter un grand vide de sécurité. Dans ma réponse au Ministre Seyoum Mesfin, j'ai reconnu les énormes sacrifices consentis par l'Ethiopie. J'ai également écrit au Président de l'Union et au Président du Conseil de Paix et Sécurité (CPS) de même qu'au Secrétaire général des Nations Unies et, par son intermédiaire, au Conseil de sécurité pour attirer leur attention sur la décision de l'Ethiopie, tout en exprimant l'espoir que des mesures seraient prises pour veiller à ce que le retrait des troupes éthiopiennes ne provoque pas la désintégration de l'ordre public en Somalie. J'ai, par la suite dépêché le Commissaire en charge de la Paix et de la Sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra à New York où il s'est entretenu avec les membres africains et permanents du Conseil de Sécurité de même qu'avec le Secrétariat général des Nations Unies sur la situation qui prévalait en Somalie et sur les meilleurs moyens d'y faire face.

54. Compte tenu de la décision d'Ethiopie de retirer ses troupes de Somalie, il est absolument nécessaire d'intensifier les efforts en cours pour renforcer AMISOM dont les effectifs demandés se chiffrent à 8.000 hommes. A la mi-octobre 2008, le deuxième bataillon du Burundi a été déployé en Somalie portant ainsi le nombre total de la Mission à 3.450 éléments. Des efforts se poursuivaient également pour le déploiement des éléments de la police de l'AMISOM et de troupes supplémentaires. Le 10 décembre 2008, j'ai, entre autres, adressé des lettres aux Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du CPS et à d'autres pays africains pour solliciter des contributions urgentes pour le maintien de l'AMISOM. Je suis heureux de déclarer que le Président Abdelaziz Bouteflika d'Algérie m'a écrit pour m'annoncer l'appui de son pays, notamment en assurant un point aérien pour le déploiement de contingents supplémentaires en Somalie. Le Président Hosni Mubarak d'Egypte m'a également écrit pour confirmer la disponibilité de son pays de fournir un soutien logistique à l'AMISOM. En outre, l'Ouganda et le Burundi ont confirmé leur disponibilité de fournir des troupes supplémentaires, à condition de mobiliser l'assistance financière et logistique nécessaire.

55. Aucun progrès n'a été enregistré au cours de la période considérée en ce qui concerne le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ou d'une force internationale de stabilisation le 17 novembre 2008, le Secrétaire général a présenté au Conseil de Sécurité des propositions relatives à une force internationale éventuelle de stabilisation pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti. Le Secrétaire général a en outre indiqué avoir contacté un certain nombre de pays et une organisation internationale qui pourraient contribuer à la force multinationale envisagée. Au même moment, le Secrétariat des Nations Unies continue d'examiner son plan d'intervention pour une opération éventuelle de maintien de la paix. Le 19 décembre 2008, le Secrétaire général a écrit au Président du Conseil de sécurité pour souligner un certain nombre de mesures pour faire face à la situation en Somalie à la lumière du retrait des troupes éthiopiennes, y compris un programme d'appui à l'AMISOM .

56. Entre-temps, la situation sécuritaire en général dans le Centre-Sud de Somalie s'est considérablement détériorée. Al Shabab et ses alliés contrôlent maintenant la plupart des villes stratégiques dans le Sud Shebelle ainsi que les zones environnantes du Nord-Est de Mogadishu. En outre, le 29 octobre 2008, une vague d'explosions désordonnées de voitures piégées a été perpétrée dans les deux régions somaliennes du Somaliland (Hargeysa) et du Puntland (Bosasso) qui ont été jusque-là relativement stables, tuant des dizaines de personnes et blessant plusieurs autres. Il y a également eu des attaques renouvelées contre l'AMISOM et des travailleurs humanitaires. En raison de l'insécurité qui prévaut, la situation humanitaire en Somalie demeure précaire. La population civile a payé un lourd tribut à l'escalade des combats au cours de ces derniers mois.

57. La période considérée a été aussi caractérisée par une augmentation des actes de piraterie et de vol à main armée au large des côtes somaliennes. La situation a été à l'origine d'un certain nombre d'initiatives. Le 12 décembre 2008, et comme suivi des décisions antérieures, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1846 (2008), afin de renforcer les efforts de la communauté internationale en vue de lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes. En outre, le 20 novembre 2008, à l'initiative du Gouvernement d'Égypte, une réunion consultative de haut niveau d'États limitrophes de la Mer Rouge s'est tenue au Caire. Les 11 et 12 décembre 2008, une autre conférence internationale sur la piraterie autour de la Somalie a eu lieu à Nairobi, au niveau ministériel.

58. Une fois de plus, la Somalie se trouve à la croisée des chemins. Certains des événements les plus récents, ont provoqué l'anéantissement de tous les efforts déployés au cours de ces derniers mois pour promouvoir la paix et la réconciliation dans le pays. D'autre part, il y a eu des initiatives encourageantes qui, si elles sont exploitées et appuyées efficacement, pourront donner une nouvelle impulsion à la recherche de paix, de la sécurité et de la stabilité.

59. C'est dans ce contexte que la 163^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS), tenue à Addis-Abeba le 22 décembre 2008, a examiné la situation en Somalie. Le CPS a notamment encouragé le Gouvernement fédéral de transition (GFT) et l'Alliance pour la relibération de la Somalie à intensifier leurs efforts pour appliquer les Accords conclus, et exhorté toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au processus

de paix. Le CPS a également réitéré sa grave préoccupation au sujet des divisions au sein du GFT et approuvé les sanctions imposées par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le CPS a aussi décidé de prolonger le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) de deux mois supplémentaires, à compter du 16 janvier 2009. Il a lancé un appel aux États membres de l'Union africaine pour qu'ils fournissent des contingents et autre personnel requis afin de permettre à la Mission d'atteindre le niveau d'effectifs autorisés, et a exhorté les États membres de l'Union africaine et les partenaires à apporter un soutien logistique et financier accru. Au même moment, le CPS a réaffirmé la responsabilité fondamentale du Conseil de sécurité de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en demandant à cet organe de prendre, immédiatement et sans délai, les mesures qu'on attend de lui, notamment en autorisant le déploiement d'une force internationale de stabilisation et, par la suite, en mettant en place une opération de maintien de la paix pour prendre la relève d'AMISOM. En attendant le déploiement de cette opération, le CPS a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser la mise en place d'un programme d'appui à l'AMISOM, en ayant à l'esprit les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

60. A cet égard, j'ai le plaisir de rappeler que le 16 janvier 2009, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 1863 (2008) dans laquelle il exprime, entre autres, son intention de mettre en place une opération des Nations Unies pour le maintien de la paix en Somalie, à la suite de l'AMISOM, sous réserve d'une nouvelle décision qui sera prise d'ici le 1^{er} juin 2009, et a accueilli avec satisfaction les recommandations contenues dans la lettre du Secrétaire général du 19 décembre 2008. Des efforts sont actuellement déployés auprès des pays contributeurs de troupes et des partenaires internationaux, y compris les Nations Unies, en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour renforcer l'efficacité de l'AMISOM ainsi que les capacités des forces conjointes paramilitaires et de police somaliennes à Mogadiscio. Par ailleurs, l'UA est activement engagée dans le processus politique visant à augmenter le nombre de députés au Parlement et à assurer l'élection d'un nouveau Président et la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale.

c. Processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie

61. Lors de sa dernière session ordinaire, j'ai informé le Conseil de l'évolution du processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée. J'ai notamment souligné le manque de progrès dans la délimitation de la frontière entre les deux pays et les restrictions imposées par l'Érythrée à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (UNMEE) l'obligeant à déplacer temporairement son personnel et son équipement militaires de l'Érythrée et de suspendre la mise en œuvre de ses opérations de ce côté de la frontière. A cet égard, j'ai indiqué que, compte tenu de la situation, le Secrétaire général de l'ONU a soumis au Conseil de sécurité, le 7 avril 2008, un certain nombre d'options concernant l'avenir de l'UNMEE. Celles-ci sont entre autres, la possibilité du retour de l'UNMEE avec ses effectifs au complet, au cas où l'Érythrée reviendrait sur sa position, ou mettre fin au mandat de la Mission si les conditions ne sont pas réunies pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

62. Le 30 juillet 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies, ayant examiné le rapport spécial qui lui avait été soumis par le Secrétaire général, après d'autres communications entre son Président l'Éthiopie et l'Érythrée, a décidé de mettre fin au

mandat de l'UNMEE à compter du 31 juillet 2008, en soulignant que la décision ne préjugerait en rien des obligations des deux pays dans le cadre des Accords d'Alger 2000. Le Conseil de sécurité a demandé à l'Éthiopie et à l'Érythrée d'honorer pleinement leurs obligations, de faire preuve de retenue au maximum, et de s'abstenir de toute menace ou de l'utilisation de la force l'une contre l'autre. Le Conseil de sécurité a exprimé son appui total aux efforts du Secrétaire général et de la communauté internationale pour prendre contact avec l'Éthiopie et l'Érythrée en vue de les aider à mettre en œuvre les Accords d'Alger, normaliser leurs relations, et promouvoir la stabilité entre elles et de jeter les bases d'une paix globale et durable entre les deux pays.

63. Compte tenu de cette situation, l'Union africaine a dû mettre fin au mandat de sa Mission de Liaison en Éthiopie et en Érythrée (OLMEE). L'OLMEE, il convient de le rappeler, a été créée en 2000 par l'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, avec pour mandat de compléter, aider, et coopérer avec l'UNMEE, dont le déploiement s'est effectué sous les auspices de l'OUA. J'aimerais rendre hommage au personnel de l'OLMEE, ainsi qu'à tous les États membres qui ont contribué à la Mission, pour leur engagement à la recherche d'une paix durable entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

64. La Commission ne peut qu'exprimer de nouveau sa préoccupation devant l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix Ethio-Erythréen et ses conséquences pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région toute entière. Il faut, encore une fois, souligner la nécessité de déployer des efforts soutenus et coordonnés pour aider les parties à sortir de cette impasse et à normaliser leurs relations. Comme par le passé, l'UA se tient prête à aider l'Erythrée et l'Ethiopie dans cette entreprise.

d. Relations entre Djibouti et l'Erythrée

65. Lors de sa session à Sharm El Sheikh, la Conférence a examiné la situation à la frontière entre la République de Djibouti et l'Etat de l'Erythrée ainsi que les relations entre ces deux pays. Dans sa décision sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur les activités de ce dernier et sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, la Conférence s'est déclarée profondément préoccupée par la situation qui prévaut à la frontière entre Djibouti et l'Erythrée et par la tension dans les relations entre les deux pays. La Conférence a condamné énergiquement l'utilisation de la force, réaffirmé l'obligation du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats membres et demandé le retour à la situation qui régnait à la frontière avant la crise, notamment le retrait immédiat de toutes les forces qui y sont stationnées depuis le 4 février 2008. Cette décision a suivi le communiqué adopté par la 140^{ème} session du CPS, tenue le 29 juin 2008 à Sharm El Sheikh.

66. L'un des principaux faits nouveaux qui se sont produits depuis les réunions de Sharm El Sheikh concerne l'envoi par les Nations Unies d'une mission d'enquête dans la région. Cette mission s'est rendue à Djibouti et en Ethiopie du 28 juillet au 6 août 2008, conformément aux consultations tenues le 24 juin 2008 par le Conseil de sécurité sur la situation entre les deux pays. La mission n'a pas pu effectuer de visite en Erythrée car elle n'a pas obtenu l'accord des autorités de ce pays. Dans son rapport transmis le 11 septembre 2008 au Conseil de sécurité, la mission a souligné la nécessité d'entreprendre

d'urgence d'une action politique pour mettre fin à la crise et a demandé la démilitarisation de la frontière et le retour aux positions antérieures en février 2008 tout en notant à cet égard que l'armée djiboutienne s'était déjà retirée et qu'il était logique que les forces érythréennes en fassent de même, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité.

67. A la demande de Djibouti, le Conseil de sécurité s'est réuni le 23 octobre 2008 pour examiner le différend frontalier entre l'Érythrée et Djibouti. A cette occasion, le Président Ismail Omar Guelleh a déclaré qu'après l'occupation soudaine, inexplicable, et mal-inspirée d'une partie du territoire de Djibouti par les forces érythréennes, son pays a adopté une politique appelant au calme et à la prudence tout en sollicitant les bons offices de certaines organisations internationales, notamment de l'UA. Il a invité le Conseil de sécurité à demander à l'Érythrée d'honorer ses obligations internationales et de coopérer avec les Nations Unies en acceptant ses bons offices pour résoudre la crise. Il a en outre déclaré que la priorité de son pays était de démilitariser la zone de conflit et de rétablir la confiance mutuelle en redynamisant le mécanisme bilatéral ou en créant un mécanisme d'arbitrage pour le tracé des frontières. En conclusion, il a déclaré que l'inaction du Conseil de sécurité encouragera, voire même récompensera l'attitude de l'Érythrée ; tout en soulignant que le conflit représentait un trou noir financier et un fardeau énorme, pour ses ressources limitées qui l'éloignent davantage de ses objectifs de développement.

68. Pour sa part, le Représentant permanent de l'Érythrée a indiqué qu'aucun fait nouveau n'était survenu depuis 'le bref incident de juin provoqué par l'attaque délibérée de Djibouti contre notre unité à l'intérieur de notre propre territoire'. Il a ajouté qu'en dépit des campagnes négatives, l'Érythrée a choisi la voie de la retenue et de la patience. Il a par ailleurs, déclaré que contrairement aux allégations, l'Érythrée n'occupe aucun territoire appartenant à Djibouti et n'a aucune ambition territoriale. Il a déclaré que son pays souhaitait rétablir et entretenir des relations de bon voisinage avec Djibouti, fondées sur le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté.

69. La Commission a précisé aux parties qu'elle est disposée à les aider à faire baisser la tension et à trouver une solution aux causes profondes de cette crise qui ne correspond pas aux bonnes relations qu'ont toujours entretenues les deux pays.

70. Le 14 janvier 2009, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 1862 (2009) par laquelle il exhorte, inter alia, Djibouti et l'Érythrée à régler pacifiquement leur conflit frontalier ; se félicite de nouveau des efforts du Secrétaire général des Nations unies, de l'UA et de la Ligue des Etats arabes visant à établir le dialogue entre les deux parties ; et se félicitait du fait que Djibouti avait retiré ses forces pour revenir au *Statu quo* initial. Le Conseil de sécurité a également exigé que l'Érythrée retire ses forces et tous ses équipements pour revenir au *Statu quo* initial, reconnaisse son conflit frontalier avec Djibouti, s'engage activement dans un dialogue afin de faire baisser la tension, ainsi que dans les efforts diplomatiques en vue d'un règlement mutuellement acceptable, et respecte ses obligations en tant que membre des Nations unies. Pour sa part, la Commission a clairement fait savoir aux parties qu'elle est disposée à contribuer à faire baisser la tension qui prévaut et à examiner les causes sous-jacentes de la situation actuelle, qui n'est pas compatible avec les relations amicales qui existent depuis de longues dates entre l'Érythrée et Djibouti.

e. Burundi

71. Au cours du 1er semestre de l'année 2008, le processus de mise en œuvre des Accords signés entre le Gouvernement du Burundi et le PALIPEHUTU-FNL, respectivement les 18 juin et 7 septembre 2006, a connu des avancées significatives, suscitant ainsi l'espoir d'un règlement définitif du conflit. Mais cet espoir a fait long feu, et des retards, puis des blocages sont apparus, qui ont entravé le déroulement normal du processus. Ces blocages portaient notamment sur la transformation du PALIPEHUTU/FNL en parti politique sous son appellation actuelle, alors même que la Constitution et la loi sur les partis politiques bannissent toute référence à l'ethnie, ainsi que sur la position du Gouvernement selon laquelle l'application des Accords de 2006 doit s'inscrire dans le strict respect de la Constitution.

72. Préoccupé par cet état de fait, j'ai écrit au Président Pierre Nkurunziza et au chef du PALIPEHUTU-FNL, Agathon Rwasa. Dans ces correspondances, j'ai encouragé les acteurs burundais à consolider les acquis enregistrés dans le processus de mise en œuvre des Accords de 2006. J'ai également écrit au Facilitateur, M. Charles Nqakula, Ministre sud-africain de la Défense, auquel j'ai renouvelé le soutien de la Commission. Par la suite, sous l'impulsion du Facilitateur, le Président Nkurunziza et M. Rwasa ont convenu de se rencontrer deux fois par semaine, à compter du 19 août 2008, afin d'apporter des solutions aux problèmes que le Directoire politique et le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS) n'auront pas réussi à résoudre. Les trois premières réunions ont débouché sur la Déclaration de Ngozi du 29 août 2008 par laquelle les parties s'engageaient notamment à œuvrer à l'accomplissement du processus de mise en œuvre des Accords de 2006 dans les délais impartis.

73. Les efforts incessants du Directoire politique, dont mon Représentant spécial au Burundi assure la vice-présidence, et du Facilitateur n'ont pas permis de créer les conditions de la mise en œuvre de la Déclaration de Ngozi. Les activités du Directoire politique et du MCVS ont alors été suspendues. Face à ce nouveau blocage, l'Initiative régionale a dépêché, le 6 novembre 2008, une mission ministérielle à Bujumbura pour délivrer aux parties le message suivant : la date butoir du 31 décembre 2008 pour le parachèvement du processus de paix est maintenue ; le PALIPEHUTU-FNL doit tout mettre en œuvre pour envoyer ses combattants dans les zones de rassemblement en vue du DDR ; le Gouvernement doit créer un espace pour l'intégration des cadres du PALIPEHUTU-FNL dans les institutions ; le PALIPEHUTU-FNL doit se départir de la connotation ethnique de son appellation. Pour leur part, les parties ont, chacune, réitéré leur position initiale.

74. C'est dans ce contexte que s'est tenu, à Bujumbura, le 4 décembre 2008, le Sommet de l'Initiative régionale, auquel j'ai pris part. Dans la déclaration rendue publique par le Sommet, il est dit, entre autres, que le PALIPEHUTU-FNL reconnaît que, sous cette appellation, il ne peut être enregistré comme parti politique. A cet égard, il s'est engagé à mener en son sein les concertations requises pour trouver une nouvelle appellation conforme à la Constitution. Pour sa part, le Président Nkurunziza s'est engagé à octroyer 33 postes aux dirigeants du PALIPEHUTU-FNL ; il a aussi réitéré sa décision de libérer tous les prisonniers politiques et les prisonniers de guerre. Les deux parties ont convenu de la nécessité de démarrer sans délai le processus de DDR. Depuis, des équipes

techniques conjointes ont été mises en place qui travaillent à l'application des décisions ainsi prises. Cependant, des difficultés subsistent que les parties prenantes au processus s'efforcent de surmonter.

f. République démocratique du Congo (RDC)

75. Avec la signature des Actes d'engagement qui ont sanctionné la Conférence sur la paix, la stabilité et le développement dans les Provinces du Kivu, tenue à Goma du 6 au 23 janvier 2008, et le début de leur mise en œuvre à travers le Programme AMANI, le processus de normalisation à l'Est de la RDC semblait avoir pris une direction encourageante. Il convient de rappeler ici que les objectifs majeurs du Programme AMANI sont de préserver le cessez-le-feu convenu entre les parties aux différents conflits que connaît la région, de procéder au désengagement des groupes armés, de favoriser l'intégration au sein de Forces armées de la RDC (FARDC) des anciens combattants qui le souhaitent et de promouvoir le développement économique des Kivus.

76. Dès le mois de février, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) du Général dissident Laurent Nkunda, l'une des parties aux Actes d'engagement, a dénoncé des lenteurs dans la mise en œuvre du Programme AMANI, avant de suspendre sa participation aux travaux du Programme pendant quatre mois. Le 28 août 2008, le CNDP a lancé une offensive militaire d'envergure contre les FARDC dans le territoire du Masisi. Les combats se sont par la suite étendus à d'autres territoires de la Province du Nord Kivu, où le CNDP a pris le contrôle d'importantes localités, y installant une administration parallèle. Le CNDP a formellement dénoncé ce qu'il a appelé « l'échec » du Programme AMANI et lancé un appel à un soulèvement national contre le pouvoir du Président Kabila. Il a aussi réclamé des négociations directes avec le Gouvernement congolais « en territoire neutre ».

77. C'est dans ce contexte que je me suis rendu à Kinshasa du 10 au 12 octobre, où je me suis entretenu avec le chef de l'Etat et d'autres acteurs congolais, ainsi qu'avec les représentants de la communauté internationale à Kinshasa. J'ai réitéré la position de l'UA en faveur d'une solution politique. J'ai également exhorté la RDC à rétablir ses relations diplomatiques avec ses voisins. Dans le prolongement de cette visite, j'ai dépêché un émissaire à Kinshasa, en la personne de M. Ibrahima Fall, ancien Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. J'ai, par ailleurs, pris part aux travaux du Sommet régional tenu à Nairobi, le 7 novembre 2008. Par la suite, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité s'est rendu à Kinshasa et à Kigali. En outre, la Commission a pris part, à travers le Vice-Président et mon émissaire pour la région des Grands Lacs, à la réunion des Ministres des pays de la région, tenue à Nairobi le 20 décembre 2008. Dans le même ordre d'idées, j'ai procédé à l'ouverture d'un bureau de l'UA à Goma, lieu de rencontre privilégié de la Facilitation internationale impliquée dans le suivi de la mise en œuvre des Actes d'engagement. Pour sa part, le CPS a examiné la situation à l'Est de la RDC lors de ses 155ème et 163ème réunions, tenues respectivement le 31 octobre et le 22 décembre 2008.

78. De nombreuses autres personnalités, représentant les pays et organisations internationales partenaires au processus de paix en RDC, se sont rendues à Kinshasa et dans d'autres pays de la région pour contribuer aux efforts visant à obtenir l'arrêt des

combats. Face à la mobilisation de la communauté internationale, y compris l'UA, les Communautés régionales concernées (SADC et CEEAC), les Nations Unies et l'Union européenne (UE), le CNDP a proclamé un cessez-le-feu unilatéral, le 29 octobre 2008, au moment même où ses troupes étaient aux portes de Goma. S'agissant plus spécifiquement des Nations unies, le Secrétaire général a désigné un Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, en la personne de M. Olusegun Obasanjo, pour aider à trouver une solution durable à la crise. Depuis le 8 décembre 2008, le Gouvernement congolais et le CNDP ont entamé des négociations à Nairobi, avec la facilitation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies et du Mécanisme de suivi mis en place par le Sommet régional tenu à Nairobi le 7 novembre 2008. Après deux séances de travail quasiment consacrées aux questions de procédure, les deux parties ont suspendu les négociations et sont convenues de les reprendre le 8 janvier 2009. Dans l'intervalle, le 20 novembre 2008, le Conseil de sécurité des Nations Unies a, par la résolution 1843, autorisé l'augmentation temporaire des effectifs autorisés de la MONUC.

79. Par ailleurs, et dans le souci d'apaiser la tension créée par la situation militaire sur le terrain, les Gouvernements de la RDC et du Rwanda ont inauguré, au mois de novembre, un cycle de concertations bilatérales à travers la « Commission 4 + 4 ». Réunis à Goma dans le cadre de cette Commission, les 4 et 5 décembre 2008, les Ministres des Affaires étrangères des deux pays se sont, entre autres, accordés sur un plan militaire visant à démanteler les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Le Ministre congolais a demandé au Rwanda de faire usage de son autorité morale sur Laurent Nkunda pour le ramener à la table des négociations. Il s'est, en outre, engagé à rouvrir les Ambassades de son pays au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, au début de 2009. Les deux Ministres ont aussi décidé de tenir une réunion à Bujumbura pour relancer la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Les concertations entre les deux pays se poursuivent au niveau des responsables des services de sécurité.

80. Le 14 décembre 2008, les Gouvernements de la RDC et de l'Ouganda, ainsi que celui du Sud Soudan (GoSS), ont lancé une opération militaire conjointe contre les bases de la LRA (Armée de Résistance du Seigneur), mouvement rebelle ougandais dirigé par Joseph Kony, dans le Parc de la Garamba, au Nord-Est de la RDC. En réaction à cette opération, la LRA a perpétré une série d'exactions, dont des incendies à grande échelle et des massacres de populations, dans des localités congolaises.

81. Malgré les efforts soutenus déployés par la communauté internationale, la situation à l'Est de la RDC reste précaire. Je suis vivement préoccupé par la situation humanitaire qui prévaut sur le terrain et par les exactions multiples commises contre les populations civiles. Il importe, dès lors, de redoubler d'efforts pour accélérer le règlement durable de la crise et la restauration de l'autorité de l'Etat à l'Est de la RDC. A cet égard, la consolidation de l'accalmie qui prévaut sur le terrain revêt une importance particulière. Je lance un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles parviennent rapidement à un accord qui permette de mettre un terme à l'instabilité à l'Est de la RDC et de consolider les avancées remarquables enregistrées dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RDC.

g. Soudan

▪ *Sud Soudan – Mise en œuvre de l'Accord de paix global (APG)*

82. Pendant la période considérée, la Commission a continué de suivre attentivement la mise en œuvre de l'Accord de paix global. J'ai le plaisir de vous informer que, malgré les nombreux défis auxquels elles sont confrontées, les parties ont continué à enregistrer des progrès dans la mise en œuvre des engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'Accord.

83. Dans l'ensemble, la situation sécuritaire demeure calme. Conformément aux dispositions de l'Accord de paix global, la Commission politique pour le cessez-le-feu et ses organes connexes, notamment le Comité conjoint de contrôle du cessez-le-feu (CJMC) et le Comité conjoint de surveillance de la région (AJMC) continuent de fonctionner normalement.

84. Le 13 octobre 2008, l'Assemblée nationale provisoire (ANP) a tenu sa septième et dernière session. Des textes de loi importants ont été examinés et adoptés, notamment la Loi sur la sécurité nationale et la Loi sur la presse et les médias. L'ANP a, par ailleurs, entériné le Conseil des partis politiques et adopté le budget national. L'Assemblée législative du Sud Soudan (ALSS) a également poursuivi ses réunions et a adopté les textes de lois requis. En outre, le 22 octobre 2008, le Conseil des États, qui normalement se réunit à Khartoum et qui fait partie de l'ANP, ainsi que l'ALSS, ont tenu leur toute première session conjointe à Juba. Dans une déclaration publiée à l'issue de la session, les deux organes ont souligné la nécessité de réaliser un développement général dans tout le pays. Ils ont également souligné l'importance des résultats du recensement et la nécessité de veiller à ce que des élections libres et équitables soient organisées au Soudan.

85. L'Accord de paix global stipule que les élections générales au Soudan doivent se tenir au plus tard le 9 juillet 2009. À cet effet, la Loi électorale nationale du Soudan a été promulguée par l'ANP le 7 juillet 2008. A la suite de l'adoption de cette loi, la Commission électorale nationale (CEN), qui devait être installée dans un délai d'un mois, a finalement été approuvée par l'ANP le 17 novembre 2008. Les neuf membres de la CEN, dont le Président et le Vice-Président, ont été désignés par la Présidence et leur nomination a été entérinée par l'ANP.

86. L'APG stipule qu'à la fin de la période intérimaire de six ans, un référendum, surveillé par la communauté internationale, sera organisé conjointement par le Gouvernement d'union nationale (GoNU) et le SPLM/A, pour les populations du Sud Soudan en vue, soit de confirmer l'unité du Soudan, soit de voter pour la sécession. Il a donc été demandé à l'ANP de promulguer, avant juillet 2007, une loi sur le référendum. Toutefois, au moment de la finalisation du présent rapport, cette loi n'avait toujours pas été votée.

87. L'un des principaux éléments de l'Accord de paix global est le Protocole relatif au partage des richesses, aux termes duquel le Gouvernement d'union nationale procède au partage des richesses du Soudan, en particulier, les revenus pétroliers, avec le

Gouvernement du Sud Soudan et les autres États producteurs de pétrole à l'intérieur du pays. Le 6 août 2008, les membres du Comité conjoint pour le contrôle, le calcul et le partage des revenus pétroliers, au cours d'une réunion avec le Groupe de la Communauté économique de l'Afrique chargé du partage des richesses, ont fait le point sur la situation en ce qui concerne les transferts destinés au Gouvernement du Sud Soudan et aux États producteurs de pétrole. Le Comité a indiqué que la somme totale reçue par le Gouvernement du Sud Soudan était supérieure à un milliard de dollars EU.

88. En ce qui concerne la question d'Abyei, il convient de noter que les parties ont accepté de soumettre leur différend relatif aux frontières permanentes d'Abyei à « un arbitrage final et contraignant dans le cadre des règles facultatives de la Cour permanente d'arbitrage ». Le 28 octobre 2008, la Cour permanente d'arbitrage de la Haye a annoncé la nomination du Président du Groupe spécial d'arbitrage d'Abyei, conformément à la feuille de route d'Abyei, du 8 juin 2008. La Cour devrait faire connaître sa décision finale d'ici juin 2009.

89. Le Conseil se souviendra que l'Accord de paix global demande au Président du Soudan de créer un Comité technique *ad hoc* des frontières, qui procédera à une délimitation précise de la ligne frontalière Nord/Sud du 1/1/1956. Le Comité a entamé son travail en janvier 2007, et des efforts sont en cours pour achever ce processus.

90. Pendant la période considérée, mon Envoyé Spécial pour la mise en œuvre de l'Accord de paix global, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, s'est rendu au Soudan, où il a eu d'intenses consultations avec les membres du Gouvernement d'union nationale, du Gouvernement du Sud Soudan et des représentants de la communauté internationale. Auparavant, en juillet 2008, il s'était rendu à Pretoria, où il a rencontré Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, en sa qualité de présidente du Comité ministériel de l'UA pour la reconstruction post-conflit au Soudan. De même, il a eu des consultations à Nairobi, en juin 2008, avec l'Envoyé spécial du Kenya pour la paix au Soudan, l'ancien Président Daniel Arap Moi. Toujours en juin 2008, il s'est entretenu avec le Secrétaire général des États de la Ligue arabe, M. Amr Moussa, à Sharm El-Sheikh, en marge du Sommet de l'UA. J'ai le plaisir de vous informer que le Bureau de liaison de l'UA à Khartoum, qui dispose d'un Bureau à Juba, est maintenant pleinement opérationnel. Le Bureau collabore étroitement avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes au processus de mise en œuvre de l'Accord.

91. Même si ce processus a enregistré des avancées remarquables, il n'en demeure pas moins que beaucoup de problèmes restent à résoudre. Il s'agit, entre autres, de l'achèvement des préparatifs pour la tenue des élections de 2009 et du référendum de 2011, de la délimitation de la frontière Nord/Sud et de l'importante question de la reconstruction et du développement au Sud. Compte tenu de ce qui précède, je ne saurais trop insister sur la nécessité de poursuivre l'engagement politique et de maintenir la confiance mutuelle entre les parties en ce qui concerne l'Accord de paix global afin de leur permettre de respecter leurs obligations et de parvenir à une paix et une stabilité durables au Sud Soudan.

ii. *Darfour*

92. Pendant la période considérée, des efforts soutenus ont été faits pour relancer le processus politique au Darfour. Le 1^{er} juillet 2008, le Secrétaire général des Nations Unies et moi-même avons conjointement annoncé la nomination de Djibril Yipèné Bassolé, ancien Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, en qualité de Médiateur en chef UA-ONU pour le Darfour, en poste à El Fasher. Le Médiateur en chef a pris fonctions le 1^{er} août 2008. Il a, depuis lors, mené d'intenses consultations avec le Gouvernement d'union nationale, notamment avec le Président Omar Hassan Al Bashir, les chefs des groupes armés, les représentants des déplacés internes et d'autres parties prenantes au Darfour. Sur la base de ces consultations, il est évident que la plupart des parties prenantes souhaitent la paix, malgré des différences dans les approches et les réserves exprimées vis-à-vis du processus de paix.

93. Dans le cadre des efforts déployés pour relancer le processus de paix, un Comité ministériel a été mis en place sous la présidence conjointe du Premier ministre et du Ministre des Affaires étrangères du Qatar, Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al Thani, du Secrétaire général des États de la Ligue arabe, M. Amr Moussa, et de moi-même. Le Comité connu sous le nom de « l'Initiative de Qatar », s'est réuni avec les autorités tchadiennes et soudanaises, certains groupes du Darfour et les responsables de l'UNAMID, en vue d'étudier les voies et moyens de reprendre les négociations avec l'ensemble des parties prenantes au Darfour. Bien que le Gouvernement soudanais ait indiqué qu'il était disposé et résolu à poursuivre les pourparlers à Doha, les mouvements rebelles n'ont cessé d'émettre des réserves.

94. En octobre 2008, le Forum du peuple du Soudan (FPS) a été inauguré par le Président Omar Hassan Al-Bashir, ce qui a constitué un pas important dans les efforts visant à trouver une solution politique globale et durable à la crise au Darfour. Ont pris part au FPS, les responsables de la plupart des principaux partis politiques du Soudan, ainsi que de nombreux représentants du Darfour, même s'ils ne font pas partie des groupes armés non signataires. L'UA était représentée au FPS. Le document adopté à l'issue de la réunion a porté sur les principaux éléments du conflit en tant que base des futures négociations. L'annonce du cessez-le-feu unilatéral qui a été faite par la suite par le Président Al-Bashir, le 12 novembre 2008, à condition que celui-ci soit pleinement mis en œuvre par le Gouvernement et accepté par les groupes armés, peut, dans une large mesure, faire avancer le processus de paix. À la demande du Gouvernement, l'UNAMID est en train d'élaborer un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu.

95. Au cours de la période considérée, on a également assisté à une importante évolution des relations entre les deux signataires de l'Accord de paix sur le Darfour (APD), à savoir le Gouvernement du Soudan et le Mouvement de libération du Soudan -Minni Minawi (MLS/MM). À la suite d'une réunion entre Ali Osman Taha, premier Vice-Président et Minni Minawi, le chef du MLS/MM, le 19 septembre 2008, les Forces armées soudanaises (FAS) et le SLA/MM ont signé, le 13 octobre 2008, un Mémorandum d'accord sur la coordination politique et militaire, ci-après dénommée « la Déclaration d'El Fasher ». Conformément au Mémorandum d'accord, le Président Al-Bashir a pris un décret

demandant l'intégration de l'APD dans la Constitution provisoire, qui est en train d'être examinée par la Commission constitutionnelle nationale.

96. Un autre évènement important survenu au cours de la période considérée est l'annonce, le 14 juillet 2008 par le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) de sa demande d'émission d'un mandat d'arrêt contre le Président Al-Bashir. Le 21 juillet 2008, le CPS a examiné la situation au Soudan à la lumière de cette demande. A cette occasion, le CPS a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de Rome, de suspendre la procédure lancée par la CPI, compte tenu de la nécessité de s'assurer que les efforts de paix en cours ne sont pas compromis, et du fait que dans les conditions actuelles, des poursuites pénales ne serviraient les intérêts ni de la justice ni des victimes. Même si dans sa résolution 1828(2008), le Conseil de sécurité a pris note du communiqué du CPS en ayant à l'esprit les préoccupations exprimées par certains de ses membres au sujet de ce qui pourrait arriver à la suite de la demande du Procureur de la CPI, aucune mesure n'a encore été prise pour suspendre cette demande. La Commission a déployé des efforts soutenus pour mobiliser l'appui de la communauté internationale à cette suspension. Dans son communiqué, le CPS a également invité la Commission à mettre sur pied un Panel de haut niveau afin d'examiner la situation en profondeur et de faire des recommandations sur les meilleurs moyens de traiter efficacement toutes les questions de responsabilité redditionnelle et de lutte contre l'impunité d'une part, et de réconciliation et d'apaisement d'autre part. A la suite de cette requête, j'ai adressé une correspondance à l'ancien président d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, pour lui demander de présider ledit Panel qui comprendra un certain nombre d'illustres personnalités africaines. La Commission est en train de prendre les mesures nécessaires pour la convocation rapide de la première réunion du Panel et le démarrage de son travail..

97. Pour leur part, les autorités soudanaises, tout en rejetant la demande de la CPI, ont pris certaines mesures pour résoudre le problème de l'impunité au Darfour. C'est ainsi que le 3 août 2008, le Ministère de la justice a annoncé la nomination d'un Procureur spécial pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme perpétrées au Darfour depuis 2003. J'exhorte les autorités soudanaises à n'épargner aucun effort pour veiller à ce que le problème de l'impunité soit définitivement résolu, tout en sachant que sans justice, il ne saurait y avoir ni de paix durable ni de réconciliation au Darfour.

98. La situation sécuritaire et humanitaire reste préoccupante. Les travailleurs humanitaires ainsi que le personnel et les biens de la MINUAD ont été de plus en plus en danger au cours de la période considérée. Le 8 juillet 2008, sept soldats de la force de maintien de la paix ont été tués et 22 autres blessés suite à une attaque délibérée et bien organisée contre une patrouille de la MINUAD près de Shangil Tobaya. Il s'agit là de l'attaque la plus grave depuis le début de la Mission le 31 décembre 2007. L'insécurité qui règne a également compromis l'accès à l'aide humanitaire, entraînant du même coup une augmentation des souffrances des populations affectées.

99. La MINUAD a poursuivi sa mise en place, et grâce à l'assistance du Gouvernement soudanais, elle a atteint son objectif de déploiement de 60% de personnels en uniforme (militaires et policiers) vers la fin de l'année. La mise en place d'un Comité tripartite composé du Gouvernement soudanais, de la Commission de l'UA et des Nations

unies, ainsi que la désignation d'un agent de liaison à plein temps du Gouvernement à El Fasher, ont contribué de manière significative au déploiement de la Mission, avec la signature d'un certain nombre d'importants accords. Au 31 décembre 2008, la force de la MINUAD comptait au total 12.374 militaires et 2.757 policiers.

h. Relations Soudan -Tchad

100. A Sharm-El-Sheikh, j'avais informé le Conseil de la rupture des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan et de la fermeture subséquente de leur frontière commune, à la suite de l'attaque perpétrée, en mai 2008, par le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (JEM) contre Omdurman, dans les faubourgs de Khartoum. Les deux pays s'étaient alors, de nouveau, mutuellement accusés de menées subversives.

101. Il me plaît de noter que le Groupe de contact institué par l'Accord de Dakar de mars 2008 a pu se réunir tant au niveau ministériel qu'au niveau des experts de défense, de sécurité et de renseignement chargés d'étudier et de planifier la mise en place rapide de la force de paix et de sécurité à la frontière entre les deux pays. C'est ainsi que des réunions se sont successivement tenues à Brazzaville, en juin 2008 ; à Dakar, en juillet 2008, et à Asmara, en septembre 2008. L'UA a pris part à toutes ces réunions. Entre autres recommandations, le Groupe de contact a, lors de sa réunion de Brazzaville, appelé les deux pays à cesser toute déclaration médiatique susceptible d'aggraver leur différend, ainsi qu'à renouer leurs relations diplomatiques. A Dakar, le Groupe a été informé de l'acceptation par le Président Omar Hassan Al Bashir de la reprise des relations diplomatiques avec le Tchad, et a décidé de sensibiliser la communauté internationale sur ses activités et les problèmes logistiques et de financement auxquels il fait face.

102. A la suite du rétablissement des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan, formalisé par l'échange de leurs Ambassadeurs respectifs le 9 novembre 2008, la 6ème réunion du Groupe de contact s'est tenue à N'Djamena, le 15 novembre 2008. Cette rencontre a été précédée, du 12 au 14 novembre, par la 4ème réunion de planification des experts en matière de défense, de sécurité et de renseignement, dont les conclusions ont été adoptées par le Groupe de contact, en même temps que le budget du déploiement de la force de paix et de sécurité qui s'élève à 21 millions de dollars américains. Le Groupe a, enfin, décidé de tenir sa septième réunion à Khartoum.

103. Conformément à la décision sur les relations entre le Tchad et le Soudan adoptée par la 138ème réunion du CPS tenue à Sharm El Sheikh, le 29 juin 2008, la Commission a dépêché une délégation conduite par l'ancien Président du Burundi, M Pierre Buyoya, au Tchad, du 10 au 16 octobre et du 25 au 28 novembre 2008, et au Soudan, du 2 au 9 novembre 2008. La délégation a été reçue en audience par le Président Idriss Déby Itno, et a eu des séances de travail avec de hauts responsables des Gouvernements soudanais et tchadien, ainsi qu'avec les représentants de la communauté internationale et d'autres acteurs. Les autorités des deux pays ont réitéré leur engagement à normaliser leurs relations diplomatiques et à faire en sorte qu'aucune action hostile ne soit lancée contre leurs territoires respectifs de part et d'autre de leur frontière commune. J'exhorte le Soudan et le Tchad à persévérer dans leurs efforts. Je rends hommage au Groupe de contact pour le travail remarquable déjà fait et l'encourage à poursuivre ses efforts.

104. Au Tchad, la situation sécuritaire reste globalement calme. Toutefois, quelques escarmouches ont opposé l'Armée nationale tchadienne et les groupes rebelles. A l'Est, la situation est principalement caractérisée par la multiplication des actes de banditisme, avec des attaques ciblant les convois humanitaires ou même l'EUFOR. Quant au dialogue politique Gouvernement-Opposition, il se poursuit à travers le Comité de suivi de l'Accord du 13 août 2007. Il convient, par ailleurs, de signaler que, le 18 août 2008, à Iriba, au Tchad, un Protocole d'application de l'Accord de Syrte du 25 octobre 2008 a été signé entre le Gouvernement et une faction du Rassemblement des forces pour le changement (RFC). Le 2 décembre 2008, certaines factions du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) ont également signé un Protocole.

105. Par ailleurs, la « Commission d'Enquête sur les événements survenus en République du Tchad du 28 janvier au 8 février 2008 et leurs conséquences » a remis, le 5 août 2008, son rapport au Président Idriss Déby Itno. Le rapport a été rendu public le 2 septembre 2008. S'agissant de l'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh, Porte-parole de la Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution (CPDC), dont on n'a pas de nouvelle jusqu'à ce jour, la Commission a conclu que « des opposants politiques enlevés le 3 février 2008, il est le seul à ne pas avoir réapparu, laissant penser qu'il serait désormais mort ».

i . République centrafricaine (RCA)

106. La période sous examen a été marquée par la poursuite des efforts de paix en RCA sous la médiation du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président du Comité *ad hoc* sur les questions centrafricaines dans l'espace CEMAC. Il convient de rappeler que le Gouvernement et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) étaient parvenus à un Accord de paix global à Libreville, le 21 juin 2008. En décembre 2008, en marge du Dialogue politique inclusif (DPI), à Bangui, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et l'Union des forces républicaines (UFR) ont, à leur tour, signé cet Accord. Toutefois, le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) ne s'est pas encore joint à cet Accord. La situation sécuritaire est marquée par une nette accalmie, à l'exception du problème récurrent du grand banditisme et de quelques accrochages sporadiques entre les FACA et des groupes armés.

107. C'est dans ce contexte, et à la suite de la promulgation d'une loi d'amnistie, en septembre 2008, par le Président François Bozizé, que s'est tenu à Bangui, du 8 au 20 décembre 2008, le DPI. Le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba a participé tant à l'ouverture qu'à la clôture du DPI. Le dialogue a réuni la quasi-totalité des acteurs politiques centrafricains et responsables des groupes armés, notamment l'ancien Président Ange-Félix Patassé, M. Jean-Jacques Demafouth de l'APRD, Abdoulaye Miskine du FDPC et Zakaria Damane de l'UFDR. Les travaux ont été présidés par l'ancien Président du Burundi, M. Pierre Buyoya. Les participants ont, entre autres recommandations, convenu de former un Gouvernement intégrant toutes les entités ayant participé au DPI, de revoir le code électoral, de mettre en place une Commission électorale indépendante, ainsi que de mettre en œuvre un programme de démobilisation, désarmement et réinsertion et le chronogramme relatif à la réforme du secteur de la sécurité.

108. L'UA a participé au DPI. Mon Envoyé spécial pour la RCA, Sadok Fayala, s'est rendu à Bangui pour réitérer l'appui de l'UA aux parties centrafricaines. La Commission a, en outre, apporté une seconde contribution de 50 000 dollars américains, portant ainsi à 100 000 dollars américains la totalité de la contribution financière de l'UA à la réussite du DPI. Mon Envoyé spécial a également pris part à la réunion des Envoyés/Représentants spéciaux pour la RCA des Nations unies, de l'UA, de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba, dont l'objectif était de mieux coordonner les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité en RCA.

109. Par ailleurs, le déploiement de la première Mission de consolidation de la paix du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (MICOPAX 1), en remplacement de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC), est effectif depuis juillet 2008. La MICPOAX doit contribuer à stabiliser la situation sécuritaire, mais aussi appuyer les autorités centrafricaines dans leurs efforts de réconciliation, de promotion du dialogue politique et de la paix, de reconstruction et de relance économique. A cet égard, la Commission a donné son aval à la requête soumise par le Secrétariat général de la CEEAC tendant à obtenir un financement des activités de la MICOPAX 1 pour l'année 2009, d'un montant de 15 millions d'Euros, dans le cadre de la Facilité de paix en Afrique.

110. La Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT) a achevé son déploiement dans les villes de N'djamena, Abéché (Tchad) et à Bangui (RCA), et est en train de se déployer à Goz Béida, Farchana (Tchad) et à Birao (RCA). Quant à l'opération militaire de l'UE en RCA et au Tchad (EUFOR TCHAD/RCA), opérationnelle depuis mars 2008, elle arrive à expiration le 15 mars 2009. En raison du vide qui résulterait du retrait de l'EUFOR, le Secrétaire général des Nations unies a recommandé au Conseil de sécurité de renforcer le mandat de la MINURCAT et d'envisager la création d'une force d'environ 5 000 hommes pour assurer la relève de l'EUFOR.

J. Libéria

111. La Commission a continué à suivre de près la situation au Libéria, en particulier les efforts nationaux de reconstruction post-conflit et de consolidation de la paix. La période concernée a été marquée par des progrès notables enregistrés dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, avec l'achèvement du recrutement des éléments des nouvelles Forces armées du Liberia (FAL) et l'entrée en activité desdites forces, l'élaboration des nouveaux programmes de formation militaire et l'adoption d'une nouvelle loi sur la Défense nationale. Le Gouvernement élabore actuellement un nouveau plan de sécurité dans le cadre de sa stratégie pour la réforme du secteur de la sécurité visant à garantir la sécurité tant à l'intérieur du territoire national qu'au niveau des frontières. En outre, la dernière phase du programme DDDR a été lancée le 6 octobre 2008 par la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf dans le but de combler les lacunes initiales du programme DDDR, et de trouver une solution au problème résiduel des ex-combattants désarmés et démobilisés qui n'ont pas eu accès aux avantages du programme de réintégration.

112. Le 29 septembre 2008, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1836(2008) par laquelle il décidait de prolonger le mandat de la Mission des Nations Unies au Liberia

(MINUL) jusqu'au 30 septembre 2009. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a approuvé la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies sur la réduction de 1460 éléments supplémentaires des effectifs militaires de la mission. Dans le même temps, il autorisait une augmentation des effectifs des éléments de la police de la MINUL afin de fournir des avis et une expertise stratégiques dans des domaines spécialisés, ainsi que d'appuyer les activités de police de routine, et de réagir immédiatement aux incidents de sécurité.

113. En août 2008, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a promulgué la loi portant création de la Commission de lutte contre la corruption. Parallèlement, le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré une stratégie globale de lutte contre la corruption. Le Gouvernement a également lancé une stratégie triennale de réforme de la fonction publique en vue de redynamiser le secteur de la fonction publique après des annonces de dislocation. Par ailleurs, la Commission Vérité et Réconciliation du Liberia (TRC) devrait terminer son rapport final avant le 21 décembre 2008 avant de le soumettre à l'Assemblée nationale tel que prévu dans son mandat.

114. Les efforts se poursuivent en vue de la relance économique du pays. Le 26 juin 2008, s'est tenu à Berlin le Forum libérien sur la réduction de la pauvreté (LPRF) au cours duquel la Présidente Johnson-Sirleaf a présenté la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) de son pays lancée en avril 2008. Nonobstant les nombreux obstacles que rencontre la mise en œuvre de la SRP, le PIB national a enregistré une nette augmentation, et le volume de la dette extérieure a sensiblement baissé. Les infrastructures et les autres services sociaux de base continuent de s'améliorer, bien qu'à un rythme modéré.

115. En conclusion, je voudrais une fois encore rendre hommage à la Présidente Johnson-Sirleaf pour la manière dont elle dirige les affaires et les efforts qu'elle ne cesse de déployer à la tête de son pays. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à soutenir les efforts en cours pour la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix dans ce pays. Pour sa part, au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission se préparait à envoyer une équipe multidisciplinaire d'experts afin de procéder à une évaluation des besoins du Liberia en matière de reconstruction post-conflit, et de faire des recommandations sur la manière dont l'UA et ses Etats membres pourraient assister au mieux ce pays. A la demande des autorités sierra-léonaises, le mandat de cette mission a été étendu pour couvrir également la Sierra Leone.

k. Côte d'Ivoire

116. Lors de sa 11^{ème} session ordinaire, tenue à Sharm El Sheikh, la Conférence de l'Union a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires. La Conférence a encouragé les parties ivoiriennes à tout mettre en œuvre pour respecter l'échéance du 30 novembre pour la tenue d'élections présidentielles et à prendre toutes les mesures requises pour régler les questions pendantes dans le processus de paix.

117. Cette échéance n'a pu être respectée en raison de problèmes d'ordre technique, logistique et financier, qui ont retardé l'opération d'identification. Celle-ci, couplée avec l'enrôlement des électeurs, n'a pu commencer que les 15 et 29 septembre 2008 dans 7 localités du pays et dans le district d'Abidjan, alors que le calendrier initial prévoyait la publication de la liste électorale provisoire le 31 août 2008 et celle de la liste définitive le 15 novembre 2008. L'opération d'identification et de recensement électoral n'a été lancée à Bouaké qu'à la mi-novembre, avant d'être étendue à l'ensemble du pays en décembre 2008.

118. Dès le lancement de l'identification, des difficultés logistiques et organisationnelles sont apparues. Il convient de noter que l'opération s'effectue dans 11 000 lieux d'enregistrement disséminés dans le pays qui envoient leurs données à 70 centres régionaux de collecte, lesquels, à leur tour, transmettent les données ainsi compilées au site central de traitement à Abidjan. L'opérateur technique « Sagem Sécurité » a mis en service 6 000 valises d'enregistrement informatique, dont une partie est fixe et l'autre mobile.

119. Parallèlement, du 27 août au 25 septembre 2008, les audiences foraines de rattrapage ont été menées, et l'opération de reconstitution de registres d'état civil disparus ou détruits entièrement ou partiellement s'est poursuivie. Finalement, le Cadre permanent de concertation (CPC), réuni à Ouagadougou le 10 novembre 2008, a demandé à la Commission électorale indépendante (CEI) de proposer, avant le 31 décembre 2008, un nouveau chronogramme pour l'identification et le recensement électoral, aux fins de la fixation de la nouvelle date pour l'organisation de l'élection présidentielle.

120. Dans l'intervalle, les différents partis politiques ont désigné leurs candidats à l'élection présidentielle. Il s'agit du Président Laurent Gbagbo pour le FPI, d'Alassane Dramane Ouattara pour le RDR, d'Henri Konan Bédié pour le PDCI-RDA, du Dr. Mabri Toikeusse pour l'UDPCI et du Pr. Francis Wodié pour le PIT. Pour leur part, les Forces nouvelles ont, à l'occasion d'un séminaire tenu à Bouaké le 11 octobre 2008, formulé plusieurs recommandations, dont celle du report de la date de l'élection présidentielle.

121. La mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires dans ses volets relatifs au désarmement des ex-combattants, au désarmement et démantèlement des milices, ainsi qu'à la restructuration des Forces de défense et de sécurité, n'a pas connu de progrès significatifs. Par ailleurs, les Programmes de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRRC) et du service civique (PNSC), tout en étant en cours de mise en œuvre, n'ont pas bénéficié de financements adéquats, proportionnels à leurs ambitions. De même, le redéploiement de l'Administration et la restauration de l'autorité de l'Etat ne sont pas encore achevés.

122. Il convient, enfin, de signaler la conclusion, à Ouagadougou, le 22 décembre 2008, entre le camp présidentiel et les Forces nouvelles, du 4ème Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou. Celui-ci apporte des solutions aux questions restées en suspens, relatives notamment aux quotas d'intégration des éléments des FAFN dans la nouvelle armée et aux grades militaires des FAFN ayant appartenu aux Forces de défense et de sécurité, au désarmement des ex-combattants et au démantèlement des milices, à la

restauration effective de l'autorité de l'Etat, ainsi qu'au redéploiement de l'administration judiciaire, fiscale et douanière sur l'ensemble du pays.

I. République de Guinée

123. Quelques heures après l'annonce du décès du Président Lansana Conté, le 23 décembre 2008, par le Président de l'Assemblée nationale, dauphin constitutionnel, entouré du Premier Ministre et du chef d'Etat major général de l'Armée, un groupe d'officiers, regroupés au sein d'un Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), indiquaient, dans un communiqué, avoir pris le pouvoir en Guinée. Dans ce communiqué, le CNDD a également annoncé la dissolution du Gouvernement et de l'ensemble des institutions, la suspension de la Constitution, ainsi que celle des activités des partis politiques et des organisations syndicales. Cette annonce, suivie par des déclarations contradictoires émanant à la fois du Premier ministre, du Président de l'Assemblée nationale et du chef d'Etat major-général, a créé une situation confuse, faisant alors penser à une tentative plutôt qu'à un coup d'Etat effectif.

124. C'est dans ce contexte que le CPS, réuni le 24 décembre, a condamné ce qui apparaissait toujours comme une tentative de coup d'Etat, et exigé le respect de la Constitution guinéenne, y compris dans ses dispositions relatives à la succession à la tête de l'Etat. A cet égard, il convient de rappeler que l'article 34 de la Constitution guinéenne stipule qu'en cas de vacance du pouvoir, la suppléance est assurée par le Président de l'Assemblée nationale.

125. Les évènements se sont, par la suite, accélérés. Le Capitaine Moussa Dadis Camara, jusqu'alors Porte-parole du CNDD, a été porté à la tête de cette structure. Il s'est ensuite proclamé Président de la République, chef de l'Etat. Depuis, il s'est engagé à organiser des élections présidentielles libres, crédibles et transparentes, auxquelles aucun membre du CNDD ne serait candidat, en fin décembre 2010.

126. Eu égard à cette évolution, le CPS s'est, à nouveau, réuni le 29 décembre 2008, pour examiner la situation. Le Conseil a, entre autres, décidé de suspendre la participation de la Guinée aux activités de l'UA jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays, et ce conformément aux instruments pertinents de l'UA. Le CPS m'a encouragé à poursuivre, en étroite coordination avec les pays de la région, les efforts que j'ai initiés en vue du retour à l'ordre constitutionnel. Je voudrais, à cet égard, souligner que j'ai pu m'entretenir avec les auteurs du coup d'Etat à Conakry, en marge des obsèques du Président Conté auxquels j'ai pris part, aux côtés d'autres dirigeants de la région. A cette occasion, j'ai réitéré la position de l'UA sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement et la nécessité d'un retour rapide à la légalité.

m. Guinée Bissau

127. Les efforts visant à consolider la paix et à approfondir le processus démocratique en Guinée Bissau ont connu une avancée notable, avec la tenue, le 16 novembre 2008, d'élections législatives, dont le déroulement a été jugé satisfaisant par l'ensemble des observateurs internationaux, y compris ceux de l'UA. Sur les 100 sièges que compte l'Assemblée nationale populaire, les résultats provisoires, proclamés le 21 novembre 2008,

ont donné 67 sièges au Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC), 28 au Parti de la rénovation sociale (PRS), 3 au Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID), 1 au Parti de la nouvelle démocratie (PND) et 1 à l'Alliance démocratie (AD), une coalition de petits partis.

128. C'est dans ce contexte qu'est intervenue, le 23 novembre 2008, une attaque contre la résidence du Président Joao Bernardo Vieira. Il convient de relever que cette attaque a eu lieu à un moment où le climat politique était dominé par de très vives tensions entre les principaux dirigeants politiques du pays. Informé de la situation, j'ai immédiatement condamné cette attaque et rappelé le rejet par l'UA de toute tentative de prise du pouvoir par la force. J'ai, par la suite, dépêché un émissaire en Guinée Bissau, en la personne de Francisco Madeira, Ministre à la Présidence du Mozambique, pour exprimer l'appui et la solidarité de l'UA au Président Vieira et faire une évaluation de la situation. Mon émissaire s'est également rendu à Dakar et à Ouagadougou, où il a eu des consultations avec les autorités sénégalaises et burkinabè sur les modalités d'une plus grande implication de l'UA dans les efforts déjà entrepris au niveau régional.

129. La 163ème réunion du CPS tenue le 22 décembre 2008 a apporté son appui au Président Vieira, encourageant aussi bien ce dernier que la classe politique dans son ensemble à procéder, sur la base des résultats définitifs des élections législatives du 16 novembre 2008, à la constitution de la nouvelle Assemblée nationale populaire et à la formation du nouveau Gouvernement, afin de permettre la reprise du cours normal de la vie politique dans le pays. Le CPS a également exprimé sa préoccupation face à la persistance et à l'aggravation du trafic de la drogue dans le pays, lançant un appel aux autorités bissau-guinéennes pour qu'elles coopèrent avec la communauté internationale dans la lutte contre ce fléau. Le CPS a, en outre, lancé un appel pressant aux Etats membres et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de l'UA, afin qu'ils assistent la Guinée Bissau dans la réorganisation de ses services de sécurité.

130. En conclusion, la Guinée Bissau doit relever plusieurs défis, tant politiques et sécuritaires que socio-économiques. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer mon appui aux autorités de la Guinée Bissau et les assurer de l'engagement de l'UA à tout mettre en œuvre pour contribuer à la consolidation des acquis démocratiques et au relèvement socio-économique du pays. J'exhorte la communauté internationale à apporter une assistance accrue à ce pays.

n. Mauritanie

131. Le 6 août 2008, un nouveau coup d'Etat est intervenu en Mauritanie, renversant le régime démocratiquement élu du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi. Ce coup a été conduit par le Général Mohamed Ould Abdel Aziz, jusqu'alors chef de la Garde présidentielle, et a eu lieu peu après que le Président Sidi a décidé de relever ce dernier, ainsi que d'autres officiers généraux, de leurs fonctions. Le Conseil se souviendra que l'élection du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi avait couronné une transition exemplaire soutenue tant par l'UA que par les autres membres de la communauté internationale. Conformément aux instruments pertinents de l'UA, le CPS et moi-même avons fermement condamné ce coup d'Etat ; en outre, le CPS a suspendu la participation de la Mauritanie aux activités de l'UA.

132. Près de cinq mois après le coup d'Etat, et en dépit des efforts soutenus déployés par l'UA, avec l'appui des partenaires internationaux, y compris les visites que le Commissaire à la Paix et à la Sécurité et moi-même avons effectuées à Nouakchott, aucune avancée n'a été enregistrée dans le retour à l'ordre constitutionnel. Lors de sa 151^{ème} réunion, tenue à New York, le 22 septembre 2008, le CPS a, entre autres, exigé le retour à l'ordre constitutionnel et le rétablissement du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi dans ses fonctions, au plus tard le 6 octobre 2008 ; déclaré nulles et de nul effet toutes les mesures de nature constitutionnelle, institutionnelle et législative prises par les autorités militaires ; et demandé instamment aux Etats membres de l'UA et à la communauté internationale dans son ensemble de considérer comme illégitimes et illégales toutes les actions et initiatives des auteurs du coup d'Etat destinées à faire échec à la restauration de l'ordre constitutionnel.

133. Dans une lettre qu'elles m'ont adressée le 28 septembre 2008, les autorités issues du coup d'Etat ont pris note de la décision du CPS, proclamant leur disposition à poursuivre le dialogue. Le 7 octobre 2008, j'ai reçu, à Addis Abéba, une délégation dépêchée par les autorités issues de coup d'Etat. A cette occasion, j'ai, une fois de plus, demandé à ces autorités de reconsidérer leur attitude et de prendre la pleine mesure de la détermination de l'UA et de ses Etats membres à ne pas accepter le fait accompli. Le 26 octobre 2008, le Président Jakaya Kikwete, en sa qualité de Président de l'Union, a reçu des émissaires des autorités issues du coup d'Etat. Il a saisi cette occasion pour réitérer la position de l'UA et souligner qu'aucun Gouvernement africain ne reconnaîtra les autorités actuelles si elles choisissent de maintenir le statu quo. Au début du mois de novembre 2008, une délégation des autorités issues du coup d'Etat s'est rendue à Addis Abéba, soumettant à cette occasion des propositions de sortie de crise. Celles-ci ont, depuis, été jugées insuffisantes par la communauté internationale.

134. Je voudrais également indiquer que la Commission a maintenu des contacts étroits avec les parties mauritaniennes opposées au coup d'Etat. C'est ainsi que, le 26 novembre 2008, j'ai reçu une délégation du Front national pour la défense de la démocratie (FNDD) dirigée par le Président de l'Assemblée nationale, M. Messaoud Ould Boulkheir. A cette occasion, j'ai réaffirmé la position de principe de l'UA, ainsi que sa détermination à tout mettre en œuvre afin de tourner définitivement la page des coups d'Etat en Afrique.

135. Dans l'intervalle, les consultations entamées, au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou, à Paris le 18 et 20 octobre 2008, entre, d'une part, le Groupe des Pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE et, d'autre part, la Mauritanie, n'ont pas produit les résultats escomptés. A cet égard, l'UE a proposé à la partie mauritanienne que les consultations restent ouvertes pendant une période d'un mois. En l'absence de nouveaux éléments pendant cet intervalle, ces consultations seraient fermées et des mesures appropriées proposées aux instances décisionnelles de l'UE.

136. Dans la gestion de la crise née du coup d'Etat du 6 août 2008, la Commission s'est employée à mobiliser la communauté internationale en appui à la position de l'UA. C'est dans ce cadre que plusieurs réunions consultatives regroupant l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'OIF, la Ligue arabe, les Nations unies et l'UE se sont tenues à l'initiative de l'UA. Dans le prolongement de ces réunions, une délégation conduite par

l'UA s'est rendue en Mauritanie du 5 au 7 décembre, s'entretenant à cette occasion avec le Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi et le Général Mohamed Ould Abdel Aziz. Toutefois, aucune avancée n'a été enregistrée dans la recherche d'une solution conforme aux éléments de sortie de crise tels qu'articulés par la communauté internationale, à savoir la libération inconditionnelle du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, sa contribution en sa qualité de Président à la recherche d'une solution, la participation de toutes les parties prenantes et le plein respect de la Constitution mauritanienne.

137. Le 24 décembre, les autorités de fait ont annoncé la remise en liberté du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, qui était jusqu'alors assigné à résidence dans son village natal, Lemden, où il avait été transféré le 13 novembre 2008, après plusieurs semaines de détention à Nouakchott. Le Président Sidi a, depuis, réaffirmé à plusieurs reprises sa détermination à faire échec au coup d'Etat et en a appelé à la communauté internationale, en particulier l'UA, pour qu'elle assure le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Mauritanie. Le 27 décembre, les autorités issues du coup d'Etat ont lancé ce qu'elles ont appelé les « Etats généraux de la démocratie », qui sont censées discuter des modalités du retour à l'ordre constitutionnel. Les forces politiques opposées au coup d'Etat ont refusé de participer à ces assises, indiquant que l'objectif poursuivi est de légitimer le coup d'Etat.

138. Lors de sa 163^{ème} réunion tenue le 22 décembre 2008, le CPS a pris acte de la remise en liberté du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, mais a considéré que ce développement ne constituait pas un élément suffisant pour le retour à l'ordre constitutionnel. A cet égard, le CPS a, décidé que si, d'ici au 5 février 2009, l'ordre constitutionnel n'est pas rétabli, des mesures, y compris des restrictions sur les voyages et le gel des avoirs, seraient imposées à l'encontre de toutes les personnes, aussi bien civiles que militaires, dont les activités ont pour objet de maintenir le statu quo anticonstitutionnel.

o. Sahara occidental

139. Au cours de la période considérée aucun progrès n'a été enregistré dans la résolution du conflit au Sahara occidental. Comme le Conseil le sait, au cours de l'année et demie écoulées, trois importantes résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à savoir, les résolutions 1754 d'avril 2007, 1783 d'octobre 2007 et 1813 d'avril 2008, sur la base desquelles des négociations directes ont été entamées entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario. Le but des négociations était de parvenir à une *solution politique juste et mutuellement acceptable, dont l'objectif serait de prévoir l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dans le cadre d'arrangements compatibles avec les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies.*

140. Depuis lors, quatre cycles de négociations directes ont eu lieu à Manhasset, New York, sous la présidence de l'Ambassadeur Van Walsum, l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental, mais aucun progrès n'a été enregistré. Toutefois, les deux parties sont convenues de se rencontrer pour un 5^{ème} cycle de négociations, au même endroit et à une date qui sera déterminée à travers des consultations.

141. Le retard qu'a subi la convocation du 5^{ème} cycle des négociations est largement attribué au fait que le poste d'Envoyé personnel était devenu soudainement vacant à la

suite de la démission de l'Ambassadeur Van Walsum en tant que médiateur. Il est à rappeler que, lors de la séance du Conseil de sécurité en avril dernier, où le rapport du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental a été examiné, l'Envoyé personnel d'alors a soumis une note aux membres du Conseil, dont la teneur était, disait-il, son évaluation du processus de paix et ses conclusions y relatives. Il était par la suite devenu apparent que les propositions faites par l'Envoyé personnel en guise de solution au conflit n'étaient pas compatibles avec les principes établis des Nations Unies concernant les territoires non autonomes. Cette controverse a entraîné une perte de confiance dans l'intégrité de l'Envoyé personnel de la part d'une des parties au conflit, qui a déclaré alors qu'elle ne participerait à aucune négociation entamée par l'Envoyé personnel. Il semble que la nomination d'un nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations Unies a été retardée par le fait que l'autre partie souhaitait être informée au préalable de la voie à suivre. A l'issue d'autres négociations avec les parties, le Secrétaire général des Nations Unies a maintenant annoncé qu'un nouvel Envoyé personnel pour le Sahara occidental a été désigné en la personne de l'Ambassadeur des Etats-Unis, Christopher Ross.

142. L'UA souhaite ardemment que les négociations entre les deux parties puissent reprendre immédiatement. Il ne faut pas que les négociations représentent encore une fois un autre exemple d'opportunité gâchée, mais qu'elles montrent plutôt une détermination à relever le défi de parvenir à un résultat qui soit totalement compatible avec les normes juridiques internationales.

p. Zimbabwe

143. À Sharm El Sheik, la Conférence de l'Union a eu de longues discussions sur la situation au Zimbabwe, compte tenu des élections qui y ont eu lieu en mars et en juin 2008 et d'autres développements y relatifs, y compris les conclusions des missions d'observateurs déployées par l'UA, la SADC et le Parlement panafricain. A l'issue des délibérations, la Conférence a adopté une décision encourageant le Président Robert Mugabe et le dirigeant du Mouvement pour le changement démocratique (MDC-T), M. Morgan Tsvangirai, à honorer leurs engagements d'initier le dialogue en vue de promouvoir la paix, la stabilité, la démocratie et la réconciliation du peuple zimbabwéen ; réitérant l'appel à la création d'un Gouvernement d'unité nationale ; et exprimant son appui au rôle de facilitateur joué par la SADC, et recommandant, à cet égard, que soient poursuivis les efforts de médiation de la SADC et que soit mis en place un mécanisme sur le terrain afin de mettre à profit la dynamique qui a été créée pour une solution négociée.

144. Dans le cadre du suivi de cette décision, j'ai effectué une visite à Harare et à Pretoria à la mi-juillet 2008. Lors de nos consultations, le facilitateur, le Président Thabo Mbeki, a décidé de mettre en place un Groupe de référence comprenant des représentants de l'UA, de la SADC et des Nations Unies pour appuyer les efforts de médiation. Le 23 juillet 2008, j'ai désigné l'Ambassadeur Seydina Oumar Sy, ancien Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, pour me représenter au sein du Groupe de référence.

145. Afin de faciliter les négociations, M. Thabo Mbeki a désigné une équipe de médiation composée de trois membres. Après de longues négociations sur la nature d'une nouvelle Constitution, la durée de l'arrangement transitoire, l'Etat de droit, et la mise en place d'organes étatiques et d'un nouvel exécutif, les parties, à savoir, le ZANU-PF, le

MDC-T et celui de M. Arthur Mutambara (MDC-M), ont signé à Harare, le 15 septembre 2008, un Accord de paix global (GPA). J'étais présent à la cérémonie de signature, avec le Président de l'union, Président Kikwete, le Facilitateur, et d'autres dirigeants régionaux.

146. Cependant, à ce jour, aucun progrès n'a été enregistré dans la mise en œuvre de cet accord sur le partage du pouvoir, en raison, particulièrement, des différends entre les parties portant sur l'attribution des portefeuilles, dont celui du Ministère de l'Intérieur. En effet, alors que l'Accord de paix global traitait de la question du nombre de portefeuilles et autres points y relatifs, il ne contenait aucune indication quant à leur attribution. En vue de surmonter cette impasse, le Sommet extraordinaire des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC, tenu à Sandton (Afrique du Sud), le 9 novembre 2008, a décidé que soit formé immédiatement le Gouvernement inclusif et que le Ministère de l'Intérieur soit cogéré entre le ZANU-PF et le MDC-T, étant entendu que l'efficacité de cet arrangement sera évaluée après six mois. Le MDC-T a rejeté cette proposition. En outre, le MDC-T continue de se plaindre de la violence persistante et d'autres violations des droits de l'homme, y compris la détention de ses membres.

147. Lors de la réunion précitée, la SADC a souligné qu'en raison du retard mis dans la formation d'un Gouvernement, il a été impossible pour le Zimbabwe de faire face aux problèmes auxquels sa population est confrontée. Pour sa part, le Groupe des Sages, lors de sa réunion tenue à Nairobi à la fin de novembre 2008, s'est dit préoccupé par la situation humanitaire et socioéconomique qui prévaut au Zimbabwe, et a lancé un appel à la SADC et à l'UA pour qu'elles insufflent un nouvel élan à leurs efforts visant à surmonter le présent obstacle à la mise en œuvre de l'accord portant sur le partage du pouvoir. Je voudrais réitérer ces inquiétudes et souligner la nécessité de redoubler les efforts en vue d'aider les parties au Zimbabwe à surmonter leurs différends. A cet égard, je me félicite des efforts déployés par la SADC et son Facilitateur pour faire avancer le processus de mise en œuvre de l'accord de paix global. Je me félicite également de l'accord conclu par les parties au début de décembre 2008, et portant sur l'amendement de l'article 19 de la Constitution du Zimbabwe et sa publication au Journal Officiel le 18 décembre 2008 pour prendre en compte les changements intervenus à la suite de la signature de l'accord sur le partage du pouvoir, qui sera suivie de la modification de la constitution par le Parlement lors de sa prochaine session au début de 2009.

4. Prévention et lutte contre le terrorisme

148. La Commission a poursuivi ses efforts visant à prévenir et à combattre le terrorisme, sur la base des instruments pertinents de l'UA. Au cours de la période considérée, l'accent a été mis sur l'élaboration d'une loi modèle de l'UA, dans le cadre du Plan d'action de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adopté en 2002. Des actions sont en cours en vue de la convocation d'une réunion en avril prochain pour examiner le projet de loi modèle.

149. La Commission a également continué à suivre les événements qui se déroulent dans le monde. A ce titre, il convient de mentionner les attaques survenues à Mumbai en novembre 2008. J'ai adressé un message de condoléances et de soutien au Premier Ministre indien. Je voudrais réitérer ici la condamnation ferme de cette attaque terroriste

par l'Union africaine et insister sur la nécessité d'une action plus concertée au niveau de la communauté internationale pour mettre fin à ce fléau.

150. Tel qu'indiqué auparavant, la Commission a entamé le processus d'élaboration des modalités nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de l'Article 20 du Protocole relatif au Conseil de paix et de Sécurité qui prévoit l'appui de la société civile aux activités du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union. La Commission a mis au point les modalités pratiques à cet effet, en consultation avec toutes les parties prenantes. Une réunion d'évaluation finale des OSC a eu lieu du 27 au 29 novembre 2008 à Lusaka (Zambie) pour collaborer avec la Commission en vue de consolider le document cadre qui a été soumis à la Retraite du Conseil de Paix et de Sécurité tenue les 4 et 5 décembre 2008 à Lusaka (Zambie). Les conclusions de ce document doivent être soumises, pour examen aux organes délibérants de l'Union pour permettre à la société civile de participer effectivement à la mise en œuvre du Programme Paix et Sécurité de l'Union.

151. Dans le domaine de la paix et sécurité, le Bureau de Washington a suivi les réactions et l'approche des divers partenaires relatifs aux événements récents qui se sont produits dans le continent.. Ont particulièrement retenu l'attention, la situation en Mauritanie au lendemain du Coup d'Etat, la situation qui prévaut actuellement au Zimbabwe après le deuxième tour des élections et le rôle de la médiation de l'Union africaine ainsi que la situation au Darfour, en Somalie et à l' Est de la RDC.

152. Au cours de ses contacts et interactions avec les diverses parties prenantes, le Bureau a défendu les positions de l'UA contenues les Décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Sharm El-Sheik ainsi que celles du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine qui avaient toutes été largement diffusées. Ces contacts et ces interactions ont été fructueux et utiles pour clarifier les positions de l'Union africaine et orienter les options des Etats Unis. Une réunion particulièrement digne d'intérêt, a été organisée par le Bureau de Washington, entre le Président de la Commission et le Secrétaire d'Etat adjoint pour servir de forum et donner l'occasion de clarifier au plus haut niveau politique, les positions de l'Union africaine et apaiser les préoccupations de l'Administration américaine concernant les situations de conflit spécifiques qui prévalent sur le Continent.

153. Le Bureau de Washington a participé à la cérémonie d'installation du Commandement pour l'Afrique (AFRICOM) tenue à Stuttgart (Allemagne). Avant cet événement et lors du processus de conception du Commandement pour l'Afrique (AFRICOM), le Bureau a profité de toutes les occasions par voie de consultations bilatérales et à travers d'autres plates-formes, pour exprimer sa préoccupation au sujet du caractère unilatéral des consultations sur AFRICOM. D'autres préoccupations qui ont également été portées à l'attention de la Commission concernaient le manque de compréhension des objectifs et les relations existant entre AFRICOM et les Architectures régionale et continentale de la sécurité ainsi que le mécanisme de coordination avec d'autres acteurs sur le terrain.

154. Le Bureau de Washington, à travers ces Fora, continuera à faire participer activement les différentes parties prenantes aux questions de paix et de sécurité sur le Continent. Une interaction et un dialogue réguliers au plus haut niveau de prise de

décision de la Commission de l'Union africaine et de l'Administration américaine seraient d'une importance stratégique dans l'harmonisation des positions de l'UA avec les politiques américaines.

155. Le Bureau de Washington continuera à suivre l'évolution de la situation relative à AFRICOM à la lumière des fortes réserves émises par un certain nombre d'organisations non gouvernementales et de la société civile. Ces groupes continuent à organiser des campagnes de sensibilisation contre AFRICOM qui ne représente selon eux qu'« une militarisation et une recolonisation du Continent. »

Processus de paix en Palestine et au Proche Orient

156. La Commission, directement à travers sa Délégation Permanente au Caire, continue de mener ses activités d'information, en collaboration avec les départements concernés du Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes, les Missions diplomatiques arabes accréditées auprès de la Ligue des Etats Arabes, sur le soutien de l'Union africaine à la question palestinienne et les efforts visant à trouver une solution juste à cette question, conformément à la décision du Sommet de l'Union africaine relative au soutien à l'initiative arabe de paix.

157. La réunion des ministres des affaires étrangères arabes s'est également félicitée, en sa 130^{ème} session, de la position de l'Union africaine et des efforts du Président de la Commission à ce sujet.

158. La Mission de l'Union africaine à New York a aussi continué à suivre les efforts des Nations Unies, en particulier ceux du Comité des Nations Unies sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui a organisé, à Malte en juin 2008, la réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine. La réunion a réitéré la nécessité d'un accord de paix devant aboutir à la fin de l'occupation et du conflit, et à la création d'un Etat palestinien qui coexisterait en paix avec l'Etat d'Israël. Le Comité des Nations Unies sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a, par ailleurs organisé la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 24 novembre 2008, pour exprimer son soutien inébranlable aux aspirations du peuple palestinien, y compris ses droits à l'auto-détermination, et à la souveraineté, et le retour des réfugiés palestiniens.

159. La Commission à travers son Service de renseignements et de sécurité qui relève du Cabinet du Président et assure la liaison entre la Commission et le Secrétariat du Comité des services de renseignements et de sécurité (CISSA), a participé aux activités suivantes :

- (i) Analyse et avis sur les situations de crise en Somalie, au Darfour, en Côte d'Ivoire, en RDC, idéologie du génocide et activités de certaines ONG peu recommandables, fournies par le Secrétariat de la CISSA ;
- (ii) Soutien aux groupes d'observateurs des élections dans certains Etats membres et analyse et pronostic de leurs résultats et des scénarios post-élections ;

- (iii) Participation à l'Atelier sur la Conférence Octopus Interface sur la coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité, tenue en avril 2008 à Strasbourg (France) ;
- (iv) Participation aux Ateliers sur la législation sur la Cybercriminalité et le renforcement des capacités des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, tenus en juillet à Cotonou (Bénin) et en décembre à Nairobi (Kenya) respectivement organisés par le Département américain de la Justice, en collaboration avec le Conseil de l'Europe ;
- (v) Participation à la 77^{ème} Assemblée générale d'Interpol tenue en octobre 2008 à St Petersburg (Russie) et Préparation d'une analyse sur la mise en œuvre du Protocole d'Accord signé entre la Commission de l'Union africaine et Interpol ;
- (vi) Participation à la réunion d'Experts de la CEDEAO et à la conférence ministérielle sur le trafic de drogues (stupéfiants) en Afrique de l'Ouest tenues en octobre 2008 à Praia (Cap Vert) ;
- (vii) Participation à la mission d'enquête conduite par l'ancien Président Pierre Buyoya à Khartoum (Soudan) et à Ndjamena (Tchad) en octobre et novembre respectivement, pour la mise en œuvre de la Décision 138 du Conseil de Paix et de Sécurité (Sharm El-Sheikh) sur les relations entre le Soudan et le Tchad.

III. INTEGRATION REGIONALE, DEVELOPPEMENT ET COOPERATION

III.1 INTEGRATION ET MISE EN VALEUR DU CAPITAL HUMAIN

1. EDUCATION

160. La Commission a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique et les recommandations de la COMEDAF entérinées par la Décision de la Conférence : Assembly/AU/Dec.174 (X) sur la création du Fonds africain pour l'Education, la Science et la Technologie.

a) **Système intégré de gestion de l'Education (EMIS)**

161. **Le Système intégré de gestion de l'Education (EMIS)** est peut être le domaine d'intérêt le plus stratégiquement important de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique en ce sens qu'il n'est pas possible de planifier correctement ce qui ne peut pas être évalué. Et puisque l'information est le pouvoir, l'Afrique doit s'occuper de sa propre statistique dans chaque domaine, notamment celui de l'Education. Des données et des informations précises, actualisées et de qualité sont essentielles pour les activités de planification et de programmes basées sur les connaissances. C'est à travers un EMIS continental efficace relié aux niveaux des CER et des pays que l'Afrique évaluera ses

progrès et parviendra à réaliser sa vision à la fin de la deuxième Décennie et au-delà. C'est pourquoi la Commission a commencé à renforcer les capacités de l'Institut panafricain pour l'Education en Afrique (IPED) qui sera l'observatoire de l'Education en Afrique. L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) est un partenaire important qui fournit une assistance technique dans ce domaine de EMIS.

162. Afin de renforcer les capacités des Etats membres en matière de système intégré de gestion de l'éducation, il est nécessaire d'évaluer tout d'abord leurs capacités actuelles. A cet égard, « l'outil africain d'évaluation de EMIS » a été mis au point et une étude pilote a été entreprise en mai 2008 pour évaluer les capacités des Etats membres dans le domaine de la statistique de l'Education à partir d'un échantillon de 13 Etats membres, composé de deux pays de chacune des cinq régions géographiques du Continent et des pays membres de la COMEDAF. Les réponses ont été lentes à arriver. L'ADEA soutiendra l'analyse des études et produira le rapport final. Entre-temps, la même étude a été faite avec tous les Etats membres de la SADC et les réponses sont en cours d'analyse en ce moment.

163. Les indicateurs pour le suivi de la performance des Etats membres au cours de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (et au-delà) ont également été mis au point en collaboration étroite avec des principaux partenaires tels que l'ADEA, l'Institut de la statistique de l'UNESCO (IUS) et le Pôle de l'UNESCO de Dakar et les CER. Le document a été présenté aux Experts pour validation lors d'un Atelier organisé en août 2008 à Addis-Abeba, et auquel ont participé 18 Etats membres, trois CER, les institutions spécialisées concernées de l'Union africaine, des partenaires stratégiques, l'ADEA, l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres institutions telles que la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le Français en langue commune (CONFEMEN), à travers son programme pour l'Analyse des systèmes d'Enseignement (PASEC) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Centre africain de la statistique (CAS). Des contributions techniques de l'Atelier ont été incorporées dans le document sur les Indicateurs. Il convient d'établir l'ordre de priorité des indicateurs et d'identifier ceux qui seront utilisés dans l'immédiat, ceux qui doivent être testés d'abord et ceux qui ne seront utilisés qu'à long terme, sur la base des capacités bien connues des Etats membres et la nécessité d'avoir d'abord « l'œil de l'Afrique sur le rapport concernant l'Education » à la COMEDAF IV prévue en novembre 2009. Un outil EMIS pour l'élaboration du rapport continental sur l'éducation a été spécialement mis au point par l'ADEA et approuvé par les Experts lors de l'Atelier précité. Cet outil qui porte le nom de « L'œil de l'Afrique sur l'Education » est basé sur l'InfoDev gratuit conçu par l'UNICEF.

164. Le processus de renforcement des capacités de l'IPED a démarré. Pour l'heure, un fonctionnaire principal des finances de la Commission a été transféré à Kinshasa pour mettre en place les systèmes de gestion des ressources et commencer à rénover et à équiper l'institution.

165. Dans le même esprit, une nouvelle structure pour le Centre international pour l'Education des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) a été proposé, pour approbation en attendant, des contrats de consultants à durée indéterminée avec le personnel existant et d'autres fonctionnaires concernés seront utilisés.

b) Enseignement supérieur

166. Suite à l'Atelier de validation du Mécanisme africain d'évaluation de la qualité et de la Stratégie d'harmonisation de l'enseignement supérieur tenu à Accra (Ghana), en mars 2008, la Commission a envoyé la Convention d'Arusha telle que révisée par l'UNESCO, à tous les Etats membres, pour observations. La Convention d'Arusha est un instrument de reconnaissance des diplômes et des certificats de l'enseignement supérieur dans les pays africains. Elle sera finalisée lorsque les Etats membres auront donné leurs avis sur la nécessité de se l'approprier et de s'assurer que la nouvelle convention répond bien à leurs aspirations pour permettre sa ratification et sa mise en œuvre rapides.

167. La Commission a finalisé les contrats d'étudiants admis dans le cadre du premier lot du Programme de bourses d'études Mwalimu Nyerere de l'Union africaine. Le processus de prise de contact avec les étudiants et les institutions et d'obtention des informations nécessaires n'a pas été facile. Il est prévu que les premiers paiements seront effectués d'ici à la fin 2008 avant que la deuxième demande ne soit faite. Après toute une série de téléconférences, les termes de référence ont été définis, en collaboration avec la Commission européenne pour réaliser une étude de faisabilité sur la collaboration entre le MNAUSS et le Programme européen Erasmus Mundus. Cette démarche est indispensable pour assurer l'harmonie des différentes modalités de l'opération.

c) L'Université panafricaine (UPA)

168. Pour contribuer à la redynamisation de l'enseignement supérieur en Afrique tel que défini dans le Plan d'action de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique, la Commission a élaboré un document d'orientation relatif à la mise en place de réseaux d'universités panafricaines. L'UPA a pour vocation de promouvoir la Science et la technologie sur le continent et de relier la recherche et l'innovation scientifiques au développement économique.

169. En réalité, l'UPA sera constituée de réseaux d'universités thématiques et de campus satellites reliés aux campus centraux situés dans chacune des cinq régions géographiques du Continent, sur la base d'intérêts régionaux et d'avantages comparatifs. Les priorités thématiques ont été sélectionnées à partir d'un Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie à savoir : la science, la technologie et l'innovation ; l'eau et l'énergie, les sciences de la vie et de la terre ; la science spatiale et les sciences humaines et sociales.

170. Une réunion d'Experts s'est tenue en octobre 2008 pour améliorer le document d'orientation qui a été présenté par la suite au Doyen des Ambassadeurs africains auprès de l'Union africaine et au Bureau de la Conférence des Ministres de l'éducation de l'Union africaine (COMEDAF). La Commission entreprendra une étude de faisabilité et contribuera de manière plus intensive au document avant sa mise en œuvre.

d) Genre et Culture

171. Une analyse de la situation au niveau continental du genre et de la culture en matière d'éducation a été demandée par la Commission. Sur la base de l'analyse de la situation et du Plan d'action, une stratégie de mise en œuvre sera élaborée et présentée pour validation technique à un Atelier d'experts qui sera organisé en avril 2009, par le Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) au Burkina Faso. Cette stratégie servira de cadre aux activités du programme du CIEFFA et à l'établissement du partenariat avec la Fondation des éducatrices africaines (FAWE).

172. La Commission a effectué une visite d'audit au cours du mois de novembre 2008 au Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA) qui sera à la base du plan d'action pour le renforcement des capacités du CIEFFA pour lui permettre de jouer son rôle en tant qu'institution spécialisée de l'UA, y compris la mise en place de systèmes appropriés de gestion des ressources, compatibles avec ceux de la Commission. A cet égard, une nouvelle structure du Centre a été soumise pour approbation aux organes de décision. Entre-temps, un Protocole d'accord a été signé avec la Fondation des Educatrices africaines (FEA).

e) Formation des enseignants

173. Un atelier d'Experts conjointement organisé par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'UA (NEPAD) s'est tenu à Pretoria en juin 2008. Cette réunion a rassemblé des experts africains des Etats membres, des CER, des instituts de formation des enseignants ainsi que ceux de la Société civile. L'atelier a adopté une stratégie de mise en œuvre pour relever les défis du manque d'enseignants africains dans les domaines des sciences mathématiques et de la technologie ; ainsi qu'une stratégie pour la formation des enseignants par l'Enseignement à distance. La collaboration a été établie avec un certain nombre d'institutions, y compris le Conseil africain d'enseignement à distance, le Secrétariat du Commonwealth, le Centre Panafricain des Enseignants, le Centre l'enseignement des Mathématiques et des Sciences en Afrique et Education internationale, entre autres. Il a été décidé que le Protocole du Commonwealth sur la Mobilité des Enseignants soit utilisé pour préparer un cadre continental en vue de promouvoir la mobilité des enseignants à partir des pays qui en ont en excès vers ceux qui en ont besoin. Le cadre continental portera sur la reconnaissance des diplômes, le bien-être et la sécurité des enseignants.

174. Des entretiens ont eu lieu avec l'Ambassadeur du Japon à Addis-Abeba et avec le Centre pour l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et de Technologie en Afrique (CEMASTEA) sur la collaboration en matière de renforcement de l'enseignement des sciences et de la technologie Ces contacts se poursuivront en 2009. La Commission a participé à une conférence de (CEMASTEA) et a estimé son programme était efficace pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique.

f) Programmes scolaires et matériels didactiques

175. La première Conférence panafricaine sur l'alphabétisation, les Programmes scolaires et le Développement des Bibliothèques en Afrique, organisée par l'Association Est-africaine de promotion des Livres se tiendra en mars 2009 et réunira les principaux acteurs dans le domaine de l'édition du matériel pédagogique africain pour élaborer un cadre continental en vue de mettre en place des politiques nationale et régionales en matière de livres et un cadre national et régional d'édition. La Conférence élaborera également des stratégies pratiques pour le renforcement de la production et de la publication du matériel didactique en Afrique a*qui doit refléter les valeurs africaines ; la redynamisation des publications universitaires dans les Universités africaines ; la promotion de la collaboration intra-africaine dans le secteur des livres scolaires ; le renforcement des langues africaines dans le système d'enseignement et l'amélioration de l'accès aux matériels de lecture de qualité. Le Département britannique pour le Développement international (DFID) a manifesté son soutien à la Conférence. L'UNICEF a demandé à ses bureaux nationaux de financer la participation des experts.

g) Autres activités

176. La Commission a organisé la deuxième session ordinaire du Bureau de la Conférence des Ministres africains de l'Education (COMEDAF) en novembre 2008 pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action pour la deuxième Décennie d'Education en Afrique et faire des recommandations sur le renforcement des capacités et les partenariats. La COMEDAF IV se tiendra en novembre 2009 au Kenya. Les Ministres se sont engagés à assurer le suivi de l'appropriation régionale et de la mise en œuvre du Plan d'action et à faire rapport à la prochaine réunion du Bureau sur le progrès réalisé et les problèmes rencontrés.

177. En application d'une décision de la Conférence de l'UA de janvier 2008, le Bureau des Ministres de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) a fusionné avec le Bureau des ministres de la Conférence des ministres africains de l'Education (COMEDAF). La mesure facilitera l'harmonisation complète des activités de l'ADEA avec le programme d'enseignement de l'Union africaine tel que demandé par la même décision de la Conférence. L'ADEA coordonne les réseaux des experts africains de haut niveau en matière d'éducation et est, par conséquent, un partenaire stratégique. La Commission n'a cessé d'établir de nouveaux partenariats dans le domaine de l'éducation. Au cours de 2008, le plan d'action pour l'éducation a été présenté à deux reprises au Comité du Parlement panafricain sur l'Education et la Culture.

178. Le renforcement de la capacité de la Commission est nécessaire pour mettre en œuvre le système EMIS et les autres programmes d'éducation dans le cadre de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique et renforcer la collaboration avec les CER à ce sujet. De même, la coopération avec les agences de développement doit viser à promouvoir la réalisation des objectifs des programmes de l'UA, en tant qu'institution chef de file qui doit établir les programmes du continent. A cet égard, il faut renforcer la publicité et l'appropriation par les Etats membres qui doivent être les principaux défenseurs du Plan d'action. La participation du Parlement Panafricain aux réunions sur

l'éducation de la Commission aidera également à vulgariser et à diffuser le Plan d'action dans les Etats membres.

2. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

a) Science et Technologie

179. Guidée par le Plan d'action consolidé pour la Science et la Technologie en Afrique (PAI), les Décisions de la Conférence des ministres africains de la Science et de la Technologie en ce qui concerne la vulgarisation de la Science et de la Technologie en Afrique et la participation de la population aux programmes y relatifs, la Commission a entrepris plusieurs activités pour sensibiliser la communauté au rôle central que jouent la science et la technologie dans la réalisation des objectifs de développement économique et social. Au nombre des activités entreprises, on peut citer : la commémoration de la Journée de la Science et de la Technologie (30 juin 2008) dans les Etats membres de l'UA, le lancement du Prix du Meilleur Scientifique de l'Union africaine pour le Concours de 2009 aux niveaux national, régional et continental ; et la formulation des programmes de formation en faveur des journalistes dans le domaine de la science et de la technologie.

180. La Commission a également continué de soutenir les activités de AMCOST, à savoir la tenue de deux réunions en mai et décembre 2008 du Bureau de AMCOST à Addis-Abeba (Ethiopie) et à Abuja (Nigeria), qui ont fait d'importantes recommandations dont la création d'un groupe de travail africain sur la Science et la Technologie comme mécanisme de coordination des activités du Plan d'action consolidé pour éliminer le chevauchement d'activités et le gaspillage des ressources, l'admission de l'UNESCO comme membre du Comité directeur de AMCOST, en tant qu'organisation chef de file des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technologie en Afrique ; l'élaboration d'un cadre stratégique commun pour la science et la technologie de même que la création de toute urgence du Fonds pour l'Education, la Science et la Technologie. La Commission soumettra à la prochaine réunion du Bureau un rapport sur les partenariats et la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie.

181. La Commission a engagé d'intenses consultations en juillet 2008 avec l'UNESCO sur les efforts conjoints à déployer en vue de faciliter la mise en œuvre rapide du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la Science et la Technologie. A cet égard, les deux parties ont décidé de revoir le Protocole d'Accord en vue de renforcer leur coopération. Un Groupe de travail conjoint est en voie de création pour animer le travail dans les domaines stratégiques thématiques, tels que :

- Cadre stratégique pour la science & la technologie ;
- Examen des politiques nationales pour la science & la technologie des Etats membres de l'UA ;
- Programmes des indicateurs de la science & la technologie ;
- Observatoires (Institutions) STI ; et
- Campus Virtuel Africain pour la science & la technologie.

182. En application des recommandations du Bureau de AMCOST, un groupe de travail africain sur la science & la technologie a été mis sur pied en juillet 2008 grâce aux efforts conjoints de la Commission, de la CEA et de l'UNESCO. La deuxième réunion s'est déroulée le 2 décembre 2008 à Abuja (Nigeria).

183. Pour encourager la mise en œuvre du Plan d'Action consolidé, la Commission a élaboré, avec le soutien de la Commission européenne, un jeu de projets phares. Ce jeu est composé de 19 projets portant sur les problèmes que connaît l'Afrique dans les domaines de la science, de la société de l'information et de l'Espace. La Commission recommande que ce document soit une référence pour tous les partenariats qu'elle établira à l'avenir.

184. Concernant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Bureau de l'UA à Genève a continué à fournir son assistance au Groupe africain lors des négociations qui ont eu lieu à l'OMPI. Le Comité pour le Développement et la Propriété Intellectuelle (CDPI) poursuit ses activités permettant ainsi la mise en œuvre des recommandations en vue du développement de la propriété intellectuelle au niveau mondial. Par contre, les pays développés n'ont pas déployé assez d'efforts, ni accepté aucun compromis au cours de la treizième session du Comité intergouvernemental sur les Ressources génétiques, les Connaissances traditionnelles et les Expressions culturelles traditionnelles. Cette session avait pour objectif de définir un programme de travail visant à accélérer le travail dudit Comité en vue de l'élaboration d'instruments juridiques internationaux juridiquement contraignants pour protéger les intérêts de l'Afrique.

b) Biosécurité

185. Le Comité des Conseillers techniques sur la Biosécurité a tenu une réunion pour examiner le cadre stratégique quinquennal du Programme de la Biosécurité de l'UA. Le programme qui a pour objectif d'assister les Etats membres dans la mise en œuvre du Protocole sur la Biosécurité et la Loi-type africaine, leur sera communiqué pour examen. Ce document a été présenté au Congrès Panafricain sur la Biotechnologie, tenu en septembre 2000 à Nairobi (Kenya), pour les sensibiliser à la Stratégie africaine sur la Biosécurité et la Loi-type. Dans le même esprit, la Commission a convoqué la Réunion régionale de l'Afrique du Nord sur la Biosécurité pour discuter des questions d'harmonisation des initiatives régionales en vue de promouvoir la Stratégie africaine sur la Biosécurité et la Loi-type africaine. D'autres réunions régionales ayant le même objectif sont prévues au cours du premier semestre de 2009.

3. SOCIETE DE L'INFORMATION

186. Après la deuxième session de la Conférence ministérielle CITMC tenue du 11 au 14 mai 2008 qui a approuvé les projets phares du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir ARAPKE, la Commission est en train de mettre sur pied un Groupe de travail africain sur les TIC qui servira de mécanisme de coordination des activités de ARAPKE avec tous les programmes et activités des TIC.

187. A propos du programme africain des pépinières d'entreprises, la Commission a organisé le 10 septembre à Addis-Abeba, une réunion avec InforDev de la Banque

mondiale pour obtenir son soutien au programme. A cet égard, un Protocole d'accord est en cours d'élaboration entre les deux parties. En outre, la Commission a invité des représentants du Réseau des Pépinières d'entreprises africaines des diverses régions pour partager leurs expériences et leurs compétences.

188. A l'instar des années précédentes, la Commission a organisé diverses activités dans le cadre de la semaine annuelle des TIC qui a été célébrée cette année, du 17 au 23 novembre 2008. La semaine des TIC a contribué à sensibiliser les Etats membres et le personnel de la Commission à la Journée sans papier en particulier et à l'importance des TIC en général.

189. Grâce aux efforts conjoints du Gouvernement de Côte d'Ivoire et de l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Commission a coorganisé la Conférence africaine sur la Cybersécurité qui s'est tenue du 17 au 20 novembre 2008 sous les auspices de S.E. le Président Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire avec la participation du Premier Ministre de Guinée Bissau et d'un certain nombre de Ministres africains.

4. SANTE ET ASSAINISSEMENT

a) VIH et SIDA, Tuberculose, Paludisme (STP)

190. Il convient de rappeler que le Sommet spécial de l'UA sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme s'est tenu du 2 au 4 mai 2006 à Abuja, Nigeria. Lors du Sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté d'importants documents d'orientation et de décision par lesquels les dirigeants ont renouvelé leur engagement et celui de leurs pays à réaliser les priorités ci-après :

- Volonté politique aux niveaux national, régional et continental
- Mobilisation de ressources
- Protection des droits l'homme
- Réduction de la pauvreté ; Santé et Développement
- Renforcement des Systèmes de Santé
- Prévention, Traitement et Soins
- Accès aux médicaments et aux technologies abordables
- Recherche - Développement
- Mise en œuvre
- Partenariats
- Suivi, Evaluation et Etablissement de rapports.

i. Suivi et Mécanisme pour l'établissement de rapport pour la mise en œuvre des Engagements d'Abuja de 2006 sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme (2007-2010)

191. Lors de sa troisième session tenue à Johannesburg en avril 2007, la Conférence des ministres africains de la Santé a adopté un Mécanisme pour l'établissement de rapport sur la mise en œuvre des conclusions de la Conférence d'Abuja de 2006. Ce Mécanisme

prévoit un cadre stratégique opérationnel pour le Sommet spécial de 2006 d'Abuja, définit les principales responsabilités de chaque partenaire et donne un aperçu des activités de mise en œuvre des priorités des programmes adoptés par les dirigeants au Sommet d'Abuja. Le mécanisme identifie également les institutions ou organisations qui assisteront les Etats membres dans le processus de mise en œuvre des conclusions d'Abuja. Le document indique également les critères et les échéanciers qui aideront à la mise en œuvre des Engagements d'Abuja par les Etats membres.

ii. Rapport d'activités sur la mise en œuvre des Conclusions du Sommet spécial d'Abuja de 2006 sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme : Session spéciale de la Conférence des Ministres africains de la Santé (CAMH), 17 mai 2008 à Genève, Suisse

192. Une Session spéciale de la Conférence des Ministres africains de la Santé a eu lieu le 17 mai 2008 en marge de l'Assemblée mondiale de la Santé à Genève. La Session a, entre autres, examiné le Rapport d'activité sur la mise en œuvre des Engagements du Sommet spécial de mai 2006 d'Abuja sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme. Les Organisations bilatérales et multilatérales ont, entre autres, augmenté leurs contributions au Fonds mondial pour la Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme. La plupart des pays ont indiqué qu'ils disposent de directives ou de politiques pour dispenser le traitement antirétroviral, ce qui a permis à plus de 2.1 millions de personnes de bénéficier du traitement antirétroviral (ART), ainsi que, de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH et qu'ils ont mis en place des Centres de Dépistage du VIH et des Services de consultation.

193. En outre, environ 65% des Etats membres ont des politiques qui permettent aux personnels de santé subalternes, après une formation, de dispenser des soins secondaires, tels que la prise en charge des malades du VIH/SIDA. Bref, les Etats membres ont fait d'énormes progrès dans le domaine, de l'accès universel à la prévention du VIH, aux soins et au traitement. Parmi les réalisations bien connues, on note l'amélioration de l'accès au traitement antirétroviral, à la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et aux services de dépistage et de conseils. Pourtant, l'Afrique est toujours confrontée à des défis dans la lutte contre le VIH/SIDA dont certains sont le manque d'efforts et de financement pour la recherche accélérée d'un vaccin. De plus, les conflits internes et les guerres civiles créent le déplacement des personnes à l'intérieur des pays et le phénomène des réfugiés, ce qui complique la fourniture des services nécessaires durables à ces groupes vulnérables.

iii. Rapport d'activité sur le paludisme

194. Pendant la session spéciale de la CAMH à Genève, il a été indiqué que les États membres ont fait d'énormes efforts dans la lutte contre le paludisme. 74% des pays ont exonéré de taxes les antipaludéens, 64% ont supprimé ou exonéré des taxes sur les moustiquaires imprégnées d'insecticide (ITN), alors qu'environ 50% avaient exonéré d'impôts et de tarifs les moustiquaires, le matériel de moustiquaire et les insecticides au cours de la période 2006-2007. Néanmoins, la distribution de moustiquaires aux familles était toujours à un taux inférieur à 40% dans la plupart des pays. Il est encourageant de

savoir que tous les pays, excepté deux, avaient adopté le traitement combiné à l'Artémisine comme première ligne de traitement contre le paludisme (ACT). En général, plusieurs initiatives ont été adoptées pour améliorer l'accès aux produits pour la lutte contre le paludisme. Les partenaires ont soutenu de tels efforts. La facilité pour l'acquisition des antipaludéens à prix abordable (AMFm) a été mise en place pour réduire le coût de ACT et pour aider à éliminer progressivement les monothérapies afin d'éviter le développement de la résistance. Tous les pays ont établi des partenariats au niveau national et régional..

195. Par ailleurs, lors de la Troisième session de la CAMH à Johannesburg en avril 2007, l'UA a lancé la « Campagne d'éradication du paludisme en Afrique ». L'objectif spécifique est d'atteindre les cibles nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux d'ici à 2010 en diminuant le taux de morbidité et de mortalité dû au paludisme de 50% par rapport aux taux de 2000 et d'atteindre les larves en réduisant la morbidité et la mortalité dues au paludisme de 75% par rapport aux niveaux de 2000 dans tous les pays endémiques par l'accès universel aux initiatives de prévention et de lutte contre le paludisme.

iv. Rapport d'activité sur la tuberculose en Afrique

196. Les taux de prévalence, d'incidence et de mortalité liés à la tuberculose continuent d'augmenter dans la plupart de pays ; les taux de déclaration des cas sont passés de 82 pour 100.000 en 1990 à 160 pour 100.000 en 2006. A un tel rythme, la cible de l'OMD relative à l'incidence et à la prévalence risque de ne pas être atteinte d'ici à 2015. Il convient également d'indiquer que la tuberculose résistante aux médicaments, particulièrement celle qui résiste à plusieurs médicaments, est plus largement répandue qu'auparavant. Sa cohabitation avec l'infection par le VIH pose un défi difficile dans le traitement, les soins et la prise en charge des personnes infectées. L'une des approches pour lutter contre la tuberculose est l'allocation par les États membres de ressources suffisantes pour assurer l'approvisionnement sans interruption en médicaments de base contre la tuberculose aux niveaux central et périphérique, y compris les stocks régulateurs suffisants aux différents niveaux dans les pays.

v. Stratégie régionale africaine pour la nutrition 2005-2015 (SRAN).

197. La Commission est en train de redynamiser le Groupe de travail africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition (ATFFND). La redynamisation de l'ATFFND est une initiative conjointe de l'UA, de l'OMS, de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial, de la CEA, de la BAD, de la Banque mondiale, des ONG et des OSC. Compte tenu du coût élevé des denrées alimentaires et des facteurs connexes de la production alimentaire; et également des tendances croissantes de la malnutrition, particulièrement chez les enfants, les femmes et les autres groupes vulnérables, les principales fonctions de l'ATFFND sont :

- Faire le plaidoyer et sensibiliser les décideurs de l'Afrique au rôle fondamental de la sécurité nutritionnelle et alimentaire dans le développement socio-économique de l'Afrique.

- Soutenir les États membres dans leurs efforts en vue de réaliser les OMD relatifs à la santé.

198. Une réunion technique entre les partenaires s'est tenue le 5 novembre 2008 et a recommandé que la première réunion de l'ATFFND se tienne début février 2009. L'ATFFND se réunira deux fois par an ou plus selon l'état de la situation alimentaire et nutritionnelle du continent.

vi. La Stratégie sanitaire de l'Afrique

199. La Stratégie sanitaire de l'Afrique a été adoptée lors de la 3^{ème} session de la Conférence des Ministres de la santé de l'Union africaine tenue à Johannesburg, (Afrique du Sud) en avril 2007 sur le thème « Renforcer les systèmes de santé pour l'équité et le développement ». Elle fournit un cadre global pour orienter l'élaboration et/ou la révision harmonisées des stratégies et des programmes nationaux de santé. Elle a pour objectif général de contribuer au développement économique et social de l'Afrique en améliorant l'accès aux soins de santé essentiels pour tous, particulièrement les groupes les plus démunis et les plus marginalisés. La Commission, en collaboration avec le Gouvernement sud-africain, a imprimé le document pour le communiquer à tous les États membres. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie sanitaire de l'Afrique a été élaboré et examiné pendant la session spéciale de la Conférence des Ministres de la santé de l'UA tenue en mai 2008 à Genève; il est actuellement en cours d'impression pour la diffusion aux États membres.

200. Du 12 au 14 novembre 2008, une conférence des Présidents des Commissions parlementaires africaines de la santé, du VIH, du genre et des finances pour financer la Stratégie sanitaire de l'Afrique, les OMD en matière de santé, le rapport CHGA de la CEA et les plans mondiaux pour le partenariat en matière de santé a été organisée par la Commission en collaboration avec la CEA et l'Alliance pour la santé publique en Afrique. Le rôle des Parlementaires dans la mise en œuvre des Cadres stratégiques de l'UA leur a été rappelé.

201. Il convient également d'indiquer que la 3^{ème} session de la réunion intergouvernementale sur la capacité d'intervention en cas de grippe pandémique s'est tenue à Genève en mi-décembre 2008. Les secteurs revêtant une importance pour la région Afrique sont le renforcement des capacités pour détecter et juguler efficacement et rapidement les épidémies de la grippe pandémique et autres maladies de même que le partage équitable et opportun dans le domaine des virus et des avantages connexes. La Commission a participé à cette session par le biais de son Bureau de Genève.

vii. Plan pour la fabrication des produits pharmaceutique pour l'Afrique

202. Le Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique a été élaboré en application de la Décision de la Conférence de l'UA à Abuja en janvier 2005 et de la Déclaration de Gaborone. En avril 2007, la Conférence des Ministres de la Santé de l'Union africaine a chargé un comité technique composé de cinq États membres et

d'experts du continent et coordonné par la Commission pour étudier les implications détaillées de la production locale des médicaments essentiels sur le continent. Dans ce cadre, certaines régions ont commencé la production locale de produits pharmaceutiques, notamment la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC).

203. En outre une proposition de projet a été élaborée pour la mobilisation de fonds en vue de pour la mise en œuvre du Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique. Ce Plan figure parmi les propositions de projets soumis pour être exécuté dans le cadre de la Stratégie conjointe Afrique UE et du Premier plan d'action (2008-2010).

viii. Renforcement des systèmes de santé

204. Depuis le début de l'année 2008, la Commission, en collaboration avec l'OMS, a commencé à mettre en œuvre l'Autoroute de l'information sur la santé en Afrique(AHI), une initiative appuyée sur les TIC qui a pour but de renforcer la gestion de l'information sur la santé pour la prise de décision basée sur des preuves et l'application de solutions de cyber-santé, telles que la télé-médecine et le télé-enseignement dans les pays africains. Les États membres des régions de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe ont déjà approuvé le programme AHI au cours de leur quarante-sixième Conférence ministérielle tenue aux Seychelles en février 2008. Des efforts sont en cours pour mobiliser les fonds et l'expertise technique afin d'élargir le programme pour couvrir le reste du continent africain.

ix. La Décennie de la Médecine traditionnelle africaine

205. Depuis la Déclaration d'Alma Ata sur les soins de santé primaires il y a 30 ans (1978) qui a reconnu le rôle de la médecine traditionnelle et de ses praticiens en tant qu'alliés importants dans la réalisation de la santé pour tous, d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la médecine traditionnelle. La décision de l'OUA sur la Décennie de la médecine traditionnelle a été prise en 2001. La première Conférence des Ministres africains de la santé, tenue en avril 2003 à Tripoli, a adopté le Plan d'action et le Mécanisme de mise en œuvre approuvé par la Conférence de l'UA en 2003 à Maputo. L'objectif principal du plan d'action est la reconnaissance, l'acceptation, le développement et l'intégration/institutionnalisation de la médecine traditionnelle par tous les États membres dans le système de santé publique d'ici à 2010. Une évaluation à mi-parcours de la Décennie a été menée au début de cette année et a fait l'objet d'un examen par la conférence des Ministres de la Santé de l'UA à l'occasion de la commémoration de la Journée de la médecine traditionnelle africaine le 31 août à Yaoundé. Les recommandations faites pendant la Conférence ont été communiquées à tous les États membres et la préparation d'un rapport détaillé à la fin de la Décennie est en cours en collaboration avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique.

x. Population et santé en matière de procréation

206. En vue de partager l'information et les meilleures pratiques dans les domaines de population, de développement et de santé en matière de procréation, la Commission est

en train de publier et de diffuser la situation biannuelle du Rapport sur la population en Afrique depuis 2004. Jusqu'ici, deux éditions ont été produites (2004 et 2006) avec différents thèmes. La troisième édition (2008) a été produite fin décembre 2008 sur le thème « Dynamique de la population et changement climatique en Afrique: les implications pour le développement durable de l'Afrique »; elle est en cours de distribution aux États membres, aux CER, et aux partenaires au développement.

207. S'agissant de la santé en matière de procréation, la Commission a organisé du 11 au 13 décembre 2008, à Nairobi, Kenya « un Forum régional sur la maternité sans risque pour l'Afrique de l'Est et une réunion consultative sur la mise en œuvre du Plan d'action de Maputo sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité ». Un des objectifs du Forum était « d'évaluer l'importance des problèmes en matière de maternité sans risque et de mortalité maternelle dans la sous-région ». Ont participé à cette réunion les experts nationaux de santé en matière de procréation, les décideurs, les représentants des associations de planification familiale, les Communautés économiques régionales (CER), les membres du bureau de la Commission africaine de la population (CAP), le Parlement panafricain, les institutions de l'ONU, les ONG/OSC.

5. BIEN ÊTRE SOCIAL ET HUMAIN

208. Le Programme pour le développement social de l'Union africaine est basé sur l'amélioration des conditions de vie du peuple africain dans le cadre des principes de l'Acte constitutif et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Les programmes ont, par conséquent, comme objectif de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme et de tenir compte de l'intérêt des différentes couches de la population, particulièrement les groupes vulnérables et les marginalisés. A cet égard, il est important de créer une société pour tous dans laquelle les droits de chaque groupe social sont respectés et où une chance est donnée à chaque groupe pour contribuer au développement du pays.

a) Promotion du bien-être des personnes âgées et du vieillissement

209. La Commission a continué de suivre la mise en œuvre du Cadre stratégique de l'UA et du Plan d'action sur le vieillissement adopté en 2002. A cet égard, la proposition de créer un Comité directeur en attendant la mise sur pied d'un Conseil consultatif sur le vieillissement tel que demandé dans le Plan d'action a été approuvée par la Première session de la Conférence des ministres en charge du développement social de l'UA tenue en Namibie en fin octobre 2008. La Commission est en train de mettre en œuvre la recommandation.

b) Questions relatives au handicap

i. L'Institut africain de réadaptation (IAR)

210. L'Institut africain de réadaptation (IAR) qui a été créé pour coordonner les questions relatives au handicap et à la réadaptation sur le continent continue d'être confronté aux problèmes administratifs et financiers. Tel que demandé par le Conseil d'administration de l'IAR, la Commission a recruté un consultant pour réaliser une étude

sur la restructuration, la redynamisation et le renforcement de l'Institut. Le Consultant a achevé son travail et le rapport a été soumis à l'IAR pour qu'il convoque une session extraordinaire du Conseil d'administration pour examiner le rapport. L'IAR n'a pas encore convoqué la session extraordinaire du Conseil d'administration.

ii. Décennie africaine des personnes handicapées

211. Il convient de rappeler que la période 1999-2009 a été proclamée Décennie africaine des personnes handicapées et qu'un Plan d'action a été adopté en 2002 pour mettre en œuvre les objectifs de la Décennie. La Décennie prend fin l'année prochaine et peu de progrès ont été réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées sur le continent. C'est pour cette raison que la 1^{ère} session de la Conférence des Ministres africains en charge du développement social a recommandé que la Décennie africaine soit renouvelée de 2010-2019 et qu'une évaluation soit effectuée pour la décennie précédente. Il a été également recommandé que le programme de l'IAR soit lié à la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et que l'handicap ne soit pas limité à la réadaptation mais qu'il soit inclus dans les questions de développement. La Commission assurera le suivi des recommandations et effectuera l'évaluation.

c) Famille et développement

212. En vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la famille qui a été adopté en 2004, la Commission a élaboré un questionnaire sur les domaines prioritaires définis dans le Plan d'action. Le questionnaire a été transmis à tous les États membres pour qu'ils le remplissent et le renvoient à la Commission. A ce jour seuls 12 États membres ont renvoyé leurs réponses. La Commission a fait parvenir de nouveau le questionnaire aux États membres qui n'ont pas répondu pour qu'ils le retournent dûment rempli au plus tard en fin février 2009. Les réponses seront compilées dans un rapport qui sera examiné par une réunion des experts qui se tiendra courant 2009.

d) Protection sociale

213. La protection sociale, qui fait partie du développement social, a été renforcée ces dernières années et a contribué à faire sortir de la pauvreté de nombreuses personnes, particulièrement celles qui sont marginalisées et vulnérables. Entre avril et juin 2008, la Commission, en collaboration avec HelpAge International a organisé trois réunions régionales sur la protection sociale sur le thème : « *Investir dans la protection sociale en Afrique* » pour échanger les points de vue et partager les expériences et pour s'informer des politiques et programmes nationaux efficaces de protection sociale dans chaque région. La Commission a également recruté un Consultant pour effectuer une étude sur la protection sociale en Afrique en vue de compléter les conclusions des réunions régionales. Ces conclusions et l'étude ont été présentées à la 1^{ère} session de la Conférence des ministres en charge du développement social de l'UA tenue à Windhoek fin octobre 2008. La Conférence a entre autres, souligné l'importance que revêt l'intégration de la protection sociale dans tous les programmes de développement social y compris les programmes de réduction de la pauvreté et les programmes d'ajustement structurel. La Commission a été chargée de sensibiliser des États membres à la nécessité d'investir dans la protection

sociale, car c'est un élément important dans le renforcement du capital humain d'un pays. La Commission continuera de collaborer avec les parties prenantes concernées pour mettre en œuvre la recommandation.

e) Cadre de politique sociale

214. Le projet de Cadre de politique sociale pour l'Afrique a été examiné et adopté par la 1^{ère} session de la Conférence des ministres en charge du développement social tenue à Windhoek, Namibie, du 27 au 31 octobre 2008. Le document fournit un important cadre politique pour aider les États membres à renforcer et à accorder la priorité à leurs politiques sociales nationales et favorise l'autonomisation et le développement humains. Il définit 18 principaux domaines prioritaires sociaux thématiques et propose des recommandations générales pour aider les États membres dans la formulation de leurs politiques sociales nationales et l'élaboration de leurs programmes de développement social. Les États membres sont donc invités à utiliser ce Cadre dans la formulation de leurs politiques nationales de développement social. La Commission collaborera avec les CER et les autres partenaires pour diffuser le plus largement possible le Cadre de politique sociale et pour s'assurer qu'il est effectivement utilisé à tous les niveaux.

215. La 1^{ère} Session de la Conférence des Ministres de l'UA en charge du Développement social s'est tenue à Windhoek, Namibie, du 7 au 31 octobre 2008 et avait pour thème : « Vers un programme de développement social durable pour l'Afrique ». Cette conférence a été convoquée en application de la Décision EX.CL.290 (IX) adoptée par la 9^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif et approuvée par la 7^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement en juillet 2006. La Conférence a adopté les principaux documents suivants : le Cadre de politique sociale pour l'Afrique, la Déclaration de Windhoek sur le développement social ; et la Position africaine commune sur l'intégration sociale, qui sera la contribution de l'Afrique à la 47^{ème} Commission des Nations Unies sur le développement social prévue en février 2009 sur le thème de l'intégration sociale. La Conférence a décidé que le Président de la Conférence, la République de la Namibie, présenterait la Position commune à la Commission sociale des Nations Unies au nom de l'Afrique. La Conférence a également recommandé entre autres que la Conférence des Ministres de l'UA en charge du Développement social soit institutionnalisée et qu'elle se réunisse tous les deux ans.

f) Lutte contre la drogue et Sport

i. Bien-être humain et social : Lutte contre la drogue et crimes connexes

216. La Commission a établi la coordination avec les CER et d'autres partenaires en vue de faciliter leur renforcement institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012). Un Mécanisme de coordination interdépartemental a été mis en place à la Commission pour assurer le suivi de la mise en œuvre de tous les domaines prioritaires du Plan d'action aux niveaux régional et national. La Commission se propose de soumettre pour examen, un projet de directives à la 4^{ème} Conférence des Ministres de l'UA en charge de la lutte contre la drogue et la prévention du crime, prévue à Bamako, Mali, en novembre 2009.

ii. Sport

217. L'élaboration et l'approbation du Cadre stratégique pour le développement durable du sport en Afrique constituent un progrès considérable dans la mise en œuvre du Programme de développement social en Afrique. La 2^{ème} Conférence des Ministres de l'UA, tenue à Accra, Ghana, en octobre 2008, a par ailleurs adopté un Code sur les relations entre les Gouvernements et les organisations sportives nationales et internationales. La coordination et la mise en œuvre par la Commission, des mesures mentionnées, en coopération avec les CER et les États membres au cours des prochaines années, soulignent en effet le rôle du sport dans le développement social et la consolidation de la paix. L'organisation en 2010 de la Coupe du monde de football par la Fédération internationale de Football Association (FIFA) sur le continent permettra d'accroître les opportunités économiques pour les entrepreneurs, liées non seulement à l'excellence et au renforcement des capacités dans le domaine sportif, mais aussi à l'exploitation des forces positives que représentent l'enthousiasme sportif, le tourisme et les spectateurs.

g). Travail, Emploi et Migration

i. Travail et Emploi

218. Au Sommet extraordinaire de Ouagadougou de 2004, les Chefs d'État et de Gouvernement ont exprimé leurs préoccupations face à la pauvreté généralisée, au chômage et au sous-emploi qui ne mettent en péril les droits fondamentaux de l'homme et la dignité des individus et des communautés affectés. Les tendances économiques mondiales actuelles rappellent l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou de 2004 et du Plan d'action sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Pour faciliter la mise en œuvre effective coordonnée et harmonisée de ces instruments, la Commission a élaboré un Programme prioritaire quadriennal 2008-2012 (4YPP).

219. Le Programme prioritaire quadriennal vise à réaliser des progrès considérables au titre de cinq piliers stratégiques, à savoir (i) l'amélioration de la gouvernance du marché du travail en renforçant et en modernisant les institutions du marché du travail et le dialogue social ; (ii) la promotion d'une croissance inclusive pour améliorer la situation des groupes vulnérables sur le marché du travail ; (iii) l'augmentation de la productivité sur le continent ; (iv) le développement de la coopération avec les partenaires internationaux et la mise en place d'un mécanisme efficace de suivi, de contrôle et d'évaluation.

220. Selon le rapport du Bureau international du travail (BIT) sur les indicateurs du marché du travail en 2007, qui mesurent la valeur de chaque heure travaillée, l'Afrique est la région la moins productive au monde. Il y a longtemps que l'Union africaine, par le biais de nombreuses décisions, a exprimé sa préoccupation concernant la promotion de la productivité sur le continent. En étroite collaboration avec l'Association panafricaine de la productivité, les partenaires sociaux et le BIT, la Commission élaborera et exécutera un Programme de promotion de la productivité sur le continent.

221. La Commission a effectué une mission d'information et d'évaluation des besoins du marché du travail dans deux pays post-conflits, la Sierra Leone et le Liberia. L'objectif de cette initiative est d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de Ouagadougou dans les pays post-conflits, et appuyer la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement. À cet égard, un Programme d'impact rapide pour la promotion de l'emploi 2009-2012 (QIPEP) sera élaboré et exécuté.

222. La Commission a organisé un atelier à Dakar en octobre 2008 sur l'économie informelle. Sur la base des résultats de cet atelier, la Commission élaborera un programme d'appui à l'économie informelle en vue de créer des emplois en plus grand nombre dans ce secteur du marché du travail à forte intensité de main-d'œuvre. Conformément à la demande du Sommet extraordinaire, la Commission prépare actuellement un Document stratégique sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de ses stratégies.

223. Les Rapports biennaux de 2006 et 2008 démontrent que de nombreux États membres de l'Union et des Communautés économiques régionales (CER) n'ont pas encore mis en place les institutions de suivi. La SADC a établi des structures opérationnelles qui ont grandement contribué à certaines réalisations, qui pourraient être partagées avec les autres CER. La Commission intensifiera ses efforts pour aider les États membres et les CER à assumer leurs fonctions et leurs rôles en ce qui concerne les résultats du Sommet extraordinaire de Ouagadougou.

ii. Migration

224. En ce qui concerne la migration et le développement, la Commission a lancé et mis en œuvre plusieurs projets conformément aux quatre documents d'orientation de l'UA sur la migration et le développement, notamment le Cadre stratégique sur la migration pour l'Afrique, la Déclaration commune Afrique-UE de Tripoli sur la migration et le développement, la Position africaine commune sur la migration et le développement, et le Plan d'action de Ouagadougou sur le trafic des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, les progrès réalisés à ce jour en matière de suivi, d'évaluation et de mise en œuvre, sont, entre autres, la diffusion des principaux éléments de ces politiques à travers des missions. Des processus de consultations régionaux et des visites consultatives aux CER ont été entrepris (Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté des États sahélo sahariens (CEN-SAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Sénégal et l'Algérie) et des projets communs ont été identifiés. Par ailleurs, l'IGAD a organisé un atelier sur la *Coopération inter États et intra-régionale sur la gestion de la migration*, du 12 au 14 mai 2008 à Addis Abeba, Éthiopie, qui a abouti au lancement du Processus consultatif régional de l'IGAD sur la migration (RCPM), ainsi que trois ateliers de formation en suivi à l'intention des autorités des États membres de l'IGAD. La Commission, l'IGAD et l'organisation internationale ont conjointement organisé l'initiative pour la migration.

225. De même, la Commission a participé à la Conférence internationale du Yémen sur la protection des réfugiés et la migration internationale dans le golfe d'Aden, à Sanaa, du 19 au 20 mai 2008, organisée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et y a présenté un document de synthèse. Cette conférence était très importante, car elle a permis à l'UA et à la Ligue des États arabes d'examiner les

possibilités d'élaborer une déclaration conjointe semblable à la Déclaration conjointe Afrique-UE de Tripoli sur la migration et le développement, et de renforcer les capacités de l'IGAD à collaborer avec les États membres et les pays de destination et de transit sur la route de la migration en l'Afrique de l'Est, en particulier le Golfe d'Aden.

226. En outre, une Consultation interdépartementale a été menée en août 2008 sur la création d'un Institut africain pour les transferts de fonds (AIR). Une Note de consultation a été préparée sur l'AIR, visant à renforcer les capacités de l'UA, pour l'établissement de relations institutionnelles et de partenariats entre l'UA, les États membres et les autres parties prenantes (les institutions économiques et financières africaines, les CER, la Diaspora africaine et les banques locales commerciales, et d'investissement, les institutions de micro finance expéditives et destinataires des transferts de fonds, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les fondations, le secteur privé, et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche). De même, la Commission a pris l'initiative de mettre en place un Fonds africain pour la migration. Des discussions portant sur ces deux initiatives sont en cours avec les partenaires, l'UE en particulier.

227. La Commission a également participé à la Deuxième réunion du Forum mondial sur la migration et le développement. Des sessions d'informations ont aussi été données aux États membres et aux CER sur la Carte bleue de l'UE et la Gestion des migrants illégaux.

228. Il convient de mentionner que les activités ci-dessus ont tenu compte du Plan d'action de Ouagadougou sur le trafic des êtres humains. Un projet de stratégie de lutte contre le trafic, à soumettre aux organes délibérants de l'UA, est en préparation.

6. ENFANTS, JEUNES ET SPORT

a) Survie, protection et développement de l'enfant

(viii) La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

229. En ce qui concerne les questions relatives à l'enfant, l'accent a été mis, en particulier, sur la mobilisation des États membres pour qu'ils ratifient la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. À ce jour, la Charte, adoptée en 1990, a été ratifiée par 43 États membres. Les efforts se poursuivent pour exhorter les États membres qui ne l'ont pas encore fait à accélérer le processus de ratification de la Charte.

230. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a commencé à examiner le Rapport des États parties sur la mise en œuvre de la Charte. Seuls quelques pays ont soumis leur rapport et les États membres ont été constamment invités à soumettre le leur à temps.

(ii) Appel pour une action accélérée pour la mise en œuvre du Plan d'action en vue d'une Afrique digne des enfants

231. La Commission a continué à assurer le suivi de l'appel pour une action accélérée pour la mise en œuvre du Plan d'action en vue d'une Afrique digne des enfants, adopté

par le 2^{ème} Forum panafricain sur l'enfant, tenu au Caire, Égypte, en octobre/novembre 2007. Une première mesure pour la sensibilisation à l'Appel a été sa présentation au Groupe africain à New York et à la Réunion plénière commémorative de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au suivi de la Session spéciale 2002 des Nations Unies sur les enfants, tenue à New York en décembre 2007. Le rapport de la réunion, l'Appel ainsi que d'autres documents pertinents ont été également enregistrés sur un CD pour une large diffusion aux États membres, aux partenaires de développement et aux autres parties prenantes. La Commission continuera à assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Appel dans le cadre des rôles et des responsabilités à assumer par les différentes parties prenantes, tel qu'énoncé dans le document et un rapport intérimaire sera ensuite élaboré. Conformément au mandat confié à la Commission, un rapport sur la Situation des enfants en Afrique sera également préparé.

b) Politique relative aux jeunes – Cadre de développement et de coopération : Charte africaine de la Jeunesse et activités connexes

232. Dans le cadre de la politique en matière de développement de la jeunesse et après la 2^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge de la Jeunesse, des recommandations ont été faites en vue d'accélérer la popularisation, la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Charte de la Jeunesse dans les États membres. Il a été demandé aux États membres d'élaborer et d'examiner leurs politiques nationales pour la jeunesse et de les harmoniser avec la Charte, afin de formuler des Plans d'action et de promouvoir la coordination des questions relatives au développement de la jeunesse. Les Ministres chargés de la Jeunesse ont également adopté le plan d'action 2007-2015 proposé pour accélérer la ratification de la Charte. Ils ont spécifiquement ordonné que le Plan d'action soit assorti d'échéanciers clairement définis en vue d'accélérer sa mise en œuvre par la Commission, les États membres et les autres acteurs.

233. Il convient de rappeler que l'année 2008 a été déclarée «Année de la Jeunesse africaine » (Décision de Banjul EX.CL/Dec.292 (IX)), axée sur le thème « La jeunesse africaine pour la paix et le développement ». En ce qui concerne la Commission, 70 % des activités prévues ont été réalisées. La totalité des activités n'a pas été exécutée en raison du manque de ressources suffisantes. Un rapport complet sur l'année 2008 a été soumis au Bureau de la Conférence en décembre 2008 pour examen. La Commission a élaboré et envoyé plusieurs documents aux États membres pour les aider à mettre le Plan en œuvre et ainsi promouvoir la Charte de la Jeunesse et lui donner plus de visibilité au niveau des populations. L'hymne de la Jeunesse africaine (paroles et musique, CD et DVD), des affiches, des pins, des T-shirts, des entretiens à la télévision et à la radio, des banderoles, etc. sont actuellement utilisés non seulement pour sensibiliser à la Charte africaine de la Jeunesse mais également pour promouvoir les programmes et les questions relatives au développement de la jeunesse en Afrique.

234. Par ailleurs, la Commission a obtenu l'assistance des partenaires pour les programmes concernant la jeunesse et a entrepris des activités de plaidoyer auprès de la société civile et des organisations africaines de la jeunesse, de la Diaspora pour s'assurer de leur appui à la mise en œuvre du programme d'action. À cet égard, l'UNICEF et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont apporté une importante assistance à

la promotion de la Charte et d'autres politiques de développement de la jeunesse. « Speak Africa », en tant que réseau des jeunes qui préconise le changement et communique en sa faveur, a également participé au processus de mise en œuvre du programme pour la jeunesse et à diverses activités célébrant la jeunesse africaine. La Journée de la Jeunesse africaine, en cette année 2008, a été célébrée avec la participation des jeunes et des autorités hôtes.

235. Dans le même cadre, la Délégation permanente auprès de la Ligue des États arabes a mené à bien les activités suivantes, en collaboration avec l'Alliance africaine unie et l'Association africaine au Caire :

- Un séminaire sur la sécheresse et la désertification en Afrique (28 octobre 2008)
- La sécurité alimentaire en Afrique (27 novembre 2008)
- Un cycle de formation administrative (1-3 novembre 2008)
- La construction de sites Internet (14-18 décembre 2008)

236. À ce jour, sur 31 États membres qui ont signé la Charte, 11 l'ont ratifiée, dont le Rwanda, le Mali, le Gabon, Maurice, le Burkina Faso, Djibouti, la Guinée Bissau, le Mozambique, la Namibie, le Niger et l'Ouganda. L'objectif de l'Année était d'assurer la mise en vigueur de la Charte avec les 15 ratifications requises au minimum.

c) Renforcement des capacités : Développement et autonomisation des jeunes pour une participation efficace et active au processus de développement :

237. Dans le cadre de la stratégie adoptée en vue de redynamiser l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ), conformément à la Décision de Banjul EX.CL/Dec.292 (IX), les activités suivantes ont été examinées dans le domaine du processus de renforcement des capacités institutionnelles :

- (i) L'UPJ s'est réunie en Congrès du 29 juillet au 1^{er} août 2008 à Brazzaville (République du Congo), auquel ont participé 27 États membres et qui a abouti aux résultats ci-après :
 - Adoption des statuts révisés de l'UPJ conformément aux orientations et aux dispositions de la Charte africaine de la jeunesse ;
 - Adoption de la nouvelle structure de l'UPJ et ;
 - Election des membres du nouveau Bureau de l'UPJ pour un mandat de 3 ans dont la présidence est assurée par le Nigeria assisté de 5 vice-présidents : Algérie (Afrique du Nord) ; Gabon (Afrique centrale) ; Ethiopie (Afrique de l'Est) ; Mali (Afrique de l'Ouest) ; et Afrique du Sud (Afrique australe). En outre, une structure opérationnelle a été mise en place, composée d'un Secrétaire général (Angola) et de 5 Secrétaires généraux adjoints : Libye

(Afrique du Nord) ; Congo Brazzaville (Afrique centrale) ; Djibouti (Afrique de l'Est) ; Zimbabwe (Afrique australe).

- (ii) Le Comité exécutif a tenu sa première réunion, en novembre 2008, sous la direction du nouveau président élu, en vue d'élaborer les modalités opérationnelles et de déterminer les domaines d'intérêt pour la mise en place d'un programme de formation visant à renforcer les capacités du Bureau de l'UPJ ;
- (iii) La Commission a élaboré des programmes de formation pour 2009 ;
- (iv) Un mémorandum d'accord entre l'UPJ et la COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE est en cours d'élaboration et sera signé au début de 2009. Ce mémorandum devra régir les relations de travail ainsi que la coopération entre les deux parties.

238. Dans le cadre du processus de reconstruction après un conflit, la Commission préconise la formation et l'enseignement professionnel dans les domaines techniques en vue de rendre autonome les jeunes qui ont participé ou qui ont été touchés par les conflits. Il s'agit avant tout d'appuyer les programmes de développement des compétences et de réhabilitation et d'encourager les jeunes à participer au processus de reconstruction et de réhabilitation. Suite à la recommandation de la 2^{ème} Conférence des ministres de la jeunesse relative à la mise en œuvre des projets pilotes retenus dans les trois pays choisis (Libéria, Congo et Burundi), la Commission a aidé ces trois pays à lancer les projets, grâce à un appui technique, matériel et logistique.

239. Les projets ont été lancés en novembre et décembre 2008 à Monrovia (Libéria), Brazzaville (Congo) et Bujumbura (Burundi), suite à la signature du mémorandum d'accord entre la Commission et les trois pays concernés. Les ressources nécessaires et les équipements convenus ont été fournis aux trois pays pilotes, conformément à l'évaluation des besoins effectuée en 2007 et aux objectifs des projets adoptés en février 2008. Un Consultant- coordinateur assure la coordination de la mise en œuvre des projets dans les trois pays concernés et rendra régulièrement compte à la Commission des progrès accomplis en la matière. Environ 600 jeunes (victimes des conflits armés récents, jeunes filles / filles- mères victimes d'abus, anciens enfants- soldats, anciens combattants et jeunes victimes d'abus commis dans le cadre des conflits) bénéficieront des projets dans différents domaines de formation, l'objectif final étant qu'ils puissent participer efficacement au processus de reconstruction, qu'ils acquièrent les compétences requises dans une entreprise, dans la création d'emplois ou l'emploi indépendant.

240. La Commission continuera de déployer des efforts pour mobiliser des ressources en vue d'appuyer et de poursuivre les programmes de formation, de fournir des équipements et de mettre au point des outils. Elle compte également élargir l'initiative en associant les projets pilotes aux programmes des bénévoles. Compte tenu des ressources allouées dans le cadre du budget 2008 aux activités susmentionnées, et des difficultés rencontrées, il faut mettre en place des partenariats solides d'appui aux projets pilotes, qui portent sur l'alphabétisation des adultes. Il faut de toute urgence satisfaire les

besoins concernant le renforcement des capacités des jeunes et leur réinsertion dans la vie socio-économique.

241. Les jeunes Africains de la diaspora constituent une importante cible à atteindre. Le programme de stages et le programme des volontaires de l'UA sont également un sujet de préoccupation de la Commission. Des contacts ont été établis avec les partenaires afin d'élaborer des stratégies visant à assurer la participation des jeunes aux activités et programmes destinés à la jeunesse africaine. Par ailleurs, un cadre conceptuel relatif à un programme général de stages est en cours d'élaboration.

242. En ce qui concerne la mise en place du Programme des volontaires de l'Union africaine, la Commission envisage d'organiser un atelier en 2009, en collaboration avec le Programme des volontaires des Nations Unies et de l'Union européenne. Cette initiative vise essentiellement les jeunes en Afrique, et tient compte de meilleures pratiques en vigueur dans certains pays de la CEDEAO, en particulier celles des anciens volontaires du Nigeria.

243. Un processus de recrutement de consultants a été engagé en vue de l'élaboration d'un Plan d'action décennal consolidé pour le renforcement des capacités et la promotion des jeunes, avec la participation des Etats membres, des organisations de jeunes et des partenaires.

244. Il convient également de rappeler que dans l'une des recommandations de la deuxième session ordinaire de la Conférence des ministres de la jeunesse de l'Union africaine, tenue en février 2008, il est demandé à la Commission d'effectuer une étude de faisabilité pour le Fonds d'affectation spécial pour les projets de développement des jeunes et d'identifier le mécanisme de gestion dudit fonds. Ce fonds a pour principal objectif le renforcement des capacités de la Commission de l'UA en vue de fournir aux Etats membres et aux organisations de jeunes l'aide technique et financière plus souple, plus pragmatique et plus efficace dont ils ont besoin pour mener à bien les initiatives et projets en faveur des jeunes. A cet effet, un consultant a été recruté pour mener l'étude qui est à présent achevée et qui sera bientôt soumise au Bureau de la 2^{ème} Conférence des ministres de la jeunesse. L'étude porte essentiellement sur les points ci-après :

- Bien fondé des principaux objectifs de la création du Fonds ;
- Mécanisme pour la mobilisation des ressources et la gestion du Fonds ;
- Phases principales pour la création du Fonds ;
- Règlement général du Fonds ;
- Modèle de candidature pour les demandeurs qui s'adressent au Fonds ; et
- Modèle d'établissement de rapport pour les bénéficiaires du Fonds.

245. Pour assurer la viabilité des programmes de développement en faveur des jeunes, il faudra mettre en place un cadre cohérent de coopération ou de partenariat ainsi qu'un mécanisme de collaboration destiné à promouvoir un meilleur échange d'expériences avec les organisations internationales et les pays ayant une bonne connaissance et de bonnes pratiques dans le domaine du renforcement des capacités, grâce à leurs programmes d'enseignement et de formation technique et professionnelle (TVET) et autres activités

portant sur l'autonomisation des jeunes (stages, programmes des volontaires, relations de travail avec la diaspora etc.). Il faudra également mettre en place des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapport afin de mesurer les progrès accomplis et l'impact des programmes en faveur de la jeunesse sur les efforts de développement en Afrique.

III.2 INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INTERCONNECTIVITE

246. Dans le domaine du transport, de l'Energie, des télécoms/TIC et de la poste, les activités de la Commission ont porté essentiellement sur la mise en œuvre des décisions de la Première Conférence des Ministres africains du Transport (CAMT), tenue en avril 2008 à Alger (Algérie) et de la deuxième Conférence des Ministres africains des technologies de l'Information et de la Communication, organisée en mai 2008 au Caire ainsi que sur l'exécution de projets spécifiques.

247. Parmi ces projets spécifiques dont la mise en œuvre a été entamée et/ou s'est poursuivie au cours de la période considérée, on peut citer l'étude de préféabilité sur les couloirs de transport Dakar-Djibouti et Djibouti-Libreville, le projet Panafricain e-*Network* pour la télé-éducation et la télémédecine, en coopération avec le Gouvernement de l'Inde, ainsi que l'étude sur le programme pour le développement des infrastructures en Afrique, initiative menée conjointement par la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de Développement (BAD) et le Secrétariat du NEPAD. La Commission a également entamé les préparatifs pour le thème des infrastructures du Sommet de l'Union africaine de juin 2009.

1. TRANSPORT (ROUTIER, FERROVIAIRE, AERIEN, MARITIME)

248. Le Bureau de Washington a facilité la visite du Commissaire pour les infrastructures et l'énergie et sa participation à une conférence du secteur privé organisée par le Conseil d'entreprise sur l'Afrique, qui a servi de plate-forme pour expliquer la vision de l'Union dans le domaine des infrastructures et de l'énergie. Le Bureau a également organisé la visite du Centre pour l'association des noirs dans le domaine de l'énergie de l'Université de Caroline du Nord ainsi que des rencontres avec des responsables du Département américain de l'énergie. Les rencontres visaient à mettre en place l'amorce d'une future collaboration entre la Commission de l'Union africaine et ces organismes. La Commission entreprendra des mesures de suivi et des actions concrètes pour renforcer cette collaboration.

249. La Commission a concentré son attention sur la mise en œuvre de la Déclaration et des Plans d'action modaux adoptés par la Première Conférence des Ministres africains du Transport (CAMT), tenue en avril 2008 à Alger (Algérie) et approuvés par le Conseil exécutif par Décision (EX.CL/Dec.432 (XIII)) lors de sa treizième session ordinaire, tenue en juillet 2008 à Sharm-El Sheikh (Egypte).

a. Transport aérien

250. Dans le domaine du Transport aérien, les principales activités entreprises concernent la décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du

transport aérien en Afrique et la mise en place de directives pour la négociation d'accords de services aériens entre les Etats membres de l'Union africaine et les Etats membres de la Commission économique (CE)/Union européenne.

i. Directives pour la négociation d'accords de services aériens entre les Etats membres de l'UA et les Etats membres de la CE/UE

251. Il convient de rappeler que la Conférence des Ministres africains du Transport, tenue en avril 2008 à Alger (Algérie), a décidé d'adopter des directives non contraignantes pour la négociation d'accords de services aériens entre les Etats membres de l'Union africaine et ceux de l'Union européenne. La Commission a transmis ces directives aux Etats membres, aux CER et aux parties concernées, en leur conseillant de les appliquer de manière judicieuse dans l'intérêt de l'industrie aérienne africaine.

252. La Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la Namibie, est en train d'organiser, conjointement avec la Commission européenne, une Conférence UE-Afrique sur l'aviation, qui traitera des questions de coopération dans l'aviation civile, notamment des politiques de transports aériens dans les deux régions. La Conférence est prévue pour avril 2009.

ii. Mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro

253. La Commission est en train d'accélérer le processus de mise en place du cadre juridique et institutionnel approprié pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de confier les fonctions d'Organe d'exécution à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), conformément à la Décision prise en mai 2007 par les ministres du Transport aérien. A cet effet, la Commission a mené une étude dont le projet de rapport a été soumis à la Conférence des Ministres du Transport en avril 2008 à Alger (Algérie). A la suite des observations faites et des vues exprimées lors de la Conférence, le rapport sur l'étude est en train d'être révisé. La Commission tient, en outre, des consultations avec la Commission africaine de l'aviation civile en vue de mener à bien cette tâche.

254. Des consultations sont en cours avec le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire qui a offert d'accueillir la quatrième Conférence des ministres africains du transport aérien pour examiner la question.

b. Transport ferroviaire

255. Le développement du transport ferroviaire demeure un défi majeur en Afrique. Il s'agit en effet d'un mode essentiel de transport des marchandises volumineuses, qui constituent le gros des exportations de l'Afrique, sur de longues distances entre les régions de l'arrière pays et les ports qui les desservent. Mais les investisseurs ne privilégient toutefois pas ce mode de transport car il leur faut consentir d'importants investissements dont ils doivent attendre pendant longtemps l'amortissement. En outre, la multiplicité des écartements des rails sur le continent ne facilite guère les activités de transport ferroviaire.

256. La Commission a convoqué, les 21 et 22 octobre 2008 à son siège, une réunion d'experts pour examiner les stratégies de mise en œuvre du plan d'action pour le transport

ferroviaire en Afrique. Les experts ont convenu des priorités en vue de réhabiliter le transport ferroviaire en tant que mode de transport terrestre le plus économique. Parmi les actions principales prévues en 2009, on peut citer :

- L'élaboration de la vision africaine du transport ferroviaire d'ici 2025
- L'étude sur la création d'un fonds de développement ferroviaire pour l'Afrique
- L'évaluation de la privatisation des chemins de fer en Afrique
- l'harmonisation des normes pour l'infrastructure et le matériel ferroviaire
- le renforcement des capacités

c. Transport routier

257. Une des principales activités entreprises actuellement dans le domaine du transport routier est le lancement d'études de pré faisabilité de deux couloirs de transport routier. Il s'agit des couloirs Dakar- Djibouti et Djibouti- Libreville. Ces activités sont le résultat d'une table ronde, qui s'est réunie en janvier 2008 à Saly-Portugal (Sénégal) sous l'égide du Président Sénégalais en sa qualité de coordinateur du volet infrastructures du NEPAD, pour passer en revue les questions prioritaires ainsi que les voies et moyens d'accélérer la mise en œuvre des principaux projets d'infrastructure en Afrique.

258. La Commission a déjà obtenu des fonds auprès de la Facilité des projets d'infrastructure du NEPAD (NEPAD- IPPF) domiciliée à la Banque africaine de développement, pour le financement d'études de pré faisabilité sur les couloirs en vue d'identifier les chaînons manquants et l'élaboration d'un programme de développement d'infrastructures le long des couloirs, afin d'assurer des services de transport continus entre les régions d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et de l'Est.

259. Les préparatifs sont en cours en vue du lancement des études de pré faisabilité début de 2009.

d. Transport maritime

260. S'agissant du transport maritime, la Commission a fait des progrès dans l'élaboration d'un cadre et a pris des mesures pour la mise en place d'un mécanisme institutionnel de coordination des activités maritimes sur le continent. Les principales préoccupations de la Commission sont, entre autres, l'obtention d'un traitement équitable des grandes compagnies de transport maritime international, la prévention des actes de piraterie, des activités de pêche illégales et de la pollution marine.

i. Révision et Actualisation de la charte africaine des transports maritimes

261. Une réunion d'experts s'est tenue les 14 et 15 octobre 2008 au cours de laquelle le projet final de Charte revu conformément aux observations et recommandations de la Conférence de Ministres des transports d'Alger d'avril 2008 , a été examiné et adopté par les experts .

262. Le projet de Charte finalisé a été transmis aux Etats Membres pour commentaires et avis, et sera soumis à l'approbation de la Conférence des Ministres en charge des transports maritimes.

- ii. *La mise en place d'une entité pour assurer une meilleure coordination continentale en matière de Transport Maritime*

263. La Commission a finalisé les termes de référence de la mise en place d'une entité pour assurer une meilleure coordination continentale et proposer le cadre institutionnel approprié dans lequel les questions de développement du sous secteur maritime seront traitées au niveau continental, dans une approche cohérente. La structure recherchée devra coordonner les stratégies qui permettent à l'Afrique de s'adapter à l'ordre maritime nouveau qui est fondé de plus en plus sur des principes de la mondialisation, sur des impératifs sécuritaires et sur des exigences de développement durable.

264. Il est prévu que la Banque Africaine de Développement financera la réalisation de cette étude qui sera engagée début 2009.

- iii. *Assistance aux Etats Membres pour la mise en place des conventions internationales en matière de Transport Maritime*

265. La Commission n'a pas pu encore assurer, en raison de contraintes de ressources humaines et financières, l'assistance aux CER et aux Etats membres dans la mise en œuvre des conventions internationales sur la sûreté et la sécurité maritime. Cette assistance va être engagée en 2009.

2. ENERGIE (CRISE ENERGETIQUE)

a. Etude juridique et institutionnelle sur la mise en place d'une Structure Continentale de Coordination du Développement des Grands Projets hydroélectriques Intégrateurs en Afrique

266. Il convient de rappeler que la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge de l'énergie électrique, tenue du 20 au 24 mars 2006, à Addis Abéba (Ethiopie) avait fait les recommandations suivantes :

- Travailler ensemble pour mettre en valeur les ressources énergétiques notamment hydroélectriques de l'Afrique en tant qu'option majeure d'énergie renouvelable pour assurer le développement durable, l'intégration régionale, la sécurité énergétique ainsi que l'éradication de la pauvreté ;
- Créer une Commission de Coordination pour le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs.

267. C'est dans ce cadre et en vue de répondre également aux recommandations des différents séminaires et tables rondes des partenaires au développement sur le financement de grands projets intégrateurs organisés ces deux dernières années et que la Commission a entrepris une étude juridique et institutionnelle sur la gestion des grands

projets hydroélectriques intégrateurs en Afrique, en vue de la mise en place d'une Structure Continentale de Coordination de ces projets.

268. L'étude se propose de :

- a. faire l'inventaire des bonnes pratiques en matière de grands projets intégrateurs ;
- b. définir le régime juridique des grands projets hydroélectriques intégrateurs africains ;
- c. élaborer le cadre institutionnel, le mieux approprié, pour la mise en œuvre des règles juridiques prédéfinies dans la perspective d'une meilleure gestion de ces grands projets intégrateurs

• Atelier de validation de l'étude sur les grands projets hydroélectriques

269. A l'achèvement de cette étude, la Commission a organisé du 26 au 28 novembre 2008, à Addis Abeba (Ethiopie), un atelier de validation dans le but d'informer les principaux acteurs, examiner, analyser et amender le rapport d'étude pour en faire un document consensuel et de permettre l'appropriation de l'Etude par les participants afin de faciliter sa mise en œuvre ultérieure. Les conclusions de cet atelier seront soumises à la prochaine Conférence des Ministres africains en charge de l'énergie. L'atelier a élu le bureau composé de l'Ethiopie (Président), le Togo (Vice-président) et l'Egypte (Rapporteur). L'atelier a connu la participation des experts des Etats membres de l'UA, des Communautés Economiques Régionales (CER), des Pools Energétiques Régionaux, des Institutions Spécialisées du secteur de l'Energie (Africaines et Internationales), des Bassins Fluviaux et Lacustres, et des Partenaires au développement.

270. L'atelier a fait les recommandations suivantes à l'endroit de la Commission :

- Approfondir la réflexion en ce qui concerne le schéma institutionnel et les compétences de la structure de coordination en vue de prendre en compte tous les paramètres du schéma institutionnel de la Commission et d'éviter les empiètements de compétences entre la dite structure et les autres institutions existantes (AFREC, Secrétariat du NEPAD) et de prévoir les modalités de collaboration et les mécanismes de synergie d'action entre elles.
- Elargir la perspective de l'Etude tant au plan spatial que du contenu en adoptant une méthode inclusive susceptible de prendre en compte toutes les parties prenantes et les fonds documentaires existants et aboutissant à l'extension du champ d'investigation en vue d'avoir une Etude complète et juridiquement informée en matière de gestion intégrée des ressources en eau ainsi qu'à l'intégration de toutes les Communautés Economiques Régionales (CER), les Institutions Africaines Spécialisées du secteur de l'Electricité, les Organisations de Mise en Valeur des Bassins Fluviaux, la BAD et le NEPAD dans l'éventail des structures et institutions à consulter ;

- L'extension du domaine de compétences de la Commission de Coordination aux autres sous-secteurs de l'énergie (gaz, pétrole, énergies renouvelables, etc...).

271. La réussite de la mise en place de cette Structure pourrait aisément inspirer tout autre type de grand projet d'infrastructure, à caractère intégrateur.

b. Etudes conjointes CUA/BAD sur le secteur des hydrocarbures (Pétrole et Gaz) en Afrique et notamment sur l'impact des fluctuations des prix du pétrole sur les économies africaines et les modalités et mécanismes du Fonds africain du Pétrole

272. Le prix du pétrole a connu des fluctuations considérables ces dernières années. La hausse du cours du pétrole qui représente une manne pour les pays producteurs, constitue plutôt un problème majeur pour les pays importateurs de pétrole, surtout les pays pauvres. Cela a un impact négatif sur la balance des paiements, l'inflation, l'emploi, la croissance, les investissements, le service de la dette, le niveau de vie des populations, etc.

273. A cet effet, la Commission et la Banque Africaine de Développement ont conjointement lancé la réalisation d'une étude portant, d'une part, sur « l'Impact des prix élevés du pétrole et du gaz naturel sur les économies africaines » et, d'autre part, sur « le Mécanisme de mise en place et de fonctionnement d'un Fonds Africain du Pétrole » destiné à assister les pays africains importateurs de pétrole à contenir les chocs pétroliers et faciliter le financement de leurs importations pétrolières. Il convient de rappeler que les premiers résultats de cette étude ont été présentés à la Première Conférence de l'Union Africaine des Ministres en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz) tenue au Caire (Egypte), le 14 décembre 2006. Les recommandations issues de cette Conférence ministérielle ont été entérinées par la Conférence de l'Union Africaine de Janvier 2007 qui a demandé à la Commission de finaliser ces études et de soumettre aux Etats membres les résultats définitifs.

274. Les études viennent d'être finalisées et un atelier de validation des résultats de ces études a été organisé par la Commission du 10 au 12 décembre 2008 à Addis Abeba (Ethiopie).

275. L'objectif principal de l'atelier était d'une part, de se familiariser et de s'approprier le modèle de simulation des fluctuations des prix du pétrole sur les économies africaines, et d'autre part, d'adopter une feuille de route pour la mise en place et le fonctionnement du Fonds Africain du Pétrole destiné à assister les pays importateurs de pétrole pour contenir les chocs pétroliers.

276. Ont participé à cet atelier les experts des Etats membres de l'Union Africaine en charge des politiques et des stratégies en matière d'hydrocarbures ; et des politiques et des stratégies économiques et des finances; les Institutions Spécialisées du secteur: la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), l'Association des Pays Producteurs de Pétrole (APPA), l'Association de Pays Non Producteurs de Pétrole (APNPP), etc., les

experts en matière d'énergie des Communautés Economiques Régionales, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque Africaine de Développement (BAD) ainsi que le Secrétariat du NEPAD.

277. Les principaux résultats de cet atelier sont:

- L'appropriation du modèle de simulation des fluctuations des prix du pétrole sur les économies africaines afin de l'exploiter continuellement ;
- L'adoption des mécanismes et modalités opérationnelles du Fonds Africain du Pétrole
- L'adoption d'une feuille de route pour l'opérationnalisation du Fonds Africain du Pétrole

c. Rapport de la première réunion du Groupe d'experts conjoint Afrique-UE sur la mise en œuvre du partenariat pour l'Énergie, tenue les 15 et 16 octobre 2008 à Addis Abeba (Ethiopie).

278. La première réunion du Groupe d'experts conjoint Afrique- UE sur la mise en œuvre du Plan d'action du partenariat Energie s'est tenue les 15 et 16 octobre 2008 au siège de la Commission à Addis-Abeba (Ethiopie).

279. Cette réunion fait suite aux discussions fructueuses qui ont eu lieu en septembre 2008 à Addis- Abeba entre les Commissaires au développement et à l'énergie de l'UE, M. Louis Michel et M. Andris Piebalgs respectivement et le Commissaire en charge des infrastructures et de l'énergie de l'Union africaine, Dr Elham M.A Ibrahim.

280. Ont participé à la réunion, du côté de l'UE, des experts de la présidence de l'UE (France), de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine, de la Commission européenne et de quelques Etats membres de l'équipe de mise en œuvre de l'UE (Allemagne, Royaume Uni, Autriche, Pays-Bas, Suède et République Tchèque). Du coté de l'Afrique, ont participé à cette réunion les experts de la Commission, des CER (COMESA, CEEAC, UEMO et CEMAC), des Groupements énergétiques régionaux (EAPP, PEAC et WAPP), des institutions spécialisées (ADREC, UPDEA et AFUR, ainsi que les experts des cinq Etats membres de l'UA représentant le Bureau de la Conférence des ministres africains de l'énergie à savoir : l'Afrique du Sud, le Congo, l'Egypte, l'Ouganda et le Sénégal.

281. La réunion avait pour objectifs, entre autres, de discuter de la structure de gouvernance du Partenariat Energie, du mandat, de la composition, du rôle, des responsabilités et des méthodes de travail du Groupe d'experts conjoint. Elle a entendu les communications sur les activités principales entreprises par les institutions UA-UE dans le domaine de l'énergie ainsi que sur la feuille de route pour la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat Energie.

282. Dans le contexte actuel marqué par une demande mondiale accrue et des prix élevés de l'énergie, les deux parties ont souligné qu'il importait de renforcer les formes

actuelles de coopération entre l'UE et l'Afrique. A cet effet, les experts ont déterminé, dans le cadre de la feuille de route, les domaines prioritaires ci-après :

- Sécurité énergétique, accès à l'énergie et intégration régionale ;
- Energie renouvelable et efficacité énergétique ;
- Elargissement de l'accès aux investisseurs et accroissement des investissements du secteur privé ;
- Dialogue politique UE-Afrique sur l'énergie et autres questions, notamment le renforcement des capacités, les politiques et le transfert du savoir-faire et de la technologie

283. Il a été proposé de tenir la prochaine réunion du Groupe d'experts conjoint vers la fin du mois de février 2009. Cette réunion aura pour principal objectif d'adopter la feuille de route pour la mise en œuvre du Partenariat Energie et de préparer la réunion (ministérielle) de haut niveau du dialogue Afrique- UE sur l'énergie ainsi que le Forum pour le partenariat sur l'énergie, avec la participation de la société civile, des instituts de recherche et des secteurs privés des deux continents. Ces deux réunions prévues au cours du deuxième semestre de 2009 feront le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie, décideront des priorités jusqu'en 2010 et procéderont à des discussions sur les priorités pour la période 2011- 2013.

3. TELECOMMUNICATIONS, POSTES et TIC

284. Depuis l'élection de M. Hamadoun TOURE au poste de Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 2006, la coopération entre cette organisation internationale et le Groupe africain a énormément progressé grâce aux efforts du Bureau de Genève. Une tradition a donc été instaurée selon laquelle des réunions sont régulièrement organisées entre le Groupe africain et le Secrétariat de l'UIT en vue de promouvoir la communication et d'attirer l'attention du Groupe sur les questions hautement techniques débattues au sein de l'UIT. Un atelier a également été organisé au cours de ce semestre auquel ont participé M. TOURE et ses principaux collaborateurs. Suite à cet atelier, les pays africains ont demandé un appui pour les initiatives de l'UIT et ils ont été invités à soumettre des projets au Secrétariat de l'UIT pour financement. Par son dynamisme, M. TOURE joue un rôle de catalyseur dans la mise en œuvre du Mémorandum d'accord, signé en novembre 2005 à Tunis, entre l'UIT et la Commission. L'application de cet accord contribuera de manière décisive au développement des télécommunications en Afrique ainsi qu'au renforcement de l'intégration au niveau continental, grâce aux projets et actions convenus.

285. Le 24^{ème} Congrès de l'Union postale universelle (UPU), qui s'est tenu à Genève, pendant l'été de 2008 a vu l'adoption d'une stratégie dite stratégie de Nairobi dont l'exécution, prévue au cours des quatre prochaines années, permettra à l'Afrique de tirer profit d'une série de projets et de programmes qui contribueront au développement du secteur postal en Afrique. Le Kenya a assuré la présidence de ce Congrès qui devait se tenir à Nairobi et présidera l'Organe directeur de cette organisation pour la période 2009-2012. Le Kenya a également accepté d'accueillir la conférence stratégique de l'UPU à

Nairobi en 2010. Toutefois, les pays africains feraient bien de resserrer leurs liens avec cette organisation afin d'identifier des partenariats mutuellement bénéfiques.

a. Projet de réseau Panafricain de Services en ligne pour Télémédecine et Télé Education

286. Il convient de rappeler que le projet Panafricain de services en ligne (Panafrican e-Network) est une initiative du Gouvernement de l'Inde avec pour objectif principal de créer un réseau Panafricain de télécommunications par satellite et fibre optique pour fournir des services de Télémédecine et Télé-Education et des Communications Diplomatiques aux 53 Etats Membres l'Union Africaine.

287. L'Inde a entrepris de financer le projet à hauteur de 501 millions de dollars pour la fourniture et l'installation des équipements et des logiciels, la location de bande passante du satellite et du câble sous marin à fibre optique, l'exploitation et la maintenance du réseau pour une période de cinq (5) ans. En outre, l'Inde sera chargée de renforcer les capacités par la formation du personnel des États participants et les honoraires des universités indiennes qui offriront des cours à 10 000 étudiants, 500 médecins et 1000 infirmières.

288. Les responsabilités de l'Union africaine, du Gouvernement de l'Inde et des Etats Membres, qui sont les parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont spécifiées dans les différents Accords signés à cet effet.

289. La signature des Accords en 2006 a marqué le début de la mise en œuvre effective du projet dont les principales réalisations au 31 octobre 2008 se présentent ci-après :

- i) Engagement des Etats Membres à participer au projet : la sensibilisation des Etats Membres et le suivi de la signature de l'Accord de participation au projet, ont été menés par la Commission de l'Union Africaine et l'Inde. Au 31 octobre 2008, l'Accord de participation au projet a été signé par 60% des Etats Membres de l'Union, soit les 33 Etats Membres suivants : Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Congo RD, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Malawi, Maurice, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.
- ii) Installation de la Station terrienne Hub : les travaux d'installation de la Station terrienne Hub (Station Maîtresse) à Gandoul, Dakar ont été achevés. La station a été reliée par fibre optique à l'Inde en juillet 2008 et les tests techniques de mise en services ont été concluants ;
- iii) Installation des Stations VSAT et autres équipements et logiciels dans les Etats Membres :

¹ Montant de l'offre initiale de l'Inde, le montant réel actualisé n'a pas été transmis officiellement à la Commission

- Installation et tests des VSAT achevés et tests dans 12 Etats Membres ;
 - Installation des équipements TIC achevée dans 9 Etats Membres
 - Installation et tests des équipements de Télé Médecine et de Télé Education achevés dans 8 Etats Membres ;
- iv) Installation des Stations VSAT et autres équipements et logiciels ;
- v) Choix des Universités Régionales Directrices Africaines et des 5 Hôpitaux Africains Régionaux Super Spécialisés. Une université et un hôpital par région géographique doivent être sélectionnés sur une base d'appel à candidatures. Au 31 octobre 2008 les sélections suivantes ont été faites:
- 2 Hôpitaux : Hôpital d'Ibadan au Nigeria et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Brazzaville au Congo ;
 - 3 Universités : Le Groupement de l'Université Kwamé Nkrumah et de l'Université du Ghana, l'Université Makéréré de l'Ouganda et l'Université Yaoundé I du Cameroun.
- vi) Choix des Hôpitaux et Universités Indiennes : L'Inde a signé des Accords avec 5 universités et 11 hôpitaux ;
- vii) Les études en cours portant sur les tarifs des services et sur les modalités et structures de gestion du réseau par l'Afrique après les cinq ans d'appui de l'Inde ;
- viii) Le choix des cours proposés par l'Inde par les Etats Membres se poursuit. A ce sujet un programme de cinq cours avait été proposé par l'Inde qui vient de suggérer des options supplémentaires ;
- ix) Planning cible de mise en service : Tous les efforts seront déployés pour mettre en service le réseau Panafricain de services en ligne entre janvier et mars 2009 ;
- x) Démarrage des services de Télé Education en fin mars 2009 et des consultations de Télé Médecine entre février et mars 2009 avec en priorité les prestations en médecine interne, cardiologie, radiologie, neurologie et maladies infectieuses/HIV-AIDS etc.

b. Harmonisation des politiques et cadres réglementaires de Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), et du secteur postal en Afrique

290. La deuxième Conférence des Ministres Africains en charge des Communications et des Technologies de l'Information (CTI) tenue le 14 mai 2008 au Caire, Egypte a adopté des recommandations sur les points suivants :

- La Gouvernance de la Conférence des Ministres CTI ;
- Le Cadre de référence pour l'harmonisation des politiques et réglementations des Télécommunications/TIC en Afrique ;
- Le Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique
- Les onze projets phares du Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES)
- La création d'un Fonds des Techniques de l'Information et des Communications (Fonds des TIC) avant 2010.

291. A Sharm El Sheikh en Juillet 2008, le Conseil Exécutif a approuvé les conclusions de la deuxième Conférence des Ministres CTI par la Décision EX.CL/434 (XIII).

292. Dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Ministres et de la décision du Conseil Exécutif, un Plan de mise en œuvre a été élaboré et soumis au Bureau de la Conférence des Ministres.

293. En attendant l'examen et l'adoption du Plan d'action par le Bureau de la Conférence des Ministres, la Commission a entrepris les activités suivantes découlant du Plan d'action comme suit :

- i) Traduction et communication de l'ensemble des documents pertinents aux Etats, CER, et Partenaires en indiquant leur contribution attendue ;
- ii) Elaboration des Termes de référence pour la mise en œuvre des actions prioritaires notamment l'étude de modèles régionaux de lignes directrices de réglementations et législations de Télécommunications et des TIC au profit des CER;
- iii) La participation au processus de création de l'Assemblée des Régulateurs Africains de Télécommunications et des TIC ;
- iv) La préparation de la première réunion du Bureau de la Conférence des Ministres prévue maintenant au premier trimestre 2009.

III.3 INTEGRATION, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

1. IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SUJETS DE PREOCCUPATIONS D'ENSEMBLE

a) Réduction des risques liés aux catastrophes

294. Consciente des risques de catastrophes sur le continent, la Commission a suivi avec un vif intérêt l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes, par le renforcement des capacités, aux niveaux régional et national. Elle a pris acte, avec une grande satisfaction, de l'appui apporté par la Stratégie

internationale de prévention des risques et espère que ce partenariat sera renforcé dans les années à venir.

b) Surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique (SEDDA)

295. La Commission abrite le Programme de surveillance de l'environnement pour un développement durable en Afrique, financé par l'Union européenne à travers le Fonds de développement européen (FED9). Ce projet vise à fournir aux décideurs des informations fiables, rapides et précises sur la disponibilité et la qualité des ressources, qui leur permettent de prévoir les crises alimentaires et les pénuries en eau et de mieux évaluer l'impact des politiques et autres mesures d'intervention sur la viabilité de l'environnement.

c) L'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel

296. La mise en œuvre du Programme de l'Union africaine sur la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel suit son cours avec un engagement renouvelé et la pleine satisfaction que les avantages potentiels de cette initiative peuvent procurer en ce qui concerne aussi bien la gestion viable de l'environnement que l'augmentation des moyens de subsistance dans les zones rurales arides et semi-arides d'Afrique. Un Projet de Plan d'action harmonisé a été élaboré en collaboration avec la Communauté des Etats sahélo-sahariens (SEN-SAD) et une contribution du Sénégal.

297. Outre les objectifs de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel, deux réseaux de programmes thématiques (TPN3 et TPN6) sont mis en œuvre respectivement par le Bureau interafricain des ressources animales (AU/IBAR) et Le Bureau spécialisé de l'Union africaine pour la recherche agricole et le développement des zones semi-arides de l'Afrique (UA/SAFGRAD) dans le cadre de la lutte contre la désertification. Le projet TPN3 intitulé « Projet d'interface animaux domestiques et environnement dans les zones arides (DLWEIP) est mis en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine.

298. Un document distinct portant sur cette question importante est soumis à la présente session du Conseil.

d) Programme de gestion intégrée du Fouta Djallon

299. Le Bureau de coordination du Fouta Djallon de la Commission de l'UA à Conakry (Guinée) collabore avec les Etats membres, les institutions africaines, les organisations de la société civile et les partenaires de développement à une meilleure sensibilisation et à la promotion de programmes pilotes qui permettront d'inverser le processus de dégradation dans les hauts plateaux de Fouta Djallon et les autres réserves naturelles d'eau, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations africaines par une gestion durable des terres et des ressources en eau en Afrique. Des consultations régionales d'experts sur la création d'un laboratoire régional de surveillance des ressources naturelles des hauts plateaux du Fouta Djallon sont bien avancées. Le Bureau collabore également avec l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN) et d'autres partenaires à la

mise au point d'autres initiatives de protection des ressources naturelles dans les hauts plateaux du Fouta Djallon.

300. Un atelier régional a été prévu pour la mi-décembre 2008, en vue de renforcer la coordination et créer des synergies entre les différents acteurs opérant dans les hauts plateaux de Fouta Djallon et ses environs. On espère que cet atelier aboutira à l'adoption d'un cadre officiel de collaboration et de coopération pour la protection de ces zones.

e) Intégration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW) dans les structures de la Commission de l'UA

301. Il faudra renforcer le rôle et les statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau et ceux de son organisation sœur : la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement afin de transformer ces deux organes en Comités techniques spécialisés de la Commission.

302. La décision prise par la Commission de renforcer les capacités de l'Afrique pour s'adapter au changement climatique et atténuer ses effets est énoncée dans le Programme sur le climat et le développement en Afrique (CLIMDEV- AFRICA), en cours d'élaboration en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Ce Programme constitue une étape essentielle devant permettre de veiller à ce que les mesures d'adaptation au changement climatique soient prises à temps, qu'elles soient efficaces et entièrement intégrées dans le processus de développement. Des préparatifs intensifs sont en cours pour assurer une participation effective du Groupe africain à toutes les négociations sur le changement climatique, en prévision du Sommet sur le changement climatique de 2009 à Alger et au-delà.

303. Les efforts susmentionnés seront complétés par le programme de renforcement des capacités de l'accord multilatéral de l'UE sur l'environnement qui sera abrité par la Commission. Ce programme vise tout particulièrement à améliorer les capacités des pays ACP lors des négociations sur l'environnement.

f) Gestion des ressources forestières

304. L'utilisation durable des immenses ressources en eau du continent continue de susciter l'attention de la Commission. Des efforts sont en cours en vue de renforcer les Organisations des bassins fluviaux et lacustres et d'appuyer la création de nouvelles. Les capacités des organisations des bassins sont en train d'être renforcées avec l'aide de la Commission, en collaboration avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux.

g) Gestion des ressources en eau

305. Conformément à la Décision de Sharm El-Sheikh sur l'eau et l'assainissement adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en Egypte en juillet 2008, la Commission, de concert avec les principaux partenaires de l'UA, dont la Banque

africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et l'Agence des Nations Unies pour l'Environnement, a pris les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de cette Décision.

III.4 INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT DU MARCHE ET DES AVOIRS FINANCIERS

a) La crise financière

306. Le monde entier connaît aujourd'hui une crise financière sans précédent depuis celle des années 29-30. La présente crise, née des crédits hypothécaires aux Etats-Unis, s'est répandue, du fait du phénomène de la mondialisation, comme une traînée de poudre, à la planète tout entière. Cette crise, a d'abord été financière avant d'être économique et sociale. L'Afrique a été relativement épargnée par l'aspect financier de cette crise en raison de son faible lien avec la mondialisation financière.

307. Toutefois, elle n'a pu échapper à la crise économique et sociale qu'a générée la crise financière. Et pour cause, l'Afrique est arrimée à la mondialisation productive et commerciale par l'entremise de l'exportation des matières premières agricoles, énergétiques et minières. En effet, la crise économique en provoquant une récession économique dans les pays industrialisés, va, de facto, conduire à une baisse de la demande des matières premières dont le continent africain semble être le principal fournisseur. Ceci aura, indubitablement, dans les mois à venir, des effets tangibles sur l'économie réelle des pays africains qui se mesureront par diminution drastique de l'investissement, de la consommation, de l'épargne, du niveau général de l'emploi.

308. Par ailleurs, l'Afrique connaîtra, à coup sûr, un tarissement, voire un assèchement des principales sources du financement extérieur dont elle bénéficie et une réduction de sa capacité à faire face à sa dette extérieure, et à relever les défis liés à la réalisation des OMD. L'Afrique ne pouvait donc pas rester indifférente à cette crise qu'elle n'a pas contribué à créer, mais à laquelle elle doit y faire face. Ainsi, pour permettre à nos pays de pouvoir endiguer les effets pervers de cette crise et les doter des moyens d'anticiper, dans le futur, une crise de cette nature, la Commission, en étroite collaboration avec la BAD et la CEA, a réuni à Tunis (Tunisie) le 12 novembre 2008 une Conférence extraordinaire des Ministres africains de l'Economie et des Finances et des Gouverneurs des Banques centrales africaines. Après avoir examiné tous les contours théoriques et pratiques de cette crise, la Conférence a mis en relief ses effets négatifs sur les économies africaines et a identifié les pistes essentielles à explorer pour non seulement contenir les chocs exogènes dus à la crise mais encore, pour anticiper dans le futur, l'avènement des crises de cette nature. Les principales recommandations de la Conférence de Tunis sont contenues dans un Communiqué qui a déjà été mis à la disposition des Etats membres.

309. En outre, nous avons tous noté que l'Afrique n'a pas pris part à la réunion du G20 qui s'est tenue à Washington le 21 novembre 2008. La raison justificative de l'absence de l'Afrique résiderait, semble-t-il, dans sa faible participation, à l'évolution de l'économie mondiale. D'une part, cet argumentaire revêt tout son sens dans la mesure où les variables qui fondent l'existence même des institutions censées réguler le fonctionnement du système monétaire et financier international relèvent essentiellement du domaine économique. D'autre part, l'on peut valoriser cet autre argument selon lequel, l'Afrique

faisant partie intégrante des ensembles constitutifs de la planète, elle a le droit et le devoir de contribuer à la fixation de nouvelles règles du jeu dans la réforme de l'architecture monétaire et financière internationales même si son poids économique reste faible. La gestion des affaires planétaires exige la participation de tous au nom du principe de l'égalité et de la solidarité entre les Peuples et entre les Nations.

310. Dans la perspective de la participation probable de l'Afrique à la prochaine réunion du G20 qui se tiendra à Londres en avril 2009, la Commission, en parfaite coopération avec la BAD et la CEA, a organisé, le 16 janvier 2009, la réunion du Comité des dix (5 Ministres de l'Economie et des Finances et 5 Gouverneurs des Banques centrales africaines) recommandée par la Conférence de Tunis, en Afrique du Sud. Au terme de ses travaux, le Comité des dix a adopté un rapport qui sera soumis à l'examen de la Conférence. Ce document pourrait servir de référence à la délégation africaine pour défendre les intérêts de nos pays et de notre continent au cours de la prochaine réunion du G20.

311. La crise financière et économique actuelle interpelle tous les dirigeants africains et constitue pour eux une invite à :

- Accélérer le processus d'intégration économique et politique de nos régions et de notre continent;
- Réhabiliter le rôle des pouvoirs publics dans la gestion de nos économies; rôle rendu caduc depuis les années 80 à travers les programmes d'ajustement structurel des Institutions de Bretton-Woods;
- Réexaminer la politique de l'aide au développement du fait de son inefficacité actuelle;
- Accélérer la création des Institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif;
- Soutenir la Commission dans ses efforts visant à la création de la Bourse panafricaine des valeurs.
- Recapitaliser, si nécessaire, les institutions bancaires et financières nationales, régionales et continentales, afin de les mettre à l'abri des effets néfastes des produits financiers.

b) La mise en place d'un Programme Minimum d'Intégration

312. Le Programme Minimum d'Intégration (PMI) est une démarche choisie par la Commission non seulement pour accélérer le processus d'intégration régionale et continentale, mais encore, pour conférer à ce processus plus de visibilité. Ce programme minimum porte sur quatre ans, période que couvre le plan stratégique de l'UA. Ce lien avec le plan stratégique revêt l'intérêt de pouvoir évaluer la mise en œuvre du Programme Minimum d'Intégration parallèlement à celle du plan stratégique, et d'y opérer les ajustements nécessaires qui s'imposent en fonction des résultats acquis et des nouvelles contraintes dues à la l'évolution de l'environnement international. Le Programme Minimum d'Intégration comporte trois étapes qui se manifestent comme suit :

- i) Au premier étage, se situent tous les projets régionaux ou continentaux dont la mise en œuvre répond à un impératif urgent d'intégration :

- la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services
- la création d'unions douanières régionales ou de marché commun
- l'harmonisation des statistiques des unions économiques et monétaires
- l'avènement de la monnaie unique africaine et de la démocratie
- la mise en place d'un Système continental de télécommunications
- la mise en œuvre des infrastructures physiques à caractère régional et continental, etc...

ii) Au deuxième étage, se trouvent tous les projets prioritaires de chaque CER, en fonction des progrès accomplis par rapport aux six étages contenus dans le Traité d'Abuja.

iii) Au troisième étage, il y a les projets inter-CER visant à harmoniser les politiques de celles-ci dans le cadre de l'architecture de l'intégration continentale. Le Sommet tripartite réunissant la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), le COMESA et la SADC tenu le 22 octobre 2008 à Kampala (Ouganda) illustre de façon édifiante les activités de ce troisième volet.

313. Ce Programme adopté par les organes compétents est en cours d'élaboration en étroite collaboration avec les CER. Lorsqu'il sera finalisé, il servira désormais de feuille de route dans la conduite du processus d'intégration régionale et continentale. Les projets ou programmes identifiés sous chaque étage s'imposeront à toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'architecture de l'intégration régionale et continentale à savoir : les Etats membres, les CER, la Commission, la BAD, la CEA et tous les partenaires au développement de notre continent.

c) La création de la Banque africaine d'Investissement (BAI), du Fonds Monétaire africain (FMA) et de la Banque centrale africaine (BCA)

314. Pour mémoire, il est à rappeler que la création de ces trois Institutions financières relève de l'article 19 de l'Acte constitutif de l'UA. Depuis le lancement de l'UA en 2002 au Sommet de Durban (Afrique du Sud), et l'adoption de ses organes en 2003 au Sommet de Maputo (Mozambique), la Commission est à pied d'œuvre pour traduire dans les faits le contenu de cet article 19. Ainsi, si des progrès tangibles ont été accomplis, beaucoup reste encore à faire. L'essentiel des écueils voire des handicaps recensés jusqu'à ce jour se trouvent du côté des Etats membres désignés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement pour abriter ces institutions financières :

i) La Banque africaine d'Investissement (BAI)

315. Au niveau de cette institution, la Commission voudrait noter, avec beaucoup de satisfaction, que des progrès substantiels ont été enregistrés du fait de la volonté politique, constamment exprimée par les autorités de la Grande Jamahiriya arabe libyenne, pour accompagner la Commission de l'UA. En effet, les autorités compétentes de ce pays, après la signature du protocole d'accord avec la Commission, n'ont pas tardé à mettre un immeuble flambant neuf et des équipements appropriés à la disposition du Comité technique de pilotage comme le stipule le protocole d'accord pour lui permettre de

s'acquitter de ses tâches. La Commission a aussitôt recruté les experts qui sont en fonction depuis juin 2008. Le comité technique de pilotage de la BAI, sous la houlette du Gouverneur de la Banque centrale libyenne, qui en assure la direction, a déjà produit le projet de Protocole devant régir le fonctionnement quotidien de la future BAI. Ce projet de protocole a été examiné par les Ministres africains de l'Economie et des finances dans une Conférence extraordinaire tenue à Addis Abeba (Ethiopie) le 14 janvier 2009. Les autres textes fondateurs de la BAI sont en cours d'élaboration. La Commission se propose de les soumettre à l'examen des organes de décisions de l'UA lors du Sommet de juillet 2009.

316. Par ailleurs, la Commission voudrait exhorter les autorités de la Grande Jamahiriya libyenne à continuer de soutenir le comité de pilotage dans l'exercice de ses fonctions afin de lui permettre de conduire la mise en œuvre de son mandat dans les limites de temps contenues dans ses termes de référence.

ii) Le Fonds Monétaire africain (FMA)

317. Ici, l'élan de mise en œuvre était appréciable en raison de la volonté politique exprimée par le Cameroun, pays hôte de cette Institution pour parapher le Protocole d'accord le 24 avril 2008 et enfin le signer en juillet en marge du Sommet de Sharm El Sheikh. Toutefois, depuis la signature du Protocole d'Accord à Sharm El Sheikh, les Autorités camerounaises n'ont pas, à ce jour, répondu aux nombreuses correspondances que la Commission leur a adressées pour appeler leur attention sur l'urgente nécessité de mettre en œuvre ledit Protocole. Dans ces correspondances, la Commission a souligné l'urgente nécessité de doter le Comité technique de pilotage du FMA des bureaux et des équipements lui permettant d'élaborer tous les projets des textes fondateurs de ladite Institution dans les délais impartis. Le Commissaire aux Affaires économiques a eu des entretiens informels avec les Ministres compétents en la matière, et les a instamment invités à prendre les dispositions nécessaires sur ce dossier qui n'a pas avancé depuis lors. Je saisis cette occasion pour exhorter les autorités du Cameroun à honorer leurs engagements contenus dans le Protocole d'Accord.

318. La Commission voudrait donc inviter les Etats membres qui souhaitent abriter les institutions de l'UA à s'entourer de tous les atouts possibles pour faciliter leur mise en place dans les délais requis.

iii) La Banque centrale africaine (BCA)

319. Le processus de la création de cette autre Institution connaît également des difficultés. Le projet de Protocole d'Accord pour la mise en place du Comité technique de Pilotage a été paraphé seulement le 25 novembre 2008 après plusieurs appels adressés aux Autorités compétentes de la République fédérale du Nigéria. Ce document attend d'être signé par les deux parties (le Nigéria et la Commission) pour être mis en œuvre. La Commission souhaite recevoir du Nigéria les informations relatives à la date de signature du Protocole d'Accord.

320. Toutefois, il est à noter que les Autorités du Nigeria, ont identifié un immeuble qu'elles ont fait visiter à la délégation de la Commission et qu'elles ont promis de mettre à la disposition du Comité technique de Pilotage. Ici également les Autorités du Nigéria sont

vivement invitées à faciliter le processus de création de la Banque centrale africaine dont la tâche principale consistera à battre la monnaie unique africaine, symbole, par excellence, de la souveraineté et de l'unité de notre continent.

d) La Charte africaine de la Statistique

321. Conformément à sa mission de soutenir le processus d'intégration africaine, la Commission s'est attelée, à travers son Unité statistique, à définir, en collaboration avec les autres parties prenantes du système statistique africain, le cadre de régulation de l'activité statistique en Afrique et de fournir des données cohérentes, harmonisées et disponibles en temps réel.

322. La Commission se réjouit qu'après un travail laborieux, le projet de Charte africaine de la statistique a été approuvé par l'ensemble des statisticiens africains et des partenaires au développement pour réguler l'activité statistique en Afrique et servir de cadre d'orientation stratégique pour le développement de la statistique et de code de référence, d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques pour l'exercice du métier de statisticien africain. Le projet de charte a été par la suite adopté par les Ministres africains de l'économie et des finances en avril 2008, avant d'être soumis à une relecture par les Ministres africains de la Justice en novembre 2008. La charte africaine de la statistique est maintenant soumise à l'examen de cette présente Session de la Conférence. La charte, une fois adoptée, constituera sans nul doute un instrument juridique de promotion de la statistique pour l'ensemble des membres du système statistique africain.

323. La Commission a élaboré le mécanisme de mise en œuvre de la Charte, en vue d'asseoir les conditions d'une meilleure coordination statistique en Afrique et de disposer de données de qualité harmonisées. Ce mécanisme recense les acteurs du système statistique africain et clarifie leurs rôles respectifs, définit les organes de coordination statistique en Afrique et leurs termes de référence et développe une stratégie harmonieuse pour l'opérationnalisation de la Charte. Le mécanisme de coordination de mise en œuvre de la Charte jette les bases d'une meilleure coordination de l'activité statistique et l'amorce du processus véritable d'harmonisation statistique en Afrique.

324. La définition du mécanisme de mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique a été associée à la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place d'un fonds africain de la statistique. La question de financement étant cruciale pour le développement de la statistique, il était nécessaire d'envisager les voies et moyens permettant de lever les obstacles financiers, pour faciliter la mise en œuvre de la Charte et en cerner des impacts positifs significatifs sur le système statistique africain. Le fonds statistique aidera à relever le niveau de la statistique en Afrique.

325. La Commission se propose de lancer en janvier 2009 un annuaire statistique sur les données économiques et financières des pays africains. Cette publication pourra renseigner non seulement sur les indicateurs de convergence de premier ordre, mais également sur d'autres indicateurs macroéconomiques et financiers nécessaires pour éclairer la conduite du processus d'intégration et la création de la monnaie unique africaine. Une base de données dénommée AUSTAT a été conçue et repose sur plus de 700 indicateurs couvrant l'ensemble des dimensions de l'intégration africaine.

326. Le principal objectif de l'activité statistique est de rendre disponibles des statistiques élaborées, validées et certifiées par les Etats membres pour les besoins des politiques et programmes de l'UA. En attendant que ce processus aboutisse et afin de répondre aux besoins quotidiens et remédier à l'exploitation de données disparates qui ne tiennent pas compte des standards/normes communs et des déontologies statistiques de l'Afrique, la Commission a entrepris la collecte et l'évaluation de données secondaires compilées par CER. Certaines données sur la démographie, le commerce extérieur et les finances sont déjà disponibles. La Commission s'est impliquée dans l'ensemble des activités organisées au niveau continental par les institutions panafricaines (ACBF, CEA et BAD notamment) ainsi que dans celles réalisées par des organisations régionales (AFRISTAT, CEDEAO). Elle a aussi établi des relations avec des Partenaires Techniques et Financiers notamment l'Union Européenne (à travers EUROSTAT) et le Partenariat pour le Développement de la Statistique au 21^e siècle (PARIS21).

e) Les sources alternatives du financement de l'UA

327. Les institutions financières annoncées dans l'Acte constitutif de l'UA préfigurent l'importance des nouveaux besoins, donc des ressources beaucoup plus substantielles et régulières à mobiliser pour la mise en œuvre des programmes régionaux et continentaux. Or, le mécanisme de financement actuel des activités de l'UA, en grande partie tributaire des contributions statutaires des Etats membres et des contributions des partenaires au développement, présente de nombreuses insuffisances. L'ampleur des défis met en évidence le besoin de repenser l'ensemble du dispositif financier hérité de l'OUA, dans la perspective d'un système plus performant, plus autonome par rapport à l'aide internationale et moins tributaire des contraintes budgétaires des Etats Membres. D'où la nécessité de trouver des pistes alternatives de financement susceptibles de garantir à l'UA, des ressources consensuelles, réalistes, fiables et dont la mise en œuvre permettrait de doter l'UA d'un financement qui soit conforme à ses ambitions. L'objectif de l'action est de permettre à l'UA d'être autonome vis-à-vis de ses sources traditionnelles de financement, ce qui lui permettra de mettre en œuvre de façon efficace et efficiente ses programmes régionaux et continentaux.

328. Tel que reflété dans le document soumis aux présentes assises sur la question, plusieurs études ont été réalisées, proposant des sources alternatives de financement de l'Union africaine sur une base plus soutenable notamment, (i) la taxe sur les importations ; (ii) la taxe sur les polices d'assurance ; (iii) la taxe sur les voyages internationaux ; (iv) la taxe sur les exportations basées sur la structure des exportations des Etats ; (v) la taxe sur l'exportation des hydrocarbures ; (vi) la taxe touristique ; et (vii) la mobilisation des ressources par le truchement du secteur privé. Les différentes propositions ont été soumises à l'examen des experts des Etats membres, puis à la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement qui a demandé d'approfondir les réflexions afin de déterminer l'impact de chaque proposition sur les économies des Etats membres ainsi que l'évaluation de la viabilité et de la pérennité de chaque proposition comme autres sources de revenu pour l'Union africaine. Un rapport actualisé de l'étude a été soumis à une réunion des experts des ministres de l'économie et des finances les 11 et 12 janvier 2009 et les recommandations adoptées par les Ministres de l'Economie et des Finances au cours de

leur réunion extraordinaire du 14 janvier 2009 à Addis-Abeba (Ethiopie) sont soumises à l'examen des organes délibérants.

329. Les résultats de la dernière étude ont fait ressortir que six des huit propositions sont viables et ont un impact limité sur les économies des Etats membres. Il s'agit de: (i) la taxe sur les importations ; (ii) la taxe sur les polices d'assurance ; (iii) la taxe sur les voyages internationaux ; (iv) la taxe sur les exportations basées sur la structure des exportations des Etats ; (v) la taxe sur l'exportation des hydrocarbures ; et (vi) la mobilisation de ressources par le truchement du secteur privé. Cependant, la taxe sur les importations ne pourra être appliquée que dans le long terme une fois les conditions de mise en œuvre réunies.

f) Le plan d'action pour le développement de la micro-finance en Afrique

330. L'accès aux services financiers par la micro-finance, renforce les capacités des pauvres à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) par leurs propres moyens et de façon durable. Il permet aux pauvres d'augmenter et de diversifier leurs revenus en vue d'améliorer leur existence. Cet objectif de la micro-finance est en phase avec l'un des objectifs de l'UA qui est de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine en vue d'élever le niveau de vie des peuples africains. Cette action est donc menée dans le cadre des efforts consentis par l'UA en vue de développer la micro-finance dans un contexte élargi de la croissance économique du continent et des efforts de réduction de la pauvreté et la misère en Afrique. L'objectif de l'action est de permettre à l'UA d'avoir une feuille de route et un plan d'action clair pour le développement de la micro-finance en Afrique.

331. Une étude portant sur l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action pour le développement de la micro-finance en Afrique a été réalisée pendant le premier semestre 2008. Le rapport de l'étude a été validé lors d'un atelier regroupant 27 experts en micro-finance, notamment des représentants d'institutions de micro-finance et d'organismes de régulation, provenant des cinq régions du continent. Cet atelier a eu lieu à Dakar (Sénégal), les 30 et 31 juillet 2008. Les recommandations de l'atelier devraient être examinées par les Ministres de l'économie et des finances au cours de leur réunion extraordinaire du 14 janvier 2009 à Addis Abeba (Ethiopie).

332. L'étape suivante des activités à réaliser dans le cadre de cette action est la présentation de la feuille de route et du plan d'action pour le développement de la micro-finance en Afrique, aux organes délibérants de l'Union africaine.

III.5 INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION

1. AGRICULTURE (PEDAA, CRISE ALIMENTAIRE)

333. La Commission qui a reçu le mandat de promouvoir le développement agricole du continent africain, en vue d'assurer une croissance durable et l'amélioration des moyens de subsistance des populations sur la base d'une gestion saine des ressources environnementales et naturelles, a mis en œuvre différents programmes et activités qui relèvent de sa compétence, conformément au Programme élargi de Développement de

l'Agriculture en Afrique (PEDAA) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). L'on ne saurait trop insister sur l'importance que revêt le secteur agricole pour les pays africains. L'agriculture domine les économies de la plupart des pays africains en termes de contribution au PIB, à l'emploi et aux exportations. Dans un avenir proche, l'agriculture continuera d'avoir l'impact le plus important sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et demeurera le principal moteur de la croissance économique.

i. Hausse des prix des denrées alimentaires

334. Près de douze pays ont enregistré au cours des dix dernières années une croissance plus durable et plus rapide du secteur agricole, avec des taux de croissance annuelle de l'ordre de 5% ou plus entre 2003 et 2005. Mais, la crise mondiale actuelle illustrée par la flambée des prix des denrées alimentaires menace d'annuler les bénéfices obtenus pendant ces 10 dernières années. En 2006, l'indice des prix des denrées alimentaires publié par la FAO a augmenté de 8% puis de 24% en 2007. Dans le courant des trois premiers mois de 2008, l'indice moyen a accusé une hausse de 53% par rapport à celui de la même période pour l'année 2007. Cette hausse des prix des denrées alimentaires a été rapide, durable et a touché tous les principaux produits agricoles. Son impact a été ressenti tant au niveau macroéconomique, que des revenus des ménages et de la sécurité alimentaire.

335. L'Afrique est l'une des régions du monde les plus touchées par la crise alimentaire mondiale. D'une manière générale, les pays africains sont des importateurs nets de denrées alimentaires, ce qui signifie que la hausse des prix de ces denrées a entraîné une perte significative des termes de l'échange de ces pays. En outre, la part des denrées alimentaires dans l'indice des prix à la consommation est particulièrement importante dans la plupart des pays africains ; c'est pourquoi la hausse des prix des denrées alimentaires entraînera une poussée de la pression inflationniste. En Afrique, l'inflation généralisée devrait augmenter de 6.3% en 2007 à 7.5% en 2008, avec plus de 10 pays susceptibles d'avoir des taux d'inflation à deux chiffres. En raison de la hausse des prix des denrées alimentaires, la situation de la balance des paiements s'est fortement dégradée dans de nombreux pays africains.

336. La hausse des prix des denrées alimentaires compromettra également la lutte contre la faim, les ménages ayant de plus en plus de difficultés à se procurer de la nourriture. Les groupes de population les plus vulnérables face à cette hausse sont ceux qui sont des acheteurs nets de denrées alimentaires, qui dépensent une part importante de leur revenu pour l'alimentation et qui disposent de très peu de moyens pour faire face à cette situation. Parmi ces groupes figurent les pauvres des zones urbaines, les ruraux sans terre, les éleveurs et beaucoup de petits agriculteurs et d'agro-pasteurs. Pour les ménages vulnérables, la hausse des prix aura un impact immédiat sur la quantité et la qualité de la nourriture consommée. Ils réduiront le nombre et la quantité des repas ; limiteront les dépenses consacrées à la santé et à l'éducation et vendront leurs biens.

ii. Recherche d'une solution à la crise alimentaire grâce à la mise en œuvre du PDDAA

337. Les Etats membres de l'UA s'efforcent de résoudre la crise provoquée par la hausse des prix des denrées alimentaires par la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Ce programme porte sur les options de croissance à long terme et les situations d'urgence à court terme, comme la crise provoquée par la hausse des prix des denrées alimentaires. Pour faire face à cette crise, le NEPAD/UA a mis en place un groupe de travail conjoint en collaboration avec des partenaires comme la FAO, le PAM, le FIDA et la Banque mondiale, en vue d'effectuer des missions conjointes dans le but de trouver des solutions coordonnées à la crise alimentaire. A ce jour, des missions conjointes ont été effectuées dans 12 pays.

338. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA, et sous la conduite de deux CER, notamment le COMESA et la CEDEAO, vingt-quatre pays participent activement à la mise au point de politiques sectorielles, à l'élaboration de programmes d'investissement et à l'établissement des partenariats et alliances nécessaires à la mise en œuvre, avec succès, du programme du PDDAA et à la réalisation de ses objectifs visant à atteindre un taux de croissance agricole annuel de 6% et une part du budget agricole de 10%. Pour promouvoir le programme du PDDAA, la Commission a organisé deux réunions de haut niveau en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et des réunions de la Banque mondiale /FMI en septembre et en octobre 2008 respectivement. Le Président de la Commission, les ministres de l'UA en charge de l'agriculture et d'autres hauts fonctionnaires représentant les partenaires de développement ont pris part à ces réunions, au cours desquelles les Etats membres se sont engagés à accélérer l'achèvement du processus de table-ronde du PDDAA et à signer les accords de partenariats du PDDAA dans leurs pays respectifs. Les participants ont recommandé qu'une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement soit organisée au niveau continental pour lancer des partenariats mondiaux et pour adopter des mécanismes de financement en vue de la mise en œuvre accélérée du programme du PDDAA, notamment la création d'un Fonds pour financer les activités au niveau de ses piliers. Ils ont, en outre, exhorté les donateurs à fournir les moyens financiers nécessaires pour faire face aux déficits de financement en termes de dotations agricoles pour l'achat d'engrais et de semences au titre de 2008/2009, en vue d'atténuer les effets de la crise des denrées alimentaires.

iii. Cadre de politique foncière

339. Le droit à la terre et à l'accès à la terre est un droit fondamental destiné à assurer la sécurité alimentaire, et c'est dans ce contexte que la Commission, dans une initiative menée conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de Développement (BAD), est en train d'élaborer un Cadre et des Directives pour une politique foncière au niveau panafricain, en vue d'aider les Etats membres à entreprendre et encourager des réformes foncières pour renforcer les droits fonciers, accroître la productivité et garantir des moyens de subsistance. A cet effet, des évaluations et des consultations régionales ont été menées dans chacune des cinq sous-régions d'Afrique, qui ont mis en exergue les initiatives existantes et les enseignements pouvant enrichir le Cadre. Un projet de Cadre et de Directives sur la politique foncière en Afrique a été élaboré.

iv. L'Initiative de politique pastorale

340. Reconnaissant l'importance ainsi que les besoins spéciaux des communautés pastorales en Afrique, la Commission, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), dirige l'Initiative panafricaine pour une Politique pastorale. L'objectif consiste à élaborer un cadre de politique qui permettra de promouvoir les processus de développement répondant aux besoins particuliers des communautés pastorales d'Afrique, en partenariat avec les éleveurs, leurs organisations et autres parties prenantes.

v. Lutte contre la grippe aviaire

341. Depuis le premier cas de grippe aviaire en Afrique, Le Bureau interafricain des Ressources animales de l'Union africaine (IBAR) a pris la direction des efforts déployés au niveau continental pour lutter contre la maladie, par le Programme d'appui aux plans d'action nationaux intégrés (SPINAP). Ce projet a pour but de fournir un appui financier et technique pour permettre aux pays africains de mettre en place et de renforcer leurs plans nationaux de préparation et de réaction aux situations d'urgence. Un montant de 22.6 Millions d'euros a été mobilisé par le biais de ce projet qui cible tous les pays ACP. Des fonds ont déjà été mis à la disposition de 12 pays qui ont entièrement satisfait à toutes les conditions requises par le projet. Vingt (20) autres pays ont à présent rempli les conditions et les fonds qui leur sont destinés attendent d'être décaissés.

vi. Eradication de la peste bovine et des autres maladies du bétail

342. Le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA met en œuvre le projet de lutte et d'éradication de la peste bovine au sein de l'écosystème somalien (SERECU). Ce projet a pour objectif l'éradication définitive de la peste bovine en Afrique. Les dernières poches de cette maladie devraient se trouver dans l'écosystème de la Somalie. Ces efforts actuels visent essentiellement à prouver l'absence de la maladie, à empêcher toute résurgence et à obtenir le certificat de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) attestant l'absence de la maladie, ce qui marquera la fin définitive de la peste bovine en Afrique.

343. Le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA met également en œuvre le Programme pour le Développement pastoral du Nord Est (NEPDP) financé par l'USAID dans le Nord du Kenya. Ce programme vise à identifier les voies et moyens pour augmenter le revenu des ménages d'éleveurs par la recherche de solutions aux trois principaux obstacles qui les empêchent d'accéder aux marchés et aux services vétérinaires. Grâce à des interventions ciblées visant ces obstacles, le programme a obtenu des résultats tangibles et tiré des enseignements utiles en manière d'établissement de programme à l'intention des éleveurs. Par la fourniture de laboratoires mobiles et l'établissement de liens entre les prestataires de services de santé animale des secteurs public et privé au niveau communautaire, la notification de la maladie et la réaction face à l'apparition de la maladie se sont nettement améliorées.

vii. Lutte contre les mauvaises herbes parasites

344. Pour renforcer la sécurité alimentaire, le Projet de recherche et de développement des semences alimentaires en zones semi-arides (SAFGRAD) de l'UA au Burkina Faso collabore avec des instituts de recherche et des partenaires régionaux et internationaux en vue de rendre accessibles dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, les résultats des travaux de recherche sur la lutte et l'éradication des mauvaises herbes parasites, en particulier, *Striga hermonthica*. Parmi les principales réalisations de ce programme figurent la dissémination à grande échelle des variétés résistantes de maïs et des technologies agronomiques pour atténuer les effets de la *Striga* sur la production de maïs et d'autres céréales dans les zones semi-arides des pays concernés. Entre autres activités, on peut également citer l'amélioration des stratégies de gestion des cultures, de l'eau et des nutriments dans le bassin de la Volta grâce à une meilleure information et un mécanisme de diffusion de méthodologie plus performant.

viii. PATTEC

345. Le rôle que joue le Bureau de coordination de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans la mobilisation, l'organisation et la coordination de l'action visant à éradiquer la trypanosomiase est de plus en plus important et apprécié. Sous la coordination de la Commission et avec l'assistance des partenaires au développement, diverses activités sont en cours pour renforcer les efforts déployés par les pays touchés en vue d'atteindre l'objectif de l'éradication de la trypanosomiase. La mise en œuvre du programme de la PATTEC financé par la Banque africaine de Développement dans six pays (Ethiopie, Kenya, Ouganda, Burkina Faso, Ghana et Mali), est entrée dans sa troisième année et est aujourd'hui pleinement opérationnelle et progresse normalement.

346. Des consultations approfondies ont eu lieu avec les gouvernements des pays de la région Afrique centrale (Angola, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, République Démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon) sur la mise en œuvre de la PATTEC. Plusieurs ateliers techniques de planification organisés par le Bureau de coordination de la PATTEC pour examiner dans le détail les propositions relatives au projet ont eu lieu dans différents pays de la région. Quatre propositions multinationales pour l'éradication de la mouche tsé-tsé dans des zones identifiées de la région ont été élaborées et seront utilisées pour mobiliser les ressources nécessaires dans les pays affectés et auprès de leurs partenaires. Au cours d'une conférence spéciale des partenaires sur la PATTEC pour la région de l'Afrique centrale, tenue à N'Djamena (Tchad), les 3 et 4 décembre 2008, les plans techniques, les possibilités et les conditions d'investissement pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans différents pays ont été examinés ; des annonces de contributions ont été faites et des engagements ont été pris pour soutenir la mise en œuvre de la PATTEC.

347. Le Bureau de coordination de la PATTEC a récemment élaboré un plan de plaidoyer pour orienter les efforts visant à combler le déficit d'information qui existe à différents niveaux, notamment aux niveaux des dirigeants politiques, des décideurs, de la population en général et des partenaires au développement. Dans plusieurs pays affectés par la mouche tsé-tsé (Angola, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire,

République démocratique du Congo, Gabon, Guinée Conakry, Kenya, Malawi, Nigeria, Soudan, Ouganda et Tanzanie), le plan stratégique a été présenté aux coordonnateurs et aux personnes ressources nommées par les gouvernements. Ceux-ci ont été invités à élaborer leurs propres stratégies en vue d'initier des activités destinées à appuyer la lutte que mène l'Afrique contre la trypanosomiase. Des dispositions sont en cours pour organiser un atelier technique à Addis-Abeba, les 19 et 20 janvier 2009, en vue d'évaluer les propositions faites par les différents pays et pour examiner les possibilités et modalités destinées à appuyer les activités programmées. Un document de travail sur une proposition de projet conjoint entre l'Éthiopie et le Soudan en vue de l'éradication de la mouche tsé-tsé dans les zones qui forment une ceinture commune infectée par la tsé-tsé le long de la frontière entre les deux pays a été préparé. Des efforts sont en cours pour mettre au point une proposition de projet pouvant bénéficier d'un concours bancaire qui pourrait servir à mobiliser des ressources. Une réunion interministérielle destinée à examiner les plans de mise en œuvre de la PATTEC dans les pays situés le long de la côte Ouest africaine (Gambie, Guinée Bissau, Sénégal, Guinée, Sierra Leone, Liberia et Côte d'Ivoire) se tiendra en juillet/août 2009 à Freetown (Sierra Leone).

348. La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets proposés par les pays affectés et les partenaires au développement a démarré. Les gouvernements de l'Angola et de la Zambie ont confirmé la disponibilité des fonds annoncés pour appuyer le projet régional d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase dans la région de Kwando/Zambèze. L'Angola a effectué un transfert de 5,1 million de dollars EU dans le compte bancaire régional de la PATTEC à Katima Mulilo. La Zambie a achevé le processus d'attribution de marchés et de contrats relatifs aux opérations d'épandage aérien et aux services et équipements connexes. Les opérations d'épandage aérien débuteront en mars/avril 2009 et couvriront une superficie totale de près de 15.000 km² dans les deux pays.

349. La Banque africaine de Développement a indiqué que la seconde tranche de l'aide de 75 millions de dollars EU annoncés lors de la conférence des partenaires tenue à Addis-Abeba en février 2007, sera débloquée en 2010. Après une interruption de quelques mois, la mission conduite par la première Dame du Soudan dans les six pays du Golfe arabe pour mobiliser des ressources financières pour la PATTEC, a repris par une visite au Royaume d'Arabie saoudite. Une réponse positive aux récentes démarches et sollicitations effectuées auprès de la BADEA en vue d'aider la PATTEC a été reçue ; signe que la BADEA a approuvé les 170.000 dollars EU destinés à financer la formation en gestion du personnel qui participe à la mise en œuvre des projets PATTEC. Avec la collaboration d'une organisation non gouvernementale basée à Washington D.C., des plans sont en cours pour relancer la Fondation pour la lutte et la recherche sur le vecteur de la trypanosomiase, une organisation caritative (art 501(c)(3)) créée et enregistrée aux États-Unis d'Amérique pour mobiliser l'aide en faveur de la lutte contre la trypanosomiase en Afrique et en Amérique latine. Un Mémoire d'accord sur la coopération et l'assistance dans la mise en œuvre de la PATTEC sera signé le 19 décembre 2008 entre la Commission et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

350. L'élaboration d'un protocole de suivi et d'évaluation en vue de faciliter le contrôle de la mise en œuvre du projet est achevée et est en cours d'expérimentation. Le processus de création d'un réseau électronique PATTEC est en cours et c'est dans ce

cadre qu'un site Internet de la PATTEC est en train d'être mis en place. Une série de cours de formation intégrée à différents niveaux destinés à doter la région d'une capacité technique et des cadres nécessaires pour la mise en œuvre des projets PATTEC est prévue pour 2009 et le financement de ces cours fait l'objet de discussions avec différents partenaires.

351. A la lumière de la Décision de la Conférence de Khartoum de janvier 2006, la Commission s'efforcera de renforcer la structure du Bureau de coordination de la PATTEC par l'apport des ressources humaines adéquates, en vue de lui permettre de mener à bien ses activités de plus en plus étendues et de couvrir son champ d'application. La Commission devra en outre recevoir le mandat de rechercher et obtenir, dans les pays affectés par la trypanosomiase, les informations relatives à l'utilisation des fonds consacrés à la lutte contre la trypanosomiase et de rendre compte de ses conclusions à la Conférence.

352. Compte tenu de l'augmentation prévue du champs d'application et des activités liées à l'Initiative de la PATTEC, et en vue d'améliorer l'efficacité des activités de coordination dans la mise en œuvre de la PATTEC, les Bureaux régionaux de coordination de la PATTEC ou les points focaux devront être installés au sein du Secrétariat des Communautés économiques régionales (CER).

353. La Commission exprime sa gratitude et sa reconnaissance à la Première Dame du Soudan pour les efforts qu'elle déploie et pour l'aide qu'elle a apportée dans le cadre de la mobilisation de ressources pour la PATTEC.

Ix Surveillance de la grippe aviaire

354. Pour mieux surveiller la grippe aviaire et les autres maladies transmissibles et pour se rapprocher des pays et des Communautés économiques régionales, le Bureau interafricain des ressources animales de l'UA a créé, dans le cadre du SPINAP, des bureaux régionaux de la santé animale au Mali, au Botswana et au Kenya. Un autre bureau sera ouvert en Tunisie, en temps opportun. Ces bureaux collaborent avec leurs homologues de l'OMS et de la FAO en vue d'harmoniser les stratégies de surveillance de la grippe aviaire dans un premier temps et, plus tard, des autres maladies présentes dans la région. Cette collaboration entre les trois organisations tient compte des mandats, de l'expérience propre à chaque institution ainsi que de leurs capacités respectives.

X Gestion des ressources halieutiques

355. Vivement préoccupé par l'épuisement des ressources halieutiques du continent, la Commission, en partenariat stratégique avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, l'Organisation mondiale pour la protection de la nature (WWF), la Banque mondiale et le Fonds mondial pour l'environnement (GEF), a mis en place le Fonds d'investissement durable pour la pêche dans les Grands écosystèmes marins de l'Afrique. Cette initiative vise à appuyer les investissements stratégiques au niveau national afin de lutter contre l'épuisement des ressources halieutiques dans les Grands écosystèmes marins d'Afrique et à aider les pays côtiers qui bordent ces grands écosystèmes marins à atteindre les objectifs en matière de pêche et d'éradication de la

pauvreté fixés par le Sommet mondial sur le Développement durable. Pour réaliser ces objectifs, le GEF a créé un Fonds d'investissement durable d'un montant de 60 millions de dollars EU qui seront décaissés à titre d'aide sur une période de dix ans.

xi. Rencontre avec les partenaires sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (Cadre du Programme détaillé de développement en Afrique (CAADP))

356. Avec l'aide du Bureau de Washington, la Commission a organisé une réunion sur la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), en marge des réunions annuelles (2008) des Conseils d'administration du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Ont participé à la réunion, les Ministres des finances et de l'agriculture des pays « Chefs de file du Programme » (Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Togo, Tanzanie, Zambie), des responsables des agences partenaires et des Communautés économiques régionales (CER). La réunion avait pour objet d'encourager les efforts déployés dans le monde pour élaborer une feuille de route en vue de l'accélération de la mise en œuvre du CAADP et, dans le même temps, la recherche de solutions aux problèmes créés par la flambée des prix des denrées alimentaires.

357. La réunion a réussi à créer, au niveau mondial, une prise de conscience de l'énorme impact de la crise alimentaire mondiale sur le continent et a également attiré l'attention sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du CAADP en tant que cadre le plus approprié pour augmenter la croissance agricole et la sécurité alimentaire. La Commission encouragera une réaction coordonnée, en collaboration avec les partenaires au développement et le secteur privé, en particulier les CER, signe d'une avancée significative, avec la participation active du Programme du NEPAD et des Bureaux de représentation concernés.

xii. Partenariat Alive

358. Dans le cadre de son mandat consistant à promouvoir la productivité du bétail en Afrique, le Bureau interafricain des ressources animales (UA/IBAR) participe à la mise en œuvre du Partenariat ALive, qui est une plate-forme multidonateurs pour les ressources animales en Afrique, créée en 2005. Ce projet vise à améliorer l'ensemble du secteur du bétail, et donc à avoir un impact sur les moyens d'existence durables, notamment des communautés pastorales.

2. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET EXPLOITATION MINIÈRE

i. Conférence des ministres africains en charge de la mise en valeur des ressources minières, Addis-Abeba (Éthiopie), 16-17 octobre 2008

359. La première session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge de la mise en valeur des ressources minières s'est tenue les 16 et 17 octobre 2008 au siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie). La Conférence avait comme principal objectif de proposer aux dirigeants africains une vision stratégique pour une gestion

responsable des ressources minières en Afrique, en vue de promouvoir la croissance, de réduire la pauvreté et d'assurer un développement durable en Afrique.

360. La Conférence a examiné la Vision pour l'exploitation des ressources minières en Afrique d'ici à 2050, qui a pour but d'assurer une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières de l'Afrique pour permettre une croissance durable et un développement socioéconomique à grande échelle. Le principal objectif de la Vision 2050, est de disposer d'une position africaine commune sur la façon d'utiliser les ressources minières aux fins de croissance et de développement, compte tenu de l'essor actuel enregistré par les matières premières, qui offre un nouveau créneau à l'Afrique.

361. Les Ministres ont adopté leur déclaration et ont décidé de ce qui suit :

- Reporter l'adoption de la Vision sur l'exploitation minière à février 2009, date à laquelle se tiendra à Durban (Afrique du Sud) la réunion sur le Partenariat minier en Afrique, afin de donner aux États membres assez de temps pour étudier le document de façon approfondie
- Des mesures appropriées devront être prises pour institutionnaliser la Conférence des ministres africains en charge de la mise en valeur des ressources minières, afin qu'elle fasse partie des réunions ordinaires des organes directeurs de l'Union africaine et que le Partenariat sur l'exploitation minière en Afrique soit rattaché à la Conférence.

ii. *Dix-huitième Conférence des Ministres africains de l'industrie (CAMI-18), Durban (Afrique du Sud), 27-28 octobre 2008.*

362. La dix-huitième réunion ordinaire de la Conférence des ministres africains de l'industrie (CAMI-18) s'est tenue à Durban (République d'Afrique du Sud) les 27 et 28 octobre 2008. La Conférence avait pour principal objectif d'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, tel que demandé par la dixième session ordinaire de la Conférence.

363. Compte tenu du grand intérêt que suscite la question du développement industriel de l'Afrique auprès des partenaires et des parties prenantes, un Forum auquel ont participé des responsables exécutifs d'organisations africaines et non africaines, et une réunion de l'Association des Agences pour la promotion de l'investissement en Afrique (AfrIPaNet), ont été organisés à Durban, parallèlement à la CAMI-18. L'objectif global de la réunion parallèle, était de rechercher la contribution du secteur privé dans la stratégie de mise en œuvre, et de fournir une plate-forme pour le dialogue sur les questions relatives au développement industriel en Afrique.

364. Les Ministres ont adopté leur déclaration et ont demandé au Bureau de la CAMI de veiller à ce que leurs observations soient incorporées dans la stratégie de mise en œuvre, en particulier celles concernant l'intégration d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation aux niveaux national, régional et continental.

III.6 INTEGRATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES COMMERCIALES

1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'ACCÈS AU MARCHÉ

365. La Commission a mené les activités suivantes pour développer les capacités de mise en œuvre coordonnée des unions douanières :

i. Renforcement des capacités en douane : Deuxième Atelier du Groupe Technique de travail sur le renforcement des capacités, les 14 et 15 juillet 2008

366. Conformément aux conclusions de la première Conférence des ministres africains responsables de l'intégration, de 2006, telles qu'adoptées par le Conseil exécutif la même année, et relatives à la rationalisation et à l'harmonisation des activités au niveau régional, la Commission a lancé une initiative de rationalisation et d'harmonisation du renforcement des capacités en Douane au niveau continental. Bien que le renforcement des capacités soit une priorité dans toutes les Administrations des Douanes du continent, la question de la rareté des ressources commande que les initiatives soient harmonisées et que les ressources soient mises en commun.

367. A l'issue de cet atelier, un projet de stratégie pour le renforcement des capacités en Douane de l'Union africaine a été élaboré et sera soumis pour validation à la prochaine session du sous comité des Directeurs Généraux des Douanes, qui se tiendra à Yaoundé au Cameroun en mai 2009.

ii. Règles d'Origine : Deuxième Atelier du Groupe de travail de l' Union africaine sur les Règles d' Origine APE, à Addis Abeba les 1er et 2 Décembre 2008

368. Lors du Premier atelier de ce groupe technique (GTT) qui s'est réuni à Addis-Abeba les 21 et 22 avril 2008, il a été recommandé, entre autres, que la Commission convoque une deuxième réunion du Groupe technique afin de passer en revue les nouveaux développements et d'élaborer des recommandations sur la voie à suivre.

369. Conformément à cette recommandation, la Commission a organisé le deuxième atelier les 1^{er} et 2 décembre 2008, afin de permettre aux experts africains de :

- Procéder à l'examen des récents événements intervenus dans le cadre des dernières réunions sur les règles d'origine ;
- Effectuer une analyse critique des règles d'origine contenues dans les accords intérimaires paraphés ;
- Convenir des éléments d'une stratégie de négociation sur les règles d'origine à proposer aux négociateurs en chef.

370. Les conclusions de cet atelier nourriront la réflexion de la réunion des experts APE sur le projet de modèle APE.

iii. Coordination CUA/CER en douane : Deuxième réunion du Comité de Coordination CUA/CER sur les Douanes, les 4 et 5 décembre 2008, à Addis-Abeba

371. La première réunion a eu lieu à Addis-Abeba du 23 au 25 avril 2008. La raison d'être de ce comité composé des représentants de la Commission et des Communautés économiques régionales (CER), est de faciliter la mise en place de l'Union douanière continentale, telle que prévue dans le Traité d'Abuja. L'objectif de la deuxième réunion de ce comité de coordination était de passer en revue les conclusions de la première réunion et d'aborder certaines questions qui n'avaient pas pu être débattues, en raison du faible niveau de participation enregistré. Elle s'est également engagée dans un processus de réflexion stratégique sur le thème « Vers une Union Douanière Continentale ».

iv. Capacités d'accès au marché:

372. Le Système des Nations Unies a établi un programme d'aide à l'Union africaine et au NEPAD dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'accès au marché pour les matières premières africaines. Ce programme a pour principal objectif de renforcer et d'apporter une valeur ajoutée aux efforts qui sont déployés pour améliorer la coordination et la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies en appui à l'UA et au NEPAD. Il vise également à renforcer les synergies dans les programmes et activités du système des Nations Unies et à encourager les efforts conjoints afin de maximiser les actions coordonnées, la cohérence et l'efficacité de son appui à l'UA et au programme du NEPAD.

373. Depuis son lancement à Vienne (Autriche), en 2007, le programme a tenu plusieurs réunions régionales consultatives (RRC) en vue d'aligner et de mettre en place un programme d'actions devant être exécuté par le système des Nations Unies dans un délai précis. Il s'agit de programmes portant sur le développement industriel, le commerce et l'accès au marché. Un projet de matrice des activités pour la période 2009-2010 a déjà été élaboré et comprend des programmes et projets dans les vastes domaines suivants du commerce et du développement industriel: partage du savoir et établissement de réseaux, recherche et analyse des politiques et développement des capacités. La mise en œuvre de ces programmes devrait commencer au cours de la première moitié de 2009.

v. Forum panafricain de compétitivité (FPC)

374. Les parties prenantes africaines de l'industrie, du monde des affaires, du monde universitaire et du gouvernement reconnaissent de plus en plus le rôle que peut jouer un secteur privé compétitif dans les initiatives de croissance et de lutte contre la pauvreté en Afrique. La présente initiative offre aux parties prenantes africaines impliquées dans des initiatives de compétitivité dans des groupes de domaines, l'occasion extraordinaire d'apporter une contribution significative à la redynamisation et au réexamen des activités de développement du secteur privé. Plusieurs parties prenantes dans les États membres représentant le monde des affaires, le monde universitaire et le gouvernement se sont retrouvées en 2008, au cours de séminaires régionaux et internationaux, en vue d'étudier la meilleure façon de lancer et de mettre en œuvre des initiatives de compétitivité en Afrique.

375. La Commission a joué un rôle important, en facilitant un certain nombre de ces activités, afin d'assurer la synergie avec les initiatives de compétitivité similaires dans les États membres, et a apporté sa contribution aux plates-formes africaines existantes en vue d'une collaboration dans le domaine de la compétitivité.

376. L'Institut de la compétitivité et d'autres partenaires au développement internationaux qui participent à des initiatives dans les différents domaines thématiques en Afrique, ont organisé ces activités. En outre, le Forum panafricain de compétitivité a fixé quelques objectifs majeurs en vue d'une collaboration au niveau panafricain en matière d'innovation et de la compétitivité dans les différents domaines thématiques.

vi. Programmes avec l'UE

377. Dans le cadre de la Troïka Afrique-UE, la coopération avec la Commission européenne a permis d'identifier les domaines qui nécessitent un renforcement des capacités. Ces domaines portent sur :

- a. Les politiques de développement, la gestion, le transfert du savoir-faire et sa viabilité, ainsi que sur les capacités institutionnelles de mise en œuvre des accords commerciaux régionaux.
- b. Le renforcement et le développement des cadres régionaux de régulation, avec une attention particulière sur les stratégies d'harmonisation des lois sur les affaires.
- c. Les actions prioritaires à engager dans le domaine de la standardisation (SPS et industriels) et de la normalisation.
- d. L'aide pour le commerce : La partie européenne s'est engagée à poursuivre son initiative pour une définition conjointe (qui pourrait inclure d'autres donateurs) des programmes régionaux d'aide pour le commerce. Ces programmes régionaux seront les principaux instruments de l'appui de l'UE au processus d'intégration régionale et aux mesures d'accompagnement des APE. Toutefois, il est certain que le FED à lui tout seul ne pourra pas honorer ces engagements.

vii. Conférence ministérielle des pays les moins avancés (PMA) sur l'Aide pour le commerce, 19-20 novembre, 2008, Cambodge

378. La Commission a pris part à la Conférence ministérielle des Pays les moins avancés (PMA) qui a été organisée par l'ONUDI à Siem Reap (Royaume du Cambodge), du 19 au 20 novembre 2008. La Conférence avait pour objectif global d'examiner les moyens pour appuyer le programme industriel des PMA, grâce aux instruments du Cadre intégré renforcé (CIR) et à l'Aide pour le commerce (APC) d'une manière générale. Les programmes d'aide pour le commerce constituent d'importants éléments de réponses coordonnées apportées par la communauté internationale, dans le but de faciliter et d'accélérer l'intégration des PMA par le commerce dans l'économie mondiale. À la fin de la Conférence, les ministres ont adopté une déclaration dans laquelle les responsabilités et

engagements, tant des PMA que de la communauté internationale ont été clairement définis.

viii. Questions sanitaires et phytosanitaires

379. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour trouver des solutions aux problèmes phytosanitaires et, pour promouvoir le commerce régional, le Conseil phytosanitaire interafricain basé à Yaoundé (Cameroun), a réalisé une étude de grande portée sur l'impact de la fumigation et des questions liées à l'inspection sur le commerce sans risque des plantes et des produits d'origine végétale dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Une enquête a été menée sur les procédures de fumigation et d'inspection dans des centres de protection et des stations de quarantaine des plantes identifiées, ou aux principaux points d'entrée où s'effectuent d'importants volumes d'échanges de plantes et de produits d'origine végétale, dans cinq pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

380. Le Conseil phytosanitaire interafricain continue d'encourager l'utilisation rationnelle des pesticides et autres produits chimiques pour la culture des céréales et la production animale, afin de protéger les denrées alimentaires entreposées. Conformément à cet objectif, le Conseil exerce une surveillance étroite des législations nationales sur les pesticides dans plusieurs pays africains, en vue de déterminer les enseignements qui peuvent être tirés de ces pays et apporter son appui à l'harmonisation des politiques, le cas échéant, afin d'encourager le commerce transfrontalier et dans les régions.

381. Afin d'assurer les conditions sanitaires et phytosanitaires idéales et de respecter les normes internationales dans toute l'Afrique, le Bureau Interafricain des ressources animales (UA/IBAR), avec l'appui du Secrétariat des ACP est en train de mettre en œuvre le projet relatif à la participation des États africains aux Organisations chargées de définir les normes sanitaires et phytosanitaires (PAN-SPSO). Ce projet vise à réduire la pauvreté et à accroître la sécurité alimentaire en Afrique, grâce à un meilleur accès au commerce et aux marchés internationaux. Il facilitera également la participation effective des États membres afin qu'ils puissent satisfaire aux normes internationales des organisations chargées de fixer ces normes et renforcent les capacités de mise en œuvre des normes et des mesures de sécurité alimentaire.

ix. Lutte contre les parasites des fruits

382. Pour faciliter le commerce des produits agricoles africains, la SAFGRAD en collaboration avec le Burkina Faso, la Banque africaine de développement, l'Institut international pour l'agriculture tropicale (IITA) et d'autres pays de la région de l'Afrique de l'Ouest, s'est lancée dans une initiative régionale de lutte biologique contre le parasite de la mangue en Afrique de l'Ouest. Les arrangements sont à un stade avancé pour l'exécution rapide de ce projet.

x. Promotion de services vétérinaires efficaces

383. Pour accroître la production et la productivité du bétail et préserver la normalisation de la production de vaccins vétérinaires, le Centre panafricain de vaccins vétérinaires de

l'Union africaine (PANVAC) assure la disponibilité de vaccins vétérinaires sûrs, efficaces et à bon marché, et facilite la mise au point et l'introduction de nouveaux vaccins ou de vaccins améliorés, tout en renforçant les capacités de l'Afrique en la matière.

xi. Biotechnologie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

384. Depuis un certain temps, la Commission s'est saisie de la question controversée de la biotechnologie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Il est essentiel que l'Afrique adopte une position commune sur ce dossier et sur les activités que la Commission a entreprises dans ce sens, et qu'elle fasse la meilleure utilisation possible des avantages qu'offre la biotechnologie, tout en réduisant au minimum les risques qui y sont associés. La Commission a organisé le premier Congrès panafricain sur la biotechnologie du 20 au 22 septembre 2008, à Nairobi (Kenya). Plus de 400 scientifiques, responsables politiques, spécialistes des médias, agriculteurs, chercheurs, partenaires au développement, représentants des autorités de réglementation et entrepreneurs venus du monde entier ont pris part à ce congrès pour étudier l'avenir de la biotechnologie en Afrique. Il ressort clairement de cet événement que l'Afrique doit appliquer la biotechnologie moderne pour améliorer sa productivité agricole, mais elle a été principalement affectée par le long retard qu'elle a accusé dans l'adoption des lois sur la biosécurité, et par sa crainte de mettre en péril son commerce avec l'Union européenne.

385. La Conférence a recommandé i) la création d'un Fonds spécial pour la biotechnologie en Afrique qui sera géré par la Commission en vue de la mise en œuvre de programmes et de projets régionaux ; ii) l'étroite collaboration de la Commission avec les parties prenantes en vue de l'organisation dans deux ou trois ans du deuxième Congrès panafricain ; (iii) la mise en œuvre effective des recommandations et des déclarations de Nairobi et de Tripoli, grâce à l'élaboration de programmes pratiques sur la biotechnologie; et iv) la mise en place d'un Programme africain de vulgarisation de la biotechnologie (PAVB) en vue de la coordination des activités de biotechnologie lors du Forum des parties prenantes africaines de la Biotechnologie.

2 RÈGLES DU COMMERCE MULTILATERAL ET NÉGOCIATIONS MULTILATERALES (APE, OMC)

i. Négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)

386. A la Suite de l'échec de la mini réunion ministérielle de l'OMC en juillet 2008, les pourparlers ont repris sur les négociations du Cycle de Doha à Genève. Mais au regard du faible enthousiasme et de la perte de confiance dus à cet échec, les discussions ont été abrégées. Seuls les programmes de travail pour le reste de 2008 ont été élaborés et les activités se sont déroulées principalement à des niveaux de consultation informelle.

387. Les principaux moteurs du processus demeurent les négociations sur l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles. A ce sujet, les présidents respectifs des groupes de négociation tiennent de temps en temps des consultations informelles avec de petits groupes de membres pour déterminer dans quelle mesure ils seraient disposés à engager des négociations complètes sur les modalités. Des rapports font état de

divergences entre les positions sur une vaste gamme de questions. S'agissant des services, la crise financière mondiale actuelle semble envoyer des signaux aux membres, en particulier les pays en développement, afin qu'ils procèdent à des évaluations réalistes de leurs aspirations et donc des types et niveaux d'engagements qu'ils devraient prendre.

388. Peu de progrès risquent d'être réalisés maintenant que les membres attendent l'installation de la prochaine administration américaine, un facteur décisif qu'on ne peut ignorer dans les processus de l'OMC. Alors que l'Afrique attend la conclusion rapide des négociations, les positions exprimées soulignent que les processus en cours doivent tenir compte de flexibilités adéquates en faveur des pays en développement, notamment les pays africains, en ce qui concerne les principes de réciprocité incomplète dans les engagements de réduction, d'engagements significatifs pour l'accès aux marchés, de sources d'aide au commerce effectives et supplémentaires et d'autres préoccupations relatives au développement.

389. S'agissant des négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, une mini réunion ministérielle a eu lieu en juillet 2008 en vue de clarifier les choix politiques qui permettraient d'améliorer, sur les plans technique et juridique, les modalités examinées au sein de l'OMC. Cependant, il n'y a pas eu d'accord sur divers sujets, notamment la réduction des subventions agricoles, un meilleur accès des marchés pour les produits agricoles et non agricoles, une plus grande concurrence en matière d'exportations de produits agricoles, la révélation de l'origine des ressources génétiques et du savoir contenu dans les brevets, et l'extension de la protection des indications géographiques à d'autres produits, ainsi que la question de l'accès des bananes aux marchés de l'Union européenne.

390. Après l'échec des pourparlers de la mini réunion ministérielle, les discussions ont repris plus tard sur ces questions clés. Bénéficiant de l'appui total du Bureau de Genève, l'Afrique joue un rôle très actif dans ces négociations. En effet, afin de renforcer les capacités du Groupe, trois ateliers ont été organisés sur des questions concernant l'OMC. Au cours du dernier atelier, tenu à la veille de la Conférence ministérielle, huit ministres africains qui y ont assisté ont été informés des questions débattues et des positions communes adoptées par le Groupe. La Représentation de Genève a également collaboré avec le Groupe africain pour préparer la Déclaration sur les négociations de l'OMC.

391. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Groupe africain, soutenu par le Bureau de Genève, a souligné la nécessité d'une mise en œuvre effective, dans tous les forums, des conclusions adoptées à Accra par la CNUCED XII, notamment celles concernant les produits. En outre, le Groupe africain a réaffirmé que la tâche de la CNUCED n'était pas seulement de contribuer efficacement au moyen d'analyses techniques à trouver une solution durable aux crises financières et alimentaires qui accablent le monde, notamment les pays africains, mais aussi de contribuer à l'insertion réelle des pays africains dans le système commercial multilatéral, à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à l'élaboration des dispositions nécessaires relatives à l'application du paragraphe 183 de l'Accord d'Accra, concernant la création d'une unité indépendante sur les produits dont les pays africains dépendent largement pour leur propre développement.

392. Le Centre du commerce international (CCI) collabore étroitement avec le Bureau de l'Union africaine à Genève en vue d'élaborer des programmes destinés à appuyer les efforts déployés pour augmenter le potentiel des pays africains par l'amélioration de leurs exportations, le développement de leur secteur privé et le renforcement de leurs capacités de production, afin de permettre à l'Afrique d'intégrer le système commercial mondial. A cet égard, le Centre du commerce international (CCI) a lancé le PACCIA II, un programme de renforcement des capacités ayant pour objet d'accroître les capacités des institutions nationales et régionales pertinentes, la concurrence en matière d'exportations, les liens avec les marchés, et les recettes d'exportation des petites et moyennes entreprises (PME) dans des secteurs à haut potentiel. Doté d'un budget de 20,2 millions de dollars EU sur une période de cinq ans, PACCIA II mettra l'accent sur l'intégration régionale et le renforcement des capacités institutionnelles ; il a été lancé au cours du troisième trimestre de 2008.

ii. Négociations des Accords de partenariat économique (APE)

393. Les négociations des Accords de partenariat économique complets et globaux entre les groupes de négociation africains et la Commission européenne (CE) se poursuivent. Au cours de cette période, la Zambie a paraphé un APE intérimaire avec l'Union européenne portant ainsi le nombre de pays qui ont fait de même à 19. Les pays qui ont paraphé des accords intérimaires doivent les signer d'ici à la fin du premier semestre de l'année prochaine, ce qui devrait être suivi par une notification des accords à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

394. La Conférence des Ministres africains du Commerce et des Finances, tenue à Addis-Abeba en avril 2008, a identifié un certain nombre de questions controversées dans les accords intérimaires qui doivent être traitées d'une manière appropriée dans le cadre des négociations portant sur les APE complets et globaux. Cependant, dans leurs concertations en cours avec la CE, les régions d'Afrique en négociation sont confrontées à des défis importants sur ces questions, notamment ceux qui portent sur le principe de la nation la plus favorisée, les taxes à l'exportation et à la clause de non-exécution. Des divergences persistent sur la question relative à la fourniture de ressources adéquates et supplémentaires au-delà du Fonds européen de développement (FED) pour le financement des APE. Il y a aussi des différences dans le traitement des questions liées au commerce.

395. La Commission, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a achevé l'élaboration de l'avant projet d'un APE-type. L'APE type qui a été demandé par la Conférence conjointe des ministres du commerce et des finances et le Sommet de l'Union africaine devra aider les groupes de négociation africains dans leurs négociations des APE. Il aidera également à harmoniser et à coordonner les positions africaines sur les APE et à s'assurer que les APE servent comme instrument pour la réalisation du développement et la promotion de l'intégration régionale en Afrique.

396. L'unité et la solidarité de l'Afrique ainsi que la mobilisation du soutien en Europe pour une position africaine commune sur les APE demeurent décisives pour une issue heureuse des négociations sur les APE.

iii. 7^{me} Forum annuel de l'AGOA

397. Avec l'aide du Bureau de Washington, la Commission a participé au 7^e Forum de l'AGOA tenu en juillet 2008. Ce Forum, se fondant sur les conclusions du Sommet de l'Union africaine à Sharm El-Cheikh, a offert l'unique occasion d'exposer clairement la position de l'Afrique sur les questions de commerce en général, ainsi que la nécessité d'engager des négociations sur la nouvelle loi AGOA pour prendre cette position en compte.

III.7 ROLE DE TOUS LES ACTEURS DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS D'INTEGRATION

398. La Commission a poursuivi ses efforts visant à consolider ses relations avec les Citoyens africains, les Organisations de la société civile, les secteurs public et privé ainsi que la diaspora. Des progrès ont été enregistrés au cours de la période considérée dans les domaines suivants: lancement et institutionnalisation de l'Assemblée générale permanente du Conseil économique, social et culturel de l'Union (ECOSOCC) et le renforcement des capacités de la Direction des citoyens africains et de la diaspora (CIDO), assistance aux partenariats internationaux, consolidation de l'Initiative diaspora et développement du Programme des volontaires africains.

a) Renforcement des capacités de CIDO

399. La Commission a commencé le processus de renforcement de la Direction des citoyens africains et de la diaspora tel que recommandé dans le Rapport d'audit et approuvé par le Conseil exécutif lors de sa session extraordinaire tenue à Arusha, (Tanzanie) en mai 2008. A cette fin, une structure modifiée de la Direction a été préparée et soumise pour examen et finalisation à la Commission et au Sous-comité sur les structures afin de présenter une nouvelle structure aux Organes délibérants compétents pour examen.

b) Assistance aux partenariats internationaux : Forum Pré-Sommet des Organisations de la société civile Afrique-Turquie, Ankara, août 2008

400. La Commission a aussi contribué activement à assurer la participation et le soutien de la société civile au programme des partenariats internationaux. Dans le cadre de ce processus, la Commission, en collaboration avec TASAM de Turquie, a organisé un Forum Pré-Sommet des organisations de la société civile Afrique-Turquie à Ankara, du 14 au 16 août 2008, pour apporter une contribution de la base au processus de coopération entre l'Afrique et la Turquie. Le Forum a adopté une Déclaration et un plan d'action commun qui permettrait, entre autres, la création d'un réseau de communication efficace et la mise en place de groupes d'étude qui appuieraient le processus de coopération. Il a également reconnu la nécessité d'une plateforme pour les Organisations et les réseaux internationaux de la société civile (USTKIP) pour appuyer la collaboration entre l'Afrique et la Turquie.

c) Consolidation de l'Initiative diaspora par la préparation du Sommet de la diaspora africaine

401. Conformément à la décision de la Conférence (Assemblée AU/Dec. 203 (XI)), la Commission et le gouvernement d'Afrique du Sud ont continué à collaborer étroitement pour organiser le Sommet de la diaspora africaine. Ainsi, en juin 2008, ils ont convoqué un Atelier technique à Sun City (Afrique du Sud) pour examiner les actions à court terme, et préparer un projet de Déclaration conformément aux directives de la Conférence ministérielle précédente. Le document final a été ensuite distribué à tous les Etats membres de l'Union africaine, à la CARICOM et aux États concernés d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale dans le cadre de la préparation du Sommet prévu. Les activités préparatoires du Sommet se sont poursuivies parallèlement avec la négociation d'un accord avec le pays hôte, et les consultations sur un projet de programme de travail et les dispositions à prendre pour accueillir la réunion. Les préparatifs de la réunion étaient en cours lorsqu'ils ont été interrompus par des événements politiques qui ont entraîné son report. Par la suite, les consultations se sont poursuivies entre la Commission et le Gouvernement d'Afrique du Sud en vue de modifier les dates du Sommet. Les consultations devraient s'achever le plus tôt possible afin que les nouvelles dates et dispositions soient communiquées à toutes les parties concernées.

d) Rôle de la diaspora dans les Amériques et les Caraïbes

402. L'établissement des relations entre les diasporas des Amériques (Amérique du Nord et Amérique du Sud) et des Caraïbes en vue d'impliquer la diaspora africaine dans le développement du continent figure parmi les plus hautes priorités du Bureau de l'UA à Washington. Les raisons impérieuses de coopérer avec ce groupe important de personnes sont les suivantes :

- Des études ont montré que la diaspora africaine en Amérique du Nord est l'une des mieux instruites, qualifiées et ingénieuses.
- On estime également que le nombre d'immigrants africains aux Etats-Unis varie entre 881 300 et 1 million (recensement américain pour l'année 2000 et l'Enquête sur les communautés américaines 2002). Plus de 282 600 vivent au Canada dont : Ouest africains (36%) ; Est africains (24%) ; Nord africains (22%); Sud africains (8%) et Centrafricains (3%).
- Selon les statistiques, entre 1990 et 2000, le nombre de résidents aux Etats-Unis nés en Afrique a augmenté de 142%.
- Les envois de fonds par des africains ayant immigré aux Etats-Unis représentent un pourcentage important du PIB des pays africains. Les Nigériens et les Ghanéens viennent en tête avec des envois s'élevant à plus de 1 milliard de dollars dans leurs pays respectifs.
- De tout temps, les américains-africains ont joué un rôle capital dans l'émancipation du continent. Ce groupe continue de soutenir le

développement et les programmes politiques de l'Afrique à travers des plaidoyers efficaces au sein des organes législatif et exécutif du gouvernement américain, la société civile, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire ainsi que les groupes de réflexion.

- Les populations d'Amérique latine et des Caraïbes d'origine africaine sont nombreuses. Le Brésil vient en tête, alors que les chiffres pour la Colombie, le Pérou, le Panama, la Guadeloupe et la Martinique sont assez importants.

403. Grâce aux efforts du Bureau de l'Unité africaine à Washington, un accord sur un Fonds de développement institutionnel s'élevant à 487 900 dollars a été signé entre la Commission et la Banque mondiale le 15 juillet 2008. Ce Fonds est alloué pour renforcer la capacité du Bureau à soutenir l'Initiative diaspora de l'Union africaine et à créer un environnement favorable à la participation de la diaspora africaine au développement économique du continent africain.

404. Les activités de renforcement des activités du Bureau de Washington portent essentiellement sur :

- La mise en place d'une base de données fiable sur les réseaux et les individus de la diaspora africaine ;
- La facilitation du déploiement de réseaux d'intellectuels de la diaspora, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ;
- L'aménagement de la Mission de l'Union africaine de manière à ce qu'elle devienne un Centre de coordination des politiques en matière de diaspora pour la mobilisation de la diaspora africaine ;

405. Les principales activités devant être menées par le Bureau de Washington sont entre autres:

- Engager les institutions internationales, multilatérales et bilatérales dans les Amériques (comme par exemple la Banque interaméricaine de développement, (BID). La BID a une riche expérience en matière d'économies latino-américaines et de leur diaspora. La BID pourrait aider les gouvernements africains à élaborer des politiques pour les réformes bancaires et les services à valeur ajoutée pour les destinataires et les expéditeurs de fonds, ainsi que l'émission d'obligations de la Diaspora, et la titrisation des futurs envois de fonds.
- Organiser des Tables rondes d'affaires de la diaspora africaine – Ces tables rondes qui doivent se tenir aux Amériques et aux Caraïbes avec la participation de responsables de fonds d'investissement et de capitaux de la diaspora concentreront leurs efforts sur les possibilités d'investissement en Afrique.
- Élaborer des stratégies de collecte de fonds en vue d'obtenir des ressources pour la participation de la diaspora à la prestation de services publics (éducation, santé).

406. Un autre événement important survenu au cours de la période considérée a été le lancement, vendredi 25 septembre 2008, par le président de la Commission, de l'Initiative

pour la santé de la diaspora africaine dans le cadre de la Série annuelle sur les affaires africaines en l'honneur de Ronald H. Brown organisée par le Groupe en faveur de l'Afrique. L'Initiative pour la santé de la diaspora africaine est un projet pilote destiné à mettre en œuvre la Stratégie africaine en matière de santé.

407. La stratégie de la Commission visant à faire participer la diaspora africaine au développement du continent est ambitieuse mais prospective. Cependant, la capacité limitée en ressources humaines est une entrave sérieuse à la réalisation des programmes/activités susmentionnés. Les besoins de la Commission et de ses Bureaux de représentation en personnel requièrent une attention immédiate. La Commission veillera à la mise en place d'une stratégie cohérente et coordonnée de la diaspora africaine qui tienne compte du rôle capital joué par les Bureaux de représentation dans le cadre de son mandat.

III.8 PARTENARIATS ET RELATIONS AVEC LE MONDE

1. PARTENARIATS EN COURS

408. Le Conseil se souvient qu'en vertu de la Décision EX.CL/Dec.428 (XIII) il a été demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre effective des divers partenariats stratégiques de l'Union africaine.

a) Tenue du Premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie

409. Le Premier Sommet du Partenariat Afrique-Turquie a eu lieu au Palace de Ciragan, à Istanbul (Turquie), du 18 au 20 août 2008. Le Sommet s'est tenu à trois niveaux distincts : les Hauts Fonctionnaires, les Ministres et les Chefs d'État et de Gouvernement. Il est important de noter que le format du Sommet n'était pas conforme au modèle approuvé par la Conférence au Sommet de Banjul sur la représentation de l'Afrique à des sommets avec un seul pays pour partenaire. Cela est dû au fait que la Turquie a invité tous les pays africains, et que la plupart des pays qui n'étaient pas couverts par la Décision du Sommet de Banjul ont assisté au Sommet.

410. Sept (7) Chefs d'État et de Gouvernement, un certain nombre de Vice-présidents, de Premiers Ministres et de Ministres africains ont pris part à ce Sommet. En tout, cinquante (50) pays africains étaient représentés à la réunion, à laquelle ont également assisté le Président et le Vice-président de la Commission de l'Union africaine. Il a été convenu qu'un Sommet du Partenariat Afrique-Turquie se réunirait tous les cinq (5) ans en Afrique et en Turquie, à tour de rôle, et qu'un mécanisme de suivi à plusieurs niveaux serait mis en place. Dans ce contexte, le deuxième Sommet Afrique-Turquie se tiendra en Afrique en 2013.

411. Il convient d'indiquer qu'un rapport détaillé du Sommet a déjà été communiqué par la Commission aux États membres. On indiquera seulement que le Sommet a adopté deux documents finals, à savoir la Déclaration d'Istanbul et le Cadre de coopération.

412. La Conférence a, entre autres décidé que les membres du Partenariat se réuniront tous les cinq ans au niveau du Sommet et les rencontres au niveau des ministres et des

hauts fonctionnaires se tiendront dans l'intervalle. Le Cadre de coopération a indiqué les domaines dans lesquels l'Afrique et la Turquie pourraient collaborer, mais il reste à en définir les détails dans le cadre d'un plan d'action. Ce travail devra être effectué dans un délai d'un an par le Sous-comité sur la coopération multilatérale et le CRP. Dans l'ensemble, le Sommet a été un succès car il a clairement prouvé que l'Afrique et la Turquie sont réellement déterminées à intensifier et renforcer leurs relations. Pour la partie africaine, le succès du Sommet peut être attribué aux excellentes relations de travail qui existent entre le Sous-comité sur la coopération multilatérale et la Commission, qui ont travaillé sans relâche lors de la phase de préparation et pendant le déroulement du Sommet. On espère que la même sincérité continuera de prévaloir à l'avenir, tant dans le cadre de ce processus que dans d'autres initiatives similaires auxquels participe l'Afrique.

413. Néanmoins, il convient de mettre l'accent sur deux questions importantes qui ont été posées lors du Sommet. La première a trait à la participation des Etats membres à un partenariat avec un seul pays. Même si l'Inde a scrupuleusement respecté le modèle de Banjul tel qu'il lui a été notifié par l'Union africaine, cela n'a pas été le cas pour la Turquie, dans la mesure où elle a invité tous les Etats membres et même l'ensemble des Représentants permanents africains auprès des Nations unies, sans envoyer d'invitation spécifique aux membres du COREP en poste à Addis-Abeba. Cette question a été examinée au niveau du COREP, et le consensus obtenu a été qu'en fin de compte, il revenait aux Etats membres de respecter et d'appliquer les décisions qu'ils ont prises au niveau le plus élevé. Une relecture de la politique de partenariat de l'Union peut permettre de trouver une solution à cette épineuse question.

414. Le deuxième problème porte sur le fait que lors de la dernière réunion des hauts fonctionnaires avec leurs homologues turcs à Istanbul, la partie africaine a rouvert certains dossiers pour lesquels une position finale avait déjà été adoptée par le COREP à Addis-Abeba. Ce qui a malheureusement présenté l'Afrique sous un très mauvais jour, dans la mesure où il y a eu des débats extrêmement houleux entre les différentes délégations africaines. Le même scénario s'est reproduit à New Delhi, lors du Forum avec l'Inde. La Commission recommande très fermement que tout soit mis en œuvre pour éviter une telle situation à l'avenir. A cet effet, il faudrait peut-être davantage de collaboration et de communication entre Addis-Abeba et les capitales pour que les décisions prises par le COREP après une préparation minutieuse ne soient plus remises sur la table, lors des réunions avec les partenaires.

b) Deuxième Sommet Afrique – Amérique du Sud

415. Le deuxième Sommet Afrique – Amérique du Sud (AAS) devait se tenir les 28 et 29 novembre 2008, mais il a été renvoyé au début de 2009. Toutefois, un certain nombre d'activités préparatoires ont été entreprises en vue de cette rencontre. Il s'agit entre autres de la première réunion des hauts fonctionnaires du Sommet de l'AAS qui s'est tenue à l'Itamaraty Palace, Ministère des affaires étrangères de la République du Brésil à Brasilia du 10 au 11 juin 2008. La Troisième réunion des coordinateurs de l'AAS qui a été organisée le 9 juin 2008 a précédé la rencontre des hauts fonctionnaires. Les résultats de ces deux réunions ont déjà été transmis au COREP. Toutefois, dans la mesure où d'importantes décisions ont été prises lors de ces réunions, il convient d'en faire un bref rappel ici.

416. Ces décisions sont entre autres l'accord relatif à la terminologie de l'AAS, la structure de l'AAS, les mécanismes de suivi et la mise en place de 8 (huit) groupes de travail. Elles ont également défini le rôle du Secrétariat provisoire et des points focaux dans les activités des groupes de travail. Les autres domaines sur lesquels un accord est également intervenu ont trait à la composition du Comité consultatif des Ambassadeurs, aux langues officielles, aux symboles et au drapeau de l'AAS.

417. Dans le cadre de la mise en œuvre de la première réunion des hauts responsables, les parties africaine et sud – américaine ont pris des mesures en vue de mettre sur pied les 8 groupes de travail et de désigner leurs co-présidents. Dès leur mise en place, les groupes de travail africains ont entamé les travaux de préparation du deuxième Sommet de l'AAS. Certains d'entre eux s'étaient déjà réunis en vue d'examiner les propositions de projets soumis par le Brésil, le Venezuela, le Nigeria et la Commission, pour chacun des domaines de coopération, afin de parvenir à des propositions concrètes pour la partie africaine. Ce processus était déjà en cours avant l'annonce du report du deuxième Sommet de l'AAS. On espère que celui-ci se tiendra à présent vers la fin du premier trimestre de l'année 2009. Il convient de préciser que le sommet du Venezuela a été reporté à la demande d'un certain nombre de Chefs d'Etat et de gouvernement africains qui souhaitaient participer à la Conférence de suivi sur le financement du développement, organisée par les Nations Unies à Doha, au Qatar, et qui coïncidait avec le Sommet de l'AAS.

418. Mais pour garantir le succès du Sommet, il faut nécessairement que les coprésidents et les membres de groupes de travail africains accélèrent le processus portant sur le choix des propositions de projets africains afin de les examiner avec la partie sud-américaine avant le Sommet, et de prendre une part active aux préparatifs de cette rencontre.

419. Enfin, il convient de souligner que la quatrième réunion du Groupe de coordination du Sommet de l'ASA a eu lieu les 8 et 9 janvier 2009 à Caracas (Venezuela). Lors de cette réunion, le Venezuela a proposé d'abriter le deuxième Sommet de l'ASA au cours de la dernière semaine de mai 2009.

c) Le Sommet Afrique – Inde

420. Comme indiqué précédemment dans le rapport EX.CL/421(XIII) soumis au Conseil exécutif en juin 2008, le premier Sommet Afrique – Inde qui s'est tenu à New Delhi (Inde), les 8 et 9 avril 2008 a été un succès, tant par le taux de participation élevé des Chefs d'Etat et de gouvernement africains que par le programme économique présenté par l'Inde lors du Sommet.

421. Pour le moment, la Commission s'est réunie avec des responsables indiens en vue d'élaborer un plan d'action qui mettra en exergue les avantages concrets que l'Afrique compte tirer de ce partenariat. Le plan d'action proposé sera soumis au Sous-comité chargé de la coopération multilatérale et au COREP avant d'être finalisé avec la partie indienne.

d) Le Forum Chine – Afrique (FOCAC)

422. Le Conseil se souviendra que lors de sa dernière session tenue en janvier à Addis-Abeba, il avait, entre autres, décidé que la Commission devrait jouer un rôle de coordination pour tous les partenariats entre l'Afrique et les autres régions du monde, notamment pour les partenariats avec un seul pays. La décision EX.CL/374(XII) aurait donc dû s'appliquer dans le cas du Forum Chine – Afrique.

423. Mais, tel n'a pas été le cas, puisque la Commission n'a pas été informée des activités du FOCAC depuis la tenue du Sommet à Beijing en 2006. A titre d'exemple, on peut citer la réunion d'experts tenue au Caire (Egypte) en octobre 2008, à la préparation de laquelle la Commission n'a pas participé, mais plutôt a été invitée en tant qu'observateur. Ce qui signifie que les décisions de Banjul et d'Addis-Abeba ne sont pas respectées en ce qui concerne le FOCAC, bien qu'elles aient été officiellement communiquées à la Chine et à l'Egypte en tant que pays hôte de la réunion ministérielle qui a suivi. Au regard de ce qui précède, la Commission a tenu une réunion le 24 novembre 2008 avec une délégation chinoise à Addis-Abeba afin de trouver les voies et moyens d'aider la Commission à jouer un rôle de coordination dans le processus du FOCAC, en vue de mettre en œuvre la Décision d'Addis-Abeba.

424. En ce qui concerne l'Iran, il convient de souligner que le Gouvernement iranien a invité le Sous-comité sur la coopération multilatérale et la Commission à une réunion qui se tiendra du 21 au 26 février 2009 à Téhéran pour commencer les préparatifs pour le Sommet Afrique – Iran. Cette proposition a été envoyée au Sous-comité pour examen. Il convient de rappeler également que les représentants de la Commission ont effectué une mission exploratoire à Téhéran en février 2008, dont le rapport a été communiqué au Sous-comité.

e) Le Processus de révision globale

425. Le Conseil se souviendra qu'il avait demandé en janvier 2008, (Décision Ex.CL/Déc.397 (XII)), que des mesures soient prises afin de procéder à une révision globale de tous les partenariats existants afin de mettre effectivement en œuvre les stratégies et plans d'action convenus entre l'Afrique et ses partenaires internationaux, de rationaliser le nombre de sommets, d'établir des critères pour de tels partenariats et de faire des recommandations nécessaires au Conseil et à la Conférence. A cet égard, la Commission était invitée à soumettre ses recommandations sur l'étude susvisée avant de lancer de nouveaux partenariats stratégiques.

426. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Conseil, la Commission a achevé une étude préliminaire sur le processus de révision globale, dont les résultats seront soumis aux organes compétents de l'Union en tant que mesure d'évaluation éclairée qui pourrait orienter la prise de décisions politiques. La Commission analysera ses résultats avec le Sous-comité en charge de la coopération multilatérale et le COREP, afin de formuler une position commune qui sera ensuite transmise au Conseil pour examen et adoption.

427. Il convient de noter que le Partenariat stratégique de l'Afrique avec le reste du monde est en pleine expansion dans le cadre de l'Union africaine. Il faudra, toutefois, harmoniser ce cadre institutionnel afin d'assurer une synergie et une approche coordonnée par rapport au partenariat. Ainsi, ces modalités de partenariat permettront à l'Afrique et aux africains d'obtenir des avantages et des résultats concrets tout en rehaussant davantage le profil et le prestige de l'Union africaine dans un monde plus que jamais planétaire. Il est donc plus que jamais nécessaire que l'Afrique profite au maximum de ces partenariats afin d'accélérer la croissance et le développement du continent.

2. COOPERATION AFRO – ARABE

428. l'Union africaine et la Ligue des Etats arabes (LEA) ont mis en place le cadre de coopération afro-arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire. Des débats et réunions sur cette initiative ont été organisés au cours des deux dernières années, et une étude sur le Plan d'action conjoint pour le développement agricole et la sécurité alimentaire a été menée et s'est achevée par l'organisation, du 9 au 11 novembre 2008, à Riyad (Arabie Saoudite), d'une réunion d'experts de haut niveau. Cette réunion a approuvé un Plan d'action conjoint (PAC) qui sera axé sur quatre domaines principaux, à savoir : (i) le renforcement du secteur agricole (intrants, irrigation, valeur ajoutée) ; (ii) l'Initiative sur les réserves alimentaires stratégiques ; (iii) le commerce et l'accès aux marchés ; et (iv) la recherche agricole, le développement et l'initiative sur le transfert des technologies. Deux domaines multisectoriels ont été identifiés : le changement climatique et le renforcement des capacités.

429. Dans le cadre du renforcement de la coopération afro-arabe, la Délégation permanente auprès de la Ligue des Etats arabes au Caire a participé à de nombreuses réunions et activités et a abrité certaines d'entre elles :

a) La réunion d'experts de Haut niveau sur le développement agricole et la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe

430. Trois (3) réunions préparatoires se sont tenues à Khartoum, Damas et le Caire. Ces rencontres préparatoires ont permis en particulier d'élaborer un document de travail et de mobiliser des fonds supplémentaires auprès de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). La réunion s'est tenue à Riyad (Arabie Saoudite), du 9 au 11 novembre 2008. Elle a adopté un Plan d'Action Afro-Arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire et a recommandé l'exécution d'activités conjointes dans différents domaines, dont les suivants :

- Utilisation accrue d'intrants agricoles pour améliorer la production agricole, la productivité et la sécurité alimentaire, les systèmes d'irrigation et l'utilisation judicieuse des ressources en eau à travers des programmes conjoints entre les pays arabes et les pays africains .
- Mise en place de réserves alimentaires d'urgence et stratégiques, par le biais de l'établissement, au plan national, d'un réseau Afro arabe de réserves

alimentaires stratégiques, pour garantir la disponibilité et l'accès, d'une manière durable, aux produits alimentaires à toute la population.

- Renforcement de la coopération Afro arabe dans le développement et le financement de programmes relatifs aux infrastructures rurales, encouragement de l'investissement privé africain et arabe dans l'agroalimentaire et dans les échanges de produits agricoles.
- Encouragement de la coopération dans les domaines de la recherche agricole, du transfert de technologie, de l'expertise et mise en œuvre des résultats de la recherche, création de Centres d'Excellence conjoints pour la recherche avec le soutien du secteur privé.

431. La réunion des experts a également adopté des recommandations visant à mettre en œuvre et à suivre de près les activités conjointes suivantes :

- La création d'une Unité ou d'un Organe conjoint Afro arabe chargé de la facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action : Cette unité sera chargée de la mise en place de programmes détaillés concernant le Plan d'Action conjoint, des campagnes de sensibilisation pour leur mise en œuvre par les secteurs publics et privés, de l'identification des sources d'investissement appropriées, de la facilitation de l'interaction entre les pays arabes et les pays africains parties au Plan d'Action et de la présentation de rapports périodiques à l'Union africaine et à la Ligue des Etats arabes.
- La création d'un Fonds d'investissement Agricole Afro arabe. Le Fonds aura pour fonction de mobiliser les ressources financières et les investissements Afro-arabe dans le domaine agricole. L'Union africaine et la Ligue des Etats arabes devront entreprendre une étude de faisabilité de ce Fonds qui sera chargé de mobiliser les investissements africains et arabes dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

b) Etablissement de relations de travail entre les chambres de commerce africaines et arabes, 29 et 30 novembre 2008

432. La Délégation Permanente a organisé, en collaboration avec la Ligue des Etats arabes et l'Union des chambres de commerce africaines et arabes, et avec la participation de la Banque africaine d'import-export, un atelier sur le rôle des chambres de commerce dans le développement des relations commerciales entre l'Afrique et le monde arabe. Cette réunion a, entre autres, examiné l'état des échanges afro-arabes, le rôle des chambres de commerce dans la promotion des relations commerciales afro-arabe interafricaines. Elle a adopté les recommandations suivantes :

- Nécessité de mettre en place un cadre pour les relations régulières de travail entre les chambres de commerce africaines et arabes.

- Création d'une banque de données concernant les échanges commerciaux et l'investissement en Afrique et dans le monde arabe.
 - Participation efficace du secteur privé aux Foires commerciales africaines et arabes.
 - Organisation de Foires commerciales spécialisées (bois, produits agricoles et industriels etc.)
- c) Organisation d'un atelier sur « le rôle de la femme africaine et arabe face à la crise alimentaire mondiale : défis et solutions », 14 décembre 2008, le Caire**

433. Dans le cadre de la campagne de diffusion de la vision stratégique de l'Union africaine dans la lutte contre la crise alimentaire mondiale et la sensibilisation des parties arabes et africaines à ce sujet, la Délégation Permanente a organisé, le 14 décembre 2008, l'atelier susmentionné, avec la collaboration de l'institut de recherche et d'études stratégiques africaines de l'Université du Caire. Les principaux axes du séminaire ont porté sur :

- La crise alimentaire : causes et conséquences.
- Le rôle économique et social de la femme dans l'approvisionnement alimentaire.
- Le rôle des organisations non gouvernementales et des organisations bénévoles (expériences acquises aux niveaux africain et arabe).
- Le rôle de la femme africaine et arabe dans les zones urbaines défavorisées dans la lutte contre la crise alimentaire.

d) Quatrième réunion consultative entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes (du 1^{er} au 4 décembre 2008)

434. La Délégation Permanente a assuré les préparatifs de la réunion susmentionnée, en collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes. L'ordre du jour de la réunion comportait les points essentiels suivants :

- Paix et sécurité (Darfour, Mauritanie, Somalie, Proche Orient et Palestine) ;
- Dispositions en vue de la tenue du deuxième Sommet Afro-arabe et de la treizième session de la Commission permanente sur la coopération afro-arabe et la septième Foire commerciale afro arabe ;
- Etablissement de relations directes entre les organes et les institutions africaines et arabes homologues : Conseil de Paix et de sécurité de l'UA et Conseil arabe de Paix et de Sécurité, élargissement du niveau de participation à la réunion

consultative entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat général de la Ligue des Etats arabes (collège à collège) ;

- Propositions relatives au programme de coopération afro-arabe pendant l'année 2009 : organisation d'une réunion ministérielle sur le développement agricole et la sécurité alimentaire, réunion d'experts de Haut niveau sur les perspectives d'investissement en Afrique et dans le monde arabe et organisation de tournois sportifs, à tour de rôle, dans les pays africains et les pays arabes.

e) Programme de travail de la Délégation Permanente pour l'année 2009

435. La Délégation Permanente compte mener à bien les activités suivantes :

- Contribution aux préparatifs du deuxième Sommet afro arabe.
- Contribution aux préparatifs de la septième foire commerciale afro arabe.
- Élaboration de programmes conjoints avec les institutions /organisations arabes spécialisées avec lesquelles il existe des relations institutionnelles.
- Organisation d'une réunion de Haut niveau sur les perspectives d'investissement en Afrique et dans le monde arabe.
- Organisation d'une réunion ministérielle sur le développement agricole et la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe.
- Organisation de tournois sportifs réguliers entre les organisations des pays africains et des pays arabes.
- Publication d'un bulletin trimestriel d'information sur la popularisation de l'Union africaine.

3. BUREAUX DE REPRESENTATION

a) Bureau de New York

i. Questions politiques

436. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/dec.199(XI), la question relative à l'application abusive de la compétence universelle a été examinée par le Groupe africain au cours de ses réunions du 27 août 2008 et du 10 septembre 2008. La mission a également facilité la tenue des rencontres et y a pris part avec les fonctionnaires des Nations Unies, et a transmis au Secrétariat général ainsi qu'à l'Assemblée générale, les décisions et rapports de l'UA y afférents, qui seront examinés en tant que documents officiels des Nations Unies. Le Conseiller juridique de l'UA a organisé, en décembre 2008, une séance d'information sur la question, à l'intention du Groupe africain et du Mouvement des non alignés.

437. La Mission a suivi de près les discussions en cours aux Nations Unies sur la réforme du Conseil de sécurité. Entre autres événements importants, on peut citer, la décision 62/557 du 15 septembre 2008, par laquelle l'Assemblée générale a demandé de « poursuivre immédiatement, au sein du Groupe de travail à composition non limitée, l'examen de la structure et des modalités, afin de préparer et de faciliter les négociations

intergouvernementales ». À cet égard, le Groupe de travail s'est réuni les 11 et 17 novembre 2008, avant le débat de l'Assemblée générale du 17 novembre 2008, sur la « question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et des autres questions relatives au Conseil de sécurité ». Il a ensuite été convenu que le Groupe de travail continuera de se pencher sur les questions liées à la structure et aux modalités de la Négociation intergouvernementale qui devra démarrer au plus tard le 28 février 2008. La Mission a continué de soutenir le Groupe africain, dans sa détermination à participer aux négociations, tel que demandé par le Sommet de l'UA dans ses décisions Assembly/AU/Dec.184(X) et Assembly/AU/Dec.204(XI).

438. La Mission a participé à l'Initiative de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale qui a organisé aux Nations Unies, le 31 octobre 2008, un débat public sur le Plan d'activité conjoint (PAC), en appui à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Elle a également organisé un débat public sur les « Valeurs africaines partagées de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, dans le cadre du Programme décennal UA-ONU pour le renforcement des capacités » qui a eu lieu le 9 décembre 2008, et auquel ont participé le Commissaire en charge des affaires politiques et des fonctionnaires des Nations Unies, de l'international IDEA et de l'Institut national démocratique pour les affaires internationales basé à Washington.

439. En ce qui concerne la non prolifération, le désarmement et la lutte contre le terrorisme, entre autres événements importants intervenus aux Nations Unies figurent le rapport du Rapporteur spécial sur la « promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales tout en luttant contre le terrorisme » publié le 6 août 2008 ; le deuxième rapport du Comité 1540 (S/2008/493) au Conseil de sécurité sur l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 sur le terrorisme et les armes de destruction massive ; l'adoption de la résolution 1823 (2008) par le Conseil de sécurité qui a mis fin à l'interdiction de la fourniture d'armes au Rwanda et qui a dissout le comité chargé d'assurer le suivi du respect des sanctions.

ii. Candidatures africaines aux postes internationaux

440. La Mission a facilité la mise en œuvre de la décision EX.CL/Dec.453 (XIII) de l'Union africaine, ainsi que les différentes décisions du Groupe africain à New York relatives aux candidatures africaines à des postes internationaux ; Le bureau a fait état du taux de succès élevé des candidatures approuvées, comme par exemple, l'élection de l'Ouganda comme membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2009-2010, celle de Dr Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie) à la Cour internationale de justice, pour un mandat de neuf ans, à compter du 6 février 2009, et l'élection de trois candidats sur les quatre approuvés (Algérie, Égypte et Maurice) comme membres de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour la période 2009-2010. Violet Awori (Kenya) a également été élue au sein du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour un mandat de quatre ans, qui prend effet le 1^{er} janvier 2009. Il convient de souligner avec appréciation l'approbation par l'Assemblée générale, lors de sa 116^e réunion plénière tenue le 28 juillet 2008, de la décision du Secrétaire général des Nations Unies, de nommer le juge Navanethem Pillay (Afrique du Sud) en qualité de nouveau Haut

Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, ce qui constitue une fierté pour l'Afrique.

iii. Questions économiques et sociales

441. Au cours de la période considérée, la Mission a assisté à la Session de fond de l'ECOSOC (du 30 juin au 24 juillet 2008) qui a essentiellement porté sur l'état de l'économie mondiale et ses implications pour la réalisation du programme de développement des Nations Unies; sur les progrès réalisés dans ce domaine, sur une approche intégrée du développement rural, compte tenu de la crise alimentaire mondiale et des discussions récentes sur le rôle de la bioénergie.

442. La Mission a pleinement participé à la préparation de la réunion de Haut niveau sur «les besoins de l'Afrique en matière de développement: état de mise en œuvre de divers engagements, défis et voie à suivre » tenue le 22 septembre 2008, en marge du débat général de la 63^{ème} session. La Mission a facilité la participation du Président de la Commission qui a fait une déclaration à la séance d'ouverture. La réunion s'est terminée avec l'adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement d'une Déclaration politique qui a souligné la nécessité de redoubler d'efforts dans plusieurs domaines, y compris la mobilisation de ressources, l'annulation de la dette, la lutte contre le Sida et d'autres maladies, le règlement des conflits, ainsi que l'impact du changement climatique et la crise alimentaire mondiale. La déclaration visait à redynamiser les engagements existants, tels que ceux pris dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey de 2002 sur le financement du développement, et la Déclaration de Johannesburg de 2002 sur le développement durable.

443. La Mission a aussi facilité la participation du Président et de sa délégation à la manifestation de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) convoquée conjointement par le Secrétaire général et par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2008. L'un des points saillants de la réunion a été l'adoption d'une déclaration politique sur les besoins en développement de l'Afrique, qui a reconnu la pauvreté comme étant le plus grand défi auquel le continent est confronté, tout en soulignant la nécessité de réaliser la croissance économique pour le relever. La validité du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) a été réaffirmée comme étant le cadre prioritaire pour le développement durable dans la région. La réunion s'est terminée avec de nouvelles contributions et de 50 autres événements parallèles d'un montant total de 16 millions \$EU.

444. La Mission a assisté à la réunion d'évaluation à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty 2003 tenue aux Nations Unies les 2 et 3 octobre 2008. La réunion avait pour objet de créer des partenariats à l'échelle mondiale pour faire face aux besoins des pays enclavés en remédiant à leur marginalisation continue au niveau de l'économie mondiale. Le Programme d'action d'Almaty a défini un ensemble d'actions prioritaires dans les domaines de politique de transit, de développement et d'entretien des infrastructures, de commerce international et de facilitation du commerce et des mesures d'appui internationales. Au cours de la réunion, il a été reconnu que des progrès considérables ont été accomplis depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty il y a cinq ans.

445. La Mission a assuré le suivi du débat public interactif sur la crise financière convoquée par le Président de l'Assemblée générale le 30 octobre 2008. Les États membres ont reconnu que les Nations Unies, en tant que seule institution universelle et ayant la légitimité politique, doit intervenir pour faire face à la crise financière mondiale, que la crise nécessite une réponse mondiale qui soit en harmonie avec la justice et la solidarité sociale pour tous les pays, reflétant une conscience de l'équilibre nécessaire entre les gouvernements et les marchés et respectant les principes du processus démocratique, y compris une transparence totale.

446. La Mission a suivi de près la préparation du Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, pour examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha. Cette conférence a été organisée en six séances plénières de fonds informelles d'évaluation des six domaines thématiques du Consensus de Monterrey. L'Assemblée générale a chargé la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement d' 'évaluer les progrès réalisés, de réaffirmer les objectifs et les engagements, de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et d'identifier les obstacles et les contraintes rencontrés, les actions et les initiatives pour les surmonter et les mesures à prendre pour poursuivre la mise en œuvre, ainsi que les nouveaux défis, et les questions émergentes.' Un projet de résolution a été préparé sur le système financier international et le développement qui a mis en relief l'impact de la crise financière sur le développement.

447. La Mission a assuré le suivi de la quarante et unième session du Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), tenue du 30 juin au 18 juillet 2008 à New York. Pour cette session, les rapports du Nigéria et de la Tanzanie ont été examinés et le Comité a également adopté l'ordre du jour provisoire de la quarante deuxième session qui a été prévue du 20 octobre au 7 novembre 2008 à Genève. Les rapports à examiner venaient de 13 États parties dont deux africains, à savoir, le Cameroun et Madagascar. Le Comité a décidé en outre d'envoyer des lettres de rappel avec des délais bien déterminés aux États parties dont les rapports initiaux étaient attendus depuis cinq ans, à savoir, Djibouti en Afrique ; et ceux dont les rapports étaient attendus depuis dix ans, parmi lesquels se trouvaient le Sénégal et le Zimbabwe.

448. La Mission a abrité un forum interactif pour célébrer La Journée de la Jeunesse africaine 2008, organisé par les Amis de Africa International le 3 novembre 2008. La manifestation a été marquée par un débat public interactif sur le thème 'la jeunesse africaine encourageant les valeurs positives africaines'. Ce forum a adopté un Plan d'action qui sera présenté lors du troisième Forum Panafricain des Jeunes Dirigeants prévu en juin 2009.

449. La Mission a aussi participé à la Première Conférence des ministres africains chargés du développement social, du 27 au 31 octobre 2008, à Windhoek (Namibie). Le principal résultat de la conférence a été l'adoption d'un cadre de politique sociale pour l'Afrique CMSF/EXP/4 (1), la Déclaration de Windhoek sur le développement social et la Position africaine commune sur l'intégration sociale. La Réunion a demandé au Ministre de la santé et du bien-être social de la République de Namibie, en sa qualité de Président de la première session de la Conférence de l'Union africaine des Ministres chargés du développement social, de présenter la Position commune à la quarante-septième session

de la Commission des Nations Unies pour le développement social qui doit se tenir du 4 au 13 février 2009 à New York.

450. La Mission a également suivi la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la culture de la paix tenue les 12 et 13 novembre 2008 à laquelle le Président de l'Assemblée générale avait invité les Etats membres à participer au plus haut niveau possible. La réunion sera suivie du Deuxième Forum de l'Alliance de civilisations qui doit se tenir à Istanbul en avril 2009.

iv. Activités du Groupe africain

451. Au cours de la période considérée, la Mission a facilité un total de 18 réunions du Groupe africain au niveau des Ambassadeurs. Le groupe a aussi entendu les exposés de plusieurs représentants du système des Nations Unies, de gouvernements et d'États membres. Le Groupe a été informé essentiellement de la préparation de la Réunion de haut niveau sur les 'Besoins ou développement de l'Afrique,' et de la Conférence de Doha sur 'le Financement du développement.' Le Groupe a également examiné l'ordre du jour de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Groupe a été saisi d'un certain nombre de questions, à savoir, l'accélération de la réalisation des OMD, la cohérence dans le système de l'ONU, le trafic des êtres humains, la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, la crise alimentaire mondiale, la crise financière mondiale l'application abusive du principe de compétence universelle, et les droits de l'homme. Le Groupe a, entre autres, demandé au Représentant permanent de Haïti de lui donner des informations sur la récente tragédie qui a eu lieu dans son pays le 19 novembre 2008, et a donné une contribution symbolique en signe de solidarité. En outre, le Groupe a examiné des questions relatives aux candidatures africaines à des postes au sein du système de l'ONU, et sur les stratégies à utiliser pour réussir. La Mission a également facilité la tenue de 30 réunions d'Experts africains des divers Comités de l'ONU.

v. Intéraction multilatérale et bilatérale

452. La Mission a facilité la participation de la Commission de l'Union africaine à diverses réunions et consultations en marge du débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, du 23 septembre au 1^{er} octobre 2008. Plusieurs dirigeants du monde dont 27 Chefs d'État et de gouvernement africains ont assisté au débat général. L'accent a été mis principalement sur le renforcement de la coalition en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les questions de la paix et de la sécurité, le changement climatique et la crise financière, énergétique et alimentaire.

453. La Mission a également facilité plus de 24 consultations bilatérales menées par le Président de la Commission, et celles des membres de sa délégation en marge de l'ouverture de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Parmi ces consultations figurent la réunion avec le Secrétaire général des Nations Unies le 19 septembre 2008, et sa participation en tant qu'invité à la deuxième série annuelle des dirigeants africains de l'Institut de la paix internationale, et en tant qu'invité d'honneur au déjeuner organisé pour les chefs de délégations africaines par le Ministre allemand des Affaires étrangères. La Mission a aussi maintenu activement le contact avec divers

responsables du système des Nations Unies à New York et avec les organisations de la société civile et des organisations compétentes.

vi. Communication et documentation

454. Au cours de la période examinée, la Mission a assuré les services techniques de toutes les réunions du Groupe africain et de divers séminaires et réunions aux Nations Unies et les documents appropriés ont été distribués aux participants. Les Décisions de la Conférence de juillet 2008 ont été communiquées à l'Assemblée générale en tant que documents officiels de la soixante-treizième session et une attention particulière a été accordée à la Décision sur l'application abusive du principe de la compétence universelle. Les communiqués du Conseil de paix et de sécurité ont été également transmis au Conseil de sécurité des Nations Unies et diffusés aux organes et aux médias des Nations Unies dès qu'ils avaient été préparés. La Mission a continué à développer son site web afin de promouvoir la visibilité de ses activités et de populariser l'Union africaine dans son ensemble. Le processus visant à créer un Centre de documentation est en cours. Les équipements pour la conférence vidéo à des fins de communication avec l'Union africaine et ses bureaux régionaux ont été installés mais n'ont pas encore commencé à fonctionner pour des raisons techniques.

b) Bureau de Washington

i. Relations avec la Banque mondiale

455. Le Bureau de Washington a facilité la signature par le Président de la Commission et le Président de la Banque mondiale, le 26 septembre 2008, d'un Mémoire d'accord entre les deux organismes.

456. Ce Mémoire fournit un cadre pour le renforcement des relations institutionnelles de travail entre la Banque mondiale et la Commission dans des domaines concrets : la paix et la sécurité, l'intégration régionale, la reconstruction après un conflit, le VIH/SIDA/paludisme et la Diaspora.

457. Le Bureau de Washington maintiendra des contacts avec la Banque mondiale afin d'accélérer les actions dans les domaines identifiés, dans le but d'assurer des retombées concrètes à l'Union africaine.

458. À cet égard, la Commission est en train d'identifier des activités concrètes dans les domaines pertinents convenus par les deux institutions en tenant compte de leurs avantages comparatifs.

ii) Relations avec l'Organisation des Etats américains (OEA)

459. Le Bureau a maintenu ses contacts avec l'OEA dans le cadre de la «Lettre d'intention » signée entre cette dernière et la Commission en juillet 2007.

460. La Commission travaille en collaboration avec l'OEA sur un projet de Mémoire d'accord à adopter concernant d'éventuels domaines de coopération. Le

Gouvernement brésilien assurera la présidence tournante de l'OEA l'an prochain et a exprimé son intention d'assurer le suivi de cette question jusqu'à son aboutissement logique.

iii) Faits nouveaux intervenus aux Etats-Unis d'Amérique

461. L'élection de Barack Obama en tant que premier Président afro-américain aux Etats-Unis est un évènement historique extraordinaire dont les implications géopolitiques dépassent les limites de la politique américaine. Cette élection engendre également de grands espoirs tant sur le plan national qu'à l'échelle mondiale. La gestion de ces espoirs constituera le premier test du futur Président américain. En ce qui concerne l'Afrique et les autres pays en développement, le Président Barack Obama ne peut être qu'un Allié essentiel, du fait de ses racines africaines et pour avoir vécu dans un pays en développement (l'Indonésie). L'Afrique ne saurait par conséquent, demeurer passive. Une approche proactive et concertée en vue d'un engagement immédiat permettra de mettre en place les bases d'une coopération mutuellement bénéfique pour l'Afrique et les Etats-Unis, grâce à une nouvelle administration et à une majorité démocratique au Congrès.

462. Les organes politiques de l'UA pourraient peut-être envisager d'organiser une Conférence Etats-Unis/Afrique, semblable à celle de l'UE et de la TICAD, comme première étape de l'édification d'un nouveau paradigme dans les relations entre les Etats-Unis et l'Afrique. L'ouverture d'une représentation de l'UA à Washington ne pouvait intervenir à un meilleur moment. Cependant, cette représentation ne pourra jouer efficacement son rôle que si elle est dotée de ressources financières et humaines suffisantes, afin de préserver l'image, la légitimité et la crédibilité de la Représentation de l'UA aux Etats-Unis.

c) **Bureau de Genève**

463. Dans le courant du deuxième semestre de 2008, la Commission, par l'intermédiaire de sa représentation à Genève, a entrepris plusieurs activités (réunions, séminaires et ateliers) pour appuyer le Groupe africain. Ce dernier étant chargé de défendre les intérêts du continent lors des négociations avec les organisations internationales basées à Genève, et de promouvoir des relations plus étroites avec ces dernières.

464. Afin de maintenir le dialogue et d'établir des canaux de communication et d'échanges avec nos partenaires, la Représentation de Genève a engagé un dialogue et des consultations avec les différentes organisations internationales basées à Genève, et a invité les chefs et les hauts responsables des agences et organisations internationales à participer aux réunions et activités organisées avec la participation active du Groupe africain. Les résultats de ces rencontres sont publiés sur le site Internet de l'Union africaine, en vue d'échanger des informations avec l'ensemble de la communauté internationale.

ii. ONUSIDA

465. Une réunion extraordinaire du Conseil de coordination du programme ONUSIDA a été organisée le 2 octobre 2008 à Genève, pour examiner le processus de désignation du

prochain Directeur exécutif de l'ONUSIDA. Deux candidats africains ont été présélectionnés pour ce poste, à savoir Dr Michel Sidibe (Mali) et Dr Debrework Zewdie (Ethiopie). Même si le Conseil de coordination ne peut ni voter, ni élire le directeur exécutif de l'ONUSIDA, son soutien en faveur d'un candidat peut influencer le résultat final du processus de désignation. A la fin du processus, le Secrétaire général a désigné Dr. Michel Sidibe comme Directeur exécutif de l'ONUSIDA.

ii) Organisation mondiale de la santé (OMS)

466. L'élaboration d'un protocole pour la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac dans le cadre de *l'Organisme intergouvernemental de négociation sur un Protocole relatif au commerce illicite des produits du tabac (INB2)* revêt une importance capitale pour l'Afrique, qui est de plus en plus infiltrée par les produits illicites et contrefaits du tabac. Ce commerce illicite a des conséquences multidimensionnelles, qui nécessitent par conséquent une coopération au niveau international et une approche de lutte coordonnée et multisectorielle. Sur la base des informations fournies par les différentes délégations lors de la première réunion de l'INB qui s'est tenue au début de cette année, le Président de l'INB a travaillé sur un projet de protocole qui a été présenté, lors de la deuxième réunion de son Organe intergouvernemental de négociations, tenue à Genève du 20 au 25 octobre 2008.

467. Pour la région Afrique, la principale faiblesse du projet de texte réside dans le fait que sa mise en œuvre requiert des capacités institutionnelles qui font défaut actuellement dans bon nombre de pays en voie de développement. La question des disparités en matière de capacités entre les pays développés et les pays en voie de développement doit être traitée de façon adéquate en vue de la mise en œuvre effective du protocole basé sur la coopération internationale. Le travail de l'INB reste inachevé à ce jour et requiert la tenue d'autres réunions et les contributions d'experts sur un certain nombre de questions clés soulevées au cours de la rencontre.

468. Le Bureau de représentation de Genève a pris part à plusieurs réunions, sessions et conférences des organisations partenaires à Genève, auxquelles ont participé des hauts fonctionnaires de la Commission venus du Siège.

iii. Bureau international du Travail (BIT)

469. La trois cent-troisième session du Conseil d'administration du BIT (CA) s'est tenue à Genève du 6 au 21 novembre 2008. Au cours de cette session, le groupe africain a soulevé la *question cruciale de la composition du Conseil d'Administration*. La région Afrique avait toujours été équitablement représentée au sein du CA. À cet égard, la région Afrique a adopté au cours de la 11ème réunion régionale du BIT-Afrique tenue à Addis-Abeba en avril 2007, une résolution exhortant les Etats membres à procéder à une répartition géographique équitable des sièges au sein du Conseil d'Administration. A l'issue des discussions des sessions précédentes du Conseil d'administration, plus particulièrement, de la trois cent et unième session tenue en mars de cette année, le Groupe africain a invité le Directeur Général à faire une proposition concrète sur ce déséquilibre. En conséquence, la session a examiné la proposition du BIT d'augmenter le nombre de sièges permanents au sein du Conseil d'administration qui passerait de dix à

douze et inclurait les pays africains ne figurant pas sur la liste des principaux Etats éligibles. Alors que le groupe africain avait convenu de la nécessité de rectifier le déséquilibre historique en matière de représentation au sein du Conseil d'administration, il n'a pu parvenir à un consensus sur la proposition ci-dessus mentionnée étant donné que certains pays avaient indiqué leur préférence pour la relance des décisions sur l'instrument d'amendement de 1986 de la Constitution du BIT qui, entre autres, exhortait les Etats membres à rejeter la clause sur les sièges non-électifs ou permanents. Aucun consensus n'ayant été obtenu, le Conseil d'administration a décidé de reporter les discussions sur cette question à sa prochaine session prévue en mars 2009.

470. En vue d'aboutir à un consensus au sein de la région Afrique, il importe d'engager des consultations entre les Etats membres de la région et avec d'autres régions. Au cours de la trois cent-troisième session du Conseil d'administration, il a été indiqué que d'autres régions avaient des positions divergentes sur la proposition actuelle ainsi que sur l'instrument d'amendement de 1986. Afin de parvenir à un consensus sur cette question, une réunion des ministres africains du travail devrait être convoquée pour débattre de la position africaine commune, à soumettre à la trois cent-quatrième session du Conseil d'administration prévue en mars 2009 ou pour discuter de cette question au cours de la septième session de la Commission du travail et des Affaires sociales de l'UA, qui se tiendra en avril 2009.

iv. Organisation internationale pour les migrations (OIM)

471. Le groupe africain a fourni un appui actif pour l'ouverture d'une mission de l'OIM à mandat régional (MRF) en Afrique centrale et d'un centre de renforcement des capacités (CBC) sur le continent. Cette question figure à l'ordre du jour des réunions du Groupe africain depuis 2007 et a été de nouveau soulevée au cours des sessions du Conseil d'administration de l'OIM et des rencontres du groupe des Ambassadeurs africains avec l'ancien Directeur Général (DG) de l'OIM ainsi qu'avec le Directeur général nouvellement élu, l'Ambassadeur William Lacy Swing. Avec l'élection du nouveau Directeur général, il y a lieu de procéder à une évaluation de la vision des nouvelles instances dirigeantes en termes de besoins de l'Afrique et de demander au Groupe africain de prendre davantage de mesures en ce qui concerne les objectifs à définir pour l'ouverture d'un centre de renforcement des capacités (CBC), en particulier.

d) Bureau du Caire

472. La Délégation Permanente de l'Union Africaine auprès de la Ligue des Etats Arabes continue de suivre de près les activités de la Ligue Arabe, notamment dans le cadre du renforcement et de la consolidation des relations de coopération dans les différents domaines politique, économique et socioculturel.

473. La période sous examen s'est caractérisée par une coordination continue entre le Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes et la Commission de l'Union africaine, notamment sur les questions relatives à la paix, à la sécurité et pour lesquelles des réunions consultatives ont été organisées entre le Président de la Commission et le Secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes, dans le but d'imprimer un nouvel élan à la

coopération entre les deux organisations et à la coordination sur les questions de sécurité, notamment au Darfour et en Somalie.

474. Les activités conjointes ont porté également sur la coopération afro-arabe dans les domaines économique et socioculturel. Il convient de donner un aperçu de l'ensemble des décisions prises par la Ligue des Etats Arabes concernant les questions qui intéressent l'Union africaine, notamment en matière de paix et de sécurité.

475. La Délégation Permanente a assuré la coordination entre l'Union africaine et la Ligue des Etats Arabes sur la situation au Darfour, en Somalie et en Mauritanie. Dans ce contexte, et sur invitation du Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes, la Commission, représentée par le Commissaire, Paix et Sécurité, a participé aux travaux de la réunion des ministres des Affaires étrangères arabes, qui s'est tenue le 8 septembre 2008 au Caire. Le Commissaire a présenté un rapport sur la situation au Darfour, en Somalie et en Mauritanie.

476. Concernant le Darfour, il a été décidé de créer un comité ministériel arabo-africain sous la présidence du Ministre des Affaires étrangères du Qatar, et du Secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes et du Président de la Commission de l'Union africaine. Ce Comité comprend, en outre, les Etats suivants: Algérie, Arabie Saoudite, Syrie, Libye et Égypte. Le comité est chargé d'organiser des négociations de paix entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement armé au Darfour, dans le but de parvenir, dans les meilleurs délais, à une paix globale au Darfour, en étroite coopération avec le représentant conjoint de l'Union africaine et des Nations unies.

477. La réunion ministérielle de la Ligue Arabe a exprimé sa solidarité avec le Soudan dans ses efforts pour faire respecter sa souveraineté, son intégrité territoriale, sa stabilité et a réaffirmé la compétence et l'indépendance du système judiciaire soudanais et rejeté toute tentative visant à politiser le principe de la légalité internationale et affirmé de nouveau la non acceptation de la position non équilibrée du Procureur Général de la Cour pénale internationale. Elle a également lancé un appel à la coordination des positions de la Ligue des Etats Arabes, de l'Union Africaine, de la Conférence de l'Organisation Islamique et du Mouvement des NON-ALIGNÉS pour mettre fin aux poursuites de la Cour pénale internationale.

478. La réunion s'est également félicitée des mesures prises concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paix Global, signé entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire pour la Libération du Soudan, pour mettre fin à la crise d'Abby. Cet Accord comporte une feuille de route pour trouver une solution à cette crise et une demande aux pays arabes d'apporter le soutien financier nécessaire au développement et à l'investissement au Sud Soudan.

479. Pour ce qui est de la Somalie, la réunion des ministres arabes s'est félicitée de l'Accord conclu, le 8 août 2008, à Djibouti, entre le Gouvernement somalien et l'Alliance pour la libération de la Somalie. L'Accord prévoit une disposition relative au soutien à la Délégation de l'Union africaine en Somalie et la condamnation d'actions militaires menées contre les forces africaines et le soutien à la requête de l'Union Africaine relative au

déploiement, dans les meilleurs délais, des forces des Nations unies pour remplacer les forces africaines.

480. En ce qui concerne la Mauritanie, la réunion des ministres des Affaires étrangères arabes a adopté une déclaration demandant aux autorités mauritaniennes actuelles de libérer le Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallah et de trouver une solution de compromis qui rétablirait rapidement la légalité constitutionnelle, et qui permettrait de surmonter la crise politique, de préserver le processus démocratique et de maintenir la stabilité de la Mauritanie. Le Conseil a également demandé la poursuite, à ce sujet, des efforts de consultation et de coordination qui existent entre la Ligue des Etats Arabes, l'Union Africaine et les Nations Unies.

e) **Bureau de Bruxelles**

481. Au cours de la période sous examen, la Mission permanente de l'Union africaine à Bruxelles a entrepris les principales activités suivantes dans les domaines ci-après :

i. Mise en œuvre de la Stratégie conjointe UA-UE

482. La Mission s'est mobilisée pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie conjointe UA/UE et du Plan d'action y afférent qui ont été adoptés par le 2^{ème} Sommet Afrique-UE en décembre 2007. Elle a ainsi participé activement aux réunions suivantes tenues dans ce cadre :

- la réunion ministérielle de la Troïka UE-Afrique qui s'est déroulée du 12 au 16 septembre 2008 à Bruxelles ainsi que les réunions préparatoires des experts et des hauts fonctionnaires qui l'ont précédée;
- la réunion des collèges des Commissions européennes et de l'Union africaine, tenue le 1^{er} octobre 2008 à Bruxelles ainsi que les réunions préparatoires qui l'ont précédée;
- la réunion ministérielle de la Troïka UE-Afrique qui a eu lieu les 20 et 21 novembre 2008 à Addis-Abeba.

ii. La mise en œuvre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou

483. La Mission continue de suivre quotidiennement la mise en œuvre de l'Accord de partenariat ACP-UE de Cotonou. Dans ce cadre, elle s'emploie, notamment, à observer l'évolution des négociations ACP-UE des Accords de partenariat économique (APE) en veillant à la mise en œuvre des décisions et déclarations que le Sommet et le Conseil exécutif de l'UA ont adoptées sur la question.

484. C'est dans ce cadre que la Mission a entrepris l'organisation d'une retraite, les 5 et 6 décembre 2008, pour permettre au Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles de se pencher sur les problématiques de la négociation des APE et de la 2^{ème} révision de

l'Accord de Cotonou en présence, notamment, de la Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie.

485. Concernant la révision de l'Accord de Cotonou pour laquelle les négociations se dérouleront de mars 2009 à février 2010, la Mission a saisi l'occasion de cette retraite pour plaider en faveur d'une formalisation concrète du rôle de l'UA dans ledit Accord afin de parvenir à une plus grande cohérence dans les instruments qui régissent la coopération entre l'UE et l'Afrique, notamment la Stratégie conjointe et le plan d'action y afférent. A cet effet, la Mission a préparé un document de réflexion sur le rôle de l'UA dans le processus de révision de cet Accord pour servir de position commune à la composante africaine du Groupe des Etats ACP.

486. Une délégation du COREP (sous-comité Commerce et Industrie), du Groupe des Ambassadeurs africains à Genève, les Représentants de certaines CER et d'organisations internationales ont également pris part à cette retraite.

iii. Participation aux activités du Groupe des Etats ACP et d'autres partenaires au développement

487. La Mission a pris part aux activités suivantes du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP):

- Le 6^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Groupe des Etats ACP qui s'est tenu les 2 et 3 octobre 2008 à Accra (Ghana) sur le thème «Promouvoir la sécurité et le développement humains». Le Sommet a examiné un certain nombre de questions et de défis auxquels le Groupe ACP est confronté en matière de développement, notamment la pauvreté, la paix et la sécurité, la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole, les accords de partenariat économique avec l'UE, la réalisation des OMD, le changement climatique ;
- La treizième session de l'Assemblée parlementaire ACP qui s'est déroulée du 8 au 12 septembre à Bruxelles. La Mission a saisi l'occasion pour contribuer à harmoniser les positions des Etats membres africains avec celles adoptées par l'UA, notamment en ce qui concerne les questions politiques, en particulier celles relatives au règlement de certains conflits en Afrique ;
- La réunion des ministres ACP en charge de l'Education (22 - 23 octobre 2008 à Bruxelles), dont l'objectif principal était d'examiner les voies et moyens de promouvoir dans les pays ACP une éducation axée sur le développement et pouvant contribuer à renforcer les capacités du système éducatif de ces pays ;
- La 2^{ème} réunion du Forum mondial sur la Migration et le Développement qui s'est tenue du 27 au 30 octobre 2008 à Manille, Philippines, dont le Groupe ACP était coorganisateur. Le Forum s'est penché sur les liens étroits qu'il y a entre la migration et le développement et, partant, a examiné les voies et moyens de promouvoir davantage les droits des migrants, dans les pays d'accueil notamment.

488. La Mission a également participé à des réunions de différents partenaires au développement tels que :

- la 15^{ème} Conférence ministérielle du Mouvement des pays non-alignés, tenue les 29 et 30 juillet 2008 à Téhéran sur le thème de "la solidarité pour la paix et la justice". A cette occasion, les Ministres africains ont lancé un appel pour qu'une attention particulière soit accordée à l'Afrique afin de permettre à ce continent de relever les défis de la paix, et de l'accompagner dans ses efforts en matière de réalisation des OMD;
- la journée de l'industrialisation de l'Afrique, célébrée le 20 novembre à Bruxelles par le Bureau de l'ONUDI sur le thème : « Transformation des matières premières pour la croissance et le développement durables ». La Mission y a plaidé l'action de l'UA pour accélérer l'industrialisation du continent, notamment par la transformation de ses matières premières sur place ;
- les « Journées européennes du développement », tenues en novembre à Strasbourg, durant lesquelles la coopération, voire le partenariat UE/Afrique en général, UE/UA, en particulier, a été longuement évoqué ;
- le colloque sur le thème « Culture, économie, intégration régionale : la culture, levier du développement en Afrique », coorganisé, le 16 décembre 2008 à Paris, par l'UNESCO et le Réseau africain des promoteurs et entrepreneurs culturels (RAPEC), une association issue de la diaspora africaine en France. La Mission y a présenté l'action de l'UA pour promouvoir le rôle essentiel de la culture dans le développement et pour une meilleure prise en charge du développement des industries culturelles africaines.

iv. Etablissement de relations de travail avec AIDCO

489. La Mission a, en outre, conjointement initié avec AIDCO (EuropeAid Office de coopération) une réunion de concertation pour mieux s'imprégner de leur rôle et mandat respectifs. Cette rencontre s'est tenue le 12 décembre 2008 à Bruxelles. Les deux instances ont convenu de renforcer leurs relations de travail. Il faut souligner que AIDCO gère, entre autres dossiers de la coopération UA/UE, celui portant sur la Facilité de paix en Afrique.

v. Popularisation de l'Union

490. La Mission a activement participé à une semaine africaine, organisée du 8 au 12 septembre 2008 à Bruxelles, par le Parlement européen dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel. Cette importante manifestation s'est déroulée en présence, notamment, d'une délégation du Parlement panafricain conduite par sa présidente, de nombreux artistes et écrivains africains dont le prix Nobel de littérature, le Nigérian Wole Soyinka. Elle a été l'occasion d'échanges et de dialogues fructueux sur les plans culturels et politiques pour une meilleure compréhension mutuelle entre partenaires européens et africains.

491. La Mission a coorganisé, avec une agence de communication belge, Echo Communication, l'association des Cités unies d'Afrique et la collaboration de la Commission européenne, une grande manifestation sous le thème « Harubuntu – Ici (en Afrique) il y a de la valeur ». Il s'est agi de mettre en exergue l'Afrique des créateurs et des producteurs de richesses, ainsi que l'énorme potentiel de développement dont dispose ce continent. L'objectif était été de donner de l'Afrique une autre image que celle misérabiliste qui lui est jusqu'ici attribuée. Le succès de cette manifestation a été si grand qu'il a été décidé de la reconduire chaque année.

vi. Acquisition d'un nouvel immeuble

492. La Mission a activement contribué à la mise en œuvre adéquate de la Décision EX.CL/Dec.403(XII), par laquelle le Conseil exécutif a autorisé la Commission à procéder à l'achat d'un nouvel immeuble pour abriter la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. La Commission a décidé que les représentations des CER à Bruxelles qui le souhaiteraient soient abritées sous le même toit que la Mission de l'UA à Bruxelles.

493. Le processus d'acquisition formellement engagé en juin dernier, sous la supervision de la Direction de l'Administration et du Bureau du Conseiller juridique a abouti à la signature de l'acte d'acquisition en octobre 2008 d'un immeuble identifié conformément aux procédures de la Commission en la matière.

494. De même, sous la supervision de ladite Direction de l'Administration, la Mission est en train de finaliser les démarches nécessaires pour le réaménagement des locaux (salle de réunions) et l'équipement (cabines d'interprétation) de l'immeuble acquis avant le déménagement de ses bureaux.

495. L'immeuble qui abrite actuellement les bureaux de la Mission étant la propriété de l'UA, la Mission, suivant les directives de la Commission, prendra les dispositions nécessaires pour le mettre en vente, en parfaite conformité avec les procédures de l'UA en la matière.

f) Bureau de Lilongwe

496. En août 2008, dans le cadre de son Plan indicatif de développement stratégique régional (RISDP), la SADC a lancé sa Zone de libre échange, qui constituait une étape majeure dans l'approfondissement de son processus d'intégration. Sa mise en œuvre aboutirait à l'expansion du commerce entre les États membres. Elle fournira également de plus grandes opportunités d'emploi, de croissance économique et de développement.

497. Le Sommet tripartite des Chefs d'État et de gouvernement COMESA-CAE-SADC du 22 octobre 2008 représentait un important développement du régionalisme dans la région et en Afrique. Il était animé par une vision d'un marché unique pour l'Afrique australe et orientale. Les trois Communautés économiques régionales (CER) ont résolu de se fusionner en une CER unique, en vue d'accélérer la réalisation d'une Communauté économique africaine. La décision du Sommet portant sur la mise en place de mécanismes communs de financement et de mise en œuvre pour le développement des

infrastructures contribuerait largement à l'approfondissement des CER. De plus, la création d'un cadre juridique et institutionnel pour le nouvel arrangement renforcerait la volonté politique des États membres et favoriserait l'intégration.

498. L'UA-SARO (Southern African Regional Office : Bureau régional de l'Afrique australe) a entrepris certaines activités en vue de promouvoir l'intégration et le développement dans la région au cours de cette période. Le Bureau a participé au Forum sur le développement de l'Afrique australe sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des protocoles en Afrique australe, les 29 et 30 mai 2008 à Lusaka (Zambie), et à la 14^{ème} Réunion du Comité d'experts intergouvernemental pour l'Afrique australe, le 2 juin 2008 à Lusaka, organisés tous deux par l'UNECA-SA. Le délégué régional de l'UA a prononcé l'allocution principale lors du Forum. Il a souligné les principaux défis à l'intégration régionale, dont la stabilité politique, la souveraineté, l'engagement timide des acteurs non-étatiques, et la faiblesse des infrastructures et des institutions.

499. L'UA-SARO, en collaboration avec l'UNECA-SA et la BAD, a organisé deux séminaires à Lusaka, du 10 au 13 décembre 2008. Le premier avait pour thème : « L'eau et le système sanitaire dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) : Approches innovantes à la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des politiques ». L'objectif du séminaire était de faciliter la mise en œuvre des différentes déclarations de l'UA et de la SADC sur l'eau et le système sanitaire. Le séminaire a abouti à des recommandations énergiques à l'endroit de toutes les parties prenantes. Ces recommandations devraient aider les États membres à adopter les actions appropriées vers la réalisation des objectifs du Millénaire sur l'eau et le système sanitaire et alléger la pauvreté d'ici à 2015.

500. Le second séminaire était de nature consultative, en préparation au document de synthèse pour l'Afrique dans le cadre du 5^{ème} Forum mondial sur l'eau prévu du 16 au 22 mars 2009 à Istanbul (Turquie). Les consultations dans la région ont débouché sur d'importantes recommandations. Elles constituent la base sur laquelle seront construites d'autres consultations dans d'autres régions lors des séminaires que la BAD organisera éventuellement.

501. Dans le but d'une plus grande sensibilisation à l'Union africaine, le Bureau a organisé des conférences publiques aux universités suivantes : Université de Mzuzu, Mzuzu, Malawi (17 octobre 2008), Université catholique, Nguludi, Malawi (22 octobre 2008), et Chancellor College, Zomba, Malawi (4 novembre 2008). Les conférences avaient pour thème : « L'Union africaine et le développement de l'Afrique ». Les conférences étaient axées sur les structures et les modes opératoires de l'Union africaine. Les problèmes liés au développement en Afrique ont été analysés et l'intégration continentale en cours soulignée. Les conférences étaient riches en renseignements, ce qui a suscité beaucoup d'émotion et d'intérêt auprès de l'auditoire. En conséquence, des requêtes ont fusé de toutes parts pour d'autres conférences sur d'autres demandes spécifiques de l'intégration et du développement africains et sur le développement international.

502. Le plaidoyer est important à la promotion d'une meilleure compréhension de l'UA dans la région, qui comprend 15 pays. Cette promotion devrait se manifester à tous les niveaux, dont, en particulier, le secteur privé et la société civile. Toutefois, elle ne sera

possible qu'avec des ressources financières supplémentaires. Les ressources financières restreintes constituent un handicap majeur aux activités de promotion de l'UA dans d'autres pays de la région.

503. Par ailleurs, il faudrait accroître les activités de plaidoyer avec la participation et l'appui de l'UA aux projets de développement au niveau de la base, en particulier dans les régions rurales des États membres. Cela nécessitera encore une fois des ressources budgétaires additionnelles ainsi que des compétences techniques au Bureau régional. Cela étant disponible, il sera possible à l'UA de contribuer directement à l'allègement de la pauvreté et d'obtenir l'appui des communautés de base aux idéaux de l'intégration africaine, qui mènera aux États-Unis d'Afrique.

504. D'autres activités de plaidoyer entreprises par le Bureau ont pris la forme d'une publication du bulletin UA-SARO et de réunions du Groupe africain et de la SADC à Lilongwe. Le bulletin fournit des informations récentes sur les activités de la Commission de l'UA et de l'UA-SARO et est largement diffusé à travers l'internet et le courrier électronique.

505. Les réunions du Groupe africain et de la SADC représentent un forum pour des échanges de vues sur le développement politique, économique et social dans la région, sur le continent, et au sein de la communauté internationale.

4. LA PART DE L'AFRIQUE DANS LE COMMERCE MONDIAL

Exposition Universelle de 2010 – Shanghai (Chine)

506. La Commission a accepté de participer pour la première fois de son histoire à l'Exposition Universelle de 2010 qui sera abritée par la ville de Shanghai (Chine) après avoir été sélectionnée au niveau du Bureau International des Expositions. Le thème central est « Better city, Better life ». L'exposition s'étendra du 1^{er} mai au 31 octobre 2010. A la date du 13 novembre 2008, 182 pays dont 48 pays africains et 45 organisations internationales ont confirmé leur participation à cet événement. La Commission a désigné un commissaire général de secteur et a signé un contrat de participation le 13 novembre 2008. Le pavillon de la Commission qui repose sur 252m² se situe à l'intérieur du pavillon africain. La partie chinoise offrira une aide financière aux PMA. L'assistance financière à la Commission pour l'établissement de son pavillon est encore sous négociation.

507. Trois réunions des participants ont déjà eu lieu au cours desquelles principalement les questions de logistiques, d'objets à exposer, de douanes et de sécurité ont été discutées. La participation de la Commission ainsi que des Etats africains à cette exposition permettra de donner plus de visibilité à l'Afrique et à tirer avantage des diverses expériences en matière d'urbanisation, d'aménagement des villes et de gestion des différents services à offrir au citoyen pour des conditions de vie plus décentes.

IV. VALEURS PARTAGEES

IV.1 DEMOCRATIE, ELECTIONS ET GOUVERNANCE

1. Démocratie, Elections et Gouvernance

508. Conformément à sa mission de promouvoir et de consolider la bonne gouvernance et la démocratie sur le Continent, la Commission a mis en oeuvre une série de projets et des programmes d'activités. Ces activités qui sont destinées à inculquer les principes et la culture démocratique et de gouvernance énoncées dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, comprennent (i) la popularisation de la Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance ; (ii) l'enracinement de la Constitutionnalité en Afrique, (iii) la mise en place d'une Architecture d'Interventions de Gouvernance ; (iv) la Lutte contre la Corruption ; (v) le Renforcement des capacités de l'Etat ; (vi) les missions d'Observation et de Contrôle des Elections ; (vii) la Promotion des Droits de l'Homme ; (viii) l'Organisation de la Conférence préparatoire régionale africaine sur la Conférence d'évaluation de Durban ; et (ix) la Poursuite du Dialogue de l'Union africaine et de l'Union européenne sur les Droits de l'Homme. Il convient de faire remarquer que ces principales activités des projets sont partie intégrante du cadre des nouvelles valeurs partagées de l'Union africaine et la manière dont ces valeurs doivent être communiquées et vulgarisées dans les Etats membres.

a. Charte africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance

509. Dans le cadre de la campagne en cours de la popularisation et de la ratification de la Charte, trois réunions régionales ont été organisées, du 20 au 22 décembre 2007 au Lesotho, du 17 au 19 mars 2008 à Bujumbura et du 29 au 31 mai 2008 qui ont rassemblé des représentants des Etats membres des régions d'Afrique Australe, d'Afrique Orientale, d'Afrique Centrale, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Nord de même que ceux des partenaires et des organisations de la société civile.

510. Ces rencontres ont permis de sensibiliser les représentants à la popularisation et à la ratification de la Charte dans les Etats membres et au renforcement des plans d'action collectifs qui ont été élaborés par la réunion des experts en Namibie.

511. Le succès de ces réunions régionales en ce qui concerne la popularisation et la ratification de la Charte, est mis en évidence par le rythme de la ratification par les Etats membres. Bien avant les réunions, seuls deux Etats membres avaient signé la Charte, mais à ce jour, 25 Etats membres l'ont signé et deux autres l'ont ratifié.

512. Même si la signature de la Charte contribue dans une certaine mesure à consolider le rythme requis, la ratification effective est indispensable à l'engagement collectif des Etats membres. En effet, la ratification est essentielle car elle fournira à l'Union africaine la base de dialogue avec les Etats membres où des changements anticonstitutionnels se sont produits et où des problèmes se posent avec la gouvernance en place et les pratiques des droits de l'homme.

b. Constitutionnalité en Afrique

513. L'atelier organisé en novembre 2007 sur les Constitutions africaines, a permis de sensibiliser au mieux et de faire comprendre l'état des pratiques démocratiques en Afrique. L'atelier a servi de base d'une réflexion approfondie sur l'état des Constitutions africaines et a élaboré des stratégies pour la promotion de la constitutionnalité en Afrique. Il a également conclu qu'il reste beaucoup à faire pour renforcer l'application des constitutions dans les Etats membres.

514. En prélude à la Conférence sur les constitutions de novembre 2008 à Cotonou (Bénin), une session de réflexion a été organisée à Kigali, Rwanda en marge de la réunion sur la Charte, au cours de laquelle les Experts ont établi une dynamique pour la Conférence prévues sur les Constitutions et défini le programme. Ces efforts ont abouti aux stratégies de base nécessaires au renforcement des pouvoirs la consolidation de l'autorité des constitutions et la consolidation des processus électoraux sur le Continent.

515. La Conférence sur les Constitutions africaines tenue du 25 au 27 novembre 2008, a permis de prévoir d'autres activités collectives concernant les Constitutions africaines et servi de base de référence aux constitutions pouvant aider à promouvoir l'intégration à travers le continent. Au cours de la Conférence, l'accent a été mis sur le problème de création des valeurs partagées au moyen des contacts humains qui servira de base pour s'assurer que les valeurs partagées sont basées sur les valeurs parmi les peuples du Continent.

c. Architecture des interventions de Gouvernance

516. En vue de promouvoir la coopération avec les partenaires au développement et autres organisations qui participent aux activités de gouvernance, la Commission a réalisé une étude sur les interventions de gouvernance en Afrique et sur les moyens de les rassembler ainsi que sur le rôle de direction qui revient à l'Union africaine dans ce contexte.

517. Compte tenu de ce qui précède, un atelier sera organisé au cours du premier trimestre de 2009 pour promouvoir le dialogue sur le rôle de la Commission et celui des partenaires concernés. A cet égard, la Commission formulera une proposition pour la création éventuelle d'une structure de gouvernance au niveau du Conseil de Paix et de Sécurité. Une telle structure servira à attirer l'attention du Conseil sur toutes les questions relatives aux problèmes de gouvernance dans les Etats membres.

518. Le projet de l'Architecture de gouvernance devrait servir également de base pour la coordination des approches concernant les questions de gouvernance et pour veiller à ce que toutes les actions et activités soient conformes aux mandats qui ont été établis par la Conférence de l'Union africaine. Le processus est particulièrement destiné à assurer une meilleure coordination avec les organisations, telles que la CEA et le Secrétariat du MAEP.

d. Lutte contre la corruption

519. Dans le cadre de la Convention de l'UA sur la Prévention et la Lutte contre la corruption, le processus de nomination des membres du Conseil Consultatif de Lutte contre la corruption a été lancé et les candidatures ont été reçues. La nomination des membres du Conseil Consultatif doit être approuvée par la Conférence au cours de sa présente session.

520. Au cours de ces derniers mois, la 2^{ème} Réunion du Bureau des Organes de Lutte contre la corruption a participé à l'élaboration d'un plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de la Convention et des autres initiatives de lutte contre la corruption. Un aide-mémoire et un instrument d'autoévaluation pour assister les Etats membres dans la mise en œuvre de la Convention ont été élaborés et seront adressés aux Etats membres qui ont ratifié la Convention pour être utilisés après la nomination du Conseil.

521. Comme preuve supplémentaire de l'engagement de la Commission de l'UA à la lutte contre la corruption, la 3^{ème} réunion des Organes de Lutte contre la corruption se tiendra au cours du premier trimestre de 2009 pour accélérer davantage le processus de ratification et promouvoir le dialogue sur l'état de corruption dans les Etats membres ainsi que sur les mesures prises pour la prévention et la lutte contre la corruption. Nous avons démontré, par l'adoption de la Convention, que nous sommes disposés à lutter contre la corruption, l'étape suivante serait, pour la Commission et les Etats membres, de démontrer leur engagement par des actions concrètes.

e. Renforcement des capacités de l'Etat

522. La Commission a joué un rôle actif dans le domaine du renforcement des capacités de l'Etat à travers la tenue de la 5^{ème} Conférence des ministres africains de la Fonction Publique. Dans la Déclaration d'Addis-Abeba de la 5^{ème} Conférence, les Ministres de la Fonction publique ont adopté un certain nombre d'initiatives qu'ils se sont engagés collectivement à promouvoir. Cette appropriation par les Etats membres apportera une valeur ajoutée à ces initiatives.

523. Tel qu'indiqué dans un Rapport séparé des Ministres présenté au Conseil exécutif, la 6^{ème} Conférence des ministres tenue en octobre 2008 en Afrique du Sud, a adopté une Charte de la Fonction publique et de l'Administration et un Plan d'action général pour l'appui et l'échange des connaissances entre les Etats membres. Alors que les Etats membres ont conduit le processus de la 6^{ème} Conférence, il apparaît de plus en plus essentiel que la Commission mette en place de nouvelles capacités pour ce domaine d'activités.

f. Prix de l'Innovation dans le secteur public en Afrique

524. La première édition du Prix de l'Innovation dans le secteur public en Afrique, institué pour reconnaître les bonnes pratiques en matière de service public à travers l'Afrique et pour servir de cadre d'échange d'expériences et de meilleures pratiques, s'est tenue au cours de la sixième Conférence, en octobre 2008, sous la présidence de Maurice, en sa qualité de pays promoteur. Des candidatures ont été reçues pour toutes les

catégories établies et le jury a désigné les lauréats dans chaque catégorie, avant la 6^{ème} Conférence. Les projets gagnants seront rassemblés pour le partage du savoir dans les Etats membres.

g. Charte du service public africain

525. Une réunion s'est tenue à Alger, en août 2008, sous la présidence de l'Algérie en sa qualité de pays promoteur, pour examiner le projet de Charte du service public et de l'administration. La réunion a réaffirmé l'engagement des États membres en faveur d'une amélioration de l'état de leurs services publics et de l'établissement de normes communes dans les Etats membres. La réunion d'Alger a conclu que la Charte devrait être révisée de manière à en faire un instrument contraignant de l'Union africaine, tel qu'énoncé dans la Déclaration d'Addis Abeba.

526. Conformément à la décision du Conseil exécutif, la Charte du service public africain a été améliorée pour assurer son harmonisation dans toutes les langues de l'Union africaine. Le document révisé a été adopté par la 6^{ème} Conférence et sera soumis à une réunion d'experts juridiques des États membres pour être finalisé et soumis aux organes délibérants de l'Union africaine, pour adoption.

h. Journée du service public de l'Afrique

527. La Journée du service public de l'Afrique, instituée par les Ministres africains du service public, a été célébrée le 23 juin dans tous les États membres et nous a donné l'occasion d'améliorer le rôle du service public sur le continent et dans les organisations africaines telles que la Commission de l'Union africaine. L'importance de cette journée a été communiquée à tous les États membres et il est essentiel que des efforts supplémentaires soient déployés pour faire en sorte qu'elle soit célébrée à l'échelle de tout le continent pour rehausser le prestige du service public au sein de nos communautés et de la société en général.

528. Le thème de la Journée du service public de l'Afrique 2008, tel que déterminé par les Ministres de la Fonction publique/administration était : De la politique à une mise en œuvre fondée sur les résultats. Outre les célébrations dans les États membres, une réunion d'échange d'information a été organisée par la Namibie.

2. OBSERVATION ET SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

a. Observation des élections

529. Conformément au processus de démocratisation lancé au début des années 90, la Commission a commencé à observer les élections. Au cours des années, la Commission, guidée a continué à observer les élections à travers le continent. Le principal objectif de cette activité est de contribuer à l'instauration et à la consolidation des démocraties émergentes sur le continent africain. En conséquence, en 2008, l'Union africaine a envoyé des équipes pluridisciplinaires pour observer les élections présidentielles et parlementaires au Zimbabwe, en Angola, au Rwanda, au Swaziland, en Zambie, en Guinée-Bissau et au Ghana.

530. Des missions d'évaluation préélections ont été dépêchées pour une dizaine de jours, du 17 au 27 août 2008, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire. Guidée par les Directives de l'Union africaine sur l'observation et la surveillance des élections et par la Déclaration de l'Union africaine sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, l'équipe devait, entre autres, évaluer les besoins techniques des organes de gestion des élections et vérifier si oui ou non des conditions optimales existent, pour faciliter une libre compétition électorale entre les candidats en lice. Les missions ont été aussi chargées de donner des conseils à la Commission sur la nature et le nombre des missions d'observation à déployer. Après les missions d'évaluation pré-élections susmentionnées, l'équipe a indiqué que la Côte d'Ivoire devait reporter ses élections à juin 2009.

531. La mission d'observation des élections de l'Union africaine déployée à l'invitation du gouvernement du Zimbabwe, a observé le deuxième tour de l'élection présidentielle du 27 juin 2008. La mission de l'Union africaine a conclu dans son rapport que même si le vote s'est déroulé conformément aux lois électorales du Zimbabwe, tout bien considéré, elle a estimé que le climat qui régnait durant la période précédant les élections n'était pas favorable à la tenue d'élections libres, régulières et inclusives. Le climat qui a suivi les élections était extrêmement tendu, menant à une impasse dans la gouvernance. Au bout du compte, après des mois de pourparlers difficiles sous la conduite de l'ancien président Thabo Mbeki, un gouvernement de transition a été négocié et un accord a été signé par les deux parties. Parmi les principales questions négociées, figuraient l'établissement d'un nouvel exécutif, la nature et la durée de l'accord de transition. La situation, cependant, reste bloquée ; l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en sa qualité de principal interlocuteur, collabore étroitement avec les principales parties en vue de résoudre la crise, qui est aggravée maintenant par une épidémie de choléra qui a fait plus de 1000 victimes.

532. La Commission a déployé une mission d'observation pour les élections législatives du Rwanda, tenues du 15 au 18 septembre 2008. Les élections au Rwanda étaient bien préparées et ont été menées dans une atmosphère paisible. Les processus électoraux observés, permettaient de tirer l'enseignement suivant : avec des lois électorales justes et précises, un organe électoral national impartial et bien préparé, ainsi que des processus électoraux transparents, il est possible d'organiser des élections nationales libres et ouvertes à tous.

533. Au mois de septembre de cette année, des missions d'observation ont été déployées simultanément en Angola et au Swaziland pour observer les élections législatives. La Mission d'observation de l'Union africaine en Angola a noté avec satisfaction qu'il y avait des domaines pour lesquels l'Angola devrait être félicité. Malgré ces réalisations, la mission de l'Union africaine a relevé quelques insuffisances électorales qui ont contribué à la désorganisation constatée pendant le scrutin. De même, les élections au Swaziland se sont déroulées d'une manière paisible et ordonnée. Quelques insuffisances ont toutefois été notées sur le plan de la procédure en matière de vote, ainsi que d'autres faiblesses relatives au contexte pré-électoral et politique auxquelles il faudra pallier pour renforcer la culture démocratique au Swaziland.

534. Les Zambiens sont allés aux urnes le 30 octobre 2008, pour élire un nouveau Président, à la suite de la mort du 3^{ème} Président de la Zambie, Dr Levy Patrick Mwanawasa le 19 août 2008. La Commission a déployé une mission pour observer les élections partielles. Bien que la mission de l'Union africaine ait estimé que les élections s'étaient déroulées conformément à la Constitution et aux lois de la République de Zambie et dans le respect des instruments pertinents de l'Union africaine, les résultats ont été néanmoins contestés par l'un des partis de l'opposition.

b. L'Unité pour la démocratie et l'assistance électorale

535. L'Unité pour la démocratie et l'assistance électorale est maintenant entièrement opérationnelle et est chargée non seulement de coordonner et d'organiser la participation de l'Union africaine à l'observation des élections mais également de mettre en œuvre le programme de la Commission pour la promotion de la démocratie et des élections démocratiques sur le continent.

536. Avec le démarrage de l'Unité, la Commission mobilise davantage de soutien et de ressources pour lui permettre de fonctionner au maximum afin qu'elle puisse mener une observation crédible et fournir une assistance technique de bonne qualité aux organes de gestion des élections des États membres.

537. Par ailleurs, la Commission, se basant sur ses activités stratégiques, a identifié les principales priorités en matière de besoins électoraux au sein de l'Union africaine tel qu'énoncé dans l'Étude de faisabilité sur l'établissement de l'Unité pour la démocratie et l'assistance électorale. Les priorités identifiées qui sous-tendent la feuille de route et la voie à suivre de l'Unité comprennent : la mise en place de systèmes d'observation plus efficaces ; l'élaboration de normes acceptables pour les acteurs des processus électoraux ; la mobilisation de davantage de ressources auprès des institutions d'assistance existantes et nouvelles au profit du Fonds pour la démocratie et l'assistance électorale ; et l'assistance dans le renforcement des capacités des institutions électorales nationales. Le programme d'assistance technique aura pour objectif d'intensifier les efforts de l'Unité en vue d'améliorer le niveau dans la conduite des processus électoraux par les organes nationaux de gestion des élections.

c. Fonds pour la démocratie et l'assistance électorale

538. Conformément à la Déclaration approuvée au Sommet des chefs d'Etats de juillet 2002 à Durban, sur la nécessité d'allouer des ressources suffisantes aux processus électoraux, le Fonds pour l'assistance électorale fonctionne actuellement pour appuyer ses opérations, exclusivement les activités de l'Union africaine relatives à la promotion et à l'instauration de la démocratie ainsi qu'à la tenue d'élections démocratiques dans les Etats membres. Ce Fonds a spécifiquement comme objectif, l'appui aux activités de l'Unité d'assistance électorale.

539. En dépit des écueils de parcours, notre continent a réalisé des avancées majeures dans la voie de la démocratie. Les élections se tiennent régulièrement et l'alternance s'opère, apportant à l'Afrique de nouveaux leaders et de nouvelles institutions. De plus, les élections ne constituent plus une simple formalité. Il s'agit désormais d'une compétition

véritable. Il est vrai que les récentes évolutions en matière électorale sur le continent ont révélé que cette compétition devenait, dans certains cas, une source de conflits. C'est pourquoi, au niveau de la Commission, dans la perspective des nombreuses élections qui auront lieu cette année, nous mettons en mouvement la diplomatie préventive, pour nous assurer que ces processus se déroulent dans la transparence et sans contestation violente. Par ailleurs, nous accueillons favorablement l'idée formulée par le Président Bouteflika de créer un mécanisme continental de gestion des élections. Cette idée s'inscrit en droite ligne de l'initiative que le Conseil de Paix et de Sécurité a prise, et que la Commission est en train de mettre en œuvre, de faire intervenir le Panel des Sages dans la prévention et la gestion des conflits postélectorales. Naturellement, nous poursuivrons la réflexion globale que nous avons amorcée pour traiter de la problématique électorale dans sa globalité et, ce faisant, lui donner une réponse appropriée, à la mesure des enjeux et des défis qu'elle pose.

IV.2 DROITS DE L'HOMME

540. La promotion et la protection des droits de l'homme sont toujours partie intégrante des préoccupations de l'Union africaine qui continue de les mettre en œuvre, en collaboration avec ses différents partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Au cours de la période examinée, la Commission a entrepris les activités ci-après :

a. Renforcement du Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme

541. Le Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme continue à faire des progrès dans les domaines de l'acquisition de publications, du catalogage et des visites des donateurs potentiels et des organisations intéressées. Le Centre a organisé, le 28 octobre 2008, sa première conférence publique sur les droits de l'homme avec pour thème : « renforcement institutionnel des droits de l'homme et des peuples » et durant laquelle des exposés ont été faits par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et le Comité d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Des représentants des Ambassades des Etats membres, de la Commission de l'Union africaine, des institutions des Nations Unies, des établissements d'enseignement et des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont assisté à la conférence.

542. Ces évènements et initiatives visent la réalisation des objectifs que s'est fixé le Centre à savoir : fournir des informations de première main à une audience plurisectorielle, contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de l'Union africaine et exercer les fonctions de centre de formation en matière de droits de l'homme, de gouvernance et de démocratie en Afrique.

b. Célébration de la Journée internationale des droits de l'homme

543. La Commission a participé à la Conférence internationale sur « *la Déclaration universelle des droits de l'homme, 60 ans après : Entre rhétorique et réalité* », qui a été co-organisée les 1^{er} et 2 Décembre 2008 au Caire (Egypte) par l'UNESCO et le Conseil national égyptien pour les droits de l'homme.

544. Dans le cadre de la célébration du sixième anniversaire de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre 2008, la Commission a organisé une exposition et une manifestation culturelle avec l'appui du Haut Commissariat pour les droits de l'homme, du Forum africain pour les politiques en faveur de l'enfant, des établissements d'enseignement et d'autres partenaires. Cette manifestation a été consacrée à la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

545. Il convient de souligner que si des progrès ont été accomplis dans le domaine des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration universelle, tels que l'élaboration d'instruments internationaux et régionaux sur les droits de l'homme d'énormes défis subsistent dans ce domaine et nécessitent une action collective de notre part, il s'agit entre autres de la pauvreté, du VIH/Sida, de la violence sexiste et de la discrimination. L'Union africaine doit travailler en étroite collaboration avec les partenaires pour la promotion de son programme des droits de l'homme sur le continent.

546. De son côté, le Bureau de New York a participé pleinement à la préparation de la réunion plénière commémorative, tenue le 10 décembre à l'occasion du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il devra également prendre part à la cinquante-troisième session de la Commission du développement social, prévue du 4 au 13 février 2009 et à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, qui aura lieu du 2 au 13 mars 2009 dans le cadre du suivi des décisions de Beijing et Beijing plus 5. Les modalités d'organisation de ces différentes réunions font toujours l'objet de débats entre les Etats membres des Nations unies.

c. Conférence régionale africaine préparatoire à la Conférence d'évaluation de Durban

547. La Commission a participé à la Conférence régionale africaine préparatoire à la Conférence d'évaluation de Durban que le Gouvernement de la République du Nigeria a accueilli du 24 au 26 août 2008. Cette Conférence entre dans le cadre de la préparation de la Conférence d'évaluation de Durban, prévue du 20 au 24 avril 2009 à Genève (Suisse) comme suivi de la Conférence mondiale des Nations Unies de 2001 contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance connexe. L'Union africaine participera à ce processus qui doit prendre en compte ses initiatives, notamment la commémoration de l'abolition de l'esclavage et la Réunion du Groupe d'experts sur l'esclavage et le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, tenue en juin 2008 à Banjul (Gambie). Ainsi, à travers son Bureau à Genève, la Commission se tient informée en permanence des débats en cours à Genève sur cette importante question.

548. En outre, l'engagement de la Commission en faveur de l'égalité raciale s'est concrétisé par sa contribution au financement de l'élaboration des Normes internationales complémentaires qui ont été négociées en décembre 2008. En fait, le Groupe africain à Genève envisage d'élaborer un projet de Protocole qui, une fois adopté, complètera le Code de conduite des titulaires de mandat, qui est l'un des textes institutionnels du Conseil des droits de l'homme fruit des travaux du Groupe africain à Genève qui bénéficie de l'appui et du financement de la Commission.

d. Dialogue Union africaine-Union européenne sur les droits de l'homme

549. Le partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne dans le domaine des droits de l'homme s'est intensifié et nous étudions actuellement les moyens de consolider cette initiative. Les Consultations / Dialogue entre l'UA et l'UE sur les droits de l'homme sont conformes à la décision de la 6^{ème} réunion ministérielle de la troïka, tenue en mai 2006 à Vienne, d'organiser un dialogue au niveau des experts qui a été confirmé en octobre 2006 par la 7^{ème} réunion de Brazzaville.

550. Le dialogue UA-UE sur les droits de l'homme a également pour objectif de mettre en œuvre le Plan d'action et la Stratégie conjointe UA-UE (2008-2010) concernant la gouvernance démocratique et les droits de l'homme qui sont les valeurs essentielles pour le développement durable et la coopération entre partenaires. Le premier dialogue a eu lieu le 19 septembre 2007, le deuxième le 26 mai 2008 à Bruxelles (Belgique) et le troisième le 27 octobre 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie).

e. Conseil des droits de l'homme (CDH)

551. Les septième, huitième et neuvième sessions du Conseil des droits de l'homme (CDH) tenues à Genève ont été particulièrement marquées par la participation du Commissaire en charge des Affaires politiques. Au cours desdites sessions, la situation des droits de l'homme au Soudan, en Somalie et en République démocratique du Congo a été examinée. Par ailleurs, les efforts de l'Union africaine ainsi que ses divers programmes et actions thématiques dans ces pays ont été portés à la connaissance de la communauté internationale, ce qui a constitué un important argument de négociation pour les pays concernés et le Groupe africain.

552. Par ailleurs, les diverses sessions du CDH ont été à l'origine de l'instauration des règles de fonctionnement de l'Evaluation périodique universelle, de la sélection des pays à examiner et, des Troïkas chargées des rapports d'évaluation. Les rapports sur les pays africains examinés pendant les premier et deuxième cycles ont été adoptés sans problème. Le troisième cycle a eu lieu en décembre 2008 et a concerné les Etats membres ci-après : Botswana, Burundi, Burkina Faso et Cap Vert. La Délégation permanente de l'Union africaine à Genève a organisé un séminaire sur l'Evaluation périodique universelle et a donné aux membres du groupe africain l'occasion de se familiariser davantage avec ce processus. En conséquence, les pays africains devant faire l'objet de l'examen se sont engagés dans ce processus avec plus de confiance.

IV.3 AFFAIRES HUMANITAIRES, REFUGIES ET DEPLACES INTERNES

553. Le Conseil se rappellera qu'à sa treizième session ordinaire, il a examiné la situation des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes en Afrique et adopté la Décision EX/CL. Déc. 423(XIII) qui, exhortait entre autres, les Etats membres à participer activement aux réunions d'experts et des ministres en charge du déplacement forcé et au prochain Sommet spécial de l'Union africaine sur les Réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, prévu à Kampala (Ouganda), en avril 2009.

554. L'Afrique continue d'accueillir le plus grand nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde, en dépit du rapatriement de milliers d'entre eux. Les récents et graves défis mondiaux compromettent la capacité du continent à faire face à tous ces événements qui ont un effet dévastateur sur les groupes déjà vulnérables et les déplacés par la force. Je pense essentiellement au changement climatique, à la crise alimentaire mondiale, aux catastrophes naturelles, à la croissance démographique et à l'urbanisation galopante, à la compétition pour les maigres ressources, à la migration internationale et aux divers mouvements des personnes, facteurs dont certains ont été soulignés par le Conseil en juillet 2008.

555. Après avoir attiré l'attention sur tous ces scénaris, il apparaît crucial et très urgent de résoudre le problème du déplacement forcé, ce qui nécessite des stratégies pour renforcer notre partenariat avec la communauté internationale, en particulier, avec nos partenaires dans le cadre des accords de coopération existants. Il convient d'indiquer que nous sommes sur la bonne voie puisque notre engagement et notre détermination à nous attaquer de différentes manières aux causes profondes du déplacement forcé se traduisent par notre participation active aux différents séminaires, réunions, et conférences. Par exemple, en octobre de l'année dernière, j'ai effectué une mission en République démocratique du Congo où j'ai rencontré le Président Joseph Kabila et certains de nos partenaires ainsi que d'autres parties prenantes, pour discuter avec eux de la crise que traverse le Congo, qui a déjà touché des millions de personnes non seulement à l'intérieur du pays mais aussi dans la région.

556. J'ai été sensible à la préoccupation exprimée par les acteurs internationaux lorsque les dirigeants de la région des Grands Lacs seront réunis en novembre 2008 à Nairobi (Kenya). Il existe bien entendu d'autres situations humanitaires très préoccupantes dans d'autres pays, tels que la Somalie, le Tchad, le Darfour au Soudan et la République centrafricaine.

557. Parmi les réunions et les conférences d'importance avérée qui se sont tenues avec l'étroite coopération des partenaires de l'Union africaine figurent les réunions d'experts et les réunions ministérielles sur les questions liées au déplacement forcé organisées en novembre 2008 dans le cadre de la préparation du Sommet spécial des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes en Afrique; la cinquante-neuvième session annuelle du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (EX-COM) en octobre 2008; la Conférence d'Oslo (Norvège), en octobre 2008, pour commémorer le 10^{ème} anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies sur les personnes déplacées.

558. En outre, les partenaires de l'UA ont été cooptés pour jouer un rôle actif dans les missions effectuées par le Sous-comité du COREP sur les réfugiés en République démocratique du Congo et en Ouganda. Des missions similaires seront effectuées en 2009, dans d'autres Etats membres sérieusement affectés par le problème du déplacement forcé.

559. De toute évidence, l'Union africaine ne peut seule relever les multiples défis humanitaires auxquels elle est confrontée, c'est pourquoi beaucoup reste à faire en termes

de partage de fardeau avec la communauté internationale en vue d'éliminer le problème du déplacement forcé.

560. Maintenant, permettez-moi de rappeler au Conseil les différentes décisions prises pour permettre aux Etats membres de participer activement au tout premier Sommet spécial prévu de l'Union africaine sur les réfugiés; les rapatriés et les déplacés internes. Les chefs d'Etat et de gouvernement prendront entre autres l'engagement de s'attaquer aux causes premières du déplacement forcé, ensuite ils entérineront et signeront la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, qui sera la première du genre dans le monde.

IV.4 GENRE ET DÉVELOPPEMENT

561. Le rapport de la Commission sur les activités menées pendant le premier semestre de 2008 se trouve dans mon dernier rapport de Sharm El Sheikh. Au cours de ce second semestre, la Commission a organisé une retraite pour le personnel de la Direction Femme Genre et Développement et une retraite interdirections pour examiner la politique de l'Union africaine en matière de genre et contribuer à l'intégration du genre dans le Plan d'action concernant la parité homme femme. Il est important de noter que la Commission a également organisé le Pré-sommet sur le genre à Sharm El-Sheikh et entrepris les activités de suivi de la mise en œuvre de la Décision de la Conférence Assembly/Dec.134-164 (VIII) de janvier 2007 sur le Fonds d'affectation spéciale pour les femmes africaines, auxquelles participent les organes de l'Union africaine, les CER et les Etats membres. Une somme d'un (1) million \$ EU a été mobilisée pour financer les activités de juillet-décembre 2008 de la Direction FGD à partir de fonds extra budgétaires; conjointement avec le Centre africain pour le Genre et le Développement social de la Commission économique pour l'Afrique. Pendant cette période, une réunion des ministres de la Condition féminine a été organisée par la Commission. Il est en outre important de mentionner que le 6ème Forum africain pour le Développement (ADFVI) auquel la Commission a activement participé s'est tenu en octobre et avait pour thème:

“Action pour l'égalité entre homme et femme, autonomisation des femmes et élimination à la violence à l'égard des femmes en Afrique.”

562. La Commission travaille activement à la finalisation du Plan de l'UA pour le genre avec son Plan d'action. A cet égard, elle a convoqué une réunion extraordinaire des ministres de la Condition féminine, le 18 décembre 2008. Cet important document d'orientation sera soumis au Conseil exécutif pour examen dès qu'il sera finalisé.

IV.5 CULTURE

563. Encouragée par l'engagement ferme et la volonté politique des Etats de donner à la culture la place qui lui revient dans le programme de développement continental, la Commission a entrepris un certain nombre d'activités pour mettre en application les décisions de la Conférence dans les différents aspects de la culture africaine. Il convient de mentionner entre autres, les activités suivantes:

- Des efforts sont en cours pour renforcer les capacités de l'Académie africaine des langues (ACALAN) basée à Bamako (Mali). La Commission a convoqué la

deuxième réunion du Conseil d'administration par intérim de l'ACALAN à Bamako en Juin 2008. Le Secrétariat de l'ACALAN a également organisé de nombreux évènements dans le but de promouvoir les langues africaines et de populariser l'institution.

- Dans le cadre de son initiative pour renforcer les piliers régionaux dans le domaine de la culture, la Commission a organisé une table ronde des institutions culturelles panafricaines le 17 octobre 2008 à Alger (Algérie). La table ronde, a, entre autres, identifié les principaux domaines de priorité nécessitant une collaboration entre la Commission et les institutions culturelles régionales. Cet exercice repose sur l'importance que l'Union africaine accorde à la culture comme instrument d'intégration continentale, de renaissance et de développement durable de l'Afrique.
- La Commission a en outre organisé, du 19 au 23 octobre 2008 à Alger (Algérie), la deuxième session de la Conférence des ministres de la culture de l'Union africaine qui a examiné un certain nombre de questions existantes et nouvelles qui sont très importantes pour le développement de la culture africaine. Le Rapport ainsi que la Déclaration d'Alger sont joints en annexe et soumis au Sommet pour examen et adoption.
- La Commission travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'UE sur la question du rapatriement des biens culturels qui, à travers un trafic illégal, se sont retrouvés en Europe. Une conférence sur l'inventaire des biens culturels se tiendra au courant de 2009.
- La Commission assure également le suivi et contribue à l'organisation d'importantes manifestations culturelles panafricaines et internationales prévues pour 2009. Elle fera rapport sur ses activités au prochain Sommet de juillet.

IV.6 VALEURS SOCIALES ET SOLIDARITE

Formation du Corps des volontaires africains.

564. En ce qui concerne les valeurs partagées, les activités préparatoires à l'élaboration du programme du Corps des volontaires africains ont constitué un des points sur lesquels la Commission a mis un accent particulier. Il s'agit d'un effort intersectoriel mené par la Direction des Citoyens africains et de la Diaspora, avec la collaboration d'autres unités de la Commission, notamment, les Directions de Paix et Sécurité, des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie. Cet effort est conforme à la recommandation du Panel de l'audit de l'Union qui souligne la nécessité de disposer d'un programme de vulgarisation des objectifs du panafricanisme dans les différents secteurs de la société pour leur inculquer les visions panafricaines. Le programme du Corps des volontaires est en conséquence conçu comme un processus qui va insuffler les idéaux panafricains, et permettre de mettre en place un cadre d'administrateurs africains hautement qualifiés qui constituera un réservoir de ressources humaines pour l'intégration. Le programme a bénéficié de l'assistance du PNUD, du Programme des Volontaires des Nations Unies, du

Gouvernement japonais, de la DED et autres institutions internationales. La Commission finalise actuellement le document cadre qui sera soumis pour examen aux organes délibérants de l'Union.

IV.7 AFFAIRES JURIDIQUES (ARCHITECTURE JURIDIQUE DE L'UNION)

a) Fonctions de Dépositaire

565. Depuis le dernier rapport soumis en janvier 2008, les Etats membres ont poursuivi leurs efforts en vue de signer et de ratifier les Traités de l'OUA/UA. Au moment de l'établissement de ce rapport, sur 35 traités adoptés sous l'égide de l'Organisation de l'Unité africaine et de l'Union africaine, le plus récent étant le Protocole sur le Statut de la Cour africaine de Justice et des Droits de l'homme adopté à Sharm-El Sheikh (Egypte), le 1^{er} juillet 2008, seuls 21 de ces Traités sont entrés en vigueur tandis que 2 Traités supplémentaires, notamment : la Constitution de l'Association des Organisations africaines pour la Promotion du Commerce (1974) et la Charte africaine du Transport maritime (1994), sont provisoirement en vigueur. En outre, les deux seuls traités qui ont été ratifiés par tous les Etats membres ou auxquels ils ont adhéré demeurent la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981) ainsi que l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000).

566. Au cours de la période considérée, trente-six (36) nouvelles signatures ont été apposées et trente trois (33) instruments de ratification/adhésion supplémentaires ont été déposés. Cependant, en dépit des efforts importants notés dans le sens de la ratification ou de l'adhésion aux Traités de l'OUA/UA, il reste encore beaucoup à faire. En effet, pendant que l'Union africaine poursuit la réalisation de ses objectifs d'intégration politique et socioéconomique, il est essentiel de parachever le processus de mise en place effective du cadre institutionnel de l'Union, dans les meilleurs délais.

567. A cet égard, le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja – 1991) qui fait partie des instruments juridiques de base de l'Union, tel qu'indiqué dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, n'a pas encore obtenu la ratification ou l'adhésion de tous les Etats membres. Par conséquent, je tiens à réitérer ici mon appel aux quatre (4) Etats membres qui n'ont pas encore ratifié ou adhéré au Traité d'Abuja pour qu'ils le fassent le plus tôt possible.

568. Il est également urgent que les cinq (5) Etats membres qui n'ont pas encore ratifié ou adhéré au Protocole de la Communauté économique africaine, relatif au Parlement panafricain (2001), et les dix (10) Etats membres qui n'ont pas encore ratifié ou adhéré au Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (2002), le fassent le plus vite possible.

569. Le Protocole relatif aux Statuts de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme adopté à Sharm El-Sheikh en Egypte le 1^{er} juillet 2008 n'a été signé à ce jour que par un seul Etat membre, à savoir la Guinée, et n'a encore été ratifié par aucun pays. Si la mise en place effective de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a été accueillie comme une étape importante dans notre effort commun de consolidation du régime des droits de l'homme en Afrique, il importe également que la Cour de justice et

des droits de l'homme entre rapidement dans sa phase opérationnelle afin de renforcer l'Etat de droit et le mécanisme de règlement des conflits sur le continent.

b) Accréditation des Etats non africains auprès de l'Union africaine

570. Conformément aux dispositions de la Partie II, section (3) des Critères régissant l'octroi du statut d'observateur et le système d'accréditation au sein de l'Union africaine (les Critères), adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005, la Commission a continué à recevoir et à examiner des demandes d'accréditation provenant d'Etats non africains, tout en gardant à l'esprit les intérêts supérieurs de l'Union. Depuis le dernier rapport qui a été soumis, trois (3) Etats non africains et trois (3) organisations internationales ont été accrédités, conformément aux dispositions de la Partie II, section (3) des Critères régissant l'octroi du statut d'observateur et le système d'accréditation au sein de l'UA. Les noms des Représentants accrédités depuis le dernier rapport ainsi que leurs Etats/organisations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

ETATS NON AFRICAINS		
No	Nom & Qualité	Pays
1	S.E. M. Mohammad Javad Zamanian Koopaie, Ambassadeur de la République Islamique d'Iran en Ethiopie	Iran
2	Mme Lisa Filipetto, Chef de mission et Représentante de l'Australie auprès de la Commission de l'Union africaine	Australie
3	S.E. M. John A. Simon, Représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Union africaine (avec rang et prérogatives d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire)	Etats-Unis d'Amérique
ORGANISATION D'INTEGRATION REGIONALE ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES		
4	Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA)	
5	Bureau de liaison du Programme alimentaire mondial (BL-PAM)	
6	Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)	

571. Le nombre total des Etats non africains et d'organisations internationales accrédités auprès de l'Union africaine s'élève actuellement à 57 (cinquante sept) dont 50 (cinquante) Etats non africains et sept (7) organisations d'intégration régionale et organisations internationales.

c) Protection des noms, abréviations, et emblèmes de l'UA et du NEPAD.

572. Comme il a été indiqué précédemment, les symboles de l'UA (logo, emblème, drapeau, abréviations, etc.) ont été enregistrés auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et sont protégés conformément à la Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle (Convention de Paris). Cependant, les Etats

membres n'ont pas encore promulgué de lois nationales appropriées pour la protection des Droits de propriété intellectuelle de l'Union africaine dans leurs pays respectifs.

573. A cet égard, La Commission continue à recevoir des rapports faisant état de tentatives d'escroqueries dont sont victimes des particuliers, notamment dans les milieux des affaires, à travers l'utilisation abusive par les escrocs du nom de l'UA et de son programme le NEPAD, et de leurs symboles, ou en se déclarant fonctionnaires de l'UA ou du NEPAD. Tous les Etats membres sont invités à promulguer les lois d'habilitation au niveau national afin de protéger les symboles de l'UA et d'informer la Commission des mesures prises. Malheureusement, à ce jour la Commission n'a reçu aucune information des pays membres, relative aux mesures prises en la matière.

d) Création de la Commission du droit international de l'Union africaine

574. Le Conseil se souviendra qu'il avait approuvé la proposition de création d'une Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL), dont la mise en place est également prévue par l'article 14 (a) du Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine adopté par la quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Abuja (Nigeria) en janvier 2005.

575. Les objectifs de l'AUCIL sont notamment l'organisation d'activités relatives à la codification et à la modernisation progressive du droit international sur le continent, la participation à la révision des traités existants et l'identification des domaines nécessitant de nouveaux traités, la préparation de projets y relatifs, ainsi que la réalisation d'études sur les questions juridiques présentant un intérêt pour l'Union africaine et ses Etats membres.

576. J'informe le Conseil que le projet de statuts de la Commission du droit international de l'Union africaine a été examiné dans le cadre de deux réunions d'experts juridiques et de juges et/ou Procureurs généraux tenues respectivement du 14 au 18 avril 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie), et du 27 octobre au 4 novembre 2008 à Kigali (Rwanda). La Conférence ministérielle a adopté le projet de statuts après amendements, et l'a transmis à la Conférence de l'Union à travers la présente session du conseil pour examen et adoption.

e) Projet de Charte africaine sur les statistiques

577. Le Conseil se souviendra que par décision EX.CL/ 308 (X) adoptée lors de sa dixième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2007, il avait donné mandat à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), les Communautés économiques régionales (CER) ainsi que les bureaux des statistiques régionaux et nationaux, de prendre les mesures nécessaires pour élaborer une Charte africaine sur les statistiques, qui servirait de cadre de développement des statistiques sur le continent.

578. Le projet de Charte a été élaboré et adopté par la Première réunion conjointe entre la Conférence de l'UA des ministres africains en charge de l'Economie et des Finances et la Conférence de la CEA des ministres africains en charge des Finances, de la

Planification et du Développement économique, tenue à Addis-Abeba en Ethiopie en avril 2008. Ce projet a été transmis par la suite aux experts juridiques et aux Ministres de la justice et/ou aux Procureurs généraux pour finalisation.

579. Cette Charte, qui est destinée entre autres à servir à la fois de cadre d'orientation pour le développement des statistiques, d'outil de plaidoyer et d'instrument de développement des statistiques en Afrique, et à contribuer au renforcement des capacités des responsables africains en matière de statistiques, a été adoptée par la Conférence des ministres de la Justice et des Procureurs généraux tenue à Kigali (Rwanda) en octobre/novembre 2008. J'informe le Conseil que la Conférence ministérielle a recommandé la Charte à la Conférence à travers la présente session pour examen et adoption.

f) Procédures d'harmonisation et de ratification des traités

580. Le Conseil se rappellera que par Décision EX.CL/Dec. 128 (V) adoptée lors de sa cinquième session ordinaire tenue à Addis-Abeba en Ethiopie en juillet 2004, il avait demandé à la Commission de réaliser une étude sur les procédures de ratification des traités de l'OUA/UA dans les Etats membres, ainsi que sur la manière de les harmoniser en vue d'en accélérer le processus de ratification.

581. Le Conseil se rappellera également que la Conférence des ministres de la Justice/Procureurs généraux tenue au siège de l'UA à Addis-Abeba en Ethiopie du 14 au 18 avril 2008, n'a pas pu parachever l'examen des recommandations contenues dans l'étude, faute de temps, et a donc décidé de renvoyer cet examen dans le cadre d'une réunion de suivi. Ainsi donc, une réunion de suivi des ministres de la justice et/ou Procureur Généraux a été organisée à Kigali (Rwanda) du 27 octobre au 4 novembre 2008, afin d'examiner un certain nombre d'aspects juridiques restés en suspens, dont l'étude sur les procédures de ratification des traités dans les Etats membres de l'Union africaine, et les mesures destinées à accélérer la ratification des traités de l'OUA/UA. Cette conférence a également fait des recommandations sur un certain nombre de mesures, à savoir : (i) encourager la ratification des traités de l'OUA/UA ; (ii) harmoniser les procédures de ratification et accélérer la ratification des traités de l'OUA/UA ; (iii) trouver une solution à la question de l'incohérence entre les différentes versions linguistiques et mettre en œuvre les traités. Les mesures recommandées par les Ministres de la justice et/ou les Procureurs généraux devraient permettre d'accélérer les processus de ratification dans les Etats membres et de faire respecter les lois et politiques adoptées par notre organisation.

g) Système de vote électronique

582. L'étude sur la possibilité pour l'Union de recourir au système de vote électronique a été finalisée. Le Conseil se rappellera que cette proposition a été rendue nécessaire par le nombre de plus en plus élevé d'élections organisées par le Conseil exécutif, et par le côté fastidieux du système actuel, qui par ailleurs prend trop de temps. Compte tenu du fait que le Conseil est appelé à organiser des élections pour certains membres de la Commission, notamment les membres de la Commission des droits de l'homme et des peuples, les membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant,

les membres du Conseil de paix et de sécurité, les Juges de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que les membres du Conseil consultatif sur la corruption, il est important que les élections soient organisées de manière à atteindre le double objectif de transparence et d'équité, à la fois dans les faits et dans la perception, mais également l'objectif de célérité qui est tout aussi important. A la lumière de ce qui précède, la Commission a identifié la possibilité de se doter d'un équipement de vote électronique qui permettrait d'accélérer le processus électoral, tout en préservant les critères primordiaux d'équité et de transparence.

583. Cependant, l'attention du Conseil mérite d'être attirée sur la difficulté qu'il y a à acquérir un tel matériel, en ce sens qu'il n'existe pas de système de vote électronique qui puisse permettre aux Etats membres de voter dans différentes langues. Pour cela, la Commission recherche encore un système permettant de voter dans les quatre langues de l'Union. Ce que l'on pourrait trouver actuellement, c'est un matériel utilisable pour deux langues seulement. L'on espère trouver un système approprié dans un proche avenir, et un rapport sera adressé aux Etats membres en temps opportun. L'objectif visé par la Commission est de s'assurer que les prochaines élections se déroulent avec le matériel proposé, et les fonds nécessaires ont été mobilisés à cet égard.

h) Election des membres du Conseil consultatif sur la corruption

584. Le Conseil se rappellera qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption adoptée à Maputo en juillet 2003, il s'est avéré nécessaire de créer le Conseil consultatif sur la corruption, tel que prévu par l'Article 22 de la Convention. Le Conseil se souviendra également que le Conseil consultatif étant composé de 11 membres et que seuls cinq (5) pays avaient présenté leur candidature, les élections ont dû être renvoyées à la session du Conseil de juillet 2008.

585. A ce jour, vingt-sept (27) Etats membres seulement ont ratifié la Convention, contre vingt-six (26) tel qu'indiqué dans le dernier rapport présenté au Conseil en juin 2008 et sept (7) candidatures sont envoyées par les Etats parties. La présente session devrait élire les 11 (onze) premiers membres du Conseil consultatif. Les Etats membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié la Convention sont invités à le faire le plus vite possible. On n'insistera jamais assez sur l'importance du conseil proposé étant donné qu'il est appelé à promouvoir et encourager l'adoption par les Etats parties des mesures et d'actions destinées à prévenir, détecter, réprimer et éradiquer en Afrique la corruption et les délits associés, et à assurer le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

i) Exigence de visas de la part des Etats membres pour les fonctionnaires de l'Union africaine voyageant avec un Laissez Passer de l'UA

586. Conformément aux dispositions de la décision AHG/OAU/AEC/Dec. 1 (II) adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en sa trente-quatrième session ordinaire/deuxième session ordinaire de la Communauté économique africaine tenues à Ouagadougou (Burkina Faso) du 8 au 10 juin 1998, les participants à la Conférence et les fonctionnaires de la Commission détenteurs d'un Laissez Passer de l'UA ne sont pas obligés de se procurer un visa avant de se rendre dans les Etats membres. Malgré cette

décision de la Conférence, seuls quelques Etats membres ont mis en place des modalités et mécanismes pour garantir l'application de cette décision. En effet, certains Etats membres ont interdit l'entrée sur leur territoire à des fonctionnaires de l'UA à leur arrivée à l'aéroport et les ont refoulés.

587. En raison de cette situation, il devient très difficile pour les fonctionnaires de l'UA et pour tous les organes de l'Union de travailler efficacement, en particulier lorsqu'il s'agit d'entreprendre un voyage à l'étranger à brève échéance. Je voudrais donc lancer un appel à tous les Etats membres pour qu'ils mettent en œuvre les décisions pertinentes de la Conférence et informent la Commission des actions prises à cet effet.

IV.8 COMMUNICATION ET INFORMATION

a) Elaboration d'une stratégie de communication et d'information

588. La Commission a élaboré un Projet de Politique et Cadre Stratégique de l'UA pour l'Information, la Communication et le Plaidoyer et un Plan de travail 2008-2012. Ces deux documents harmonisés avec le projet de Plan Stratégique 2009 – 2012, ont été examinés lors d'un atelier de validation organisé les 17 et 18 septembre 2008 à Addis-Abeba, (Ethiopie), avec la participation de trente-huit représentants des Bureaux régionaux, des Organes de l'UA, des Communautés Economiques Régionales (CER), des Départements de la Commission et des institutions partenaires compétentes. Ils guideront les activités de la Commission pour la période considérée. L'atelier a été l'occasion d'analyser la politique de l'UA en matière de communication, de faire des recommandations et d'élaborer une approche systématique et globale de la communication.

b) Organisation d'un Forum médias et développement

589. La Commission a affirmé sa volonté de contribuer au renforcement des capacités de la presse africaine et de l'aider à jouer pleinement le rôle qui lui revient dans l'entreprise de développement socio-économique du continent, à l'occasion du Forum "Médias et Développement" qu'elle a organisé conjointement avec la Commission européenne en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Commonwealth et la Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (CPLP), du 11 au 13 septembre 2008, à Ouagadougou (Burkina Faso).

590. Lancé dans le cadre du partenariat stratégique UE-UA adopté lors du Sommet Europe Afrique de Lisbonne en décembre 2007, le Forum s'est clôturé par la signature et l'adoption d'une feuille de route pour l'action qui établit une série de propositions concrètes à l'attention des Etats membres mais aussi à l'attention des responsables et représentants de la presse, dont notamment la mise en place d'un Observatoire Panafricain des médiamédias.

591. Une conférence de haut niveau sur le suivi du Forum de Ouagadougou, organisée dans le cadre des 3^{ème} Journées Européennes du Développement, tenues à Strasbourg (France) du 15 au 17 novembre 2008, a permis de diffuser la note de présentation de l'Observatoire Panafricain des médiamédias.

592. La feuille de route pour l'action ainsi que la Note de présentation de l'Observatoire Panafricain des médias ont été envoyées aux Etats membres ainsi qu'aux Communautés Economiques Régionales (CER) en vue de les informer de ces résultats et de les associer au processus de consolidation de la situation et du statut des médias en Afrique.

c) Elaboration de l'étude exhaustive sur l'établissement d'une Chaîne Panafricaine de radio et de Télévision

593. Une réunion a été organisée en juin 2008 à Addis-Abeba avec le consultant recruté de mener l'étude en vue de l'établissement de la chaîne panafricaine, conformément à la recommandation du Conseil exécutif. Le consultant, spécialiste en radiodiffusion et en gestion de station de radiodiffusion, avec des qualifications et une expérience reconnue en matière d'établissement de stations radio et TV, devra, en collaboration avec un deuxième expert technique, finaliser l'étude à la fin du mois de mars. L'étude, qui définira clairement la faisabilité de la mise en place de la chaîne panafricaine proposée, devra donner des directives claires du processus à suivre pour cette chaîne ainsi que les grandes lignes des types d'expertise requise. Le document devra, en outre, proposer un programme d'action clair et un planning précis pour la mise en place de la chaîne.

d) Finalisation de la compétition pour un nouveau Drapeau pour l'Union Africaine

594. La phase finale du processus consistant à doter l'Union d'un nouveau Drapeau, conformément à la décision (Décision Assembly /AU/Dec.151 (VIII) Addis-Abeba, s'est caractérisée par l'organisation de la réunion du Comité de Sélection du Nouveau Drapeau de l'Union Africaine. Cinq propositions sur 116 reçues, ont été sélectionnées. Le rapport du Comité a été élaboré à ce sujet.

e) Mise en place d'un service d'accréditation permanente des journalistes

595. La Commission a enregistré une avancée cohérente dans sa démarche visant à conforter la relation de proximité conviviale entre ses services et les représentants des médias, par la mise en place d'un service d'accréditation permanente des journalistes auprès de la Commission. Cette action, qui vient suite à la dotation au siège de l'Union d'un centre de presse équipé pour accueillir les activités médias inscrites au programme, permettra à la Commission de diffuser ses programmes et ses messages avec un maximum d'efficacité et plus de célérité.

V. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

V.1 LA COMMISSION

1. GESTION DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES ET HUMAINES

i. Recrutement de personnel à des postes réguliers

596. Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de Maputo, la Commission a continué de recruter des fonctionnaires aux différents postes vacants. L'objectif de la Commission qui consiste à pourvoir l'ensemble des postes approuvés, entre dans le cadre de la bonne exécution de son mandat et de la fourniture de meilleurs services aux parties prenantes. La Commission a été confrontée à de nombreux défis, en matière de sélection des candidats et de recrutement car il faut beaucoup de temps pour mener le processus à terme. Nous nous efforcerons de limiter la durée du recrutement, par l'adoption de meilleures procédures de recrutement, tout en cherchant à nous assurer les services de fonctionnaires répondant aux normes les plus élevées de compétence, d'efficacité et d'intégrité.

597. Une révision au niveau administratif des conditions de service par la Commission a permis d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires qui n'ont pas évolué dans leur carrière. La Commission a l'intention de motiver le personnel en veillant à ce que toutes les évaluations soient réalisées, et qu'aucun fonctionnaire ne soit privé de ses droits.

b) Technologie de l'information et de la communication (TIC)

598. A l'instar des grandes administrations, la Commission a tout mis en œuvre pour satisfaire les attentes de plus en plus grandes, en ce qui concerne des services plus efficaces et plus performants. Une plate-forme moderne des TIC permettra de renforcer la productivité, la transparence et l'efficacité. Les objectifs de la Commission en matière d'amélioration des TIC sont, entre autres :

- La modernisation de l'administration interne;
- Une communication plus efficace avec le personnel et les parties prenantes ;
- de meilleurs services aux Etats membres et aux autres parties prenantes ;

599. A cet effet, la Commission a amélioré ses infrastructures dans le domaine des technologiques de l'information et de la communication et a installé un système de câbles VLAN dans tous ses bâtiments. Ce qui veut dire qu'elle a entrepris des changements dans les secteurs de l'information et de la communication en vue de disposer d'un système d'appui moderne pour la gestion de ses ressources humaines et financières, de ses documents et de ses décisions.

600. La Commission a également étendu ses infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication aux ambassades des Etats membres

accréditées à Addis-Abeba, en vue de les connecter au réseau de la Commission de l'UA. A ce jour, seuls dix-sept (17) des quarante-huit ambassades des Etats membres sont des usagers actifs du réseau de la Commission de l'UA. Je voudrais encourager tous les Etats membres à se connecter au réseau, étant donné qu'il permettra d'améliorer la gestion des connaissances et le partage de l'information.

c) Progrès enregistrés dans le système intégré de gestion de l'information (IMIS)

601. L'objectif stratégique de ce système consiste à encourager la transparence et l'obligation redditionnelle par des procédures améliorées et intégrées dans les domaines des finances et de l'administration, grâce à l'utilisation d'une technologie de pointe.

602. En outre, on estime que le système permet de rehausser l'image de la Commission avec la fourniture d'informations justes et actualisées à toutes les parties prenantes, notamment aux Etats membres et aux partenaires. La Commission a utilisé un logiciel très connu sur le plan mondial connu sous le nom de SAP, afin d'appuyer sa vision de meilleures prestations de services et de changer radicalement les méthodes de travail au sein de l'Organisation.

603. La mise en œuvre du projet IMIS se déroule dans de bonnes conditions et les fonctionnaires des directions de l'administration et des finances ont déjà commencé à utiliser le nouveau système.

604. Il convient toutefois de noter que l'utilisation des TIC est une importante contribution aux politiques multisectorielles, comme la diminution des tâches administratives, la transparence, la communication et le respect des règles. Pour faire face à ces défis, plusieurs Etats membres ont adopté des stratégies de gouvernement en ligne. La Commission a, pour sa part, lancé le processus de mise au point de la stratégie de la Commission en ligne qui sera opérationnelle d'ici juin 2009.

d) Services de sécurité

605. La Commission s'efforce de trouver des solutions à tous les nouveaux problèmes qui se posent au niveau de la sécurité dans toute grande organisation. Elle cherche à moderniser son système de sécurité en vue de faire face à toute menace posée par les terroristes, ainsi qu'à toutes celles qui pourraient intervenir de temps à autre. A cet effet, la Commission est en train de revoir :

- Ces procédures de fonctionnement standard, afin que le système de sécurité en place puisse relever les défis actuels et futurs ;
- La formation des personnels de sécurité pour faire face aux défis inhérents qui sont notamment la surveillance, l'établissement de rapport et une meilleure

communication, y compris les différents aspects de la gestion des crises et du Protocole;

- Les exigences en matière de sécurité afin de concevoir une politique sécuritaire appropriée.

e) Services administratifs

- Passeport pour le personnel de l'Union africaine

606. La Commission met tout en œuvre pour que le passeport du personnel de l'Union africaine soit de la meilleure qualité et satisfasse aux normes internationales fixées par l'OACI. Elle s'est dotée du matériel requis pour la production du passeport de l'UA et veillera à ce qu'il soit disponible avant la fin de mars 2009.

ii. Améliorations de l'environnement de travail

607. Avec l'augmentation du nombre des fonctionnaires, les défis auxquels la Commission est confrontée en ce qui concerne la fourniture d'un environnement de travail satisfaisant et porteur sont énormes. Elle s'est donc lancée dans un projet d'extension afin d'augmenter l'espace des bureaux, et les activités en cours à cet effet sont les suivantes :

- Les fondations pour un nouveau bloc de bureaux et un Centre de Conférence ultramoderne ont été posées en mai 2008, et les travaux de construction ont effectivement commencé en novembre 2008. Ils devraient prendre fin en 2011 pour un coût évalué à 150 millions de dollars EU ;
- Un Centre de paix et de sécurité sera construit pour trouver une solution aux opérations élargies de la Commission dans le domaine de la paix et de la sécurité. La Commission a obtenu un financement pour la construction d'un bâtiment ultramoderne à un coût estimatif de vingt millions de dollars EU ;
- Les structures existantes ont été rénovées en vue de créer davantage d'espace de bureaux et ont été équipées avec les meubles et l'équipement requis.

iii. Acquisition de biens et services

608. La Commission dépense des sommes considérables pour acquérir des services et des équipements et met tout en œuvre pour faciliter et rationaliser ses procédures d'achat. Un Manuel des achats a été élaboré et le personnel a été formé pour assurer l'application des procédures définies dans le manuel. Ces procédures seront mises en œuvre dans tous les Bureaux de représentation et de liaison.

2. GESTION FINANCIÈRE

a) Exécution du budget

609. La Conférence, à sa session de janvier 2008 tenue à Addis Abeba (Éthiopie), avait approuvé un budget total de 140.037.880,00 \$EU pour l'exercice financier 2008, dont 92 969 millions \$EU étaient alloués au budget de fonctionnement et 47.069 millions \$EU à plusieurs programmes.

610. L'exécution du budget de fonctionnement et des programmes pour la période de neuf mois achevée en septembre 2008 se présente comme suit :

Catégorie budgétaire	Crédits budgétaires	Dépenses et engagements au 30 septembre 2008	Pourcentage d'exécution du budget
Budget de fonctionnement de la Commission	68 506 538	61,637,737	90.0%
Autres organes	24 462 075	19,437,778	79.5%
Total partiel du budget de fonctionnement	92 968 613	81,075,515	87.2%
Budget Programme	47 069 267	17,612,567	37.4%
Total général	140 037 880	98,688,082	70.5%

611. Au cours des douze mois de l'exercice 2008, avant l'arrêt définitif des comptes, un montant de 98.688.082 \$ EU a été dépensé, ce qui représente 70,5% du budget total. De ce montant, 81.075.515 \$ EU ont été dépensés au titre du budget de fonctionnement et 17.612.567 \$ EU au titre du budget programme.

b) Contributions reçues

612. Les Etats membres et les partenaires au développement constituent la source de financement du budget approuvé de l'UA pour l'exercice 2008. Un montant de 79.878.002 \$ EU a été versé par les Etats membres jusqu'au 31 décembre 2008, sur un montant total de 106.554.635 \$EU représentant les contributions statutaires. La Commission a en outre perçu 10.393.186 \$ EU des Etats membres au titre d'arriérés de contributions des années précédentes et 876.642 \$ EU représentant des avances de paiement de contributions. Le montant total perçu en 2008 est de 91.147.830 \$EU.

613. Un montant total de 4.496.644 \$EU a été reçu des partenaires au développement, sur un montant total de 32.395.800 \$EU promis pour le financement des programmes approuvés pour l'année. En outre, les partenaires au développement ont versé une contribution de 28.497.712,62 \$EU au titre du Fonds pour la paix pendant la période de janvier à septembre 2008.

c) Gestion financière et recrutement du personnel financier pour la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM)

614. La Commission s'efforce de trouver des moyens pour améliorer la gestion financière et accorde une attention toute particulière aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité. Ces moyens sont nécessaires au regard des problèmes enregistrés dans le cadre des opérations de la Mission de l'UA au Soudan (MUAS).

615. L'une des mesures prises par la Commission a été de mettre en place des structures financières et administratives entièrement opérationnelles pour les missions de paix et de sécurité, et le recrutement du personnel pour l'AMISOM est achevé. Plus de la moitié du nouveau personnel a déjà pris service, notamment le responsable de l'administration.

616. Pour permettre une bonne passation de service au niveau du service financier, la Commission a obtenu du Gouvernement ougandais qu'il prolonge le séjour du fonctionnaire chargé des finances qui était en poste à Mogadiscio au cours des deux (2) dernières années.

617. Outre la mise en place d'une structure administrative et financière solide au sein des missions de maintien de la paix et de la sécurité, la Commission vient d'entamer la mise au point du projet IMIS qui intègre les modules finances, ressources humaines, approvisionnements et système de gestion intégrée. Le projet IMIS, dans le cadre duquel le nouveau système comptable SAP sera mis en œuvre, est en train d'être finalisé au siège et sera mis en service dès janvier 2009 dans les représentations régionales, les missions de maintien de la paix et les Bureaux de liaison.

618. L'AMISOM sera parmi les premiers bureaux à bénéficier du nouveau système une fois qu'il sera opérationnel au Siège. Les bureaux dans leur ensemble seront auparavant tenus de soumettre, dans le cadre du projet IMIS, des rapports hebdomadaires sous forme électronique, qui permettront une gestion des finances plus transparente et une responsabilité accrue en la matière. Les informations financières seront mises à jour tous les mois et les rapports établis en temps opportun.

d) Liquidation de la MUAS

619. Après le remplacement de la Mission africaine au Soudan (MUAS) par la MINUAD, la Direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité a facilité la fermeture de la MUAS et le transfert de ses avoirs à la MINUAD. Tous les actifs ont donc été officiellement remis à la MINUAD et les bureaux de la MUAS à Al Fasher et Khartoum ont été fermés. Les documents financiers et comptables ont été transférés au siège et le rapport final est achevé.

3. PLANIFICATION, SUIVI ET EVALUATION

a) Activités de planification

i. Évaluation du précédent Plan stratégique

620. Le processus d'élaboration du nouveau Cadre stratégique a commencé par une évaluation du Plan stratégique 2004-2007 en prenant en compte la Vision de l'Union africaine qui a été mise en œuvre en 2004 avec la devise suivante : «Construire une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et qui représente une force dynamique sur la scène internationale ».

621. Il a été réaffirmé que la mission de la Commission est essentiellement de mettre en place une institution efficace, performante et à valeur ajoutée ; stimulant l'intégration et le processus de développement de l'Afrique en étroite collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales et les citoyens africains. Ses principales valeurs sont les suivantes :

- Respecter la diversité et le travail d'équipe.
- Penser Afrique avant tout.
- Transparence et responsabilité.
- Intégrité et impartialité.
- Efficacité et professionnalisme.

ii. Préparation du projet de Plan stratégique 2009-2012

622. Le Plan stratégique 2009-2012 a été élaboré en juillet 2008 après que la Nouvelle équipe de la Commission eut pris fonction. Il a été préparé sur la base de cinq types d'analyse :

- a. Analyse des aspirations des parties prenantes ;
- b. Évaluation de l'environnement extérieur continental et mondial ;
- c. Évaluation de l'environnement interne ;
- d. Analyse des points forts, des faiblesses, des possibilités et des menaces (Analyse SWOT) ;
- e. Avantages comparatifs.

623. La Commission trouve sa voie dans les domaines thématiques suivants :

- a) Le mandat confié par 53 pays États membres donne à la Commission la mission de mener et de diriger l'intégration politique ;
- b) La Commission a l'avantage d'exercer son mandat de leadership politique et de direction de l'intégration physique, social et économique du continent ;

- c) La Commission, en utilisant la plateforme de l'Union, offre le cadre le plus pratique pour l'approche et les normes continentales en ce qui concerne les questions de gouvernance ;
- d) La Commission est le moyen permettant aux États membres de mettre en place les institutions et de renforcer les capacités pour l'intégration et le développement de l'Afrique ;
- e) La Commission joue un rôle de premier plan dans le programme de sécurité et de paix en Afrique

624. Sur la base de son mandat, des aspirations des parties prenantes et de l'analyse SWOT, la Commission a identifié quatre piliers stratégiques autour desquels s'articuleront ses priorités et ses programmes pour les quatre prochaines années 2009-2012. Ce sont :

- a. Paix et sécurité ;
- b. Intégration, développement et coopération ;
- c. Valeurs partagées et
- d. Renforcement des institutions et des capacités.

625. Le Plan stratégique 2009-2012, à travers ces quatre piliers, sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les États membres et les autres parties prenantes, y compris les autres organes de l'Union, les Communautés économiques régionales (CER), le Secteur privé et la Société civile, les citoyens africains du continent et de la Diaspora et des partenaires stratégiques et de développement.

626. Dans le cadre de cette initiative, la Commission a déterminé les objectifs et les stratégies clairs et institué une culture organisationnelle pour la Commission qui faciliteraient le respect des principales valeurs ci-dessus énumérées. Tous les départements et bureaux ont activement participé au processus.

627. Les objectifs stratégiques suivants ont été atteints :

- a. Réduire les conflits pour faciliter le développement et l'intégration ;
- b. Assurer la stabilité et la sécurité comme conditions préalables au développement et à l'intégration de l'Afrique ;
- c. Définir une voie claire permettant aux États membres de parvenir au Statut de pays à revenus moyens pour le programme de développement de l'Afrique ;
- d. Élaborer une feuille de route précise pour l'intégration continentale politique, physique, économique et sociale ;

- e. Promouvoir la coopération mondiale pour l'intégration et le développement durable ;
- f. Définir une approche et une compréhension communes pour la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme ;
- g. Créer un mécanisme panafricain de politique humanitaire ;
- h. Assurer la mise en vigueur de tous les instruments juridiques en suspens adoptés par la Conférence ;
- i. Créer un cadre pour la promotion du multiculturalisme et du multilinguisme africains ;
- j. Renforcer la synergie et la collaboration entre les États membres, les CER, et les organes de l'UA pour le programme d'intégration de l'UA ;
- k. Mettre en place une Commission de l'Union africaine efficace et performante ;
- l. Définir un cadre de partage des initiatives pour la recherche et le développement en Afrique.

628. Toutefois, il convient de souligner que la réussite de la mise en œuvre du Plan stratégique dépendrait grandement de la disponibilité de ressources adéquates. Les différents programmes à exécuter dans le cadre des piliers du Plan nécessiteront, pour la période 2009-2012, un montant estimé à 635 millions dollars EU, soit en moyenne 159 millions dollars EU par an. Le financement serait recherché auprès des États membres et des partenaires au développement. Il serait également très important de trouver d'autres sources de financement pour assurer la viabilité des programmes et des priorités de l'Union et leur appropriation par l'ensemble du continent. L'estimation des dépenses par pilier pour les quatre années du Plan est la suivante :

- Pilier 1 (paix et sécurité) : 131 millions de \$EU
- Pilier 2 (développement, intégration régionale et coopération) : 397 millions de \$EU
- Pilier 3 (Valeurs partagées) 20 millions dollars EU
- Pilier 4 (Renforcement des institutions et des capacités) : 87 millions de \$EU

629. Le Projet de Plan stratégique fait partie de l'ordre du jour du Sommet et la Commission est convaincue que ce point retiendra l'attention des États membres.

iii. Activités de suivi et d'évaluation

630. Le système de suivi et d'évaluation est en place pour aider à la mise en œuvre effective du programme de travail et pour assurer quotidiennement le suivi du Plan

stratégique de la Commission de l'UA ainsi que pour promouvoir les meilleures pratiques en termes de suivi et d'évaluation.

631. Au cours de la période considérée, la Commission a produit le Rapport sur l'évaluation et le suivi du Budget programme de 2008 et un Manuel d'évaluation et de suivi qui aidera les directeurs à assurer une mise en œuvre harmonieuse de leurs programmes, avec l'appui d'un outil informatisé de suivi et d'évaluation dénommé Outil africain de suivi et d'évaluation (AMERT) qui sera opérationnel en janvier 2009. Un programme de formation pour l'utilisation de l'AMERT a également été lancé pour le personnel de la Commission de l'UA et des Bureaux régionaux pour la période allant d'octobre à décembre 2008. L'AMERT comprend une composante qui a pour but de simplifier la préparation du Budget programme. Au total, 52 personnes ont suivi ce programme de formation.

632. La Commission a également élaboré un Manuel de planification stratégique comme principal outil à utiliser par tous les Départements et les Bureaux régionaux dans la planification de leurs activités à moyen et long termes.

633. La préparation du Budget programme 2009 a été basée sur un nouveau Plan stratégique. Afin de s'assurer que le budget de toute la Commission de l'UA est réaliste, un atelier sur l'établissement du budget concernant tous les Départements et les Bureaux régionaux s'est tenu au Siège et des réunions subséquentes dirigées par le Bureau du Vice-président se sont tenues pour assurer la coordination harmonieuse du Budget programme 2009. Dans ce processus, il a été demandé à tous les Départements/Bureaux de préparer leurs plans de travail pour les composantes respectives du Budget programme, en utilisant le même format élaboré dans le cadre de la Facilité pour la transformation institutionnelle. Les plans de travail consolidés seront utilisés comme un moyen interne pour établir une liste qui montre ce qui doit être fait, par qui et quand. Ils aideront à prévoir le décaissement des fonds ainsi qu'à jeter les bases pour l'établissement des rapports, le suivi et l'évaluation. Les Plans de travail consolidés seront établis après l'approbation du budget afin de guider les départements dans le processus de mise en œuvre.

634. Parmi les difficultés rencontrées, figure l'insuffisance de capacités qui n'a pas permis de respecter strictement le calendrier du budget. Ce problème sera résolu par l'informatisation qui facilitera le processus de planification, la formation en cours d'emploi sera assurée pour renforcer les capacités des responsables de programmes et la collaboration et la mise en œuvre du Plan stratégique, la planification, le suivi et l'évaluation/les rôles de l'AMERT aideront beaucoup dans ce sens. Le résultat final escompté est que le nouveau système tel qu'appliqué améliorera l'établissement des rapports et la comptabilité à temps des activités entreprises par la Commission de manière transparente, renforçant ainsi la confiance entre les parties prenantes et les partenaires.

b) Analyse des politiques et recherche

635. Dans ce domaine, la Commission s'efforce d'évaluer les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes et des budgets et à encourager l'appropriation par

l'Afrique à travers une réflexion stratégique sur son avenir et l'établissement de son propre programme à cet égard.

c. La Gestion du Savoir

636. Dans le cadre de la transformation institutionnelle, la mise en place du portail de la gestion et du partage du savoir est désormais opérationnelle au sein de la Commission, ce qui marque la fin de la phase I. Le système, développé avec l'utilisation d'un logiciel libre sécurisé, supporte toutes les langues utilisées à la Commission et est capable de stocker plus de 10 millions de documents. Au delà de ces 10 millions de documents, un archivage automatique sur un serveur « archive » est prévu.

637. Le but ultime du portail est de faire gagner du temps et de rendre plus productif le personnel de la Commission. En effet, il ressort de certaines études que les travailleurs du savoir passent jusqu'à 25% de leur temps de travail juste pour trouver l'information dont ils ont besoin et que 40% d'entre eux n'arrivent pas à la trouver. Le portail donnera la possibilité au personnel de trouver rapidement l'information disponible au sein de la Commission, peu importe qui l'a créée et où elle se trouve. Ce système est appelé à l'avenir à s'étendre aux bureaux régionaux, aux Ambassades et dans les communautés économiques régionales avec la possibilité d'un accès limité aux partenaires au développement.

638. A travers les services de la Bibliothèque et des Archives, la collecte, la conservation et la préservation de la mémoire culturelle de la communication de l'Union africaine et du continent africain continuent à retenir toute l'attention de la Commission avec un accent mis sur leur modernisation et adaptation aux outils et techniques nouveaux et une gestion harmonieuse et rationnelle des ressources électroniques et documentaires.

639. Toutefois, l'exiguïté des locaux constitue un handicap à la réalisation des objectifs fixés, ce qui pourra trouver une solution avec la construction en cours de nouvelles infrastructures pour la Commission.

4. SERVICE DES CONFERENCES

640. La Commission a poursuivi ses activités de planification et d'organisation des conférences et réunions de l'Union africaine. Dans ce domaine, le Plan Stratégique 2009-2012 a mis l'accent sur la nécessité impérieuse de moderniser les méthodes et outils de travail, sur la dotation de ressources humaines requises et sur leur mise à jour permanente ainsi que sur l'élaboration de manuels en matière de gestion des conférences et de traitement des documents.

641. Il convient de noter qu'au cours de la période considérée, la Direction des services des conférences a couvert 231 réunions dont 207 à Addis-Abeba et 24 en dehors du siège. Par ailleurs, un total de 13778 pages ont été traduites au cours de la période considérée. Parmi les défis auxquels elle est confrontée, figurent le changement fréquent des dates des réunions et la programmation tardive des réunions. A l'avenir, la Commission veillera à une meilleure coordination interne de manière à éviter de telles situations. De même, la Commission s'attachera à ce que les documents de travail

observent le format et les délais en vigueur, pour permettre la transmission des documents à temps aux Etats membres et aux autres acteurs concernés.

642. Dans le cadre de la préparation des documents de travail pour les réunions du Sommet de janvier 2009, soit depuis le mois de novembre dernier, 103 documents ont été soumis et traduits au sein de la Direction.

643. S'agissant du calendrier des réunions pour l'année 2009, et conformément à la Décision EX.CL/Dec.419 (XIII) adoptée par le Conseil à Sharm El-Sheikh en juillet dernier, la Commission a veillé à ce que ses différents Départements respectent les délais de manière à permettre aux services des Conférences d'examiner à temps les propositions de réunions pour 2009. Dans ce même cadre, la Commission s'attachera à une meilleure coordination entre les départements pour éviter les chevauchements de dates et la concentration de réunions importantes, comme celles de niveau ministériel, sur certains mois.

644. Le Service des Conférences fait toujours face au défi de l'insuffisance du nombre requis d'interprètes et de traducteurs. La Commission s'attèle à accélérer les procédures de recrutement aux postes vacants et leur diffusion plus large pour attirer les meilleurs talents sur le continent, tout en demandant le renforcement de la structure actuelle afin de permettre à cette Direction stratégique de mieux s'acquitter de sa mission.

645. Au cours de la même période, le Service des Conférences a également réceptionné divers équipements dont des ordinateurs et des imprimantes. Des équipements ont également été offerts par l'Ambassade de Turquie et bientôt mis à la disposition de la Direction. Par ailleurs, il est important de souligner que les Services des Conférences sont sur le point d'acquiescer, à la suite d'un appel d'offres lancé au début de 2008, un outil d'aide à la traduction appelé : « *Computer Assisted Translation And Terminology Management Suite (CATTMS)* » susceptible d'améliorer grandement la productivité et le processus de traduction au sein de la Commission. Suite à l'évaluation des appels d'offres par la commission des marchés de la Commission, une société canadienne, Multicorpora Inc, a remporté le contrat dont le texte est actuellement en phase de finalisation.

646. Il est à noter également que, depuis juillet 2008, la Direction des Services des Conférences a développé un système visant à enregistrer toutes les demandes de traductions dans une base de données systémisée. Celle-ci est capable de produire différentes informations statistiques sur le flux des demandes de traduction au département. Au mois de novembre dernier, une nouvelle technique de codification des documents a été introduite pour faciliter l'identification des documents dans les différentes langues de travail de l'Union.

647. Concernant la documentation et l'archivage, un système d'archivage automatique est actuellement développé sur site web afin de faciliter la consultation et la récupération de tous les documents de travail et les décisions de l'ensemble des Sommets.

648. Pour mener à bien sa mission, la Direction des Services des Conférences bénéficie du soutien de certains partenaires dont l'UE (Directions générales de la

Traduction et de l'interprétation) ainsi que de l'Organisation Internationale de la Francophonie, aussi bien pour ses besoins de formation du personnel que de la fourniture d'outils de traduction.

5. ACTIVITES DE VERIFICATION

649. En vertu de l'Article 70 du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Union africaine, des activités de vérification ont été entreprises en vue de passer en revue les opérations ci-après :

N°	Désignation	Etat
1	Inventaire	Rapport final publié
2	Achats de biens et services	Rapport final publié
3	Documents relatifs au personnel	Rapport final publié
4	Bureau de l'UA à Ouagadougou (SAFGRAD)	Rapport final publié
5	Bureau de l'UA à Alger (CAERT)	Rapport final publié
6	Programme d'appui de 55 millions d'euros de la CE (2007)	Rapport final publié
7	Procédure de recrutement	Rapport final publié
8	Compte et identification des actifs	Rapport final publié
9	Bureau de l'UA à Nairobi (IBAR)	Rapport final publié
10	AMISOM- Nairobi	Projet de rapport publié
11	OLMEE-Asmara	Projet de rapport publié
12	Unité des services de transport	Projet de rapport publié
13	PAP dans le cadre du Programme d'appui de 55 millions d'euros de la CE	Projet de rapport publié
14	Bureau de l'UA à Niamey	Travaux en cours
15	Bureau de l'UA à Conakry	Travaux en cours
16	Bureau de l'UA à Lagos	Travaux en cours
17	Bureau de l'UA à Yaoundé	Travaux en cours
18	Bureau de l'UA à Bruxelles	Travaux en cours
19	Bureau de l'UA au Caire	Travaux en cours
20	Bureau de l'UA à New York	Travaux en cours
21	Bureau de l'UA à Washington	Travaux en cours
22	Programme d'appui de 55 millions d'euros de la CE (2008)	Travaux en cours
23	AMIS- Soudan	Travaux en cours
24	Questions d'ordre opérationnel, financier et administratif de la Commission – rapport intérimaire au BCP	Travaux en cours

650. En plus des activités de vérification susmentionnées, d'autres missions ont été effectuées, comme les missions conjointes au Sénégal relatives à la Conférence de l'UA à Dakar et celle concernant la vérification des activités administratives du CIEFFA à Ouagadougou. En outre, un membre du Bureau de l'audit interne a contribué en tant que personne-ressource au projet de mise en œuvre d'IMIS ainsi qu'à la formation du personnel sur l'utilisation du nouveau Manuel consacré aux achats.

651. Parmi les autres activités entreprises, on peut citer :

- La formation de courte durée du personnel de l'audit interne dans les domaines de la vérification interne de l'audit de la performance des programmes, et des technologies de l'information, de la vérification en fonction du risque ainsi que la participation des vérificateurs à une conférence internationale des vérificateurs organisée par l'Institut des auditeurs internes (IAI).
- Mise en œuvre de logiciel de vérification : avec l'appui de partenaires, le processus d'acquisition d'un logiciel de vérification est très avancé. La Commission d'appel d'offres a examiné les soumissions et attribué l'offre pour la fourniture et la mise en service du logiciel de vérification à Deloitte & Touché (Kenya) ; Le logiciel choisi est un module qui fait partie du progiciel d'application SAP (IMIS). On prévoit que ce logiciel sera mis en service et sera entièrement opérationnel au cours de la première moitié de l'année 2009.

652. Des efforts ont été déployés pour pourvoir les postes vacants au sein du Bureau de la vérification interne. La Commission prendra les mesures nécessaires pour les postes vacants restants. Compte tenu de la nécessité de procéder à la vérification de plus de 15 bureaux et sous-bureaux et de 12 missions de représentation sur le terrain de l'UA, il faudra augmenter les sommes allouées pour les missions de vérification dans tous ces bureaux.

653. La Commission intensifiera également ses efforts en vue d'assurer la mise en œuvre effective de toutes les recommandations de l'audit approuvées par les organes compétents.

6. INTEGRATION DU NEPAD

654. Il convient de rappeler que la Commission avait reçu mandat en juillet 2003, lors de la 2^e Conférence de l'Union africaine tenue à Maputo, d'engager l'intégration du NEPAD dans les structures et procédures de l'UA, en collaboration avec le Président du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC). Toutefois, l'intégration souhaitée ne s'est pas réalisée en dépit des nombreux efforts déployés, jusqu'à la dix-huitième session de HSGIC et à la 10^e Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de janvier/février 2008 au cours desquelles a été adoptée la Décision (Assembly/UA/Déc.191(X) de procéder immédiatement et rapidement à l'intégration du NEPAD. Les conclusions en 13 points du Sommet de réflexion, tenu en mars 2007 à Alger, ont également servi de base au processus d'intégration ; ces conclusions comprenaient entre autres la création d'une Agence de planification et de coordination pour succéder au Secrétariat du NEPAD.

655. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces Décisions, la Commission a :

- Créé l'Unité de coordination du NEPAD, qui a déjà organisé à ce jour six réunions ;

- Finalisé les Termes de Référence (TDR) de l'Unité de coordination ;
- Elaboré un programme de travail pour l'Unité de coordination ;
- Parachevé la signature avec les autorités Sud-africaines de l'Accord de siège accordant au NEPAD le statut de bureau régional de l'UA ;
- Entamé le processus de mise en œuvre de l'Accord de siège avec les autorités Sud-africaines, notamment le Département des Affaires étrangères (DFA) et la Banque de développement d'Afrique Australe (DBSA) ;
- Mis sur pied une équipe conjointe de mise en œuvre composée de fonctionnaires de la Commission, du Secrétariat du NEPAD, de la DBSA et du DFA pour veiller à la signature et à l'application effective de l'Accord de siège conformément aux TDR.
- Mobilisé les fonds pour la réalisation de l'étude sur l'intégration du NEPAD dans le cadre du Programme d'appui d'une valeur de 55 millions d'euros ;
- Finalisé les Termes de référence et le Dossier d'appels d'offres du Fonds européen de développement (FED) pour l'étude sur l'intégration du NEPAD dans les structures et procédures de l'UA, en vue du recrutement de consultants.
- Terminé la procédure de lancement du dossier d'appel d'offres du FED sur l'étude, évalué les propositions et obtenu l'accord de la Commission de passation des marchés de la Commission de l'UA ;
- Lancé le processus d'intégration et commencé l'étude. Il s'agissait notamment : de l'harmonisation budgétaire/financière, de la gestion et de l'enregistrement des ressources, de l'utilisation du drapeau et de l'emblème de l'UA, de la délivrance des Laissez-passer, des TIC et des communications par VSAT et de l'harmonisation des programmes sectoriels.

656. S'agissant du recrutement du Secrétaire exécutif du NEPAD, nous avons également :

- Finalisé la définition d'emploi du Secrétaire exécutif et publié l'avis de vacance de poste; au total 75 candidatures ont été reçues ;
- Finalisé les TDR des consultants pour l'établissement de la liste des candidats présélectionnés ; publié l'avis de recrutement et donné le contrat ;
- Reçu des consultants la liste des candidats présélectionnés ;
- Mis en place une équipe de recrutement interne au sein de la Commission pour superviser et contrôler la qualité du processus de recrutement ; et ;
- Terminé la présélection de 12 candidats ;
- Terminé l'interview des 12 candidats avec la participation des représentants du Président de l'Union, du Président du NEPAD/HSGIC et des 5 pays initiateurs du NEPAD.

657. Certaines activités sont en cours pour parachever l'intégration du NEPAD dans l'UA. Il s'agit notamment :

- i) De l'obtention de la mention « pas d'objection » de l'UA au processus de recrutement et d'évaluation entrepris par la Commission de l'UE ;

- ii) De l'attribution du contrat aux consultants et du commencement du travail au cours de la semaine débutant le 22 décembre 2008 ;
- iii) De la réalisation de l'étude par la soumission d'un premier rapport en janvier 2009.

658. Les activités ci-après sont en cours en vue du recrutement du Secrétaire exécutif du NEPAD :

- i) L'achèvement de la présélection et l'approbation par l'équipe de recrutement interne de la Commission de l'UA du travail des consultants désignés pour réaliser le projet ;
- ii) La constitution d'un jury d'ici janvier 2009, conformément à la Décision Assembly/UA/Déc.191(X) ;
- iii) L'organisation des interviews d'ici la deuxième semaine de janvier 2009 ;
- iv) La désignation du Secrétaire exécutif par le Président de la Commission de l'UA, en collaboration avec le Président du HSGIC du NEPAD d'ici la troisième semaine de janvier 2009 ; et
- v) L'approbation du Secrétaire exécutif sélectionné par la Conférence de l'UA vers la fin de janvier 2009.

659. En dépit des progrès notables déjà réalisés et le déroulement actuel des activités prévues, le processus d'intégration du NEPAD dans les structures et procédures de l'UA ne s'est pas déroulé sans difficultés. Celles-ci ont, à leur tour, créé des blocages qui ont contribué à ralentir le processus. Elles ont essentiellement porté sur le financement et la présélection des candidats pour le poste de Secrétaire exécutif du NEPAD.

660. S'agissant de la voie à suivre et de la redynamisation du NEPAD, un engagement politique est nécessaire en vue de s'assurer que le processus d'intégration est durable et que le Secrétariat du NEPAD ainsi que la structure qui lui succèdera sont dotés de ressources financières et humaines suffisantes. A cet égard, il est également nécessaire que les Etats membres émettent leurs points de vue sur la structure et le profil du nouvel organisme de planification et de coordination du NEPAD, afin de donner corps à cette nouvelle entité.

661. En ce qui concerne l'appui extérieur, il convient de rappeler que l'engagement des institutions des Nations Unies vis-à-vis du NEPAD était initialement basé sur la résolution adoptée par les Nations Unies en 2002 reconnaissant la position selon laquelle le NEPAD serait le cadre au sein duquel la communauté internationale, y compris les Nations Unies, concentrerait ses efforts pour le développement de l'Afrique. Toutefois, compte tenu de la décision des chefs d'Etat et de gouvernement africains demandant l'intégration du NEPAD dans l'UA, le Secrétariat du NEPAD et la structure qui lui succèdera doivent être

considérés comme des programmes de l'UA et non comme des institutions distinctes. Le fait de n'avoir pas pu intégrer plus tôt le NEPAD au sein de l'UA a suscité le concept erroné selon lequel ces deux entités constituent deux institutions différentes. Par conséquent, dès que le processus d'intégration sera terminé, l'assistance pour le développement de l'Afrique devra passer par l'Union africaine. En outre, cette réalité devra symboliquement être renforcée en désignant le programme du NEPAD comme celui de l'UA pour matérialiser son intégration dans l'UA et éviter toute confusion.

662. En ce qui concerne l'étude sur les modalités d'intégration du NEPAD dans l'UA et la création de l'Organisme de planification et de coordination, il est nécessaire de considérer le NEPAD tel qu'il est - ses points forts, ses faiblesses et ses potentialités, en particulier dans le domaine de la coordination des projets - un mobilisateur des institutions panafricaines et des partenaires extérieurs dans les principaux projets de développement de l'Afrique. Il convient également de tenir compte de ses potentialités en tant qu'agent de gestion du savoir/recherche. Il est nécessaire que les rôles et les responsabilités de la Commission de l'UA et du programme du NEPAD soient clairement définis afin d'éviter des chevauchements et des conflits institutionnels.

V.2 LE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC)

L'inauguration et l'institutionnalisation de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC

663. En application de la Décision EX.CL/Dec.422 (XIII) sur l'ECOSOCC, les consultations entre la Commission et le Gouvernement de la République Unie de Tanzanie ont abouti au Lancement de l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC à Dar Es Salaam le 9 septembre 2008, sous la présidence de S.E Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République Unie de Tanzanie et Président de l'Union. Les représentants d'organisations de la société civile africaines, des membres du corps diplomatique, la diaspora africaine, le Vice-Président de la Commission, le Président du Conseil, le Président du Comité des Représentants permanents, quelques représentants d'autres organes de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER), les institutions partenaires telles que la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et Dr Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ont également participé à cet événement.

664. Le démarrage de l'ECOSOCC a été marqué par le remplacement à sa tête de la présidente par intérim, le Prof. Wangari Maathai par le Président de l'Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC, Me. Akere Muna. Il a également été l'occasion de l'élection des principaux responsables de l'Union, y compris les membres du bureau, ainsi que la Commission de vérification des pouvoirs et son président, l'Hon. Saida Agrebi.

665. Depuis le démarrage des activités de l'ECOSOCC, deux Assemblées générales se sont tenues, respectivement à Nairobi (Kenya) du 15 au 18 octobre 2008 et à Abuja (Nigeria) du 15 au 19 décembre 2008. La première a été consacrée à la préparation du Règlement intérieur de l'Assemblée ainsi qu'à l'élaboration du programme de travail pour la préparation et le déroulement des élections dans les Etats membres où celles-ci n'avaient pas encore eu lieu tel que demandé par le Conseil. Le choix du Kenya a été

motivé par le désir d'honorer l'ancienne Présidente par intérim, le Prof. Wangari Maathai. La deuxième portait sur la consolidation d'un plan d'action stratégique pour les 4 prochaines années et l'examen des Statuts de l'ECOSOCC tel que proposé par le rapport du Panel de l'audit et conformément aux recommandations de la session extraordinaire du Conseil exécutif tenue en mai 2008 à Arusha (Tanzanie). L'Assemblée générale de l'ECOSOCC d'Abuja a été précédée par une réunion de la Commission de vérification des pouvoirs de l'ECOSOCC le 15 décembre 2008 pour poursuivre l'examen des candidats éligibles pour les élections à venir. Le programme de travail adopté à Nairobi en octobre 2008 prévoit la fin du processus des élections au premier trimestre 2009. Celui-ci sera suivi d'élections générales à Yaoundé (Cameroun). Par la suite, le Comité permanent de l'ECOSOCC sera mis sur pied en tant qu'organe exécutif de l'ECOSOCC. L'élection des membres du Comité permanent permettra le fonctionnement de groupes sectoriels qui seront les principaux piliers à l'ECOSOCC.

VI. CONCLUSION

666. Ce rapport a dressé le bilan des activités de la Commission au cours des 6 derniers mois, étant entendu que la Commission a pris fonction le 28 avril 2008. Bien que modeste du point de vue des réalisations concrètes, ce bilan, par son contenu, indique clairement la détermination de la Commission à aller le plus loin possible dans la pratique d'un management fondé sur les résultats. La Commission reste consciente des défis à relever pour répondre efficacement aux attentes des Etats membres et des peuples africains. Elle s'organise en conséquence et se maintient dans la trajectoire d'une dynamique de progrès en vue de toujours mériter la confiance des Etats membres.

667. Le rapport a mis l'accent sur les quatre axes qui structurent l'activité quotidienne de la Commission et constituent les principaux ressorts du projet de Plan stratégique 2009-2012 soumis à votre haute appréciation. Ces axes sont la paix et la sécurité, le développement, l'intégration et la coopération, les valeurs partagées et, enfin, le renforcement des capacités institutionnelles de l'Union. La Commission nourrit l'espoir qu'une fois adopté, ce plan bénéficiera de toute la sollicitude des Etats membres qui contribueront à sa mise en œuvre par la fourniture de tous les moyens requis. La mise à disposition de tels moyens obligera la Commission à réaliser tous les objectifs inscrits dans ce plan. Les Etats membres seront alors en droit d'exiger des comptes à la Commission et à tous les autres organes de l'Union impliqués dans l'exécution dudit plan. La Commission reste convaincue que la conjugaison des efforts des différentes parties prenantes contribuera à l'avancement significatif de l'agenda de l'Afrique axé essentiellement sur l'intégration continentale, l'affirmation et la défense des intérêts de l'Afrique dans le monde et le renforcement de son rôle sur la scène internationale.

668. Le débat en cours sur le Gouvernement de l'Union devrait se conclure par la définition claire d'une feuille de route répondant aux critères de pragmatisme et de réalisme, assortis d'une série d'indicateurs facilitant la mesure des progrès enregistrés dans le cadre d'un mécanisme d'évaluation. De telles dispositions présentent l'avantage de nous engager sur le terrain de l'action, jusque là caractérisée par l'abondance des textes adoptés depuis le lancement de l'Union à Durban en 2002. D'une manière générale, le continent africain a la particularité de produire d'innombrables et d'importants textes à caractère juridique dans tous les domaines, objets d'enjeux stratégiques tels que

l'architecture de paix et de sécurité, la charte de la démocratie, de la gouvernance, les droits de la femme et de l'enfant, la jeunesse, les conventions sur la lutte contre la corruption, le terrorisme, les maladies et les grandes pandémies, la recherche scientifique et la technologie, la culture, la préservation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et d'autres domaines de grand intérêt pour l'Afrique. Dans ce contexte, l'enjeu ne peut plus s'identifier à la production d'autres textes. Il est plutôt question de donner sens à ceux qui existent en leur permettant de fonctionner véritablement comme normes codifiant nos espaces : politique, social, économique, culturel et autres. Il est donc temps de renforcer davantage notre crédibilité en finalisant nos démarches théoriques par des actions concrètes ayant un impact positif sur la vie de nos peuples et en inscrivant ces actions dans un processus permanent d'auto-évaluation rendant possibles les ajustements nécessaires. Il est temps de nous accorder un moratoire sur une production intellectuelle n'embrayant pas sur nos réalités. C'est à ce prix que nous gagnerons notre place dans le monde, cette place pour laquelle tant d'Africains ont donné leur vie et pour laquelle l'Union africaine, debout dans sa fierté retrouvée, mène un combat permanent.

2009

Rapport du President sur les Activites de la Commission pour la Periode de Juillet a Decembre 2008

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3212>

Downloaded from African Union Common Repository